Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761115503039

Lacking various issues.

CA1
EA 75
-C 55

Government Publications

CANADA

COMMUNIQUÉ

Press Release No. 4
September 19, 1973

Statement by Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations and Vice-Chairman of the Canadian Delegation, in the 28th Plenary Session of the United Nations General Assembly.

Subject: Admission to U.N. membership of the Federal Republic of Germany, the German Democratic Republic and the Commonwealth of the Bahamas.

Communiqué de presse n° 4
Le 19 septembre 1973

Notes du discours prononcé par M. Saul F. Rae, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies et Vice-président de la délégation canadienne, devant la 28e séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Sujet: Admission aux Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique d'Allemagne et du Commonwealth des Bahamas.

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

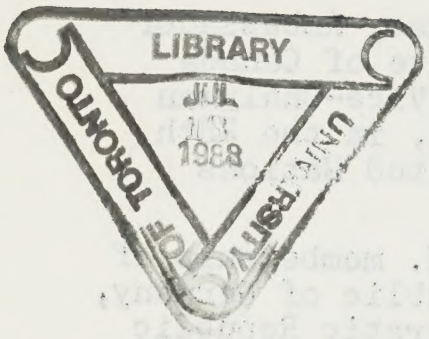
LIBRARY
JUL
1988
UNIVERSITY OF TORONTO

The Canadian Delegation is a cosponsor of the two resolutions before us at the opening of this 28th Session, relating to the admission to membership in the United Nations of the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic and of the Commonwealth of the Bahamas. Given the importance which Canada attaches to universality of membership as a means of enhancing the strength and effectiveness of our world organization, and also because of the many close ties which link Canada both with Europe and its fellow members of the modern Commonwealth, this cosponsorship is, in our view, most fitting.

The inclusion in the United Nations of the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic constitutes, in our view, another important step forward in the achievement, through gradual detente, of conditions of peace and security in Europe. In keeping with its many historical and contemporary ties with that continent, Canada is directly involved in this process. It cannot, therefore, but welcome the admission of both German states, in the conviction that this will serve the best interests of the states and peoples concerned. I would not like to let this opportunity pass without paying tribute to the realism and farsightedness of the ostpolitik pursued by Chancellor Brandt, whose imaginative policy has made possible the series of agreements culminating now in the admission of the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic to the United Nations. The presence of these two states at the heart of Europe in the United Nations will strengthen our world organization.

Canada looks forward to a constructive and valuable contribution to the work of the United Nations by the Commonwealth of the Bahamas. The Bahamas have already demonstrated their capacity to assume the responsibilities of an independent state by contributing substantially, less than a month after independence, to the success of the meeting of Commonwealth Heads of Government held in Ottawa last month. It is a privilege for Canada to welcome the Commonwealth of the Bahamas. We are sure it will make a constructive and valuable contribution to the work of the United Nations.

La Délégation du Canada a parrainé conjointement l'une des deux résolutions dont nous sommes saisis dès l'inauguration de la 28e session, à savoir la résolution relative à l'admission aux Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique d'Allemagne et du Commonwealth des Bahamas. Etant donné l'importance que le Canada attache à l'universalité de l'adhésion comme moyen de souligner la force et l'efficacité de l'Organisation mondiale et vu aussi les liens étroits et nombreux qui unissent le Canada à la fois à l'Europe et aux autres membres du Commonwealth d'aujourd'hui, cette initiative conjointe est, à notre avis, des plus opportunes.

L'adhésion de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique d'Allemagne aux Nations Unies constitue, selon nous, un autre pas important vers la réalisation, grâce à une détente progressive, des conditions de la paix et de la sécurité en Europe. Conformément aux nombreux liens historiques et contemporains qui l'unissent à l'Europe, le Canada s'intéresse directement à ce processus. Il se réjouit, par conséquent, de l'admission des deux Etats allemands; convaincu qu'il est que cela servira les meilleurs intérêts des Etats et des populations intéressés. Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans signaler le réalisme et la clairvoyance de la politique d'ouverture à l'Est poursuivie par le Chancelier Brandt, dont l'initiative a rendu possible la conclusion d'une série d'accords qui aboutissent maintenant à l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique d'Allemagne aux Nations Unies. La présence de ces deux Etats du coeur de l'Europe aux Nations Unies renforcera l'Organisation mondiale.

Le Canada espère que le Commonwealth des Bahamas fera un apport constructif et valable au travail des Nations Unies. Les Bahamas se sont déjà révélés capables d'assumer les responsabilités d'un Etat indépendant en contribuant substantiellement, moins d'un mois après avoir accédé à l'indépendance, au succès de la Conférence des chefs d'Etat du Commonwealth qui s'est tenue à Ottawa le mois dernier. Le Canada s'estime privilégié de souhaiter la bienvenue au Commonwealth des Bahamas. Nous sommes convaincus que ce dernier fera un apport constructif et valable au travail des Nations Unies.

CA
EA 75
C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 6
Tuesday, September 25, 1973

Notes for Address by

THE HONOURABLE MITCHELL SHARP,

SECRETARY OF STATE FOR EXTERNAL AFFAIRS

TO BE DELIVERED AT THE GENERAL ASSEMBLY

OF THE UNITED NATIONS, NEW YORK CITY.

SEPTEMBER 25, 1973

NOT FOR RELEASE BEFORE 11:00 A.M.
SEPTEMBER 25, 1973

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse n° 6
le 25 septembre 1973

Le texte du discours de

L'HONORABLE MITCHELL SHARP,

SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES,

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES,

NEW YORK.

LE 25 SEPTEMBRE 1973

A NE PAS PUBLIER AVANT 11:00 HEURES
DU MATIN, LE 25 SEPTEMBRE 1973

A VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President, I begin by expressing Canada's congratulations to you on your election to the Presidency. As a representative of Ecuador you have played an active role in the affairs of Latin America and in many areas of world co-operation. We welcome your election and wish you well in carrying out the high duties of leadership of the 28th Session.

By the admission of the Federal Republic of Germany and the Democratic German Republic, the United Nations has taken another big step towards universality. Canada applauds the breadth of mind - the evolution from stalemate in Europe - that has made these states welcome within our organization.

Canada also warmly welcomes the admission of the Commonwealth of the Bahamas as a full member. As a country that has long enjoyed close links with the Bahamas, we are confident that the influence of our newest member will be directed to the highest interests of the United Nations.

The United Nations is becoming universal - is it becoming more effective as an instrument for the attainment of the hopes and aspirations of Mankind?

Since last we met here one of the architects of this organization, the Right Honourable Lester B. Pearson, died in Canada. In those bright, hopeful days when he and others were engaged in preparing for the birth of the United Nations, Mr. Pearson expressed his fear that when the unifying pressures of World War have subsided, "nationalist pride and prejudice would become strong again - and the narrow concept of the national interest prevail". This judgement on the future was all too quickly proven accurate. Yet as conscious of its imperfections as any man, Mr. Pearson remained convinced that the United Nations was indispensable for even the most slow and painful march away from mass violence and poverty.

It is true that in certain key areas of world security, the United Nations appears to have been by-passed. Improved relations between the great powers have been achieved essentially through bilateral efforts. Significant steps have been taken towards greater European

...2

stability with the European Security Conference and talks on mutual balanced force reductions. The agreement reached bilaterally between India and Pakistan, restoring the conditions of peace and future co-operation in the sub-continent, has been warmly welcomed by the world community.

All of us are, in some degree, affected by these deliberations and decisions, and we recognize that it is the nature of our world's society that all of us do not have the opportunity to contribute to the decision-making as we would wish through this world forum. As the Secretary-General has said in his excellent introduction to the annual report:

> "It is necessary to emphasize that there is no inevitable clash between bilateral and multilateral diplomacy. They are, or should be, mutually supporting, each having particular advantages in particular situations. There is no single road to peace - we have to try all roads".

But we should never fail to assert the interest and the primacy of this organization where it has an indispensable role to play.

Such was Canada's view at the International Conference on Viet-Nam held early this year in Paris. I attempted to have the United Nations and the United Nations' Secretary-General firmly integrated into the peace observation machinery which was being established at that Conference. These efforts failed.

After five months of efforts to play the role of an impartial international observer, we withdrew from the International Commission for Control and Supervision in Viet-Nam, frustrated, but by no means embittered.

Canada remains prepared to play its part in peacekeeping and peace observation. But we have learned a lesson from our long and frustrating attempts to have these peacekeeping bodies operate objectively. The lesson is this - peacekeeping and peace observation operations stand the best chance of success if they are conducted under the authority of the United Nations Security Council.

...3

We have long assumed that progress in technology, agriculture and communications would mean progress for the underprivileged - a ladder on which people could climb away from hunger, disease and degredation. Yet tragically the word "progress" has come to mock us. The gap between rich and poor is wider than ever. Material achievements are threatened by spiralling world inflation, increasing pollution, unforeseen commodity shortages and by the capricious movements of world finance.

For ill as well as for good, we are increasingly inter-dependent however jealously we guard our independence. No nation can solve inflation in isolation from the others. No nation can ensure the cleanness of air or the purity of water that flow freely across political boundaries. Faced individually by each sovereign state, the challenges are insurmountable. For they are universal problems and they can only be met effectively by universal solutions. The United Nations and its agencies are the only bodies with the authority and with the breadth of representation to meet these challenges.

Even collectively these challenges are intimidating. Our experience with the problems of international security - not least, those of the Middle East - has taught us that they will not be overcome by conferences alone, by resolutions or by formal votes. They require a profound and clearheaded appreciation of the dimensions of the problems matched by a common will to work co-operatively toward solutions.

We must try to avoid barren and abrasive confrontations - which are frequently the result of the formal voting process. Consensus is another and often surer route. It is the technique we are increasingly using at our Commonwealth Heads of Government meetings. The results are not dramatic - but they are nonetheless real.

Consensus does not mean the imposition of the will of the majority on a reluctant minority which feels its vital interests are at issue; it means the shared recognition of what should and can be done. I believe we attach far too much importance to the voting scores: - Votes are little solace to the hungry.

...4

There have been three successive years of drought in parts of Africa and the Asian sub-continent and abnormally poor growing seasons in many other parts of the world. Until now only a few food producing nations, including Canada, held surplus food stocks and even their existing stocks fluctuated according to weather conditions and international demand. Over the years, efforts to create food banks have proved largely unsuccessful.

Now, a constructive proposal to assure world food security has been introduced by the Director-General of the FAO. Its rate of success will be directly proportional to the effort made by each nation to adjust accordingly its food production and stocking policies. I urge every nation - not just those who are the traditional surplus food producers - to support and cooperate with the FAO in this task. We note with great interest the proposal made yesterday by the Secretary of State of the United States to convene a World Food Conference in 1974. We look forward to discussing this proposal in detail as it must be our aim to exorcise the dreadful spectre of starvation which menaces millions of human beings.

Canada has supported the revitalization which, over the past few years, has been transforming the Economic and Social Council. A very important change for Canada and for Canada's relations with Europe was our election by the ECOSOC to full membership on the Economic Commission for Europe.

One of the prime responsibilities of the ECOSOC is the successful implementation of the action program adopted by this Assembly for the Second United Nations Development Decade - the international development strategy. That strategy is neither perfect nor immutable. Our appraisal of it has proven already to be a difficult process. It is not however an impossible process, and it is one that I hope will become easier as we all become more attuned to its requirements.

Mr. President, we stand in the shadow of other terrifying and universal problems, which can only be overcome by international cooperation. Last year I spoke out strongly about terrorism and I must do so again. Civilization cries out for effective action by the international community to protect innocent persons against premeditated acts of violence.

...5

Since last year international efforts to combat terrorism have gathered some momentum through various international organizations and instrumentalities. Over 86 states have, for example, signed the 1970 Hague Convention on Aerial Hijacking. It is encouraging to note the growing list of ratifications to combat acts of unlawful interference with civil aviation by states from all geographical regions and of all political views. However, terrorism has not beel eliminated; it remains a double-edged sword - in its indiscriminate sweep it cuts at the roots of international order as well as at the hand that wields it.

We shall look to all nations and to the General Assembly for action on further measures to combat acts of terrorism.

Terror has another face. It is that of nuclear poison and the ultimate threat of nuclear holocaust. Although ten years have elapsed since the partial test ban came into force, there has been no further progress toward achieving the cessation of all nuclear tests - which was the ultimate objective of the signatories of that Treaty. Despite improving prospects for international security resulting from strategic arms limitations agreements, there has, regrettably, been no sign that either of the super powers is prepared to curtail undergound nuclear testing - or to enter into active negotiations towards the achievement of a comprehensive test ban treaty. Nor have two great powers brought to an end nuclear testing in the atmosphere, despite the overwhelming weight of world public opinion.

Mr. President, the global dimension is clear and striking in the use we make of the oceans. Coastal states must protect their economic and environmental interests. On the other hand, there must be certain traditional freedoms on the oceans to facilitate world-wide exchanges. We continue to believe that these elements of the Law of the Sea are not irreconciliable and that a proper balance can and must be achieved. Canada believes that these rights, which are essential to the well-being of developing and developed coastal states alike, can be exercised in a manner that will take

into account the rights of other legitimate users of the sea - mankind as a whole. A new international order recognizing both the fundamental rights and responsibilities of states in respect of the oceans can emerge from the Third Law of the Sea Conference, if the governments here assembled have the will.

Similarly, outer space offers exciting prospects of benefit in meeting terrestrial needs in resource management, communications and education. These prospects can be realized for all our peoples only by searching for new and imaginative forms of international cooperation - and I believe that through the United Nations we are well embarked on this search.

Last year the General Assembly accepted the Canadian invitation to host a conference on the urgent and vital question of human settlements now scheduled for Vancouver. We were delighted that the General Assembly responded so warmly to this invitation and are encouraged by the cooperation and enthusiasm which has been displayed during the initial planning stages for the conference.

This year we celebrate the 25th Anniversary of the Human Rights Declaration. Yet in parts of Southern Africa minority regimes still deny man's basic rights through stubborn opposition to his efforts to achieve equality. Canada recognizes the legitimacy of the struggle to win full human rights and self-determination in Southern Africa and is studying ways to broaden its humanitarian support for those engaged in these efforts. The most effective way to mark this anniversary will be for each nation to redouble its concern to extend human rights to all its people. But concern must be expressed through achievement.

Mankind's occupation of this planet has been neither wise nor far-sighted. Because of our greed, our indifference and our ignorance, we are speeding on a fatal collision course with our environment. The exploitation of our natural resources has been incessant, uncaring and exhaustive. Our air and our waters are becoming foul and poisonous. We seem to be incapable of feeding and clothing adequately our growing millions. We are unable to live peacefully together or share our bounty so that all may live a life of dignity.

...7

Although there is no doubt that in some circumstances the agencies of the United Nations can and do move swiftly, on the whole no one can accuse this organization of approaching its problems with unseemly haste. Too many items have taken up permanent annual residence on the agenda. Still some progress is being made. The increasing universality of the United Nations is an outstanding example.

But there is lacking a sense of urgency - a collective sense of urgency about the towering problems confronting mankind and this organization. In our race with poverty and starvation, terrorism and armaments, pollution and bigotry we are too apt to forget that time is not on our side.

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord vous présenter les félicitations du Canada à l'occasion de votre élection à la présidence. En qualité de représentant de l'Equateur, vous avez joué un rôle actif dans les affaires de l'Amérique latine et dans de nombreux domaines de la coopération mondiale. Nous accueillons avec plaisir votre élection et nous vous offrons nos meilleurs voeux au moment où vous assumez les hautes fonctions de président de la 28e session.

Avec l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande, les Nations Unies ont fait un autre grand pas vers l'universalité. Le Canada rend hommage à la largeur d'esprit qui a fini par briser l'impasse en Europe et qui a rendu possible l'admission de ces Etats au sein de notre Organisation.

Le Canada est aussi très heureux de l'admission, en qualité de membre à part entière du Commonwealth des îles des Bahamas. En tant que pays possédant depuis longtemps des liens étroits avec les Bahamas, nous sommes convaincus que l'influence de ce nouveau membre s'exercera dans le plus haut intérêt des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies devient universelle; devient-elle aussi un instrument plus efficace pour la réalisation des espoirs et des aspirations de l'humanité?

Depuis notre dernière réunion ici, le très honorable Lester B. Pearson, l'un des architectes de cette organisation, est décédé au Canada. A l'époque pleine d'espoir où lui-même et d'autres travaillaient à la création des Nations Unies, M. Pearson avait exprimé la crainte qu'avec la disparition des pressions unificatrices de la guerre mondiale, "l'orgueil et les préjugés nationaux ne se ressaisissent et que la notion étroite de l'intérêt national ne l'emporte". Ce jugement sur l'avenir ne fut que trop rapidement confirmé. Et pourtant, conscient qu'il était comme tout autre des imperfections de l'Organisation, M. Pearson restait convaincu qu'elle était indispensable pour s'éloigner, fût-ce lentement et péniblement, de la pauvreté et de la violence des masses.

... 2

Il est vrai que dans divers secteurs critiques de la sécurité mondiale, les Nations Unies semblent avoir été dépassées. Ce sont des efforts bilatéraux qui ont contribué essentiellement à améliorer les relations entre les grandes puissances. Des mesures importantes ont été prises en vue d'une plus grande stabilité européenne, grâce à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aux discussions sur la réduction des forces en Europe.

L'accord réalisé sur le plan bilatéral entre l'Inde et le Pakistan, qui rétablit les conditions de paix et de coopération future dans le sous-continent, a été chaleureusement accueilli par la communauté mondiale.

Tous atteints, dans une certaine mesure, par ces délibérations et ces décisions, nous reconnaissons qu'il appartient à la nature de notre société que nous n'ayons pas tous l'occasion de participer autant que nous le voudrions à la prise de décisions au sein du forum mondial. Le Secrétaire général le disait dans son excellente introduction au rapport annuel: "Il faut faire ressortir qu'il n'y a pas forcément incompatibilité entre diplomatie bilatérale et diplomatie multilatérale. Elles s'appuient ou devraient s'appuyer l'une sur l'autre, chacune d'elles présentant des avantages particuliers selon la situation. Il n'y a pas qu'une route qui mène à la paix - nous devons les essayer toutes."

Mais nous ne cesserons jamais d'affirmer l'intérêt et la primauté de cette organisation partout où son rôle est indispensable.

Tel était le point de vue du Canada à la Conférence internationale sur le Vietnam, tenue au début de cette année à Paris. J'ai tenté d'obtenir alors que l'ONU et son Secrétaire général fassent partie intégrante des mécanismes de surveillance de la paix que l'on était en train d'établir à la Conférence. Ces efforts ont été vains.

... 3

Après une tentative, pendant cinq mois, de jouer le rôle d'un observateur international impartial, nous avons mis fin à notre participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance avec un sentiment de frustation, mais sans aucune aigreur.

Le Canada est disposé à contribuer au maintien et à la surveillance de la paix. Les efforts prolongés et stériles tentés pour utiliser de façon objective ces organismes de paix nous ont enseigné une leçon: c'est que les opérations touchant le maintien et la surveillance de la paix ont de meilleures chances de succès si elles sont exécutées sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous avons longtemps considéré que le progrès de la technologie, de l'agriculture et des communications entraînerait le progrès des non-privilégiés en leur fournissant un tremplin pour s'arracher à la faim, à la maladie et à l'humiliation. Or, le mot "Progrès" nous a maintenant tragiquement trahis. L'écart entre riches et pauvres est plus grand que jamais, même si le pauvre sent moins qu'avant sa pauvreté. Les réalisations matérielles sont compromises par une inflation mondiale galopante, par une pollution grandissante, par la pénurie imprévue de certains produits et par les mouvements capricieux de la finance mondiale.

Pour le mieux comme pour le pire, nous sommes de plus en plus interdépendants, même si nous conservons jalousement notre indépendance. Aucune nation ne peut résoudre seule le problème de l'inflation. Aucune nation ne peut assurer à elle seule la pureté de son air ou la propreté des eaux qui franchissent librement les frontières politiques. Les défis qui se posent pour chaque Etat souverain sont insurmontables en l'absence d'une action collective. Ce sont en effet des problèmes universels, auxquels ne peuvent s'appliquer que des solutions universelles. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions sont les seuls organismes possédant l'autorité et la représentation étendue nécessaires pour relever ces défis.

... 4

Même sur le plan collectif, il s'agit d'impressionnants défis. Nous savons d'expérience que conférences, résolutions ou votes officiels ne régleront pas à eux seuls les problèmes de la sécurité internationale. Ils exigent une évaluation profonde et lucide des dimensions des questions dont nous sommes saisis, ainsi qu'une volonté commune de travailler ensemble à les résoudre.

Là encore, nous devons essayer d'éviter les affrontements stériles et nuisibles qui sont fréquemment le résultat de la procédure officielle de mise aux voix. L'unanimité représente un autre moyen qui est souvent plus efficace. C'est la technique que nous utilisons de plus en plus au cours de nos réunions de chefs de gouvernements du Commonwealth. Les résultats ne sont pas saisissants, mais il n'en sont pas moins réels.

L'unanimité ne signifie pas l'imposition de sa décision par une majorité à une minorité hésitante qui croit ses intérêts vitaux en jeu; elle signifie la reconnaissance commune de ce qui devrait se faire et de ce qui peut se faire. A mon avis, nous attachons beaucoup trop d'importance au résultat numérique de chaque vote. Les votes n'apaisent guère la faim.

Il y a eu trois années de sécheresse consécutives dans certaines parties de l'Afrique et du sous-continent asiatique ainsi que des périodes anormalement défavorables à la production agricole dans beaucoup d'autres parties du monde. Jusqu'ici, seuls quelques Etats producteurs de vivres alimentaires et même leurs stocks existants ont fluctué selon les conditions climatériques et les besoins internationaux. Les efforts déployés depuis des années pour créer les banques alimentaires ont généralement été infructueux.

Le directeur général de la FAO vient maintenant d'avancer une proposition concrète afin d'assurer le ravitaillement en vivres de la population mondiale. Le succès de ce projet dépendra directement de l'effort déployé par chaque nation en vue d'adapter sa production alimentaire et sa politique de stockage à la réalisation

des objectifs visés. J'exorte tous les Etats (et non ceux-là seuls qui sont les producteurs traditionnels de surplus alimentaires) à appuyer la FAO et à coopérer avec elle dans la réalisation de cette tâche.

Nous notons avec grand intérêt la proposition faite hier par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis en vue de convoquer une Conférence alimentaire mondiale en 1974. Nous avons hâte de discuter ce projet en détail, car nous devons avoir pour objectif d'éloigner le terrible spectre de la famine qui menace des millions d'hommes.

Le Canada a soutenu le dynamisme renouvelé qui, au cours des dernières années, a permis d'élargir et de transformer le Conseil économique et social.

L'élection du Canada, par le Conseil économique et social, comme membre à part entière à la Commission économique pour l'Europe a marqué un changement important pour notre pays et pour nos relations avec l'Europe.

L'une des principales responsabilités du Conseil économique et social, élargi et revivifié, est de réaliser avec succès le programme d'action de la Stratégie internationale du développement, que cette Assemblée a adopté pour la Deuxième décennie du développement des Nations Unies. Cette stratégie n'est ni parfaite ni immuable. L'évaluation s'en est déjà révélée ici même difficile et même ardue. Ce n'est pas, toutefois, une tâche impossible à remplir et j'espère qu'elle deviendra plus facile au fur et à mesure que nous nous rendrons mieux compte des exigences de la Stratégie.

Monsieur le Président, nous faisons face à d'autres problèmes angoissants et universels que seule la coopération internationale peut régler. L'année dernière, j'ai insisté sur la question du terrorisme et j'estime que je dois faire de même cette année. La civilisation réclame à grands cris que la communauté internationale prenne des mesures visant à assurer la protection des innocents contre les actes de violence prémédités.

Depuis l'année dernière, les initiatives prises à l'échelle internationale afin de combattre le terrorisme ont pris une certaine ampleur dans diverses organisations et divers organismes internationaux. Pour ne citer qu'un exemple, plus de 86 Etats ont signé la Convention de 1970 de La Haye relative à la piraterie aérienne. Il est encourageant de noter qu'un nombre sans cesse croissant d'Etats de toutes les parties du monde et de toutes les idéologies politiques viennent ajouter leur nom à la liste de ceux qui ont ratifié le document en vue de combattre ces actes d'interférence illicites commis auprès de l'aviation civile. Toutefois, le terrorisme n'a pas été éliminé; il demeure un sabre à deux tranchants qui, à la fois, sape les bases de l'ordre international et tranche la main qui l'agite.

Nous demanderons à toutes les nations et à l'Assemblée générale de décider des mesures à prendre pour combattre les actes de terrorisme.

La terreur présente une autre facette: l'empoisonnement nucléaire et la menace ultime d'une immolation nucléaire. Bien qu'une d écennie se soit écoulée depuis la mise en vigueur du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, aucun progrès n'a été accompli concernant l'interdiction totale de ces essais, objectif ultime des signataires du traité. En dépit des perspectives heureuses touchant la sécurité internationale qui résultent de l'adoption d'accords relatifs à la limitation des armes strat égiques, aucune des superpuissances, hélas, n'a laissé entendre qu'elle était disposée à limiter ses essais nucléaires souterrains ou à entreprendre des négociations actives visant à la conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais, en outre, deux grandes puissances ont poursuivi leurs essais nucléaires dans l'atmosphère malgré la réprobation de l'opinion publique partout dans le monde.

Monsieur le Président, la dimension mondiale est claire et frappante dans l'utilisation que nous faisons des océans.

Les Etats côtiers doivent protéger leurs intérêts économiques et environnementaux. D'autre part, il doit exister certaines libertés traditionnelles de la mer pour faciliter les échangs mondiaux. Nous continuons de croire que ces éléments du droit de la mer ne sont pas irréconciliables et qu'un juste équilibre peut et doit être réalisé. Le Canada estime que ces droits, indispensables au bien-être de tous les Etats riverains - pays en voie de développement ou pays industrialisés - peuvent être exercés en tenant compte des droits des autres utilisateurs légitimes des océans, c'est-à-dire de l'ensemble l'humanité. Un nouvel ordre international qui reconnaisse à la fois les droits fondamentaux et les responsabilités des Etats à l'égard des océans peut émerger de la Troisième Conférence sur le droit de la mer, si telle est la volonté des gouvernements ici réunis.

De même, l'espace extra-atmosphérique offre d'intéressantes perspectives qui permettront de répondre à divers besoins relatifs à la gestion des ressources, des communications et de l'éducation. Ces bienfaits éventuels ne peuvent se traduire dans la réalité pour tous les peuples que grâce à la recherche de formes nouvelles et audacieuses de coopération internationale. Je crois que grâce à l'Organisation des Nations Unies, nous avons franchi la première étape dans cette direction.

L'an dernier, l'Assemblée générale a accepté l'invitation canadienne relative à l'offre formulée par le Canada d'être l'hôte, à Vancouver, de la conférence sur la question pressante et vitale des établissements humains..
Nous sommes très heureux que l'Assemblée générale ait répondu si chaleureusement à cette invitation et nous sommes encouragés par la coopération et l'enthousiasme manifestés lors des préparatifs initiaux de la conférence.

Nous célébrons cette année le 25e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme et pourtant, dans certaines régions de l'Afrique australe, des régimes minoritaires attentent aux droits fondamentaux de l'homme

en s'opposant de façon soutenue aux efforts visant à créer l'égalité de tous les hommes. Le Canada reconnaît le bien-fondé de la lutte pour ces droits et pour l'autonomie dans cette partie du monde et il étudie les façons d'élargir son aide humanitaire à ceux qui participent à ces efforts. Cet anniversaire pourra être célébré d'une façon positive si chaque nation se préoccupe d'assurer le respect des droits fondamentaux à toute la population. Mais un tel intérêt doit se traduire par des réalisations.

Dans son occupation de la planète, l'humanité a manqué de sagesse et de vision. Notre cupidité, notre indifférence et notre ignorance nous acheminent à toute allure vers un désaccord total avec notre environnement essentiel. L'exploitation de nos ressources naturelles a été incessante, aveugle et excessive. L'air et l'eau deviennent empoisonnés et viciés. Nous remplissons mal notre tâche de fournir à des millions d'habitants de la nourriture et des vêtements. Nous sommes incapables de vivre en paix ensemble ou de partager nos richesses en permettant à tous de vivre dans la dignité.

Même s'il ne fait pas de doute que les organismes des Nations Unies peuvent agir et agissent de fait avec célérité dans certaines circonstances, on ne peut accuser l'Organisation de toujours aborder les problèmes avec un empressement malséant. Trop d'articles semblent revenir chaque année à l'ordre du jour. Certes, nous avons réalisé des progrès. L'universalité sans cesse croissante de l'Organisation en est un exemple frappant.

Mais il nous faut éveiller un sentiment d'urgence, un sentiment collectif d'urgence face aux problèmes énormes qui se posent à l'humanité et à cette Organisation. Dans notre course contre la pauvreté et la faim, le terrorisme et les armes, la pollution et le sectarisme, nous avons trop tendance à oublier qu'il ne faut pas compter avec le temps.

CA
EA 75
-C 5

CANADA

communiqué

Press Release No. 7
Monday, October 1, 1973

CANADIAN CONTRIBUTION TO UNITED NATIONS

CHILDREN'S FUND (UNICEF) FOR 1973

FOR IMMEDIATE RELEASE

Communiqué de presse n° 7
Lundi, le 1er octobre 1973

CONTRIBUTION CANADIENNE AU FONDS DES

NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (FISE)

EN 1973

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

The Secretary of State for External Affairs of Canada, Mr. Mitchell Sharp, presented a cheque in the amount of $1.9 million to the Executive Director of the United Nations Children's Fund, Mr. Henry R. Labouisse, as the Canadian Government's annual contribution to the Fund for 1973. This brings Canada's total contribution since UNICEF was established in 1946 to more than $27 million.

In addition to these funds Canadians through private organizations and the Government's Canadian International Development Agency (CIDA) contributed an additional sum of $2.1 million in 1972.

Canada has always been a strong supporter of UNICEF which carries out programs of health and educational assistance to children and mothers and for providing training and advisory services in developing countries.

UNICEF also does important work in disaster relief programs in many parts of the world.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a présenté au Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE), M. Henry R. Labouisse, un chèque au montant de $1.9 million qui constitue la contribution canadienne au Fonds pour l'année 1973. Ceci porte la contribution totale du Canada, depuis la création du FISE en 1946, à plus de $27 millions.

Outre ces fonds, les Canadiens, par l'intermédiaire d'organismes privés et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ont contribué une somme additionnelle de $2.1 millions en 1972.

Le Canada a toujours prêté son soutien aux programmes de santé et d'enseignement du FISE pour les enfants et les mères ainsi qu'aux programmes de formation et de services consultatifs dans les pays en voie de développement.

Le FISE prend également une part importante à des programmes d'assistance en cas de catastrophes naturelles dans plusieurs parties du monde.

CA1
EA 75
-C 55

Governm
Publicati

CANADA

communiqué

Press Release No. 8
Monday, October 1, 1973

Statement in the Sixth Committee on the Report of the International Law Commission, by the Canadian Representative Mr. E. B. Wang

---

Communiqué de presse n° 8
Lundi le 1ier octobre 1973

Déclaration sur le Rapport de la Commission pour le Droit international par le représentant canadien, M. E.B. Wang

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

REPORT OF ILC: STATEMENT BY CANADA

My Delegation wishes to express its appreciation for the lucid and stimulating introduction which Ambassador Castaneda made for the report of the ILC. As Ambassador Castaneda indicated, the 25th anniversary of the International Law Commission is a timely occasion for a look back and a look forward on the role of the Commission.

The report itself contains a thoughtful appraisal of some of the main developments in the first 25 years, as set out in paragraphs 151 to 176. These paragraphs examine and illuminate some of the trends in international life which have had an impact on the work of the Commission and on the international law-making process as a whole. The report touches, for example, on the influence of the many new states which have emerged from former colonial status during this period; the increasing number of international organizations, largely under U.N. auspices, which contribute in one way or another to international law-making activities, and the accelerated tempo of technological change which has placed before the international community new problems and new opportunities calling for development of new rules or adaptation of existing principles of interstate behaviour.

A certain impatience is expressed from time to time with the laborious nature of the process of codification and progressive development of international law and this is understandable . Article 13 of the Charter gives the General Assembly a mandate to promote this process. The interest of member states, new and old, in pressing forward with the codification and development of international law has, if anything, been heightened by new technological developments and a consequent recognition of the interdependency of states.

The ILC, as the General Assembly's principal instrument for codification and developing international law, has to date completed drafts or reports on only 7 of the 14 topics on the priority list of subjects for codification which it adopted in 1949. Yet this would be an incomplete measure of the Commission's overall and impressive contribution to the development of international law. Five of the other major topics are well in hand on the current programme of work, and in one case (succession of states in respect of treaties) the work is in a final stage of completion. We believe that the ILC has responded in the past to the needs of the international community in a pragmatic and constructive way and we are confident that it will continue to do

in the future. Even in areas of international law where it did not succeed in developing agreed rules, or where its recommendations have not been adopted by member states - such as in the difficult areas of the draft Declaration on Rights and Duties of States and of the question of defining aggression, the work of the Commission has often helped to sharpen the focus and prepare the way for continuing effort by governments in other bodies.

The "consensus" approach to taking decisions which has been a characteristic of the work methods of the Commission has helped ensure broadest possible acceptance of its recommendations. Another important advantage of the Commission is well described in paragraph 166 of its Report, which refers to ... "the continuous interaction, throughout the development of a codification draft, between professional expertise and government responsibility, between independent vision and the realities of international life."

In his introduction to the report Ambassador Castaneda spoke persuasively of the desirability of setting in motion the mechanisms for future codification of new topics. He pointed out that codification work usually called for a preliminary outline of the field in question by a Special Rapporteur or studies prepared by the secretariat, recognizing that several years can elapse before the substantive codification work may be taken up in depth by the Commission itself. Against this background we offer some comments on one aspect of international law where we believe it would be useful and timely for the Commission to engage its attention for the future work programme, namely international environmental law.

Environmental Law

We are, all of us, aware of the present inadequacies of international environmental law - inadequacies both in scope and in substance. This was one of the main manifestations of the Stockholm Conference, and the need for the early development of the law in this field is underlined in Principle 22 of the Declaration adopted by that Conference. That there is a need to take action and to seek international co-operation in this area has been universally acknowledged. However, we must decide upon the appropriate means for meeting this need in as expedient a manner as possible.

It has been proposed that this task most appropriately falls to the International Law Commission. Clearly the International Law Commission has an important and major role to play in the development of all international law including international

environmental law. Indeed the ILC has had before it legal considerations which relate directly to environmental problems. I have in mind for example, the question of state responsibility which has been a subject of much study and which in the field of environmental damage is embodied in principle 21 of the Declaration on the Human Environment. This and other aspects of the ILC's work could be more closely linked to the relationship between states in situations giving rise to incidents of transnational or extraterritorial pollution.

However, something more than the development of the law in the theoretical sense is required. Equally important is the development of the law through its application to specific environmental problems in an operational sense. I have in mind for example the elaboration of specific conventions such as the recently adopted London Dumping Convention, in which further expression is given to the duty of states to protect and preserve the marine environment. The establishment of such a duty, albeit through a convention dealing with a fairly narrow environmental problem, provides a precedent for its more general application in respect of other environmental problems. This process for developing international law is one in which we would expect the U.N. Environment Programme to play an active - indeed a leading role. The UNEP is in a position to identify environmental problem areas and to stimulate action in the form of international conventions as a response to those problems.

It would be a mistake in our view to give responsibility for the development of environmental law to one body to the exclusion of another. Both the ILC and the UNEP can make an important contribution to this endeavour, as can other bodies of the U.N. system. The U.N. Seabed Committee, for example, in preparation for the forthcoming Law of the Sea Conference, has before it legal projects of environmental importance; thus while we are very much in favour of the ILC considering the development of legal means and techniques for the protection of the environment, we are equally in favour of activities in other bodies with the same objective. It is our hope and expectation that through this "broad-brush" approach a body of law on the environment can be developed without delay which is comprehensive in scope and meaningful in substance.

State Responsibility

Canada welcomes the beginning of concrete work by the Commission on the topic of state responsibility, as reflected in the adoption of 8 draft articles based on the reports of the

... 4

Special Rapporteur, Professor Roberto Ago. This topic covers, of course, areas of particular sensitivity in relations between states but the first set of draft articles approved represent, in the view of my delegation, a useful first step even though they are of a highly general nature. We note that the Commission intends to make substantial progress on its study of state responsibility at the 1974 session; we fully support this and hope that the Commission will be able to move as rapidly as possible to complete the first phase of its study.

International Watercourses

As a country with important international watercourses which we share with the United States it is natural that Canada would have a special interest in future work on the topic of the Law of Non-Navigational Uses of International Watercourses. Canada has had a long history of working out specific problems and developing mutual benefits with the United States in this respect and our experience should be regarded as an important source of state practice and judicial precedent. In addition to our long experience under the Boundary Waters Treaty of 1909, Canada and the United States are attacking the problem of pollution in the Great Lakes under a comprehensive bilateral treaty - the Great Lakes Water Quality Agreement of April 15, 1972. A joint marine pollution contingency plan has also been put into effect for the Great Lakes System. While we share the view that problems of pollution of international watercourses are both urgent and complex, it may be difficult at this session of the General Assembly to decide what priority and direction work on this topic might take in relation to other topics on the Commission's work programme. We are awaiting publication of the secretariat's study on legal problems relating to Non-Navigational Uses of International Watercourses, as requested by the Assembly in Resolution 2669 (XXV). Many governments, including my own, have not yet seen the advance report on progress of the work (A/CN4/270) of the Secretariat.

Future Work Programme

My Delegation supports in general the proposals made by the Commission for the organization of its future work. The Commission has, amongst other things, recommended that in light of its substantial work programme it should meet for a 14 week session in 1974, as compared to the 10 week session it held this year. Since a number of the distinguished members of the ILC have governmental as well as academic responsibilities, there

is some risk that a longer session may not necessarily result in more sustained participation by all members of the Commission. However we would have no objection to a longer period next year in the expectation that such an arrangement would be subject to careful review by the Commission itself and by the Sixth Committee next year, in determining the practice for the following year.

Whether the session is to be 10, 12, or 14 weeks, however, it would be important to avoid the situation which occurred this year when the report of the ILC (although dated July 23, 1973) was not available to member states until just before the opening of the General Assembly in September. If the report of the ILC is to be taken up as first item on the agenda of the Sixth Committee it would be unrealistic to expect governments to prepare detailed comments and give comprehensive attention to it within the short time available. We note that the Commission intends to start its 1974 session on May 6 which would mean it would not conclude until July 12, assuming a 10 week session or August 9, assuming a 14 week session. We can thus foresee the same problem arising next year. If the Commission cannot for various reasons, begin its annual session earlier than May 6, it would seem necessary to abandon the long standing practice in the Sixth Committee of taking up the ILC item as the first order of business.

Finally, Mr. Chairman, a suggestion of a practical nature. One procedure which might help alleviate the problem just mentioned would be to consider the possibility of issuing the provisional edition of the report of the ILC in a form of a series of addenda, each dealing with one or more specific topics. For example, it appears that this year the Commission adopted the articles on state responsibility about mid-way through its session. If the section on state responsibility had been translated, printed and distributed in provisional form as a separate addendum, governments might have received it well in advance of the report as a whole.

Ma délégation désire exprimer son appréciation pour l'introduction lucide et stimulante que M. l'Ambassadeur Castaneda a rédigée pour le rapport de la CDI. Comme l'a indiqué M. l'Ambassadeur Castaneda, le 25e anniversaire de la Commission du droit international est une occasion propice à la réflexion et à la projection dans l'avenir du rôle de la Commission.

Le rapport lui-même, comme le précisent les paragraphes 151 et 176, contient une estimation judicieuse de certains des principaux événements qui se sont succédés au cours des 25 premières années. Ces paragraphes soulignent et éclairent certaines tendances de la vie internationale qui ont influé sur le travail de la Commission et sur l'évolution du droit international dans son ensemble. Par exemple, le rapport mentionne l'influence de plusieurs nouveaux Etats qui ont abandonné leur ancien statut de colonies au cours de cette période; de plus, le nombre croissant des organisations internationales, en grande partie sous les auspices des N.U. qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'élaboration du droit international ainsi que le rythme accéléré de l'évolution technologique qui a mis la communauté internationale face à des situations et à des problèmes nouveaux, appellent l'instauration de nouvelles règles d'adaptation quant aux principles régissant actuellement le comportement international.

Il est compréhensible qu'une certaine impatience se fasse parfois sentir devant la nature laborieuse du processus de codification et de l'élaboration progressive du droit international. L'Article 13 de la Charte confère à l'Assemblée générale le mandat de promouvoir ce processus. L'intérêt manifesté par les Etats membres, anciens et nouveaux, afin d'accélérer la codification et l'élaboration du droit international s'est trouvé intensifié, pour ne pas dire davantage, par les découvertes technologiques et la reconnaissance subséquente de l'interdépendance des Etats.

A titre de principal instrument de l'Assemblée générale pour la codification et l'élaboration du droit international, la CDI a, jusqu'à ce jour, terminé les projets ou les rapports de la moitié seulement des 14 sujets inscrits sur la liste des questions prioritaires touchant la codification adoptée en 1949. Néanmoins, cela ne constitue

...2

pas un tableau exhaustif de l'apport global et impressionnant de la Commission dans le cadre de l'élaboration du droit international. Cinq des autres grands sujets vont déjà bon train dans le programme actuel de travail; dans un cas précis (soit la succession des Etats à l'égard des traités), le travail en est à la dernière étape. Nous estimons que, dans le passé, la CDI a répondu d'une façon pratique et constructive aux besoins de la communauté internationale et nous sommes confiants qu'elle continuera ainsi dans l'avenir. Même dans les domaines du droit international où elle n'a pas réussi à se manifester selon les règles convenues, ou encore lorsque les Etats membres n'ont pas adopté ses recommandations, comme par exemple dans les domaines ardus du projet de Déclaration sur les droits et obligations des Etats et la question de la définition de l'agression, le travail de la Commission a souvent aidé à préciser les questions à l'étude et a permis aux gouvernements de continuer à déployer leurs efforts au sein d'autres organismes.

Dans les prises de position, l'approche du "consensus", qui caractérise les méthodes de travail de la Commission, lui a permis de faire accepter ses recommandations par un grand nombre d'intéressés. Le paragraphe 166 du Rapport présente un autre avantage important de la Commission, à savoir "l'interaction continue, tout au long de l'élaboration d'un projet de codification, entre l'expertise scientifique et la responsabilité gouvernementale, entre la pensé indépendante et les réalités de la vie internationale".

Dans son introduction au rapport, M. l'Ambassadeur Castaneda mentionne de façon convaincante qu'il serait souhaitable de mettre en marche les mécanismes de la future codification de nouveaux sujets. Comme plusieurs années peuvent s'écouler avant que la Commission elle-même puisse s'attaquer en profondeur à l'ensemble du travail de codification, il a fait remarquer que le travail de codification exigeait habituellement un exposé préliminaire sur le domaine à l'étude de la part d'un rapporteur spécial ou encore des études préparées par le secrétariat.

...3

Compte tenu de ce qui précède, nous formulons certains commentaires sur l'un des aspects du droit international où nous estimons qu'il serait utile et opportun, pour la Commission, de se pencher sur le futur programme de travail, c'est-à-dire le droit international en matière d'environnement.

Le droit de l'environnement

Nous sommes tous conscients des lacunes actuelles du droit international en matière d'environnement, lacunes qui résident à la fois dans son contenu et dans sa portée. Ce fut d'ailleurs l'une des principales découvertes de la Conférence de Stockholm. Le besoin d'élaborer le plus tôt possible le droit en cette matière se trouve souligné dans le Principe 22 de la Déclaration adoptée par cette Conférence. Il est universellement reconnu qu'il faut intervenir et chercher à obtenir la coopération internationale en ce domaine. Toutefois, nous devons décider des moyens appropriés pour répondre à ce besoin aussi rapidement que possible.

Il a été proposé que cette tâche soit confiée, fort judicieusement d'ailleurs, à la Commission du droit international. Il est évident que la Commission a un rôle important et de premier plan à jouer dans l'élaboration de tout le droit international, y compris celui qui touche l'environnement. En effet, la CDI est saisie de considérations d'ordre juridique qui touchent directement les problèmes de l'environnement. Je pense, par exemple, à la question de la responsabilité étatique qui a fait l'objet d'études exhaustives et qui, dans le domaine des dégats causés à l'environnement, est incorporée au principe 21 de la Déclaration sur l'environnement. Cet aspect particulier ainsi que d'autres aspects du travail de la CDI pourraient être rattachés plus étroitement aux relations entre les Etats dans des situations qui provoquent des cas de pollution transnationale ou extra-territoriale.

Cependant, il faut plus que l'élaboration du droit au sens théorique. Il est tout aussi important d'élaborer le droit grâce à son application à des problèmes précis en matière d'environnement sur le plan pratique. Je pense, par exemple, à l'élaboration de conventions particulières comme la Convention récemment adoptée à Londres sur les

...4

déversements qui précise davantage l'obligation, pour les Etats, de protéger et de préserver le milieu marin. L'établissement d'une telle obligation, même à la faveur d'une convention traitant d'un problème assez précis dans le domaine de l'environnement, fournit un précédent en vue d'une application plus générale à l'égard de d'autres problèmes du même ressort. Ce processus de l'élaboration du droit international constitue un domaine où nous souhaitons que le Programme des Nations Unies pour l'environnement joue un rôle actif, voire déterminant. Le PNUE est en mesure d'identifier les domaines de l'environnement qui posent un problème et d'amorcer une intervention sous la forme de conventions internationales visant à résoudre ce malaise.

Ce serait une erreur, à notre avis, de confier la responsabilité de l'élaboration du droit de l'environnement à un organisme à l'exclusion d'un autre. Tout autant que d'autres organismes des Nations Unies, la CDI et le PNUE, dans le cadre de cette entreprise, sont en mesure de fournir une contribution substantielle. Par exemple, en prévision de la prochaine Conférence sur le droit de la Mer, le Comité des Nations Unies sur les fonds marins est saisi de projets d'ordre juridique qui ressortissent au domaine de l'environnement; ainsi, bien que nous soyons tout à fait favorables à l'idée que la CID étudie l'élaboration des moyens juridiques et les techniques permettant la protection de l'environnement, nous n'en favorisons pas moins l'initiative d'autres organismes oeuvrant dans le même sens. Nous espérons et souhaitons que grâce à une approche aussi généreuse, une doctrine juridique sur l'environnement - dont la portée serait générale et le contenu substantiel - puisse s'élaborer sans délai.

Responsabilité des Etats

Le Canada fait bon accueil au début du travail concret de la Commission sur le sujet de la responsabilité des Etats, travail qui s'est traduit par l'adoption de 8 projets d'articles fondés sur les rapports du rapporteur spécial, M. Roberto Ago. Le sujet couvre, évidemment, des domaines particulièrement délicats dans les relations entre les Etats, mais le premier ensemble de projet d'articles approuvé représente, selon ma délégation, un premier pas utile, malgré son caractère très général.

...5

Nous notons que la Commission se propose de faire des progrès substantiels dans son étude sur la responsabilité des Etats au cours de la session de 1974; nous appuyons sans réserve cette initiative et nous espérons que la Commission sera en mesure de progresser aussi rapidement que possible et de terminer la première étape de son étude.

Cours d'eau internationaux

A titre de pays possédant d'importants cours d'eau internationaux qu'il partage avec les Etats-Unis, il va de soi que le Canada s'intéresse particulièrement aux futurs travaux qui se dérouleront sur la question du droit d'utiliser les cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Le Canada, sous ce rapport, possède une longue expérience dans la solution de problèmes précis et dans l'élaboration d'avantages réciproques avec les Etats-Unis; notre expérience en la matière devrait constituer une source importante de pratique gouvernementale et de précédent juridique. Outre notre longue expérience sous le régime du Traité des eaux limitrophes signé en 1909, le Canada et les Etats-Unis s'attaquent maintenant au problème de la pollution des Grands lacs dans le cadre d'un traité bilatéral global, soit l'Accord du 15 avril 1972 sur la qualité des eaux dans les Grands lacs. Un plan de contingence conjoint visant la pollution marine a également été mis en oeuvre dans le système des Grands Lacs. Bien que nous partagions l'opinion selon laquelle les problèmes de la pollution des cours d'eau internationaux sont à la fois urgents et complexes, il pourrait être difficile, à l'occasion de la présente session de l'Assemblée générale, de décider de la priorité et de l'orientation qu'il convient de donner à cette question par rapport aux autres sujets du programme de travail de la Commission. Nous attendons la publication de l'étude du secrétariat sur les problèmes juridiques concernant l'utilisation des cours d'eau à des fins autres que la navigation, comme le demande la résolution 2669 (XXV) de l'Assemblée. De nombreux gouvernements, dont le mien, n'ont pas encore pris connaissance du rapport préliminaire sur l'état des travaux du Secrétariat (A/CN4/270).

Prochain programme de travail

Ma délégation appuie généralement les propositions faites par la Commission en vue de l'organisation de ses prochains travaux. La Commission a recommandé, entre autres choses, qu'à la lumière de son programme de travail si chargé, elle se réunisse en 1974 pendant une session de 14 semaines, comparativement à une session de 10 semaines cette année. Comme un certain nombre des distingués membres de la CDI assument des charges à la fois gouvernementales et universitaires, il est possible qu'une session prolongée ne donne pas lieu à une participation plus soutenue de la part des membres de la Commission. Toutefois, nous ne nous opposons pas à une période prolongée l'an prochain, dans l'espoir qu'une telle mesure fasse l'objet d'un examen approfondi de la part de la Commission elle-même et de la Sixième commission l'an prochain et cela, afin de déterminer la ligne de conduite à adopter pour l'année suivante.

Que la session dure 10, 12 ou 14 semaines, il faudrait cependant éviter que ne se répète la situation qui s'est produite cette année lorsque le rapport de la CDI (bien que daté du 23 juillet 1973) n'a été accessible aux Etats membres que la veille de l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre. Si le rapport de la CDI doit constituer le premier article à l'ordre du jour de la Sixième commission, il serait illusoire d'espérer que les gouvernements rédigent des commentaires détaillés et accordent une attention générale au rapport dans le court délai dont ils disposent. Nous notons que la Commission se propose d'entamer sa session de 1974 le 6 mai, ce qui signifierait, dans l'hypothèse d'une session de 10 semaines, que la session ne se terminerait pas avant le 12 juillet, ou le 9 août, dans l'hypothèse d'une session de 14 semaines. Nous pouvons ainsi prévoir que le même problème se reproduira l'an prochain. Si la Commission ne peut, pour diverses raisons, commencer sa session annuelle avant le 6 mai, il semblerait nécessaire d'abandonner la pratique longtemps établie à la Sixième commission d'inscrire l'article de la CDI au premier rang de ses travaux.

....7

En dernier lieu, Monsieur le Président, permettez-moi de faire une suggestion pratique. Un moyen susceptible d'obvier à la difficulté susmentionnée serait d'étudier la possibilité de diffuser l'édition provisoire du rapport de la CDI sous la forme d'une série de documents partiels, chacun traitant d'un ou de plusieurs sujets précis. Par exemple, il semble que la Commission ait adopté les articles sur la responsabilité des Etats au milieu de la session en cours. Si la section traitant de la responsabilité des Etats avait été traduite, imprimée et distribuée, sous forme provisoire, en tant que document partiel, les gouvernements l'auraient probablement reçue bien avant l'ensemble du rapport.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 9
Thursday, October 4, 1973

CANADIAN CONTRIBUTION TO UNITED NATIONS FUND FOR POPULATION ACTIVITIES (UNFPA) FOR 1973

FOR IMMEDIATE RELEASE

Communiqué de presse n° 9
Jeudi, le 4 octobre 1973

CONTRIBUTION CANADIENNE AU FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION (FNUAP) EN 1973

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

The Government of Canada today pledged a contribution of $2 million (U.S.) to the United Nations Fund for Population Activities (UNFPA). This 1973 pledge brings to $7 million the total Canadian support of UNFPA since its inception in 1969. Canada is among the UNFPA'S eight major contributors.

UNFPA is financed by voluntary contributions from a number of UN members and its programmes extend over a wide range of population related activities from family planning projects to demographic studies. Canada considers family planning and other population programmes an important aspect of development assistance aimed at improving living standards in developing countries.

An additional responsibility of the Fund involves activities related to the World Population Year 1974, the highlight of which will be the World Population Conference in Bucharest next August.

Le Gouvernement du Canada s'est aujourd'hui engagé à fournir 2 millions de dollars (E.-U.) au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP). Cet engagement, pour l'année en cours, porte à 7 millions de dollars l'ensemble des contributions que le Canada verse au FNUAP depuis sa création en 1969. Le Canada compte parmi les huit principaux donateurs du FNUAP.

Le FNUAP est financé grâce à l'apport volontaire d'un certain nombre de membres des NU. Les programmes de cet organisme touchent une vaste gamme d'activités se rapportant à la population, qu'il s'agisse de projets de planning familial ou d'études démographiques. Le Canada estime que le planning familial et d'autres programmes en matière de population constituent un aspect important de l'aide au développement visant à améliorer les conditions de vie dans les pays en voie de développement.

Le Fonds est en outre chargé des activités relatives à l'Année démographique mondiale fixée pour 1974 et dont le point saillant sera la Conférence démographique mondiale qui se tiendra à Bucarest en août prochain.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 10
Thursday, October 11, 1973

Notes for an address by H.E. Bruce Rankin, Ambassador, Consul-General, New York, Canadian Representative - Second Committee, XXVIII Session of the United Nations General Assembly.

Item: Consideration of the economic and social situation in the Sudano-Sahelian region stricken by drought and measures to be taken for the benefit of that region. (A/9178;A/C.2/L.1290) (101).

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse n° 10
le jeudi 11 octobre 1973

Notes pour une allocution que prononcera M. Bruce Rankin, Ambassadeur, Consul général à New York, Représentant canadien à la Deuxième commission, lors de la 28e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Point: Etude de la situation économique et sociale de la région soudanaise-sahélienne frappée par la sécheresse et mesures à prendre en faveur de cette région. (A/9178; A/C.2/L.1290) (101)

A VERIFIER LORS DE L'ALLOCUTION

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman, we have listened with very great interest to the interventions in this debate by previous speakers particularly the representatives of Upper Volta; the Secretary-General and FAO who have defined for us the very serious problems which are confronted by the countries of the Sudano-Sahelian Zone. On October 9 in a plenary session of the General Assembly His Excellency General Sangoulé Lamizana, President of the Republic of Upper Volta addressed us, describing the dramatic situation prevailing in the Sudano-Sahelian Zone as a result of prolonged drought. His exposé identified quite clearly the need for action on the part of the international community to assist the countries of the zone to recover from this drought in the near term, and to build adequate infra-structure to combat future occurences of this kind in the medium and long term. We are honoured that President Lamizana will be visiting Ottawa in the coming days to discuss the problems of the Sudano-Sahelian region with Canadian authorities.

Canada is prepared to react through both multilateral and bilateral channels to assist the countries of the region in alleviating the present emergency situation and in assisting in medium and long term rehabilitation development efforts. In his statement in the General Debate of the General Assembly the Secretary of State for External Affairs of Canada, The Honourable Mitchell Sharp made special reference to the serious problems being faced by the countries of the Sudano-Sahelian Zone. I do not wish to review in detail the nature of Canadian emergency aid to this region thus far. Suffice it to say that we have provided the equivalent of $10 million in total assistance, and that we intend to continue our emergency relief efforts designed to provide for immediate requirements of food, medical supplies and transport facilities in the region. Canada's contribution for this coming year will reflect the conclusions which we draw from the FAO Multi-Donor Mission which is at present evaluating the food and transport needs of the Sahelian Zone for 1974.

But we cannot rest satisfied by the emergency relief efforts taken by the international community in respect of the Sahelian Zone; the focus of our continuing attention must be the medium and long term programmes for rehabilitation and infra-structure development. It is

...2

essential, and I stress this point, that the efforts of the international community must be closely coordinated if we are to achieve with our finite resources the optimum medium and long term benefit to the countries of the region. It appears to us that at the heart of coordination efforts is the participation of the Permanent Inter-State Committee which has already outlined the needs of the six countries during recent meetings in Ouagadougou. International efforts while perhaps concentrating on the six countries of the Sahelian region should not exclude consideration of the similarly affected countries on the fringe. We note with great interest the priorities which were outlined during the deliberations of the Ministers of the six Sahelian countries affected by the drought. The priorities established by recipient countries should, of course, provide the framework for assistance from the international community.

This brings us to the question of the role of the United Nations. Canada greatly appreciates the efforts which have been taken by the United Nations system to coordinate emergency relief activities through the FAO, and medium and long term activities under the Office of the Under-Secretary-General for Political and General Assembly Affairs, Mr. Bradford Morse. Our material support for FAO activities is indicative of our satisfaction with that operation. It appears necessary to stress that donors and recipients must be brought together in as coordinated a fashion as possible. The resources of donors, both in terms of materials and expertise, do not always coincide with the needs and priorities of the recipients. Furthermore there are a number of potential donors who may be in a position to offer similar or even competing programmes to the recipients in the zone. It will be a most difficult task to ensure that resources and expertise are not wasted if the needs of the Sahelian countries are to be met within the limits of resources available. As coordination is required, and as the problem does involve more than six countries, we believe that some coordinating machinery, in the spirit of the United Nations initiative in this regard, should be established. We must look at the possibility of a machinery which is physically located in Africa. The United Nations itself is the only institution with broad enough scope to deal with such a complex task, and Canada considers that the agencies and organs of the United Nations system, particularly the UNDP, must play the fullest possible role in such a mechanism.

...3

Canada intends to participate actively in reinforcing a mechanism which brings coordination among donors and between donor and recipient, and we shall assist the Permanent Inter-State Committee to fulfill its crucial role by providing, if requested, technical assistance and expertise.

For medium and long term action a special task force has been formed within the Canadian International Development Agency to plan Canada's programmes in the Sahelian zone. Canadian aid authorities are now studying with great interest several requests for projects, both national and regional, as part of the priority list submitted by the Permanent Inter-State Committee. These projects are primarily in the following sectors:

a) water resources and dams;

b) development of farm and cattle production;

c) improvement of transportation systems;

d) staving off the encroachment of the desert.

We have before us, Mr. Chairman, a rather lengthy draft resolution in Document A/C2/L1290. Canada is sympathetic to the spirit of this resolution and hopes that through informal consultations it will become the basis for consensus and for further international action.

We believe that this would allow the United Nations to take further steps in ensuring that none of the efforts of the international community in the Sudano-Sahelian zone go to waste because of lack of coordination.

Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur le président, c'est avec un vif intérêt que nous avons écouté les interventions faites au cours du présent débat par ceux qui nous ont précédés à cette tribune, particulièrement celles des représentants de la Haute-Volga, du Secrétaire-général et de la FAO, qui ont défini à notre intention les problèmes très graves auxquels font face les pays de la zone soudanaise-sahélienne. Le 9 octobre, au cours de la séance plénière de l'Assemblée générale, le général Sangoulé Lamizana, président de la République de la Haute-Volta, s'est adressé à nous et a décrit la tragique situation qui règne dans la zone soudanaise-sahélienne à la suite d'une sécheresse prolongée. Son exposé soulignait clairement la nécessité d'une intervention de la part de la communauté internationale afin d'aider les pays de la zone à se rétablir de cette sécheresse dans l'immédiat et à se doter de l'infrastructure nécessaire pour lutter, à moyen et à long terme, contre d'éventuels sinistres de cette nature. Nous aurons l'honneur d'accueillir prochainement à Ottawa M. le président Lamizana qui y discutera les problèmes de la région soudanaise-sahélienne avec les autorités canadiennes.

Le Canada est disposé à intervenir, tant par les filières multilatérale que bilatérale, afin d'aider les pays de la région à alléger la présente situation d'urgence et à collaborer aux efforts de mise en train de son rétablissement à moyen et à long terme.

Dans la déclaration qu'il a faite au cours du débat général de l'Assemblée générale, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a expressément signalé les graves problèmes auxquels font face les pays de la zone soudanaise-sahélienne. Je ne m'attarderai pas à exposer en détail le contenu des secours d'urgence accordés par le Canada à cette région jusqu'à maintenant. Qu'il me suffise de dire que nous avons consenti, au total, l'équivalent de 10 millions de dollars au titre de l'aide et que nous avons l'intention de poursuivre nos efforts de secours d'urgence afin de satisfaire les besoins immédiats de la région en denrées alimentaires, en fournitures médicales et en

...2

services de transport. La contribution du Canada pour l'année qui vient reflétera les conclusions que nous avons tirées suite à la Mission des donateurs de la FAO qui évalue actuellement les besoins en 1974 de la zone sahélienne aux chapitres des denrées alimentaires et des transports.

Nous ne saurions, toutefois, nous contenter des efforts de secours d'urgence faits par la communauté internationale en faveur de la zone sahélienne; nous devons nous attacher aux programmes à moyen et à long terme pour le rétablissement et la mise en train d'une infrastructure. Il est essentiel, et je tiens à le souligner, de coordonner étroitement les efforts de la communauté internationale si nous voulons obtenir, à l'aide de nos ressources limitées, les meilleurs avantages possibles à moyen et à long terme pour les pays de la région. Il nous semble qu'au coeur des efforts de coordinations se trouve la participation du Comité permanent inter-Etats, lequel a déjà exposé les besoins des six pays à l'occasion de récentes rencontres à Ouagadougou. Bien qu'ils visent principalement les six pays de la région sahélienne, les efforts internationaux ne doivent pas exclure les pays périphériques également victimes de cette situation. Nous notons avec un vif intérêt les priorités qui ont été exposées au cours des délibérations des Ministres des six pays sahéliens frappés par la sécheresse. Les priorités établies par les pays bénéficiaires devraient certainement constituer le cadre de l'aide en provenance de la communauté internationale.

Cela nous amène à la question du rôle des Nations Unies. Le Canada apprécie grandement les efforts déployés par le système onusien afin de coordonner les activités de secours d'urgence par l'intermédiaire de la FAO, et les initiatives à moyen et à long terme prises par le bureau du sous-secrétaire général pour les affaires politiques et de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse. L'aide substantielle que nous avons fournie aux activités de la FAO témoigne de notre satisfaction à l'égard de cette initiative.

...3

Il semble nécessaire de souligner que les donateurs et les bénéficiaires doivent unir leurs efforts pour assurer un maximum de coordination. Les ressources des donateurs, à la fois sur le plan matériel et sur celui des compétences, ne coïncident pas toujours avec les besoins et les priorités des bénéficiaires. En outre, il existe un certain nombre de donateurs éventuels susceptibles d'offrir aux bénéficiaires de la zone des programmes semblables ou même plus alléchants. Il sera très difficile d'assurer l'utilisation judicieuse des ressources et des compétences afin de répondre aux besoins des pays sahéliens selon les disponibilités limitées. Comme la coordination s'impose et que le problème touche plus de six pays, nous estimons qu'il faudrait établir un certain mécanisme de coordination selon l'esprit de l'initiative des Nations Unies à cet égard. Nous devons étudier la possibilité d'implanter un mécanisme directement en Afrique. L'Organisation des Nations Unies constitue en soi la seule institution capable, par sa dimension, de s'attaquer à une tâche aussi complexe, et le Canada estime que les organismes et les organes du système onusien, surtout le PNUD, doivent jouer un rôle très important dans un tel mécanisme.

Le Canada se propose de participer activement au renforcement du mécanisme qui permettra de coordonner l'action des donateurs ainsi que celle des donateurs et des bénéficiaires; de plus, nous aiderons le Comité permanent inter-Etats à assumer son rôle capital en fournissant, sur demande, de l'aide technique et des compétences.

Aux fins de l'intervention à moyenne et à longue échéance, un groupe de travail spécial s'est constitué au sein de l'Agence canadienne de développement international afin d'élaborer les programmes canadiens dans la zone sahélienne. Les autorités canadiennes compétentes en matière d'aide étudient présentement avec grand intérêt plusieurs demandes de projets, à la fois nationaux et régionaux,

...4

faisant partie de la liste des priorités présentée par le Comité permanent inter-Etats. Ces projets visent principalement les secteurs suivants:

a) les ressources hydrauliques et les barrages;

b) l'amélioration de la production agricole et du bétail;

c) l'amélioration des systèmes de transport;

d) le freinage de l'action du désert.

Monsieur le président, nous sommes saisis d'un projet de résolution élaboré contenu dans le document A/C2/L1290. Le Canada est favorable à l'esprit de la présente résolution et il espère que, grâce à des consultations officieuses, ce projet constituera la base d'un consensus en vue d'une prochaine intervention internationale.

Nous estimons que cela permettra aux Nations Unies de prendre d'autres mesures pour s'assurer qu'aucun des efforts déployés par la communauté internationale dans la zone soudanaise-sahélienne ne soit vain par manque de coordination.

Monsieur le président, je vous remercie.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

Communiqué

Press Release No. 11
Thursday, October 11, 1973

Statement by Dr. Saul F. Rae, Canadian Ambassador and Permanent Representative to the United Nations, in Special Political Committee, October 11, 1973

Subject: Day of Solidarity with South African Political Prisoners

---

Communiqué de presse n° 11
Le jeudi 11 octobre 1973

Déclaration de M. Saul F. Rae, Ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, à la Commission politique spéciale, le 11 octobre 1973.

Sujet: Jour de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud.

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

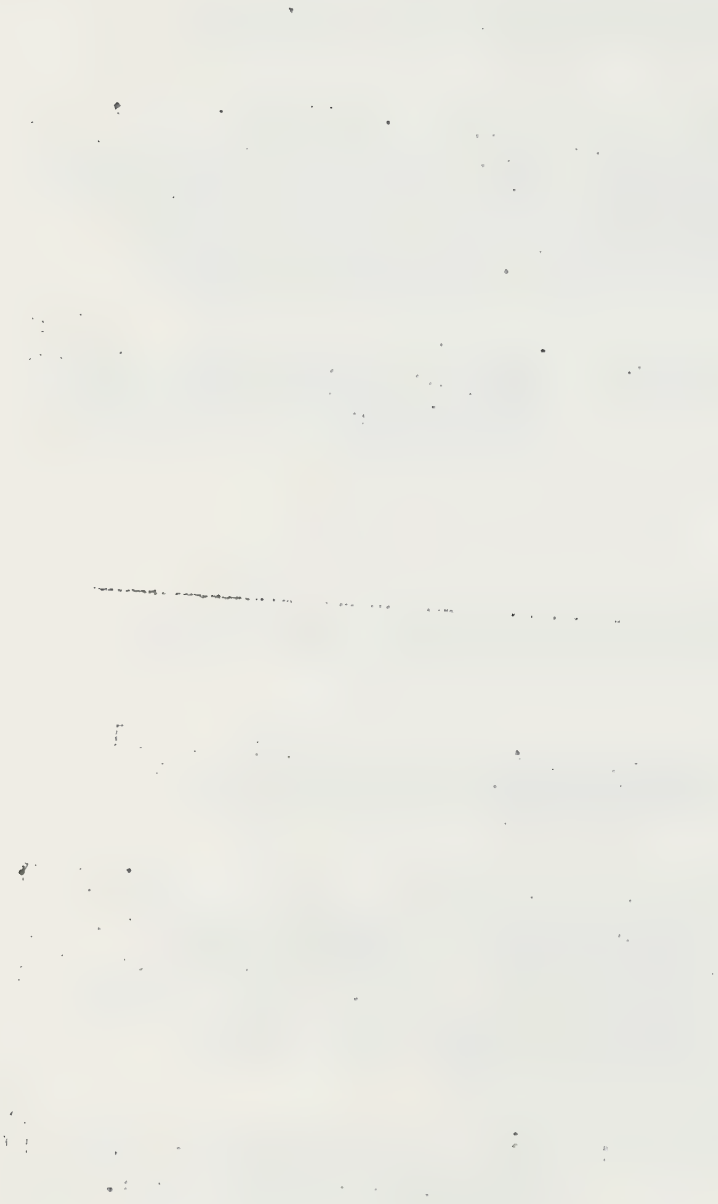

The Canadian Government wishes to associate itself wholeheartedly with the Special Committee on Apartheid and its call upon all Governments to observe October 11, 1973 as a Day of Solidarity with political prisoners in South Africa. On that day 10 years ago Resolution 1881 (XVIII) was passed calling for the immediate cessation of arbitrary trials being conducted under the authority of the Sabotage Act and, further, calling for the unconditional release of all persons in prison, interned or subjected to other restriction for their opposition to apartheid.

For the past 25 years the South African Government has written its policies of apartheid and racial discrimination into law. This systematic denial of fundamental human rights by the South African Government represents their rejection of the principle that all men are equal and have equal rights to human dignity.

On behalf of its people the Canadian Government expresses its complete abhorrence of the apartheid policies of the South African Government and of the consequences of its oppressive and unjust legislation.

- - - - - -

Le Gouvernement canadien désire s'associer de tout coeur au Comité spécial pour l'apartheid et souscrit à l'appel lancé à tous les Gouvernements d'observer, le 11 octobre 1973, le Jour de la solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud. Il y a 10 ans aujourd'hui, était adoptée la résolution 1881 (XVIII) qui demandait la suspension immédiate de procès instruits d'après l'acte de sabotage et exigeait en outre la libération inconditionnelle de toutes les personnes emprisonnées, incarcérées ou soumises à tout autre forme de contraintes pour s'être opposées à la politique d'apartheid.

Au cours des 25 dernières années, le Gouvernement sud-africain a transformé ses politiques sur l'apartheid et la discrimination raciale en textes de lois. Cette négation systématique de la part du Gouvernement sud-africain des droits fondamentaux de l'homme représente le rejet par ce Gouvernement du principe selon lequel tous les hommes sont égaux et ont un droit égal à la dignité humaine.

Au nom de la population canadienne, le Gouvernement du Canada exprime la désapprobation totale que lui inspirent les politiques d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud et les conséquences de ses lois oppriman-tes et injustes.

CA1
EA 7
-C 5

CANADA

communiqué

Press Release No. 12
Wednesday, October 24, 1973

Statement on Disarmament Items, made in the First Committee of the XXVIIIth Session of the General Assembly by H.E. Mr. W.H. Barton, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the Conference of the Committee on Disarmament at Geneva.

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de Presse n° 12
le mercredi, 24 octobre 1973

Déclaration sur les points de l'ordre du jour concernant le désarmement, prononcée à la Première Commission de la XXVIIIe session de l'Assemblée générale des Nations Unies par S.E. Monsieur W.H. Barton, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada à la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève.

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

I suppose that, to many people who watch what goes on in these halls, it will seem incongruous that at a time when war has been raging in the Middle East and is being succeeded only by an uneasy ceasefire we should be introducing a dabate on arms control and disarmament in the terms we do here.

The repeated outbreak of war in the Middle East vividly illustrates the point which is fundamental to our discussions - that war is a futile instrument for the resolution of differences between states. Moreover, each new outbreak of warfare, wherever it takes place, presents a danger of spilling over into an even wider area with all that implies in terms of escalation in size of forces and terms of armaments employed. Mutual deterrence and self-restraint on the part of the nuclear powers are powerful factors preventing the extension of a regional war into a general war. But can we take it for granted that these impediments will always suffice? For most of the world they are not good enough. We want effective international action to reduce and ultimately remove the threat of war; which is why we are here today and no doubt will be back next year and in the years ahead.

This annual debate provides an opportunity to look back over developments during the preceding 12 months, to draw a balance sheet of the current situation, and to give thought to approaches which may contribute to progress in the period to come.

It has been the custom of this Committee to devote its particular attention to the work of the Committee of the Conference on Disarmament (CCD). This is fitting, since that Committee reports directly to the General Assembly and in a sense acts as its continuing and expert forum on arms control and disarmament between sessions. At the same time, however, the Assembly's assessment of the current situation would be incomplete if it failed to take into consideration developments elsewhere in pursuit of limitations, reductions or restrictions on the instruments of war.

....2

As will be clear from the report of the CCD (Document A/9141) two subjects dominated discussion in the CCD during the past year: the question of a comprehensive nuclear test ban and the question of a prohibition of chemical weapons. These are the issues which the General Assembly at its last session invited the CCD to consider as matters of priority, and the record shows that this wish was respected. With what degree of success is, of course, another matter.

I would like to offer some comments on these two issues. First, because in the view of my delegation it has greater significance, let me treat the question of a comprehensive ban on testing nuclear weapons. For several years now, the Canadian Delegation, like most others here, has been convinced that the most constructive and immediately available contribution to the deceleration of the arms race and to the promotion of arms control which would be taken multilaterally through the CCD would be the negotiation of a treaty providing for the complete cessation of nuclear weapons tests. The considerations that have led us to this position are well-known. First, by placing an obstacle in the way of the development of new varieties of nuclear weapons, such a ban would be a factor in slowing the nuclear arms race. Second, such a ban would be a measure of self-restraint by the nuclear powers, consistent with the obligations and spirit of the non-proliferation treaty; it would thus serve to strengthen this important instrument. Third, a comprehensive test ban, adhered to by all nuclear powers, would eliminate from the world a source of anxiety about threats to the environment. A comprehensive test ban would thus contribute to the safety of this planet, not only today, but for the generations which are to come.

The CCD's consideration of the test ban issue has been lengthy, detailed and frequently constructive, but it is striking that, notwithstanding the undertakings of the nuclear powers in the Non-Proliferation Treaty (NPT) the initiative has always come from its other members, never from the super-powers. This year,

....3

for instance, the most that was achieved was a meeting of technical experts to review developments related to the complex problems of verifying an underground test ban. This meeting was called, not at the initiative of any of the nuclear weapon states, but at the urging of the Delegation of Japan. Once again, as was the case in past meetings of this kind, only two of the nuclear powers on the CCD, the United States and the United Kingdom, participated; disappointingly the Soviet Union again held to the line that it would only join in promoting scientific exchanges in the field of seismic monitoring of underground nucler weapon tests as part of an agreed comprehensive Test-Ban Treaty. In short, nothing which occurred this year in the CCD, -whether statements, working papers, or participation in technical discussions - produced any evidence of a change of position by any of the nuclear testing states.

There is another dimension to the nuclear testing issue. This is the continuation of nuclear testing in the atmosphere by two nuclear powers. The possibility of being exposed to radioactive fall-out from these tests has instilled a sense of deep apprehension among peoples of many countries, and this has provoked insistent demands from around the world that this kind of testing in particular must stop. My government once again calls on the nuclear powers concerned to reconsider their position on the Partial Test-Ban Treaty (PTB) and to abandon this particularly objectionable kind of nuclear testing.

Briefly then, non-nuclear states have done all they can in the CCD and outside to bring about an end to testing. It is up to the nuclear powers. Three of these nuclear powers have repeatedly undertaken - in the Partial Test-Ban Treaty, in the Non-Proliferation Treaty, and in numerous statements - that their objective is an agreement on the cessation of all nuclear weapon tests; we would like to believe that great powers do not make such commitments lightly.

....4

In this situation, it seems to a number of delegations including my own that the step the Assembly should take this year - the 10th Anniversary of the PTB - is to unite in the adoption of a simple but sharp resolution reiterating in the clearest possible terms its determination that nuclear testing in all environments should be brought to an end. (We hope to join with a number of other delegations in tabling a resolution to this effect.) Of course our message is not new, but we cannot fail to remind the nuclear testing powers of our firm and continuing expectation that they will take measures aimed at halting the nuclear arms race. (I shall have more to say on this subject when the Committee debates the draft resolution to which I referred a moment ago.)

It is clear that the nuclear testing issue is closely linked to attempts to prevent the proliferation of nuclear weapons which find their embodiment in the NPT. This important agreement, multilateral in nature, seeks to reduce the danger of nuclear war by restricting the number of states which have access to nuclear weapons to those which possessed them at the time the Treaty came into force in 1970. Non-nuclear weapons states which adhere to the Treaty recognize that it is not in their interest to possess nuclear arms, but their right to benefit fully from advances in peaceful nuclear technology is guaranteed. To date some eighty countries have adhered to this Treaty, reflecting a collective judgment that such an agreement must be in the interests of the whole world community. We must not forget however that several countries with advanced nuclear technology still have not ratified the Treaty nor concluded safeguard agreements pursuant to the Treaty; as well, it is disturbing that two nuclear states remain unwilling to accept even the very limited obligations which would be placed upon them if they chose to accede to the NPT. My delegation earnestly hopes that such states will as a minimum maintain policies consistent with the objectives of the NPT and that they will respect the efforts of the parties to the treaty to fulfill their obligations, particularly with regard to Article III concerning the application of International Atomic Energy Agency safeguards.

....5

I would like now to turn to the other item which has been before the CCD as a matter of priority: the banning of chemical weapons. Again, the CCD has not made the progress we had hoped for in its efforts to negotiate a treaty prohibiting the development, production and stockpiling of chemical weapons. But my delegation, for one, has yet to be satisfied that any of the proposals so far envisaged will provide the necessary security guarantees for a treaty to be generally acceptable and effective.

Let us consider the current situation regarding chemical weapons. The Geneva Protocol of 1925, forbidding their use, has been in effect for nearly fifty years and is widely accepted as expressing a norm of international law. Unquestionably,its effectiveness has been reinforced and given substance by the fact that by-and-large, nations have been reluctant to use chemical weapons, not simply for moral or political reasons, but also for practical military considerations. Their use carries with it the probability of retaliation and the necessity to adopt difficult protective and defensive measures. It is evident that a key factor which has led certain countries to chemical weapons development, production and stockpiling programmes has been the desire to deter by the threat of retaliation the possible use of chemical weapons by potential enemies.

In attempting to draw up a treaty banning development, productinn and stockpiling of chemical weapons, the CCD is aiming to make contribution to the ultimate goal of general and complete disarmament and in the interim to limit the dimensions of war-making. But more specifically, it is seeking to find a way of reinforcing the Geneva Protocol by eliminating the weapons of chemical warfare. This would mean that trust in the effectiveness of such a treaty would replace the deterrent value of maintaining chemical weapons. If governments are to be persuaded to abandon the right to exercise this measure of deterrence, they must be satisfied that the treaty will provide an equal or better standard of protection; in other words there must be an effective system of verification in which all parties to the treaty will have confidence.

...6

But as we have come to realize in the course of our studies in the CCD, the problem of devising an effective system of verification is proving to be extremely difficult - if not intractible. Facilities for development and production of chemical warfare agents are not essentially different from those required for many industrial chemical processes, - indeed some industrial chemicals can be used as chemical warfare agents. Chemical weapons in many cases do not differ in external appearance from other munitions. Clearly, in these circumstances, adequate verification would be difficult and would seem to need some kind of internationally supervised system of "on-site" inspection. But such a system is an anathema to certain governments. Even if this problem did not exist it is evident that, by the nature of the task to be carried out, adequate verification will require a system that is intrusive and expensive, and will be difficult to reconcile with the requirement that it should not hinder unduly the operations of chemical industries throughout the world, or constitute an undue burden on the international community.

From this, it is evident that the question of the adequacy of verification will seem by many states to be related directly to the scope of a prohibition. Unless the system of verification is found adequate, those states now having the protection of a deterrent chemical weapons capacity may be unwilling to accept a scope of prohibition which would include their existing chemical weapons capacity. On the other hand, states which do not have independent access to a chemical weapons deterrent capacity may be unwilling to adhere to a treaty placing restraints on themselves without there being at least some reduction in potential chemical warfare threats they fear.

Then there is another problem which has not been faced up to by any of the proposals submitted so far to the CCD. Is the treaty only to come into effect if all members of the UN adhere to it,or do we have to envisage a situation whereby a nation would be expected to foreswear its right to chemical weapons even if its potential enemies did not do likewise? What provisions, if any, should be put into the treaty to deal with this situation? These are hard questions, but they must be answered if there is to be any hope of negotiating an effective treaty.

...7

It will be evident from what I have said that my delegation does not see any instant solutions to this difficult set of problems. We believe that the CCD should proceed with all deliberate speed in its search for the elements of a treaty, and to this end it should continue its meticulous examination of the complex issues involved.

Mr. Chairman, long-standing efforts to eliminate the use of chemical weapons stem largely from the feeling of repugnance about the suffering which they have caused, and from fears about their possible indiscriminate use. Similar concerns have led to proposals that strictures should also be placed on the use of napalm and other incendiary weapons. A committee established by the International Committee of the Red Cross (ICRC) is reporting on this question of weapons of indiscriminate effect. The substance and conclusions of this report, and also the report prepared by the Secretary-General of the United Nations on the use of napalm, will warrant detailed and objective examination by governments in order to determine what measures might be taken with a view to placing effective restraint on the use of the weapons in question. In our view, such an examination would be of particular value if it were to reflect a wider concern with the dangers, especially for non-combatants, arising from the broad range of weapons now employed in conventional war.

A further factor to be considered is the relationship between the question of the use of such weapons as napalm and other incendiaries and the broader question of principle concerning the use of all types of weapons in ways which could be indiscriminate in effect or cause unnecessary suffering.

My country has demonstrated its concern that efforts to promote, define and reaffirm international humanitarian law in armed conflict should meet with the greatest and most rapid success. We have stressed at various conferences of the ICRC the importance we attach to international efforts to promote general restraint by military forces in order to avoid unnecessary injury to combatants, and indiscriminate use of weapons which would cause injury to non-combatants.

... 8

It seems to my delegation that if the most expeditious progress is to be achieved, both in the search for the solution of the question of napalm and other incendiary weapons, and in the promotion of the further development of international humanitarian law in armed conflict, the examination of possible limitations on the use of incendiaries and other particular types of weapons should be carried out by governments as energetically as possible, but in a body other than the 1974 Diplomatic Conference on Humanitarian Law in Armed Conflict. My delegation has an open mind about the type of forum which could most appropriately consider limitations on the specific weapons in question, and would be agreeable to any decision by this Assembly which provides for separate consideration of the two groups of issues.

Mr. Chairman, we are faced with a situation where the CCD has not been able to make any discernible progress on the main items before it. This is a distressing situation. However, in order to come to a balanced assessment of the wider prospects for arms control , I think it is necessary to look beyond the CCD to other bodies or negotiations which are now taking place. It is fair to say that outside the CCD there have been some encouraging developments.

The world can only welcome the efforts which are being undertaken by the super-powers to avert the risk that differences between them could lead to nuclear war. I have in mind the agreements signed in Washington last June, and the resumption of strategic arms limitation talks with a view to completing the Moscow agreements of 1972. Progress in the talks is vital to world security.

While the need to reduce the danger of strategic nuclear confrontation between the super-powers must remain a principal objective, a formidable and related problem is to reduce the major military confrontation in Central Europe, and to devise stabilising measures which can reduce tensions in that area. In a few days time, representatives from European and North American states with forces in Central Europe will enter into negotiations in Vienna with a view to bringing about mutual reductions

of forces and armaments and associated measures. My government will participate actively in these talks, and looks to them to bring about an increased sense of security and a reduction of tension, first of all in Europe, but also in the rest of the world. The talks on force reductions in Central Europe, like those on Strategic Arms Limitations (SALT), deal with the essential elements of the security of states; they cause very serious problems for all participating countries. At the same time however they hold open the prospect - if they can be brought to a successful conclusion - of the most far-reaching and significant arms control measures yet achieved. On the same continent, the Conference on Security and Co-operation in Europe, while mainly concerned with other matters, is giving attention to military aspects of security in Europe, and in particular to certain confidence building measures which could reduce the possibility of misunderstanding ensuing from military activities.

Other regional arrangements of various kinds can also have a fruitful role to play in the search for global arms control, since they can be designed to meet needs and take advantage of opportunities which may be different in various parts of the world. A pioneering venture of this kind is the treaty prohibiting nuclear weapons in Latin America. Since none of the states of that area possesses nuclear weapons, the co-operation of existing nuclear weapons states is an important factor in its effective implementation. It was accordingly with considerable satisfaction that my delegation learned that China and France had adhered to Protocol II of the Treaty of Tlateloco. There remains only one nuclear state which has not done so. We are also watching with sympathetic interest the efforts of the ad hoc committee on the Indian Ocean as a zone of peace.

Briefly then, it cannot be denied that there have been some encouraging developments in the area of arms control and disarmament. But we are not satisfied with them: how can we be satisfied until the tide is turned and the level of armaments is in a general state of decrease? It is important that this committee not approach its work in a state of discouragement.

...10

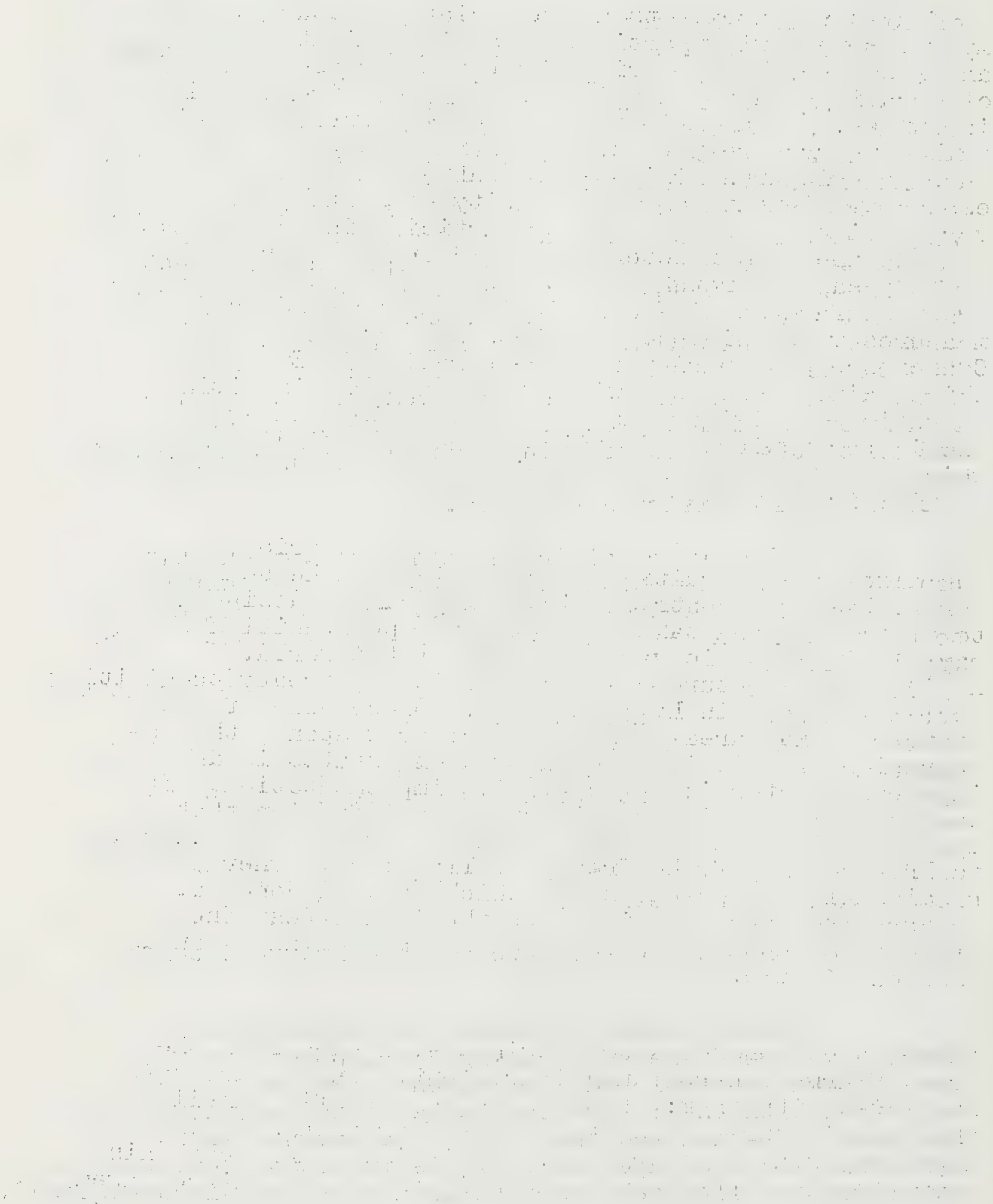

We must attempt rather, with clear heads, to determine where the real obstacles lie, to identify those areas where progress can be achieved, and to remain prepared to seize upon promising circumstances as they arise.

Let us consider the CCD in this manner. I have made it abundantly clear that my delegation shares the disappointment of others that this body has made no progress in resolving the issues presently before it. That the CCD as constituted can be productive when the right circumstances exist is amply demonstrated by the PTB, the NPT and the Biological Weapons Treaty. Nevertheless, some delegations have concluded that the reason for the current lack of progress in the CCD is that the machinery is at fault and that a thorough overhauling would transform the CCD into a more productive body. My delegation is perfectly willing to consider, on their merits, any proposals for increasing the efficiency of the CCD's work. But, we are under no illusions that minor changes related to the size or organization will add fundamentally to the Committee's effectiveness. It is not that adequate machinery is lacking; what is lacking is a readiness on the part of the major military powers to make use of existing machinery at this particular time, whether to deal with the issues which are already under consideration or to introduce new ones. My delegation would be warmly receptive, however, to suggestions which could lead to the active participation in arms control and disarmament negotiations by France and China, since it is clear that, without the participation of all the nuclear powers, the effectiveness of any negotiating forum in bringing about arms control measures which can be adhered to by all states is bound to be restricted severely.

The same considerations guide my delegation's views on the holding of a world disarmament conference, or for that matter the convening of a United Nations disarmament conference.

Sharing as we all do the feeling of frustration at the lack of positive action in the CCD, it is not surprising that there is wide support for a world disarmament conference in which all nuclear powers should participate. Faced by the fact that some nuclear powers have made it clear that they are not yet ready to do so,

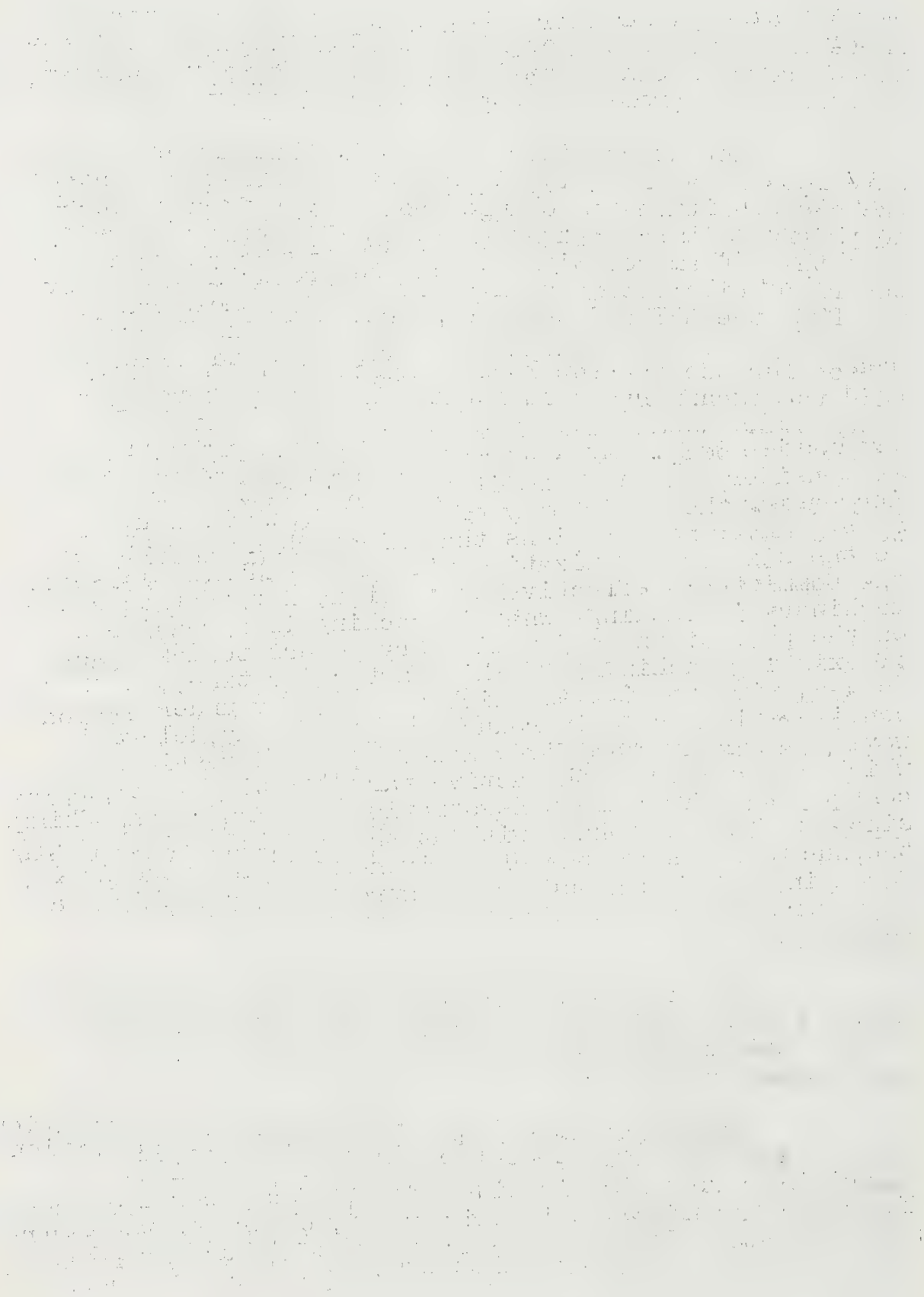

there are some delegations which believe that this need not be an obstacle and that the planning for such a conference should proceed regardless. My delegation sympathizes with those who feel this way but we believe that to follow this course would be a case of the heart ruling the head.

The hard fact we must face is that proposals for disarmament may be endorsed by one hundred or more nations but would be valueless unless the nuclear powers supported them. Indeed, such proposals could be harmful if the consequences were to make more difficult the enlistment of the support of all nuclear powers. It is for this reason that the Canadian delegation believes that under the circumstances we should continue, each year, to take advantage of the General Assembly to review the situation with respect to arms control and disarmament, and express ourselves forcibly on desirable measures and on obstacles to progress, but that we should reserve our judgment on the timing of a world disarmament conference - or any substitute - until the prospects for progress become brighter than they are at the moment.

In conclusion I should like to echo the thought I expressed in this debate a year ago. Security does not lie in the possession of ever-larger arsenals. The real national interest of every country on this earth will be furthered by seeking a broader international interest - by making effective agreements to limit and reduce the levels of armaments and the size of forces in the context of other measures which can promote constructive and stable relations between states. In this way the threat of war will cease to be a credible tool in the hands of governments. This is the goal we must all pursue. Even if our annual debate at the General Assembly at times sounds tedious and repetitious,- even if the UN's negotiating body, the CCD, appears to be making no headway, we must keep up the pressure. We cannot afford the luxury of yielding to boredom or discouragement and in so doing neglect the vitally important issues with which we are grappling.

Monsieur le président,

Je suppose que les nombreuses personnes témoins de ce qui se passe en ces lieux trouveront inopportun que nous amorcions un débat sur le contrôle des armements et le désarmement dans les conditions actuelles au moment où la guerre fait rage au Moyen-Orient, interrompue seulement par un cessez-le-feu précaire.

Les multiples conflits armés qui éclatent au Moyen-Orient illustrent fort clairement le point fondamental de nos délibérations, à savoir que la guerre constitue un instrument futile pour la solution des différends entre Etats. De plus, chaque nouvel incident, où qu'il se produise, comporte le danger de s'étendre à une région plus vaste encore, avec tout ce que cela suppose d'escalade en matière de volume des forces et de moyens utilisés dans les armements. La dissuasion réciproque et la modération de la part des puissances nucléaires constituent de puissants facteurs capables d'empêcher le conflit original de dégénérer en affrontement général. Toutefois, pouvons-nous prendre pour acquis que ces moyens de dissuasion suffiront toujours? Nous souhaitons une intervention internationale efficace afin d'atténuer et, en définitive, d'éliminer la menace de la guerre; voilà ce qui justifie notre présence ici et sans doute notre retour l'an prochain et les années subséquentes.

Le présent débat annuel sur le désarmement fournit l'occasion de revenir sur les événements survenus au cours des 12 derniers mois, de dresser le bilan de la situation actuelle et de réfléchir aux initiatives de nature à apporter des améliorations au cours de la prochaine période.

La présente commission a l'habitude d'accorder une attention spéciale aux travaux du Comité de la Conférence du désarmement. Cela est dans l'ordre des choses; le Comité en effet est comptable à l'Assemblée générale et, dans un certain sens, lui sert, entre les sessions, de lieu de discussion et de source d'expertise en matière de désarmement. Par la même occasion, l'évaluation que fait l'Assemblée de la situation actuelle serait incomplète si elle ne tenait pas compte des événements qui surviennent ailleurs en vue de la limitation, de la réduction ou de la restriction des instruments de guerre.

...2

Comme on le constatera à la lecture du rapport du CCD (document A/91/41), deux sujets à l'étude, l'année dernière, ont retenu l'attention au cours des délibérations du CCD: la question d'une interdiction globale des essais nucléaires et celle de l'interdiction des armes chimiques. Ce sont là les questions que l'Assemblée générale a invité le CCD à étudier en priorité, lors de sa dernière session et les faits démontrent que ce voeu a été respecté. Quant à savoir avec quel bonheur, c'est là évidemment une toute autre question.

J'aimerais faire quelques commentaires sur ces deux questions. Premièrement, parce que ma délégation estime qu'elle a une portée plus considérable, je traiterai d'abord de la question d'une interdiction globale des armes servant aux essais nucléaires. Depuis plusieurs années déjà, la Délégation canadienne est convaincue, comme la plupart des autres d'ailleurs, que la contribution la plus constructive et la plus accessible en vue de freiner la course aux armements et d'en favoriser le contrôle multilatéralement par l'intermédiaire du CCD serait dans l'immédiat, la négociation d'un traité prévoyant la cessation complète des essais des armes nucléaires. Les considérations qui nous ont amenés à cette conclusion sont bien connues. Premièrement, en interposant un obstacle dans le processus de fabrication d'une nouvelle gamme d'armes nucléaires, une telle interdiction constituerait un facteur susceptible de freiner la course aux armements. Deuxièmement, ce serait un moyen de discipline personnelle à la portée des puissances nucléaires, conforme aux obligations et à l'esprit du traité de non-prolifération; il servirait ainsi à renforcer cet instrument important. Troisièmement, une interdiction complète des essais qui serait respectée par toutes les puissances nucléaires soustrairait la population mondiale à cette source d'inquiétude, que représentent les menaces à l'environnement. Une interdiction complète des essais (ICE) contribuerait ainsi à la sécurité de la planète, non seulement aujourd'hui, mais pour les générations à venir.

L'étude consacrée par le CCD à la question de l'interdiction des essais a été exhaustive, détaillée et souvent constructive, mais il est étonnant de constater que, nonobstant les initiatives des superpuissances dans le cadre du Traité de non-prolifération, l'initiative soit toujours venue des membres autres que les superpuissances. Cette année, par exemple, la plus grande réalisation a été une rencontre des experts techniques chargés d'étudier les événements relatifs aux

problèmes complexes de la vérification en rapport avec l'interdiction des essais souterrains. Cette réunion a été convoquée, non pas sur l'initiative de l'un quelconque des Etats possédant des armes nucléaires, mais à la suite de l'appel pressant lancé par la délégation japonaise. Une fois de plus, comme cela s'était produit lors des dernières réunions de cette nature, seulement deux des puissances nucléaires du CCD, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, y ont participé; il est décevant de constater que l'Union soviétique ait maintenu sa position de ne souscrire qu'à la promotion des échanges scientifiques dans le domaine de la télédétection sismique des essais d'armes nucléaires souterrains dans le cadre d'un Traité d'interdiction des essais. Bref, rien de ce qui s'est produit cette année au sein du CCD, déclarations, documents de travail, participation aux discussions techniques n'a permis de déceler le moindre changement de position de la part de l'un quelconque des Etats qui se livrent à des essais nucléaires.

La question des essais nucléaires revêt une autre dimension. Il s'agit de la poursuite des essais nucléaires dans l'atmosphère par deux puissances nucléaires. Le danger que représentent les retombées radioactives à la suite de ces essais a suscité un vif sentiment d'inquiétude au sein de la population de nombreux pays, ce qui a provoqué des demandes pressantes de toutes les parties du monde pour mettre fin en particulier à ce genre d'essais. Mon Gouvernement fait de nouveau appel aux puissances nucléaires intéressées pour qu'elles redéfinissent leur position quant au traité d'interdiction partielle et qu'elles mettent fin à ce genre d'essais nucléaires particulièrement néfastes.

Disons donc que les Etats non dotés d'armements nucléaires ont fait tout leur possible au sein du CCD et à l'extérieur du Comité pour obtenir qu'il soit mis fin aux essais. La solution dépend des puissances nucléaires. Trois d'entre elles ont soutenu à maintes reprises, soit à l'occasion du Traité d'interdiction partielle des essais (TIPE), du Traité de non-prolifération (TNP) et au cours de nombreuses déclarations, que leur objectif vise à un accord sur la cessation de tous les essais d'armes nucléaires; nous osons croire que les puissances nucléaires ne s'engagent pas ainsi à la légère.

Dans une telle situation, un certain nombre de délégations, dont la mienne, estiment qu'en cette année du 10e anniversaire du TIP, l'Assemblée devrait faire front

commun et adopter une résolution simple, mais ferme, réitérant dans les termes les plus clairs sa détermination de mettre fin partout à tous les essais nucléaires. (Nous espérons nous joindre à bon nombre d'autres délégations pour présenter une résolution à cette fin.) Notre message n'est évidemment pas nouveau, mais nous tenons à rappeler aux puissances nucléaires notre ferme et indéfectible espoir qu'elles prendront des mesures pour mettre fin à la course aux armements nucléaires. (Je ferai de plus amples commentaires sur la présente question lorsque le Comité délibérera sur le projet de résolution auquel j'ai fait allusion il y a quelques instants.)

Il est clair que la question des essais nucléaires est étroitement liée aux tentatives visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires qui se trouvent incorporées dans le traité de non-prolifération. Cet important accord, à caractère multilatéral, tend à réduire le danger d'une guerre nucléaire en limitant le nombre des Etats qui ont accès à des armes nucléaires à ceux qui en possédaient déjà au moment de l'entrée en vigueur du Traité en 1970. Les Etats sans armes nucléaires qui ont adhéré au Traité reconnaissent que leur intérêt n'est pas d'en posséder, mais bien d'obtenir que leur droit de bénéficier pleinement des progrès réalisés en matière de technique nucléaire pacifique soit garanti. Jusqu'à maintenant, quelque quatre-vingt pays ont adhéré à ce Traité exprimant ainsi l'opinion générale selon laquelle un tel accord est dans l'intérêt de toute la communauté mondiale. Nous ne devons cependant pas oublier que plusieurs pays ayant accès à une technique nucléaire perfectionnée n'ont pas encore ratifié le Traité ni conclu d'accords de sauvegarde conformément au Traité; il est également inquiétant de constater que deux Etats dotés d'armes nucléaires refusent toujours d'accepter jusqu'aux obligations fort limitées auxquelles ils seraient assujettis s'ils décidaient d'accéder au Traité de non-prolifération. Ma Délégation espère de tout coeur que ces Etats adopteront au moins des lignes de conduite conformes aux objectifs du Traité de non-prolifération et qu'ils accueilleront avec sympathie les efforts des parties au traité afin de respecter leurs obligations, particulièrement en ce qui a trait à l'Article III concernant l'application des réserves de l'Office international de l'énergie atomique.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant aborder l'autre question dont étant saisi le CCD en premier lieu, soit l'interdiction des armes chimiques. De nouveau, le CCD n'a pas réalisé les progrès que nous escomptions dans ses efforts pour négocier un traité interdisant la fabrication, la production et l entreposage des armes chimiques. Toutefois, ma Délégation, pour sa part, n'est pas convaincue que l'une quelconque des propositions envisagées jusqu'à maintenant prévoie les garanties de sécurité nécessaires pour que le traité soit généralement acceptable et efficace.

Penchons-nous sur la situation actuelle concernant les armes chimiques. Le Protocole de genève de 1925 qui en interdit l'usage est en vigueur depuis près de cinquante ans; il est généralement accepté comme l'expression d'une règle du droit international. Indéniablement, son efficacité s'est trouvée renforcée et étayée par le fait qu'en général, les nations ont hésité à utiliser des armes chimiques, non seulement pour des raisons morales ou politiques, mais également à cause de considérations pratiques d'ordre militaire. L'utilisation de ces armes s'accompagne d'une possibilité de représailles et de la nécessité d'adopter des mesures de protection et de défense difficiles. Il est évident que le facteur-clé qui a amené certains pays à élaborer des programmes de fabrication, de production et d'entreposage d'armes chimiques a été leur désir de décourager, grâce à la menace de représailles, l'utilisation possible d'armes chimiques par d'éventuels ennemis.

En tentant d'élaborer un traité interdissnt la fabrication, la production et l'entreposage d'armes chimiques, le CCD vise à souscrire à l'objectif ultime d'un désarmement général et complet et, dans l'intervalle, à réduire les dimensions de la guerre. Plus précisément, cependant, il cherche un moyen de renforcer le Protocole de Genève en éliminant les armes servant à la guerre chimique. Cela signifierait que la confiance en l'efficacité d'un tel traité remplacerait la valeur de dissuasion d'un stock d'armes chimiques. Pour que les gouvernements puissent être persuadés d'abandonner le droit d'exercer cette mesure de dissuasion, ils doivent être convaincus que le traité prévoira une norme de protection égale ou meilleure; en d'autres mots, il doit exister un système efficace de vérification auquel toutes les parties au traité puissent se fier.

...6

Toutefois, comme nous avons pu le constater au cours de nos travaux au sein du CCD, le problème de l'élaboration d'un système efficace de vérification se révèle extrêmement difficile, sinon impossible. Les services utilisés pour la fabrication et la production d'agents de guerre chimiques ne diffèrent pas essentiellement de ceux qu'exigent de nombreux procédés chimiques industriels; en effet, certains produits chimiques industriels peuvent servir d'agents de guerre chimiques. Souvent, les armes chimiques ne diffèrent pas en apparence d'autres munitions. Il est clair, dans ces circonstances, qu'une vérification suffisante sera difficile et qu'elle exigera un quelconque système d'inspection sur place sous surveillance internationale. Cependant, un tel système est rejeté d'emblée par certains gouvernements. Même en l'absence de ce problème, il est évident que, étant donné la nature de la tâche à exécuter, une vérification suffisante exigera un système à la fois indiscret et dispendieux, difficile à concilier avec l'exigence selon laquelle il ne devrait pas nuire aux opérations des industries chimiques de par le monde ni constituer pour la communauté internationale un fardeau trop lourd à porter.

Il ressort de ce qui précède que la question d'une vérification suffisante semblera à de nombreux Etats se rattacher directement à la dimension de l'interdiction. A moins que le système de vérification ne soit jugé suffisant, les Etats maintenant protégés par la force de dissuasion d'armes chimiques pourraient refuser une interdiction qui inclurait leur stock actuel d'armes chimiques. Par ailleurs, les Etats qui n'ont pas librement accès à une force de dissuasion provenant d'armes chimiques pourraient refuser d'adhérer à un traité qui leur imposerait des restrictions sans prévoir au moins une certaine réduction des menaces éventuelles d'armes chimiques dont ils ont la crainte.

Il y a aussi le problème qui a été esquivé par tous les projets présentés jusqu'à maintenant au CCD, c'est-à-dire la question de savoir si le traité doit entrer en vigueur seulement si tous les membres des Nations Unies y adhèrent ou bien si nous devons envisager une situation où une nation serait appelée à renoncer à son droit aux armes chimiques même si ses ennemis éventuels ne font pas de même. Quelles dispositions, du traité s'il en est, devraient prévoir cette question? Ce sont là des questions épineuses, mais il faut y répondre s'il existe quelque espoir de négocier un traité efficace.

Vous aurez sans doute constaté que ma Délégation n'entrevoit aucune solution immédiate à ces problèmes ardus.

...7

Nous croyons que le CCD devrait procéder avec toute la diligence dont il est capable dans sa recherche des éléments d'un traité et, à cette fin, poursuivre l'examen méticuleux des questions complexes qui sont en jeu.

Monsieur le président, les efforts déployés sans relâche afin d'éliminer l'utilisation des armes chimiques découlent largement du sentiment de répugnance qu'inspirent les souffrances causées par ces armes et de la crainte qu'on les utilise éventuellement sans discernement. Des inquiétudes semblables sont à l'origine des propositions selon lesquelles des sanctions plus sévères devraient frapper l'utilisation du napalm et d'autres armes incendiaires. Un comité établi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fait actuellement rapport sur le sujet plus vaste des armes dont l'objectif est problématique. Le contenu et les conclusions de ce rapport, ainsi que le rapport rédigé par le Secrétaire général des Nations Unies sur l'utilisation du napalm, appelleront un examen détaillé et objectif de la part des gouvernements afin de déterminer les mesures à prendre pour restreindre efficacement l'utilisation des armes en question. Nous estimons qu'une telle étude serait particulièrement utile si elle reflétait une sensibilisation plus poussée pour les dangers que pose la vaste gamme d'armes maintenant utilisées dans les guerres conventionnelles, surtout pour les non-combattants.

Il faut également tenir compte du rapport qui existe entre la question de l'utilisation d'armes comme le napalm et d'autres produits incendiaires, ainsi que la question de principe plus vaste concernant l'utilisation de tous les types d'armes selon des modes qui en rendraient les effets aléatoires ou qui pourraient infliger des souffrances inutiles.

Mon pays a démontré son intérêt pour que les efforts déployés afin de promouvoir, définir et réaffirmer le droit humanitaire international dans les conflits armés donnent des résultats significatifs le plus rapidement possible. A l'occasion de diverses réunions du Comité international de la Croix-Rouge, nous avons souligné l'importance que nous attachons aux initiatives internationales visant à promouvoir la modération de la part des forces militaires afin d'éviter des blessures inutiles aux combattants et l'utilisation d'armes sans discernement, ce qui infligerait des blessures aux non-combattants.

Ma Délégation estime qu'afin de parvenir à d'heureux résultats le plus rapidement possible, à la fois dans la recherche d'une solution à la question du napalm et d'autres armes incendiaires et dans la promotion et la progression du droit humanitaire international dans les conflits armés, l'étude des restrictions possibles dans l'utilisation des produits incendiaires et d'autres types d'armes particuliers devrait être entreprise par les gouvernements avec la plus grande détermination, mais au sein d'un autre organisme que la Conférence diplomatique de 1974 sur le droit humanitaire dans les conflits armés. Ma Délégation ne formule pas de réserves quant à l'organisme qui soit le plus compétent pour étudier les restrictions visant les armes en question et elle accueillera favorablement toute décision de l'Assemblée qui prévoit l'étude distincte de ces deux groupes de questions.

Monsieur le président, nous sommes aux prises avec une situation où le CCD n'a pas semblé en mesure de réaliser de progrès sensibles sur les principaux points dont il était saisi. C'est là une situation décevante. Toutefois, afin de parvenir à une évaluation judicieuse des perspectives plus vaste du contrôle des armements, j'estime nécessaire de projeter notre regard au-delà du CCD, vers d'autres organismes ou d'autres négociations maintenant en cours. Il n'est que juste de signaler qu'à l'extérieur du CCD, des faits nouveaux et encourageants se sont produits.

Le monde ne peut qu'accueillir avec joie les efforts maintenant déployés par les superpuissances pour écarter la possibilité que les divergences qui les opposent puissent conduire à une guerre nucléaire. Je pense aux accords signés à Washington en juin dernier et à la reprise des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques afin de compléter les accords de Moscou de 1972; l'évolution des pourparlers est capitale pour la sécurité mondiale.

Bien que la nécessité de réduire le danger d'un affrontement nucléaire stratégique entre les superpuissances doive demeurer l'objectif principal, il s'y rattache le problème redoutable de réduire les affrontements massifs et directement militaires en Europe centrale et de concevoir des mesures de stabilisation capables de réduire la tension dans cette partie du monde. D'ici quelques jours, des représentants

...9

des Etats européens et nord-américains possédant des forces militaires en Europe centrale amorceront des négociations à Vienne afin d'en arriver à une réduction réciproque et équilibrée des forces et des armements et d'établir d'autres mesures s'y rattachant. Mon Gouvernement participera activement à ces pourparlers et en escompte, en plus d'une sensibilisation accrue à l'égard de la sécurité, une réduction de la tension, d'abord en Europe, mais aussi dans le reste du monde.

Les pourparlers sur la réduction des forces en Europe centrale, comme ceux du SALT, abordent les éléments essentiels de la sécurité des Etats; ils posent de très graves problèmes à tous les pays participants. Cependant, ils prolongent aussi, dans l'hypothèse d'une issue heureuse, la perspective de mesures de contrôle des armements les plus lourdes de conséquences et les plus importantes jamais réalisées. Sur le même continent, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, bien qu'elle s'intéresse surtout à d'autres questions, se penche sur les aspects militaires de la sécurité en Europe, en particulier sur certaines mesures capables de susciter la confiance, lesquelles pourraient atténuer la possibilité d'une mésentente à la suite d'activités militaires.

D'autres accords régionaux de diverses natures peuvent aussi avoir un rôle utile à jouer dans la recherche d'un contrôle global des armements, car ils peuvent être conçus de façon à répondre à des besoins certains et à tenir compte de situations qui peuvent différer dans diverses parties du monde. A cet égard, le traité interdisant la présence d'armes nucléaires en Amérique latine constitue une innovation. Comme aucun des Etats de la région ne possède d'armes nucléaires, la coopération des Etats déjà dotés d'armes nucléaires est un facteur important pour l'efficacité de son application. Par conséquent, c'est avec grande satisfaction que ma Délégation a appris que la Chine et la France avaient adhéré au Protocole II du Traité de Tlateloco. Il ne reste plus qu'un Etat nucléaire à convaincre. Nous suivons également d'un oeil sympathique les efforts du Comité spécial sur l'océan Indien comme zone pacifique.

Brièvement, donc, force nous est de constater des progrès encourageants dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Cependant, nous n'en sommes pas satisfaits: comment le serait-on à moins d'un renversement de la situation actuelle ou à moins que le volume général des armements ne régresse? Tout de même, il est important pour

la présente Commission de ne pas aborder son travail avec un sentiment d'accablement. Nous devons plutôt tenter de déterminer en toute lucidité, où se trouvent les obstacles véritables, d'identifier les secteurs susceptibles de progrès et de demeurer disposés à saisir les occasions prometteuses au fur et à mesure qu'elles surviennent.

C'est ainsi qu'il faut considérer le CCD. J'ai déjà clairement indiqué que ma Délégation partage la déception d'autres membres selon laquelle cet organisme n'a réalisé aucun progrès dans la solution des questions dont il est saisi. Le Traité d'interdiction partielle des essais, le traité de non-prolifération et le Traité visant les armes biologiques démontrent amplement que le CCD peut, dans son état actuel, être profitable dans des circonstances favorables. Néanmoins, certaines délégations en ont conclu que cet échec est attribuable à son mécanisme et qu'une remise en état générale transformerait le CCD pour en faire un organisme plus productif. Ma Délégation est tout à fait disposée à étudier les propositions visant à accroître l'efficacité du travail du CCD. Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusions quant à savoir si de tels changements pourraient influer profondément sur l'efficacité du CCD. Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusions sur la possibilité que de légers changements relatifs à sa taille ou à son organisation puissent rendre le Comité plus efficace. Ce n'est pas le mécanisme qui fait défaut; ce qui manque, c'est la volonté des grandes puissances militaires de faire usage de ce mécanisme à ce moment précis, que ce soit pour traiter des questions déjà à l'étude ou pour en introduire de nouvelles.

Ma délégation accueillerait chaleureusement, par ailleurs, toutes suggestions conduisant à la participation active de la France et de la Chine aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement, car il est évident que sans la participation de toutes les puissances nucléaires, l'efficacité de tout organe chargé de négocier des mesures visant le contrôle des armements auxquelles tous les Etats pourraient adhérer sera certainement fort limitée.

Les mêmes considérations guident ma Délégation dans sa prise de position sur la tenue de la Conférence mondiale sur le désarmement ou, par la même occasion, la convocation de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Etant donné que nous partageons tous un sentiment de frustration face au manque d'initiative concrète au sein du CCD, il n'est pas étonnant de constater le vaste appui suscité par une conférence mondiale sur le désarmement à laquelle toutes les puissances nucléaires seraient invitées. Comme certaines puissances nucléaires ont clairement indiqué qu'elles ne sont pas encore disposées à participer à une telle conférence, certaines délégations croient que cela ne constitue pas nécessairement un obstacle et que la planification d'une telle conférence devrait progresser malgré tout. Ma Délégation comprend les tenants de cette position, mais nous croyons qu'agir ainsi correspondrait à laisser le coeur prendre le pas sur la raison.

La dure réalité à laquelle nous faisons face, c'est que les propositions de désarmement pourraient bien être entérinées par une centaine de nations ou plus, mais qu'elles seraient sans valeur à moins que les puissances nucléaires y souscrivent. En effet, de telles propositions pourraient être nuisibles si les conséquences rendaient plus difficile l'obtention de l'appui de toutes les puissances nucléaires. C'est pourquoi la Délégation du Canada estime que, dans les circonstances actuelles, nous devrions continuer, chaque année, à tirer parti de l'Assemblée générale pour étudier la situation en ce qui a trait au contrôle des armements et du désarmement et pour nous exprimer avec vigueur sur les mesures souhaitables et sur les obstacles qui entravent le progrès, mais que nous devrions réserver notre jugement quant à la date opportune d'une conférence mondiale sur le désarmenent, ou toute mesure de rechange, jusqu'à ce que la perspective des progrès possibles se révèle plus encourageante qu'à l'heure actuelle.

Monsieur le président, en guise de conclusion, j'aimerais reprendre la pensée que j'ai exprimée l'an dernier au cours du débat. La sécurité ne repose pas dans la possession d'arsenaux toujours plus considérables. Le véritable intérêt national de tout pays réside dans la poursuite d'un intérêt international plus vaste, c'est-à-dire en rendant plus efficaces les accords visant à limiter et à réduire les volumes d'armements et l'importance des forces dans le cadre d'autres mesures susceptibles de favoriser des relations constructives et stables entre Etats. Ainsi, la menace de la guerre ne constituera plus un moyen de pression entre les mains des gouvernements. Voilà l'objectif que nous devons tous chercher à réaliser. Même si nos délibérations annuelles à l'Assemblée générale peuvent parfois sembler

fastidieuses et redondantes, même si l'organe de négociation des Nations Unies, le CCD, semble stagner, nous devons travailler sans relâche. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de nous laisser envahir par l'ennui et le découragement et, ce faisant, négliger les questions capitales avec lesquelles nous sommes aux prises.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 13
Tuesday, October 30, 1973

Statement by H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, at the annual Pledging Conference of the United Nations Development Programme.

CANADIAN PLEDGE TO UNDP

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de Presse N°.13
Le mardi 30 octobre 1973

Déclaration de S. Exc. M. Saul F. Rae, Ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, à l'occasion de la conférence annuelle pour les annonces de contributions au programme des Nations Unies pour le développement.

ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS LE PNUD

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Once again it is my privilege to reconfirm Canada's continuing strong support for the United Nations Development Programme. Canada believes that the United Nations Development Programme's many impressive achievements over the years have indeed earned this support. The sustained growth of our contribution is an indication of the confidence my government has in the United Nations Development Programme as an international development agency. It is our hope that the UNDP will be strengthened and re-oriented as necessary to meet new development challenges as they arise, and that its activities will not be weakened by a competition with a multiplicity of special-purpose funds for available financial resources.

It is our intention to increase our regular contribution this year by 1.9 million Canadian dollars. This increase will bring our pledge for 1974 to 21.7 million dollars in Canadian funds. As well, we continue to share the concern of this body with the many problems of the least-developed countries. Accordingly, we will contribute again, in the coming calendar year, a supplementary sum of $500,000 (Canadian) to be used for projects designed to accelerate their development. Thus the total Canadian contribution for 1974 will be 22.2 million Canadian dollars.

All of these commitments are naturally subject to the eventual appropriation of funds by the Canadian Parliament.

J'ai une fois de plus le privilège de confirmer à nouveau l'appui soutenu que le Canada accorde au PNUD. Le Canada estime en effet que les nombreuses et remarquables réalisations du PNUD au cours des années passées justifient un tel appui. L'augmentation progressive de notre contribution témoigne de la confiance qu'inspire le PNUD à mon gouvernement à titre d'organe du développement international. Nous espérons que le PNUD sera renforcé et réorienté au besoin afin de pouvoir relever les nouveaux défis du développement au fur at à mesure qu'ils surviendront et que ses activités ne seront pas affaiblies par la concurrence que pourraient lui livrer les multiples fonds à vocation spéciale dans l'obtention des ressources financières disponibles.

Nous avons l'intention d'augmenter notre contribution ordinaire pour l'année en cours de 1.9 million de dollars en monnaie canadienne. Cette hausse portera notre engagement de 1974 à 21.7 millions de dollars en monnaie canadienne.

En outre, nous partegeons toujours l'intérêt que porte cet organisme aux nombreux problèmes des pays moins avancés. En conséquence, nous contribuerons de nouveau, au cours de la prochaine année civile, une somme supplémentaire de cinq cent mille dollars (en monnaie canadienne) destinée aux projets visant à accélérer le développement de ces pays. Ainsi, la contribution totale du Canada en 1974 s'élèvera à 22.2 millions de dollars canadien

Tous ces engagements sont évidemment sujets à la prochaine affectation des crédits par le Parlement canadien.

CANADA

communiqué

Press Release No. 14
Tuesday, October 30, 1973

Statement in General Assembly

October 29, 1973, by

H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and

Permanent Representative of Canada

to the United Nations.

Annual Report of International Atomic Energy Agency

Communiqué de presse n° 14
Le mardi 30 octobre 1973

Déclaration faite à l'Assemblée générale,

le 29 octobre 1973,

par Son Excellence M. Saul F. Rae,

Ambassadeur et représentant permanent du

Canada auprès des Nations Unies

Rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

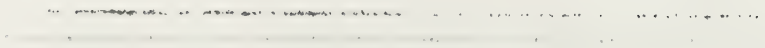

The annual report of the International Atomic Energy Agency accurately describes the important work being carried out by the Agency, and the Director General, Dr. Eklund, has just very ably summarized the main achievements of the Agency in the past year.

We share the view, expressed by Dr. Eklund in his speech to the 17th annual General Conference of the IAEA in Vienna last September, that making the benefits of nuclear energy available throughout the world, particularly in the developing countries, and the administration of safeguards to ensure the peaceful use of the atom rightly remain the basis thrusts of the Agency's activities. We believe that these two types of activities cannot be looked on as alternatives, for they are complementary and equally in the interest of all Member States. Neither activity is viable over the long term without the other. We consider also that the Agency is achieving a suitable balance between those two aspects of its program, but that it must continue to examine the needs in order to keep them in balance.

The Agency is successfully meeting the challenge of greatly increased safeguards responsibilities following the entry into force of the Non-Proliferation Treaty (NPT) and the widespread introduction of nuclear power plants. Although other arms control discussions are now taking centre stage, the continuing importance of the NPT as the prime international instrument to prevent the spread of nuclear armaments should not be overlooked, and in our view nations should be encouraged to sign and ratify the Treaty.

The signature by the Agency of a safeguards agreement with the non-nuclear weapons states members of Euratom is an important step forward and we share the hope expressed by the Director General and other delegates at the IAEA General Conference that it will be followed by early ratification of that agreement and the NPT by those nations and possibly other states not already parties. However, we also share the concern expressed by the Directors General over the rate of implementation of the NPT. We trust that states which have signed but not yet ratified the Treaty will soon deposit their instruments of ratification and that all states already party to the Treaty will soon conclude the required safeguards agreements with the Agency.

. . . /2

The Agency plays a vital role in the implementation of the NPT, through the administration of the safeguards based on the model agreed upon in the Agency's Safeguards Committee. It is recognized that with the expected huge increase in the number of facilities, particularly power plants, subject to inspection, advanced safeguards techniques will be needed. Canada fully supports the Agency's efforts to attain these goals.

The recent concern in many areas of the world over the eventual availability of traditional fuel resources to meet the world's growing energy demand and over the environmental effect of the continuing heavy use of the fuels has given greater impetus to the development of nuclear power reactor systems as the most immediate and environmentally acceptable alternative to the more traditional sources of electrical energy. Although Canada is not lacking in fossil fuel resources in the short term, the Canadian Government has long shared the Agency's conviction that nuclear power has the potential of being a safe, non-polluting and economically competitive source of electricity for all countries.

In Canada, this conviction has led to the development by Atomic Energy of Canada Limited of the Canada-Deuterium-Uranium of CANDU type heavy-water moderated, natural uranium fueled reactor, the success of which has been demonstrated by the Pickering Generating Station of Ontario Hydro which is now the largest operating nuclear power station in the world.

Developing countries also are realizing the potential benefits to them of nuclear power, and a number of them have already constructed or ordered nuclear power plants (several being of the CANDU type). The potential for nuclear power in the developing countries has been strikingly emphasized in the recent Agency market survey for nuclear power in developing countries. We see the survey as a valuable example of the type of assistance which the Agency can provide to developing countries to aid their planning of means to meet the ever-increasing demand for energy by their population and industry. The Canadian Government hopes that the international financial community, and particularly international financing organizations such as the World Bank, pay close attention to this report which points out the immense financing requirements of the power generating plants in the developing countries. We believe that the preparation of the market survey and other technical assistance work has been and is being effectively carried out and the Canadian Government particularly welcomes the fruitful

. . . /3

cooperation between the Agency and the UNDP in this field. Although we believe that technical assistance in the UN family of organizations should primarily be funded by the UNDP, to which Canada makes a significant contribution, we fully appreciate the importance of the IAEA's voluntary general fund as a means of providing technical assistance that cannot be obtained elsewhere.

Accordingly, the Canadian Government considers that the voluntary fund should be fully subscribed and welcomes the news that the fund this year for the first time reached over 90 per cent of its target, and promises to be funded at over the target level of 3 million dollars in 1974.

Canada supports the increased emphasis by the Agency on protection of the environment and looks forward to fruitful cooperation in this field between the Agency and the UN environment program. Accordingly, we welcome the news that the Agency's Marine Laboratory in Monaco will carry out additional work in the field of marine pollution under UNEP funding. Similarly, we are entirely in accord with the assignment to the Agency by the London Convention on the Prevention of Marine Pollution of the responsibility to establish criteria for highly radioactive waste materials which should not be dumped at sea.

The Canadian Government is pleased that the amendment of Article VI of the Agency's statute has now come into effect, thereby enlarging the Board of Governors to a new total of 34 members. The introduction of wider representation on the Board, particularly from developing countries, has, in our view, been important and timely.

Finally, I would like to turn to a pressing problem for the Agency and other organizations in the UN family - the budgetary difficulties caused by the fluctuations in rates of exchange over the past year coupled with generally rising prices. The Canadian Government has been impressed by the Director General's efforts to economize in the face of this situation without significantly affecting the Agency's programs. It realizes that even the Director General's best efforts in this respect could not avoid the necessity of additional appropriations if essential programs are to be maintained. We consider the Agency's program for 1974 and succeeding years as well prepared and financially responsible. Accordingly, the Canadian Government has indicated that it is prepared to support a reasonable increase in the 1974 budget to counter the effects of currency instability.

. . . /4

In closing, I would like to reiterate the firm support of the Canadian Government for all aspects of the work of the Agency. A suitable balance is in our view being maintained between the growing safeguards and environmental responsibilities and the more traditional promotional and technical activities. The Agency Secretariat has served the organization well, not least due to the outstanding leadership and wise guidance provided by Dr. Eklund. I would like to offer congratulations to Dr. Eklund on his well deserved appointment to a fourth term of office. The Canadian Delegation, Mr. President, wishes to commend the Report of the IAEA to all states represented in the General Assembly in the hope that it will receive unanimous support.

Le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique décrit fidèlement l'important travail que l'Agence accomplit, et son directeur général, le Dr Eklund, a brillamment résumé les principales réalisations dont s'est acquittée l'Agence l'année dernière.

Nous partageons l'opinion exprimée par le Dr Eklund dans le discours qu'il a prononcé lors de la 17e Conférence générale annuelle de l'AIEA en septembre dernier à Vienne, opinion selon laquelle le fait de mettre les avantages de l'énergie nucléaire à la disposition du monde entier - particulièrement de les offrir aux pays en voie de développement - et de prévoir des mesures visant à sauvegarder l'utilisation pacifique de l'atome demeure, à juste titre, la principale ligne de force des activités de l'Agence. Nous estimons que ces deux genres d'activités ne peuvent constituer les éléments d'un choix, car elles sont complémentaires et favorisent également tous les Etats membres. Seule, ni l'une ni l'autre n'est viable à longue échéance. Nous croyons aussi que l'Agence réalise un équilibre souhaitable entre ces deux aspects de son programme, mais qu'elle doit continuer à examiner les besoins afin d'en maintenir l'équilibre.

L'Agence a réussi à relever le défi d'accroître considérablement les dispositions de sauvegarde à la suite de l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération et de la mise sur pied massive de centrales d'énergie nucléaire. Bien que d'autres délibérations sur le contrôle des armements retiennent maintenant l'attention, on ne doit pas oublier l'importance permanente du Traité de non-prolifération en tant que premier instrument international visant à empêcher la prolifération des armements nucléaires et, à notre avis, on devrait encourager les pays à signer et à ratifier le Traité.

La signature par l'Agence d'un accord de sauvegarde avec les Etats dotés d'armes nucléaires, membres de l'Euratom, constitue un pas important; nous partageons l'espoir exprimé par le Directeur général et d'autres délégations à la Conférence générale de l'AIEA que l'Accord et le Traité de non-prolifération fassent bientôt l'objet d'une ratification de la part de ces pays et peut-être des pays qui n'en sont pas déjà parties.

...2

Cependant, nous partageons également l'inquétude du directeur général quant au rythme d'application du Traité de non-prolifération. Nous espérons que les Etats qui ont signé le Traité, mais qui ne l'ont pas encore ratifié, déposeront bientôt leurs instruments de ratification et que tous les Etats qui en sont déjà parties concluront bientôt les Accords de sauvegarde nécessaire avec l'Agence.

Cette dernière joue un rôle important dans l'application du Traité de non-prolifération grâce à l'application des mesures de sauvegarde établies sur le modèle convenu au sein de son Comité des sauvegardes. On reconnaît la nécessité d'établir des méthodes de sauvegarde perfectionnées en prévision de la multiplication considérable des services, notamment des centrales, qui seront l'objet d'une inspection. Le Canada appuie sans réserve les efforts déployés par l'Agence afin de réaliser ces objectifs.

L'inquiétude exprimée dernièrement dans de nombreuses régions du monde au sujet de la future disponibilité des ressources de combustibles traditionnelles pour répondre à la demande mondiale grandissante en énergie et au sujet des répercussions sur l'environnement de l'utilisation massive et soutenue des combustibles a accéléré l'élaboration de systèmes de réacteurs nucléaires en tant que solution de rechange la plus souhaitable pour l'environnement dans l'immédiat en remplacement des sources traditionnelles d'énergie électrique. Bien que le Canada ne souffrira pas d'une pénurie de sources de combustibles fossiles à brève échéance, le Gouvernement canadien partage depuis longtemps la conviction de l'Agence selon laquelle l'énergie nucléaire pourrait constituer une source d'électricité sûre, non polluante et concurrentielle sur le plan économique pour tous les pays.

Au Canada, cette conviction a entraîné la mise sur pied, par l'Energie atomique du Canada Ltée, du réacteur deutérium-uranium du Canada de type Candu compensé à l'eau lourde et alimenté par de l'uranium naturel, réacteur dont le succès a été établi par la centrale de Pickering de l'Hydro-Ontario, laquelle constitue maintenant la plus vaste centrale d'énergie nucléaire du monde.

...3

Les pays en voie de développement prennent aussi conscience des avantages éventuels qu'ils pourraient tirer de l'énergie nucléaire, et un certain nombre d'entre eux ont déjà construit ou commandé des centrales d'énergie nucléaire (plusieurs de type Candu). Les possibilités qu'offre l'énergie nucléaire aux pays en voie de développement ont été soulignées de façon saisissante dans la dernière étude de marché effectuée par l'Agence. Nous considérons l'étude comme un exemple valable du type d'assistance que l'Agence peut accorder aux pays en voie de développement afin de les aider à planifier les moyens de répondre à la demande toujours croissante en énergie de leurs populations et de leurs industries. Le Gouvernement canadien espère que la communauté financière internationale, et surtout les organisations de financement internationales comme la Banque mondiale, étudieront soigneusement de rapport qui ce signale les exigences financières considérables des centrales d'énergie dans les pays en voie de développement. Nous estimons que l'élaboration de l'étude de marché et d'autres travaux d'assistance technique ont été et sont exécutés efficacement; le Gouvernement du Canada se réjouit en particulier de la fructueuse coopération qui s'est établie entre l'Agence et le PNUD dans ce domaine. Bien que nous croyions que l'assistance technique au sein de la grande famille des Nations Unies des organisations doive être d'abord financée par le PNUD, auquel le Canada consent une contribution substantielle, nous reconnaissons pleinement l'importance du Fonds général volontaire de l'AIEA comme moyen de fournir l'assistance technique qu'il est impossible d'obtenir ailleurs.

En conséquence, le Gouvernement canadien estime qu'il faut souscrire sans réserve au Fonds volontaire et il se réjouit d'apprendre que le Fonds a, pour la première fois cette année, atteint plus de 90 pour cent de son objectif et que le total des souscriptions dépassera l'objectif de 3 millions de dollars en 1974.

Le Canada souscrit à l'importance croissante accordée par l'Agence à la protection de l'environnement et il espère une coopération heureuse en ce domaine entre l'Agence et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. En conséquence, nous nous réjouissons

...2

d'apprendre que le Laboratoire marin de l'Agence à Monaco exécutera d'autres travaux dans le domaine de la pollution marine grâce aux fonds accordés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. De même, nous sommes entièrement d'accord pour confier à l'Agence, aux termes de la convention pour la prévention de la pollution marine, la tâche d'établir des critères visant les déchets hautement radioactifs qui ne doivent pas être déversés dans la mer.

Le Gouvernement canadien se réjouit de l'entrée en vigueur de la modification de l'Article VI des Statuts de l'Agence grâce à laquelle le Conseil d'administration sera désormais composé de 34 membres. L'introduction d'une représentation plus vaste au sein du Conseil, des pays en voie de développement en particulier, était, selon nous, importante et opportune.

En dernier lieu, j'aimerais maintenant aborder un problème urgent pour l'Agence et d'autres organisations de la grande famille des Nations Unies, à savoir les difficultés budgétaires engendrées par la fluctuation des taux de change de l'année dernière qui s'inscrivent parallèlement à une hausse générale des prix. Le Gouvernement du Canada a été favorablement impressionné par les efforts d'économie du Directeur général face à une telle situation sans pour autant réduire sensiblement les programmes de l'Agence. Le Canada reconnaît que les plus grands efforts du Directeur général à cet égard ne sauraient écarter la nécessité d'obtenir des fonds supplémentaires si l'on veut maintenir les programmes essentiels. Nous estimons que le programme de l'Agence pour 1974 et les années subséquentes est bien préparé et financièrement sain. En conséquence, le Gouvernement du Canada a indiqué qu'il est disposé à souscrire à une augmentation raisonnable du budget de 1974 afin d'obvier aux effets de l'instabilité monétaire.

Pour terminer, j'aimerais réitérer l'appui sans réserve du Gouvernement canadien pour tous les aspects du travail de l'Agence. Nous croyons qu'un juste équilibre se trouve maintenu, d'une part entre les

sauvegardes toujours plus nombreuses et les responsabilités en matière d'environnement et, d'autre part, les activités technique et promotionnelle plus traditionnelles. Le Secrétariat de l'Agence a bien servi l'Organisation, grâce surtout au remarquable leadership et aux sages conseils du docteur Eklund. J'aimerais féliciter le docteur Eklund pour sa nomination, fort justifiée, à un quatrième mandat. Monsieur le président, la Délégation canadienne recommande le projet de résolution contenu dans le document à tous les Etats représentés à l'Assemblée générale dans l'espoir qu'il obtiendra un appui unanime.

CA1
EA 76
C 55

CANADA

Communiqué

Communiqué de presse n° 15
le 5 novembre 1973

Déclaration prononcée sur le problème de l'Afrique australe par Mlle Monique Bégin, M.P., Déléguée du Canada à la Quatrième Commission de la XXVIIIe session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Press Release no. 15
November 5, 1973
Novemb

Statement made by Miss Monique Bégin, M.P., Canadian Representative to the Fourth Committee of the XXVIIIth Session of the General Assembly of the United Nations on the problem of Southern Africa.

CHECK AGAINST DELIVERY

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président,

Le problème de la Namibie en est un qui a été discuté et débattu à chacune des sessions des Nations Unies depuis 1946 et plus de 80 résolutions ont été adoptées sur cette question. Bien que les autorités sud-africaines aient implicitement admis que le territoire de la Namibie avait un statut international en vertu du mandat donné à l'Afrique du Sud par la défunte Ligue des Nations, elles ont continuellement refusé d'accepter leur responsabilité envers la communauté internationale pour l'administration du territoire namibien. Le refus persistant de l'Afrique du Sud de se conformer à ses responsabilités internationales a amené le Conseil de Sécurité par sa résolution 284 à soumettre la question pour avis à la Cour Internationale de Justice. Le 21 juin 1971, la Cour Internationale de Justice concluait que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale, qu'elle avait l'obligation de retirer immédiatement son administration du territoire et que les membres des Nations Unies avaient en outre l'obligation de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie et de s'abstenir de toutes relations avec le gouvernement de l'Afrique du Sud qui puissent impliquer une certaine reconnaissance à cette administration. Le 30 juillet 1971, le gouvernement canadien conformément à cet avis, avisait le gouvernement de l'Afrique du Sud qu'il ne reconnaissait plus sa juridiction sur le territoire de la Namibie.

La relative impuissance des Nations Unies, et du Conseil de Sécurité en particulier, à contraindre l'Afrique du Sud à retirer son administration du territoire de même que la série de grèves spontanées de plus de 13,000 Ovambos aux mois de décembre 1971 et janvier 1972 qui a révélé le système aberrant de contrat de travail et les conditions de vie et de travail qu'il perpétue, ont amené le Conseil de Sécurité, réuni à Addis Abéba, à adopter sa résolution 309 autorisant le Secrétaire général à amorcer des contacts directs avec toutes les parties concernées afin de briser l'impasse.

Le dernier rapport du Secrétaire général publié le 30 avril 1973 ne satisfait évidemment pas ceux qui, comme le Canada, exigent que le gouvernement Sud-africain respecte intégralement l'avis de la Cour Internationale de Justice. Ce rapport ne mérite pas non plus d'être balayé du revers de la main. Il indique une certaine souplesse de la part des autorités sud-africaines, à laquelle ces dernières ne nous ont malheureusement pas habitués. Le gouvernement, en effet, y a déclaré que la population namibienne pourrait bien être en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination d'ici 10 ans ou moins. Bien sûr, et nous voulons être bien compris, une telle déclaration

ne nous satisfait pas, pas plus qu'elle ne satisfait l'ensemble de nos amis africains et tous ceux qui sont épris de justice et de liberté. Mais nous devons reconnaître que c'est la première fois que les autorités sud-africaines acceptent de parler d'un échéancier pouvant mener à l'indépendance et qu'elles donnent des assurances générales à l'effet qu'elles n'imposeront unilatéralement aucun système ou constitution à la population de ce territoire. Si minimes que puissent nous apparaître ces concessions, le fait qu'elles se produisent après une longue période d'intransigeance, d'immobilisme et de statu quo, nous porte à espérer que le mandat de négociations du Secrétaire général sera reconduit.

Nous n'ignorons pas les récentes décisions prises par le Conseil pour la Namibie et par l'Organisation de l'Unité Africaine lors du dernier sommet de ses Chefs d'Etats pour qu'il soit mis fin à ce mandat. Nous nous associons cependant au général Gowon, Président en exercice de l'OUA qui, parlant en son nom personnel, déclarait récemment devant "l'AFRICAN-AMERICA INSTITUTE" qu'il favorisait la prolongation de ce mandat du Secrétaire général. Pour ma délégation, le choix est clair: ou le mandat du Secrétaire général est prolongé et alors la communauté internationale, par son entremise, peut continuer à exercer ses pressions et contraindre graduellement le gouvernement sud-africain à respecter intégralement les obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et plus particulièrement les décisions du Conseil de Sécurité, ou ce mandat est prorogé et alors nous continuerons d'adopter en "vase clos" des résolutions dont les termes seront de plus en plus forts, mais qui demeureront lettre morte et affaibliront ainsi la valeur même de l'ONU.

Monsieur le Président, le peuple et le gouvernement canadiens n'accepteront jamais le concept d'une société fondée sur la négation des droits fondamentaux de l'homme. Nous rejetons sans équivoque l'hérésie sur laquelle les Blancs de l'Afrique du Sud ont établi leur système politique et nous condamnons avec la même fermeté toute tentative d'exporter en Namibie ce deni des droits de l'homme qu'est l'"apartheid". Nous déplorons amèrement le récent refus des autorités sud-africaines d'accepter la participation d'un représentant du Secrétaire général à l'enquête judiciaire sur les fusillades de Carletonville le 11 septembre dernier. Cet incident, tout comme celui de Sharpeville, démontre bien les vicissitudes qu'engendre une politique basée sur la domination, l'exploitation et l'oppression.

... 3

Monsieur le Président, en terminant, je désirerais rappeler que la récente réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est tenue à Ottawa du 2 au 10 août 1973, et à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, a consacré beaucoup de temps à l'examen de la question de la discrimination raciale en Afrique australe ainsi que sur celle de l'aide à apporter à ceux qui luttent en vue d'obtenir leur droit à l'autodétermination. Le communiqué final de cette conférence tout en reconnaissant l'existence de problèmes complexes et difficiles se prononce sans équivoque contre l'apartheid et le régime de gouvernement par la minorité en Afrique australe. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'Honorable Mitchell Sharp, dans sa déclaration de politique générale en séance plénière du 25 septembre 1973 a réaffirmé en particulier que: et je cite, le Canada reconnaît la légitimité de la lutte pour le respect intégral des droits de l'homme et pour l'autodétermination en Afrique australe. Il a indiqué que le Canada procède à un examen des moyens d'intensifier son aide humanitaire en faveur de ceux qui participent à ces efforts. fin de la citation.

Merci, Monsieur le Président.

Mr. Chairman,

The problem of Namibia is one which has been discussed and debated at every session of the United Nations since 1946, and more than 80 resolutions have been adopted on this question. Although the South-African authorities have implicitly admitted that the territory of Namibia has an international status according to the mandate given to South Africa by the former League of Nations, they have always refused to accept the fact that they are accountable to the international community for the administration of the territory. The persistant refusal of South Africa to conform to her international responsibilities has led the Security Council, by its resolution 284, to submit the question for advice to the International Court of Justice. On June 21, 1971, the International Court of Justice ruled that the presence of South Africa in Namibia was illegal, that South Africa was under the obligation to withdraw her administration from the territory immediately, and, furthermore, that the members of the United Nations were under the obligation to recognize the illegality of the presence of South Africa in Namibia, and to abstain from having any relations with South Africa likely to imply any recognition of that administration. On July 30, 1971, the Canadian Government, pursuant to this advisory opinion, informed the Government of South Africa that it no longer recognized South Africa's jurisdiction over the territory of Namibia.

The inability fo the United Nations, and of the Security Council in particular, to compel South Africa to withdraw its administration from the territory, and the series of spontaneous strikes of more than more 13,000 Ovambos in the months of December 1971 and January 1972, revealing the abnormal system of labour contracts as well as the living and working conditions which that system perpetuates, have led the Security Council, sitting in Addis Ababa, to adopt resolution 309 authorizing the Secretary-General to establish contacts with all parties concerned in order to overcome this dead-lock. The last report of the Secretary-General, published on April 30, 1973, obviously does not satisfy those who, like Canada, demand that the Government of South Africa fully respect the opinion of the International Court of Justice. On the other hand, this report must not be brushed aside. It indicates, on the part of the South African authorities, a certain flexibility to which we are unhappily too little accustomed. Indeed, the Government of South Africa stated therein that the Namibian population could very well be in a position to exercise its right to self-determination within 10 years. Of course, and on this we wish to be clear, such a

statement does not satisfy us any more than it does all of our African friends nor indeed, any who crave justice and freedom. However, we must recognize that it is the first time that the South African authorities have entertained discussion of a time-table that could lead to independence, and that they have offered general assurances to the effect that they will not unilaterally impose a system or constitution on the population of that territory. As modest as these concessions may seem to us, the fact that they have been made after a long period of intransigence, ultra-conservatism, and status quo inclines us to hope that the mandate of the Secretary-General will be renewed. We are well aware of the recent decisions taken by the Council for Namibia and by the Organization of African Unity at the last Heads of States Summit Meeting demanding the termination of this mandate. Nevertheless, we join with General Gowon, the President of the OAU who, speaking for himself, recently stated at the African-American Institute that he favoured the continuation of this mandate of the Secretary-General. For my Delegation, the choice is clear: either the mandate of the Secretary-General is extended, and then, through him, the international community will be able to continue to exercise pressure and to gradually compel the South African Government to fully respect the obligations assigned to it by the United Nations Charter and, more particularly, the decisions of the Security Council; or this mandate is terminated and we will continue to adopt stronger and stronger resolutions, which will in turn remain empty words, thus demeaning the United Nations.

Mr. Chairman, the people and the Government of Canada will never accept the concept of a society established on a denial of fundamental human rights. We unequivocally reject the heresy upon which the whites of South Africa have founded their political system, and we condemn just as firmly any attempt to export this denial of human rights, which the extension of apartheid to Namibia represents. We bitterly deplore the recent refusal of the South African authorities to agree to the participation of a representative of the Secretary-General in the judicial inquiry into the Carletonville shootings of September 11 last. That incident, just as that of Sharpeville, is evidence of the foulness which flows out of a policy based on domination, exploitation, and oppression.

Mr. Chairman, in conclusion, I wish to recall that the recent Commonwealth Heads of Government Meetings held in Ottawa from August 2 to 10, which I had the honour to attend, devoted considerable time and study to the question of racial discrimination in Southern Africa and to that of the assistance to those who are striving for their right to self-determination. The final communiqué of the conference, while recognizing that there were complex and difficult problems involved, unequivocally opposed apartheid and minority rule in Southern Africa. The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, in his general policy statement at the plenary session of September 25, 1973, reaffirmed in particular that and I quote Canada recognizes the legitimacy of the struggle to win full human rights and self-determination in Southern Africa and it studying ways to broaden its humanitarian support for those engaged in these efforts. Unquote.

Thank you Mr. Chairman.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 17
November 16, 1973

Statement in First Committee by H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, Friday, November 16, 1973

Subject: The Korean Question

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse n° 17
Le 16 novembre 1973

Déclaration faite à la Première commission par Son Excellence M. Saul F. Rae, Ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le vendredi 16 novembre 1973

Sujet: La Question de Corée

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

My Delegation would like at the outset of our statement to say that we welcome the opportunity the United Nations has given to the Republic of Korea and the Democratic People's Republic of Korea to participate in our discussion. It is the future of Korea and the people of Korea which we are discussing, and we firmly believe that representatives of Korea must be heard and that their views must be fully taken into account in any decision of this Assembly on the Korean question we are examining this week.

The future of Korea and the particular issues before us are among the most sensitive on the agenda of this Assembly. It is, therefore, a matter which all of us should approach with great care. The course of our deliberations here has potential to affect adversely not only the present negotiations being conducted by the parties most directly concerned, but also the peace and security of the Korean Peninsula and thus the livelihood of the Korean people themselves. Indeed, my Delegation last year subscribed to the view expressed at that time by the United Nations Commission for Unification and Rehabilitation of Korea (UNCURK) that the absence of a distracting debate at the UN appeared to have been an important factor in facilitating greater and more fruitful contact between the two parts of Korea.

We said then, and we repeat today, that there will undoubtedly be a way in which this Assembly and this Organization can contribute in the future to a peaceful and equitable settlement in Korea, but that another acrimonious and sterile debate in the General Assembly is not the way. While there is still a chance that the two sides will reach agreement on their own we should say nothing and do nothing which might add to the complexities and difficulties of the existing situation. Thoughts such as these prompted Canada to co-sponsor the resolution in Document 645 at this Session aimed at avoiding contentious debate and encouraging further détente without imposing solutions on either side.

Mr. Chairman, my Delegation considers that we should take our lead from the two Koreas, who have made it clear that they themsleves are capable of beginning to work together towards a solution of their differences and towards their eventual reunification. We hope that they can proceed quickly and that they will be successful. For this reason, Canada welcomed warmly the opening of talks between the Red Cross Societies of the Republic of Korea and the Democratic

....2

People's Republic of Korea in August, 1971; the agreement in July, 1972, of the two governments to engage in direct negotiations through a joint South-North Coordinating Committee; and efforts undertaken this past summer to facilitate dialogue, particularly the June, 1973, statement by President Park that the Republic of Korea would not oppose North Korea's participation in discussions of the Korean question at the UN or its admission, along with that of South Korea, to the Organization. Indeed, on the question of admission, it has long been Canada's policy to favour universality of membership in the UN in order that the Organization be as effective as possible as an instrument for attaining the hopes and aspirations of mankind. This policy was reaffirmed most recently by Canada's Secretary of State for External Affairs in his address to this Assembly during the general debate. We see nothing against, and in fact some advantage in, both Koreas becoming members of the UN, a development that would not, in our view, hinder their eventual reunification, but rather would help to ensure that each could share in the benefits which flow from membership in the UN and its specialized Agencies and Organizations. Nevertheless, we would not want to prejudge the issue, which we see in practical terms as one for agreement between Seoul and Pyongyang.

My government has been greatly encouraged by the emergence of a dialogue between the two Koreas during the last two years. Thus we agree with the recommendation contained in the Annual Report of UNCURK that, since the creation of the South-North Coordinating Committee, the Commission is no longer required and should be dissolved by this Assembly. Nevertheless, we recognize that the peaceful reunification of Korea, whose peoples have for so long been divided by widely different regimes and by deep scars of a bitter war, will of necessity be a slow process, demanding patience and good will. It is a situation in which progress is measured by small steps and in which we must think carefully before taking any action which might reverse that progress. The continued maintenance of peace and security on the Korean Peninsula is obviously an essential part of the process.

For more than 20 years, Canada has had a deep interest in the maintenance of peace and security in Korea. We remember that 378 Canadians who served with the UN Force in Korea are buried at Pusan. We are concerned, therefore, about suggestions that would, by calling for the abolition of the UN Command, compromise the existing Armistice Agreement, so laboriously arrived at in 1953 after two years of negotiation.

...3

Despite the promising direct contacts between the two sides there appears yet to have been only marginal progress towards relaxation of tension along the armistice line. The Agreement, then, whose signatories are the UN Command, the North Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers, is still important and we share the view that it must remain in force until such time as the Security Council and all parties directly concerned are able to decide upon an appropriate, effective alternative.

Mr. Chairman, it is our hope that the Korean people will achieve reunification by their own peaceful efforts, and we applaud those their governments have made so far to resolve their differences. My Delegation sincerely hopes that our debate can proceed in a constructive way - in a way in which we can discuss how we might resolve differences without emotional confrontations that make conciliation and compromise so difficult.

accord réalisé en juillet 1972, les deux gouvernements s'engageaient à négocier directement, par l'intermédiaire d'un comité de coordination conjoint du Sud et du Nord. Le Canada a aussi chaleureusement applaudi aux efforts déployés l'été dernier afin de favoriser le dialogue, plus particulièrement la déclaration de juin 1973 du Président Park selon laquelle la République de Corée ne s'opposerait pas à la participation de la Corée du Nord aux discussions de la question de la Corée à l'ONU ni à son admission aux côtés de la Corée du Sud aux Nations Unies. En effet, pour ce qui est de la question de l'admission, la politique du Canada, depuis longtemps, est de favoriser l'universalité de la participation aux Nations Unies afin que l'Organisation, pour réaliser les espoirs et les aspirations de l'humanité, puisse être aussi efficace que possible. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada a réaffirmé cette politique dans la déclaration qu'il a faite au cours du débat général de l'Assemblée. Nous estimons que rien ne s'oppose à ce que les deux Corée deviennent membres des Nations Unies; au contraire, nous y voyons certains avantages. Cette politique, selon nous, n'empêcherait pas leur réunification éventuelle, mais permettrait plutôt à l'une et à l'autre de prendre part aux bénéfices qui découlent de l'adhésion aux Nations Unies et de la participation aux organismes et aux organisations spécialisés. Néanmoins, nous ne voulons pas préjuger des événements que nous estimons susceptibles de conduire, en pratique, à un accord entre Séoul et Pyongyang.

Mon Gouvernement a repris espoir à la suite de l'établissement d'un dialogue entre les deux Corée au cours des deux dernières années. C'est pourquoi nous souscrivons à la recommandation contenue dans le rapport annuel de l'UNCURK selon laquelle, depuis la création du Comité de coordination conjoint du Nord et du Sud, les services de la Commission ne sont plus nécessaires et que l'Assemblée devrait la dissoudre. Néanmoins, nous reconnaissons que la réunification pacifique de la Corée, dont la population est depuis trop longtemps divisée par des régimes fort différents et par les séquelles profondes d'une guerre amère, sera nécessairement lente à se faire et exigera patience et bonne volonté. Il s'agit d'une situation où le progrès se mesure au compte-goutte et où nous devons réfléchir soigneusement avant de faire quoi que ce soit qui puisse la faire regresser.

Depuis plus de vingt ans, le Canada s'intéresse profondément au maintien de la paix et de la sécurité en Corée. Nous nous rappelons que 378 Canadiens, membres de la Force des Nations Unies en Corée, sont ensevelis à Pusan. Nous sommes donc préoccupés par les suggestions qui, en demandant l'abolition du commandement des

... 3

Nations Unies, pourraient compromettre l'accord d'armistice actuel conclu au prix de tant de labeurs en 1953 et ce, aprés deux ans de négociation. Malgré les contacts directs si prometteurs entre les deux côtés, il semble ne s'être réalisés que des progrès accessoires vers un relâchement de la tension tout au long du processus de l'armistice. L'accord d'alors, dont les signataires sont le commandement des Nations Unies, l'Armée populaire de la Corée du Nord et les Volontaires du pleuple chinois, demeure important; nous partageons l'avis selon lequel il doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que le Conseil de sécurité et toutes les parties directement concernées soient en mesure de s'entendre sur une solution de rechange efficace et appropriée.

Monsieur le président, nous espérons que le peuple coréen parviendra à la réunification par ses propres efforts de paix et nous applaudissons aux efforts déployés jusqu'à maintenant par les gouvernements concernés pour résoudre leurs différends. Ma délégation espère sincèrement que notre débat se poursuivra d'une façon constructive et nous pourrons discuter des moyens de résoudre les différends sans ces affrontements à caractère émotif qui rendent si difficiles la conciliation et le compromis.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

Communiqué

Press Release No. 18
November 20, 1973

Statement by the Hon. Ron Basford, Minister of State for Urban Affairs of Canada, to the Second Committee of the 28th Session of the United Nations General Assembly, Tuesday, November 20, 1973.

Subject: UNEP Governing Council Report - Conference/Exposition on Human Settlements, Vancouver, Canada, 1976

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de Presse No 18
Le 20 novembre 1973

Déclaration faite par M. Ron Basford, ministre d'Etat aux Affaires urbaines du Canada, à la Deuxième commission de la 28e Assemblée générale des Nations Unies le mardi 20 novembre 1973.

Sujet: Rapport du conseil de direction du PNUE - Conférence/Exposition sur les établissements humains, Vancouver (Canada), 1976.

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

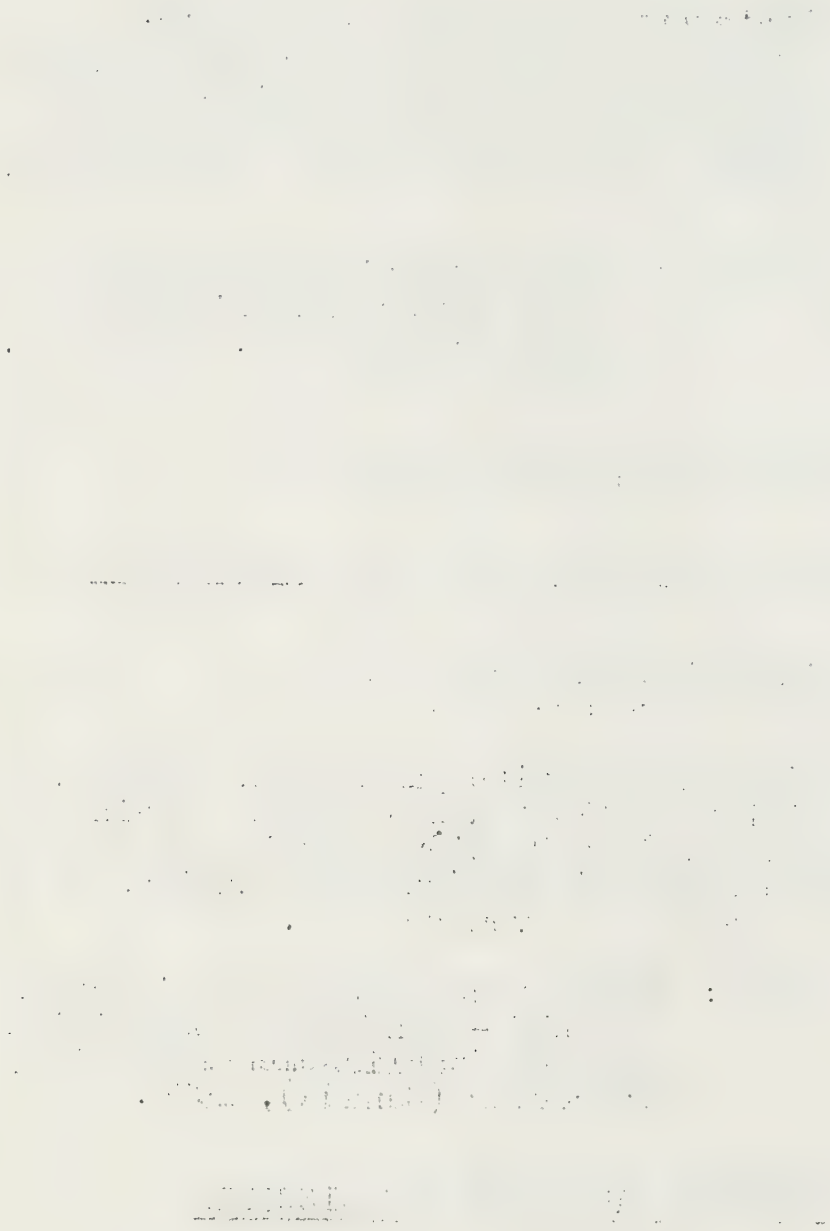

We have listened to the report of the Executive Director of the United Nations Environment Programme (UNEP) with great interest. It is gratifying to note the progress that has been made since the Stockholm Conference and since the first session of the Governing Council of UNEP.

The UNEP Secretariat, having recently moved from Geneva to Nairobi, has rapidly built up its staff and expertise to cope with the tasks before it. It is gratifying to note that the Secretariat is vigorously pushing ahead with its extremely complex and challenging programme in close consulation with member states and organizations within and outside the United Nations.

Without wishing to detract in any way from the importance and urgency of other programmes, my delegation would like to express its satisfaction about the remarkable progress achieved in fleshing out the Earthwatch Programmes. In a very real sense, this will provide the basis for future rational action in the environmental field at national and international levels, including UNEP's own activities. Canada is participating fully in this programme.

We are, in co-operation with other nations, sampling air in urban and hinterland regions and in the upper atmosphere to measure pollution. We are also extensively involved in the International Referral System and have launched a supporting programme of our own.

We also place great stress on the development of the UNEP program for marine environment. As a nation with long coastlines, we are especially interested in their protection. The Clean Rivers Registry is proceeding within the framework of the marine programme. Canada has contributed to it by a formal paper suggesting criteria for major and clean rivers. We shallobe providing an expert to UNEP to assist in the further development of these criteria.

In the view of my delegation, the report of the Governing Council of UNEP reflects a commendable achievement for an organization which so recently has begun to take shape.

. . . /2

Clearly, Mr. Chairman, we have made considerable progress since the Stockholm Conference. A major international effort has been made to confront the environmental challenges of urgent concern to us all. The stimulus of Stockholm, and the profound exchange of views that took place there, have firmly established an international commitment to the human environment - to its preservation, restoration, and protection.

These are encouraging signs. But global action still has a very long way to go.

Many of you are surely familiar with the population projections for the rest of the century. I think they warrant repetition, though, to emphasize their dramatic importance and the need to use public policies as never before to guide and manage future growth.

Because the world does face a period of unprecedented urban growth.

From now to 2000, the urban populations of the developed countries could about double - from 580 million to 1,160 million. In the developing countries, while the populations as a whole are expected to nearly double during the same period, their urban populations are projected to quadruple from 371 million to one and a half billion! The prospects of these numbers are awesome. Such rapid and enormous urban growth will create immense difficulties for individual nations and for the world.

Of critical importance, consequently, is the development of international action in the field of human settlements.

The Conference/Exposition

In this context, Mr. Chairman, we are greatly encouraged by the broad international acceptance of human settlements as a priority environmental concern. This became clearly evident during the preparations for and the debates at Stockholm, and was further confirmed by the discussion at the Governing Council's first session.

. . . /3

Distinguished delegates will recall that the Governing Council viewed the 1976 United Nations Conference/Exposition on Human Settlements in Vancouver as a major vehicle for developing a programme for human settlements. The imaginative and comprehensive proposals endorsed by the Governing Council for the Conference/Exposition bear witness to UNEP's ability to rapidly and effectively respond to a major challenge.

The Conference/Exposition will be the first of its kind. With its programme of demonstration projects it will:

- focus attention on available solutions to human settlements problems;
- provide a pragmatic foundation for the active participation of governments in this field;
- clarify various aspects of the human settlements policy issues;
- generate a continuing process of identifying promising solutions to settlements problems, and encourage nations to undertake programmes of demonstration projects that can become nuclei for rural and urban transformation;
- stimulate innovation and allow for an exchange of experience, ideas, technologies;
- make recommendations for an ongoing international settlements programme.

The exhibition of solutions to human settlements problems from around the world will show how these problems are being addressed and solved in various countries. It will be possible for countries to learn from each other, to learn from failures as well as successes, to examine processes as well as products, techniques as well as technologies.

We badly need this exchange. We need to identify the best available solutions to human settlements problems, the best examples wherever they are, and bring them to world attention. New insights are required; a fresh analysis of many available approaches should stimulate new beginnings.

. . . /4

But what we need to consider is demonstrated results - actual projects on the ground and in operation - not just dreams and speculations.

The Secretary General's report calls for a programme of demonstration projects around the world as the base on which the Conference/Exposition will be built. Some of these will be of national interest; others of regional significance; and those of universal importance - as defined by United Nations criteria - will be shown in Vancouver.

The demonstration component of the Conference/ Exposition, if properly employed, can be used to stimulate a process of innovation and work within each of our countries that is completely relevant to our respective human settlements problems. In Canada, we propose to follow the lead of the United Nations in using the technique of demonstration projects to initiate an ongoing programme of Canadian projects. This is potentially an extremely effective method not only to get necessary work started in particular areas, but also to identify ideas and techniques worth transferring elsewhere.

All countries are grappling with the problems of our urban age. Mass movements to cities affect everyone in every country. There is never enough housing or infrastructure to accommodate the needs of the numerous new arrivals whose movements follow no systematic or predictable pattern. Existing social, educational, and administrative facilities are often taxed far beyond capacity. The products of these pressures are too well known.

In some cases the consequences of urbanization are more severely felt in the depopulating hinterlands than in the swelling cities: the young and energetic leave the elderly and the disabled behind to eke out a difficult existence. Elsewhere, especially in the developing world, the pressures of too rapid growth frequently spawn squatter settlements - without adequate water supply, sanitation, and other necessities for a dignified life. One can only marvel at the resilience and ingenuity of the human spirit when noting that so many remarkable adaptations take place in the face of such overwhelming adversities.

These problems are certainly not limited to the developing countries. While many of the ramifications of rapid urbanization are different, the more industrialized

countries also suffer from inadequate housing supply, transportation systems and the like, just as their developing counterparts. And effective ways to cope with burgeoning populations are still to be found by all countries.

Great problems are posed by these accelerating shifts in traditional patterns and by the unprecedented numbers of people. But there are also great opportunities presented by our new awareness of the urgency to deal with the problems.

What solutions are in fact available?

Successful solutions have been found in different countries and under various conditions.

For instance -

- The use of public policies to manage urban growth and distribution - policies such as financial incentives and disincentives, new towns, and so on.

- Innovative arrangements for financing, building, and administering new communities.

- New methods of housing design, construction and development.

- Imaginative ways to maximize the use of limited resources, through recycling, for instance.

- The development of solar energy and low energy urban systems: all countries are now feeling the energy crisis.

- New methods of waste-water recycling.

- New experiments in metropolitan government.

- New legal and social arrangements in settlements.

- The use of intermediate technologies for urban transportation and other innovations in transportation.

These are among the critical parts of the complex web of human settlements that should be developed as demonstration projects. It might also be worth exhibiting how a waterfront or other urban area is redeveloped through the co-operative efforts of different levels of government and individuals. This could be of great interest and use for us in another part of Canada, or in another part of the world.

An effective way to rationalize land use so that the natural environment is protected while the people in a settlement get maximum satisfaction from living there could be an important demonstration. Clearly the range of potential exchange is most extensive.

Thus the Conference/Exposition, and the preparations for it, could become vehicles for identifying and selecting solutions in one country or region and evaluating their possible application in other countries or regions. This process, once started, could and, we hope, would continue after the Conference.

And part of that process should be to address attention to some sadly neglected areas, like saving our historic cities.

In some places emergency steps are now being taken to try to preserve great monuments in older cities before they collapse completely under the onslaught of pollutants. These are valiant and laudable efforts - and important examples to follow. But these might be too little and too late.

Restriction of automobiles in ancient city centres, for example, might be the only possibility to constrain contemporary demands for mobility in order to rescue remnants of a more tranquil tradition. Yet such efforts are strenuously resisted. Let us become more aware of the priceless legacy of our past that can never be repeated, only restored at great cost; but with diminished beauty.

Where new settlements are being developed, we must assure that they are centres of civilization, not just containers for living. They must be more than vast cubes of commerce juxtaposed with apartment buildings with filing cabinets for living and balconies for breathing filth. Many physical and social distortions - which some countries are urgently trying to rectify - can be avoided with careful planning. This is particularly true when seductive new technologies are introduced into ill-prepared environments.

. . . /7

I think we might promote some of these notions through the Conference/Exposition. And I think we might also stimulate some other badly needed new approaches. Hopefully this first meeting of the United Nations devoted exclusively to the subject of human settlements will, like the Stockholm Conference did for the environment, be the watershed for solid international commitment to one of the most vital concerns of mankind.

And this Conference logically flows out of the Stockholm Conference: it follows from it, yet in no way should be thought of as the second conference on the human environment, which will still have to take place.

The preparatory process for the Conference/Exposition is necessary both to identify the key issues and to define recommendations for required action at national, regional, and international levels.

This process had already begun with the Experts Seminar that was held by the United Nations in Vancouver this past May. It is noteworthy, Mr. Chairman, that experts from Brazil, Canada, Czechoslovakia, the Federal Republic of Germany, France, the German Democratic Republic, Ghana, Hungary, India, Iraq, Jamaica, Japan, Libya, Mexico, the Netherlands, the Philippines, the United Kingdom, the United States, Venezuela, and Yugoslavia attended. Observers were there from the People's Republic of China. All the Regional Economic Commissions; the United Nations Economic and Social Office in Beirut (UNESOB); UNEP, and the Centre for Housing, Building and Planning were also represented. So this group had very wide representation: developed and developing countries, Eastern and Western Europe, the Near and Far East, Africa and the Americas. The themes and thoughts that emerged reflect a very broad spectrum of opinion The results of their deliberations should enable the Preparatory Committee to quickly elaborate final themes and to establish "expert groups" in which most of the work will need to be done. Early agreement on the criteria for the selection of demonstration projects to illustrate the agenda components should also be possible.

Since the Governing Council met, some important work has been done in clarifying the parameters of the Exposition. This clarification is helpful in that it places the Exposition within a necessary workable and limited context. My government would not have found a "world fair"

a la Expo '67 or Expo '70 acceptable, that is numerous large national pavillions in which elaborate exhibits of hardware and technical achievement are displayed. This must not be an exercise in public relations. We prefer the suggested approach of a restricted, carefully delineated number of exhibits designated within workable limits to illustrate and enhance the substance of the discussions, rather than to serve as showcases for design techniques.

The current proposal will likely achieve the purpose of adding dramatic new dimensions to the conference by providing a major breakthrough in the communication of ideas and information. We especially like the idea of having a permanent film bank of demonstration projects that will be available for use by delegates to the Conference/ Exposition, and for subsequent distribution around the world.

Mr. Chairman, the twenty-seventh General Assembly called on the Secretary-General to prepare a plan for the Conference/Exposition, as well as its anticipated costs, to be presented to the Governing Council for Environmental Programmes.

The UNEP Governing Council has recommended acceptance by the General Assembly of that report, as well as the report of a United Nations experts group meeting in Vancouver, which I mentioned, on themes for the Conference. The Governing Council also recommends that the costs of the Conference and preparations for it should be borne by the regular budget of the United Nations, while a portion of the cost of the Exposition and the preparatory process should come out of the Environment Fund.

The Secretary-General, in his note on administrative and financial arrangements, specifically proposes the Environment Fund as a source of finance for the Exposition and its preparatory process. In the view of my delegation, this proposed activity is covered by the mandate of the Fund. The reason is that the Exposition is designed to generate a programme of action in the field of human settlements and to stimulate actual solutions to the environmental problems of Human Settlements. At the same time, my delegation appreciates that the final decision on this question rests with the Governing Council, which will consider the matter at its next session.

My delegation wishes to register our full support for the Governing Council's report, and recommends its acceptance by the General Assembly. We see the possible programmes to emerge out of the Conference/Exposition as a rational and logical confluence of environmental issues - natural and man-made. And some important steps will be taken on the road to resolving some of the most serious problems facing all the people in the world.

Introduction of Resolution

In conclusion, Mr. Chairman, it is my privilege to introduce draft resolution A/C.2/L.1312 on behalf of a number of delegations whose names will be found on the mast-head of this resolution. This draft resolution represents the enabling legislation which will permit the planning and financing of the Conference/Exposition to go forward. The complexities involved and the specific decisions required of the General Assembly at this time have dictated that the draft be a relatively lengthy document.

I think the first four preambular paragraphs are self-explanatory. While the sentiment expressed in the fifth preambular paragraph is probably also self-evident, it seems to the co-sponsors to be a vital element in describing the impetus which was behind the concept and decision to hold the Conference/Exposition on Human Settlements. This paragraph contains the essential elements which underlie all our concerns for the preservation and improvement of the human environment. The paragraph also touches on two major factors affecting the quality of that environment, urbanization and rural depopulation.

The fifth and sixth paragraphs clearly voice the central concerns and themes which will be the focal points of the Confernce/Exposition. We have sought in this para-graph to set out clearly the inter-relationship between the environmental impact of human settlements and progress in the integrated approach to development, particularly in developing countries.

In the seventh preambular paragraph we have taken the opportunity to record our appreciation for the co-operation which we have observed between the UNEP planning staff and the

Centre for Housing, Building and Planning in the planning and preparations which have been made so far and which are before you in document A/9238. We look forward to a continuance of this co-operation which we think is an excellent example of the collective efforts of the United Nations family to achieve a common goal.

The whole question of human settlements is very wide. The co-sponsors therefore thought that important contributions to the Conference/Exposition could be made by the results and recommendations of other international conferences which will be held between now and 1976. There will, for instance, be a conference on the use of water resources in Argentina, as well as the Law of the Sea Conference. Preambular paragraph 8, which includes such a general provision, also makes specific reference to the World Population Conference, because the work of that conference will be, perhaps, the most closely linked to the work which we expect will be done at the Conference/Exposition.

The need for operative paragraph 1, which sets the date for the Conference/Exposition as May 31-June 11, 1976, arises from the Secretary General's note verbale of February 2 which explained the difficulties for the United Nations Secretariat in holding the Conference in the latter half of 1975, as had been originally set forth in resolution 3001 (XXVII). This note verbale suggested that the Conference, therefore, be postponed until the late spring of 1976. A further note verbale of March 19 indicated that there appeared to be no objection from member states to this proposal, subject of course to a formal confirmation at the 28th General Assembly.

Paragraph 2 simply endorses generally the recommendations on the Conference/Exposition which are contained in the report of the UNEP Governing Council. (They may be found in Annex 1 to the report decision 4(1)). The question of financing is also included in this paragraph and the Governing Council recommendation on that aspect of the Conference/Exposition has been further amplified in Document A/9238 (Budget Document) and particularly on the final page, Page 26.

Paragraph 3 represents the crux of what kind of Conference we, the co-sponsors of this draft resolution, hope the Conference/Exposition will be. It should not be a talking shop for two weeks where generalities are uttered and from which the participants depart with a general feeling of well-being but with no concrete decisions taken. Rather we see the Conference serving two main objectives. First, the exchange of information about solutions to environmental

problems of human settlement will hopefully assist governments better to come to grips with these problems. Second, we hope that the Conference will serve as a catalyst in the formation of an ongoing action programme in this very vital sector of man's life.

Paragraph 4 needs little explanation as it represents a generally accepted formula in the organization scheme for UN conferences.

Paragraph 5 provides for the necessary preparatory committee to monitor and steer the Secretariat preparations for the Conference/Exposition. It is contemplated that the preparatory committee would be composed in a manner which accords with equitable geographic distribution, possibly on the same pattern as that adopted for the UNEP Governing Council in Resolution 2997 (XXVII).

Paragraph 6 also represents a standard formulation. It is drawn directly from the fifth recommendation of the UNEP Governing Council, with one small change. The recommendation asks that a small conference secretariat be set up drawing upon the resources of the UN system, especially those of the UNEP Secretariat and the Centre for Housing, Building and Planning. Our experience in the preliminary planning stages has revealed that, while the Centre for Housing, Building and Planning has a major contribution to make, other areas of the Department of Economic and Social Affairs can also make valuable inputs. So we have sought to broaden the area from which the conference secretariat should be drawn.

The ultimate success of the Conference/Exposition will depend upon co-operative effort by all parts of the UN family. This is the reason for the inclusion of Paragraph 7, and, by extension, for bodies outside the UN system, of Paragraph 8.

Paragraph 9 is a response to the call of the UNEP Governing Council to incorporate a "vigorous information programme" as an integral part of ensuring the success of the Conference/Exposition.

The final Paragraph is included so that the General Assembly itself can review and comment upon the Conference/Exposition preparations.

I trust that these comments on the draft resolution will suffice to indicate to members of the Committee that we have sought only to present for its consideration the essential decisions which must now be taken by the General Assembly. In view of the wide support which the holding of the Conference/Exposition received at the 27th General Assembly, it is the hope of the co-sponsors that this resolution might be passed by consensus.

Nous avons écouté avec le plus grand intérêt le rapport du directeur exécutif du Programme des Nations Unies sur l'environnement. Et c'est avec plaisir que nous notons les progrès réalisés depuis la conférence de Stockholm, ainsi que depuis la première réunion du conseil d'administration du Programme des Nations Unies sur l'environnement.

Récemment déménagé de Genève à Nairobi, le secrétariat du Programme des Nations Unies sur l'environnement s'est rapidement acquis les cadres et l'expertise nécessaires aux tâches qui lui incombent. Nous notons avec satisfaction la diligence avec laquelle le secrétariat s'attaque à son programme d'action, si complexe et si exigeant; et ce, en étroite collaboration avec les Etats membres et les organismes des Nations Unies, comme avec les autres organismes.

Sans vouloir diminuer en rien l'importance d'autres programmes, ma délégation tient à souligner sa satisfaction devant les progrès remarquables réalisés dans le cadre des programmes Earthwatch. Ceux-ci seront véritablement le point de départ d'une action rationnelle et concertée dans le domaine de l'environnement, tant au niveau national que sur le plan international, y compris les activités mêmes du Programme des Nations Unies sur l'environnement, auquel le Canada participe pleinement.

De concert avec les autres nations, nous procédons à l'échantillonnage de l'air dans les régions urbaines et rurales, ainsi que dans les couches supérieures de l'atmosphère, afin d'y mesurer le degré de pollution. Nous prenons aussi une part très active à l'établissement d'un Système international de références, à l'appui duquel nous avons nous-mêmes mis sur pied un programme spécial.

Nous accordons aussi beaucoup d'importance à l'élaboration du programme des Nations Unies pour l'environnement marin. Cela nous intéresse particulièrement vu l'étendue de nos côtes dont nous tenons à assurer la protection. Le registre des eaux pures (Clean Water Registry) se développe dans le cadre du programme matin. Le Canada y a contribué une étude qui propose des critères de pureté pour les principaux cours d'eau. Nous mettrons à la disposition du Programme des Nations Unies un spécialiste qui aidera à la mise au point de ces critères.

Selon l'avis unanime de ma délégation, le rapport du conseil d'administration du Programme des Nations Unies sur l'environnement dénote des efforts louables chez un organisme mis en place depuis si peu de temps.

De toute évidence, Monsieur le président, nous avons réalisé des progrès remarquables depuis Stockholm. Les nations du monde ont fait un effort majeur pour relever les défis de l'environnement, qui s'imposent d'urgence à tous. Stockholm a stimulé, provoqué et permis un échange approfondi d'opinions. Ce fut le prélude d'un engagement international à la protection de l'environnement humain, à sa conservation et à sa restauration.

Ce sont là des signes encourageants. Mais cette action globale ne fait que commencer. Il reste beaucoup à faire.

Plusieurs d'entre vous connaissez sans doute les projections démographiques pour la fin du siècle. Je pense, néanmoins, qu'elles méritent d'être répétées ici, afin d'en souligner l'importance tragique et de souligner le besoin de recourir comme jamais auparavant à des mesures politiques pour guider et gérer la croissance future.

Car le monde s'achemine vers une période de croissance urbaine sans précédent.

D'ici l'an 2000, la population urbaine des pays industrialisés doublera presque -- de 580 millions à 1,160 millions. Dans les pays en voie de développement, la population totale doublera aussi durant cette même période; mais on prévoit que leur population urbaine quadruplera, de 371 millions à un milliard et demi! Pareils chiffres ne manquent pas de faire peur. Pareille croissance urbaine, à un rythme tel, créera d'immenses difficultés pour les nations en cause et pour le monde dans son ensemble.

On voit donc l'importance critique d'élaborer une action internationale dans le domaine des établissements humains.

La Conférence/Exposition

Dans ce contexte, Monsieur le Président, vous nous voyez très encouragés. Les nations en général ont reconnu la priorité qu'il faut accorder aux établissements humains. Ceci s'est dégagé nettement des préparatifs et des délibérations de la conférence de Stockholm, pour ensuite trouver confirmation à la première réunion du conseil d'administration.

Les délégués se rappelleront que celui-ci a identifié la Conférence/Exposition des Nations Unies sur les Etablissements humains à Vancouver en 1976 comme une occasion importante d'élaborer un programme pour les collectivités. En donnant son approbation à plusieurs propositions novatrices et d'envergure, le Conseil a montré son habileté à relever rapidement et efficacement un défi majeur.

.. 3

La Conférence/Exposition sera la première du genre. Ses projets-témoins permettront de:

- souligner les solutions disponibles aux problèmes des établissements humains;

- jeter des bases pratiques pour une action concertée des gouvernements;

- clarifier divers aspects des problèmes politiques des établissements humains;

- engendrer un processus de dépistage des solutions et encourager les nations à entreprendre des projets-témoins qui pourront servir de tremplin à la transformation urbaine et rurale;

- stimuler l'innovation et permettre l'échange des idées, des expériences et de la technologie;

- proposer des recommandations en vue d'un programme international soutenu sur les établissements.

La présentation de solutions aux problèmes des collectivités partout dans le monde fera voir comment les divers pays attaquent et résolvent les problèmes. Les nations pourront ainsi profiter de l'expérience les unes des autres, tirer une leçon des échecs autant que des réussites, étudier les processus tout comme les produits, les techniques aussi bien que la technologie.

Nous avons grandement besoin de cet échange. Il nous faut trouver les meilleures solutions aux problèmes des établissements humains, dégager les meilleurs exemples où qu'ils soient et les porter à l'attention du monde entier. De nouveaux examens sont nécessaires; une nouvelle analyse des nombreux moyens disponibles devrait promouvoir de nouveaux départs.

Mais, ce qu'il nous faut voir, c'est la démonstration des résultats obtenus, des projets réels et mis en oeuvre sur place, et non seulement des rêves et des spéculations.

Le rapport du Secrétaire général propose un programme de projets-témoins autour du globe. Ceux-ci constitueront le fondement de la Conférence-Exposition. Certains seront d'intérêt national ou régional; d'autres auront une portée universelle, selon les critères établis par les Nations Unies, et seront illustrés à Vancouver.

L'aspect démonstration ou expérience-pilote, bien compris pourra stimuler une vague d'innovations et de réalisations dans chacun de nos pays, correspondant précisément à nos problèmes respectifs. Au Canada, nous nous proposons de suivre l'exemple des Nations Unies: nous emploierons la technique des projets-témoins pour mettre en marche un programme d'expériences canadiennes. Ceci peut s'avérer une méthode très efficace non seulement pour amorcer les travaux nécessaires en certaines régions mais aussi pour découvrir des idées et des techniques applicables ailleurs.

Tous les pays font face au défi de l'ère urbaine. La migration massive vers la ville touche tout le monde, partout. Le logement et les infrastructures ne suffisent jamais aux besoins des nouveaux arrivés, dont le flot ne suit aucune tendance précise ou régulière. Les services sociaux, éducatifs et administratifs ploient sous le fardeau. On ne connaît que trop les effets de ces pressions.

Parfois, les conséquences de l'urbanisation sont plus prononcées dans les arrières-pays qui se dépeuplent que dans les villes-champignons; les jeunes et les forts abandonnent les vieillards et les invalides à une subsistance pénible. Ailleurs, en particulier dans les pays en voie de développement, les pressions qu'exercent une croissance trop rapide donnent souvent naissance à des quartiers délabrés, dépourvus d'installations adéquates d'eau, d'hygiène et autres, nécessaires à une vie convenable. On ne peut que s'émerveiller devant la résistance et l'ingéniosité de l'esprit humain dans ses efforts remarquables d'adaptation face à tant d'adversité.

Ces problèmes ne se confinent certes pas aux pays en voie de développement. Bien que nombre des conséquences de l'urbanisation rapide y soient différentes, les pays les plus industrialisés souffrent également d'une pénurie de logements, de réseaux de transport inadéquats, etc., tout comme les pays en voie de développement. Aucun pays n'a encore trouvé de moyens efficaces pour faire face à l'explosion démographique.

Cette évolution de plus en plus rapide des tendances traditionnelles et l'essor sans précédent des populations posent des problèmes graves. Mais notre prise de conscience de l'urgence de ces problèmes offre également de grandes possibilités.

Quelles sont donc les solutions disponibles?

Plusieurs pays ont réussi à en trouver, répondant à différents impératifs et différentes circonstances.

Ainsi:

- De nouvelles politiques gouvernementales pour gérer la croissance et la répartition urbaine, telles les mesures financières pour stimuler ou freiner l'économie, les villes nouvelles, et autres;

- Des conceptions nouvelles de financement, de construction et de gestion des collectivités nouvelles;

- De nouvelles techniques de construction et d'aménagement, une architecture et un urbanisme nouveaux;

- Des méthodes nouvelles d'exploitation maxima des ressources, le recyclage par exemple;

- Le développement de système d'énergie solaire et d'énergie réduite en milieu urbain: tous les pays souffrent actuellement d'une crise d'énergie;

- De nouvelles méthodes de recyclage des eaux-vannes;

- De nouvelles expériences en administration métropolitaine;

- Des lois et dispositions sociales nouvelles;

- L'application d'une technologie intermédiaire pour le transport urbain et d'autres innovations en transport en commun.

Voilà quelques-uns des points névralgiques du tissu complexe des établissements humains qui devraient faire l'objet de projets-témoins. Il serait peut-être utile aussi de montrer comment on peut réaménager une rive ou un autre secteur urbain, grâce à la collaboration de divers niveaux de gouvernement et des citoyens. Cela pourrait présenter un grand intérêt et servir dans une autre partie du Canada ou encore ailleurs dans le monde.

On pourrait aussi montrer un moyen efficace de rationaliser l'utilisation du sol pour protéger l'environnement naturel tout en permettant à la population d'en tirer le maximum de satisfaction dans sa vie de tous les jours. Il est évident que la gamme des échanges possibles est très considérable.

Ainsi la Conférence/Exposition et ses préparatifs permettraient de découvrir et de choisir des solutions dans un pays ou une région, et d'en évaluer les possibilités d'application ailleurs. Une fois lancé, ce processus pourrait continuer après la Conférence.

Et ce processus devrait aussi se pencher sur des problèmes malheureusement négligés, tels que la conservation des sites historiques.

A certains endroits, on prend actuellement des mesures d'urgence pour tenter de conserver de grands monuments avant qu'ils ne s'effondrent sous les assauts de la pollution. Ce sont là de courageux efforts, des exemples à suivre. Mais ce n'est souvent ni assez, ni assez tôt.

L'interdiction des automobiles dans le centre des vieilles villes est peut-être le seul moyen de freiner les exigences modernes de mobilité et de sauvegarder les vestiges d'une tradition plus tranquille. Malgré tout, ces efforts sont combattus avec acharnement. Prenons davantage conscience de l'héritage inestimable de notre passé qu'on ne saurait répéter. On ne peut que le restaurer, à grands frais et encore, sans pouvoir lui redonner son ancienne beauté.

Quand nous aménageons de nouveaux établissements, nous devons nous assurer qu'ils soient des centres de civilisation et non seulement des lieux d'habitation. Ce doit être plus que de vastes boîtes commerciales surmontées de tours d'appartements, véritables classeurs à habiter avec balcons pour respirer la poussière. Beaucoup de distorsions physiques et sociales, que certains pays tentent actuellement de rectifier au plus tôt, peuvent être évitées par une planification prudente. Cela est d'autant plus vrai que de nouvelles technologies attrayantes sont appliquées dans des environnements mal préparés.

A mon avis, nous pourrions promouvoir certaines de ces notions grâce à la Conférence-Exposition. Je crois que nous pourrions aussi faire valoir d'autres optiques nouvelles et dont le besoin se fait grandement sentir. Tout comme ce fut le cas de la conférence de Stockholm pour l'environnement, cette première réunion des Nations Unies consacrée exclusivement aux établissements humains sera, nous l'espérons, le point de départ d'un engagement international solide devant un des soucis les plus vitaux de l'humanité.

Et cette Conférence découle logiquement de la conférence de Stockholm: elle lui fait suite, mais ne doit aucunement remplacer une deuxième conférence sur l'Environnement humain, qui devra néanmoins avoir lieu.

La préparation de la Conférence-Exposition est nécessaire à la fois pour identifier les problèmes-clés et recommander les mesures requises aux niveaux national, régional et international.

Ce processus a déjà été entamé avec le colloque d'experts tenu par les Nations Unies, à Vancouver, en mai dernier. Il est à remarquer, Monsieur le président, que des experts du Brésil, du Canada, de la Tchécoslovaquie, de la République fédérale allemande, de la France, de la République démocratique allemande, du Ghana, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Iraq, de la Jamaïque, du Japon, de la Libye, du Mexique, des Pays-Bas, des Philippines, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, du Vénézuela et de la Yougoslavie y ont participé. Il y eut aussi des observateurs de la République populaire de Chine. Toutes les Commissions économiques régionales ainsi que le Bureau économique et social des Nations Unies, de Beyrouth (UNESOB), le PNUE, le Centre pour l'habitation, la construction et la planification étaient représentés. Ce groupe offrait un éventail des pays industrialisés et des pays en voie de développement de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, du Proche et de l'Extrême-Orient, de l'Afrique et des Amériques. Les thèmes et les idées, qui ont émergé de ce colloque, ont ainsi reflété une très vaste gamme d'opinions. Les résultats des délibérations devraient permettre au comité préparatoire d'élaborer rapidement des thèmes finals et de créer des groupes d'experts au sein desquels la majeure partie du travail devra se faire. Il devrait également être possible d'arriver bientôt à une entente sur les critères de sélection des projets-témoins qui illustreront l'ordre du jour.

Depuis la réunion du conseil d'administration, certains travaux importants ont eu lieu pour clarifier les paramètres de l'Exposition. Cette clarification est utile en ce sens qu'elle place l'Exposition dans un contexte forcément limité et pratique. Mon gouvernement n'aurait pas jugé acceptable une "exposition universelle" du genre Expo '67 ou '70; c'est-à-dire, de nombreux pavillons nationaux, imposants et présentant des modèles compliqués de réalisations techniques et scientifiques. La Conférence ne doit pas être un exercice de relations publiques. Nous préférons la méthode proposée, à savoir un nombre limité de modèles évalués avec soin, dans des cadres réalisables et visant à illustrer et faire ressortir la substance des discussions, plutôt qu'à servir d'étalage à des techniques de conception.

La proposition à l'étude contribuera probablement à ajouter de nouvelles dimensions à la Conférence en créant une percée importante dans la communication des idées et des renseignements. Nous aimons surtout l'idée d'avoir une banque de films sur les projets-témoins, que les délégués pourront voir à la Conférence/Exposition et qui seront distribués par la suite dans le monde entier.

Monsieur le Président, la vingt-septième Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'établir le plan et le budget de la Conférence/Exposition, qui devront être présentés au conseil d'administration du Programme sur l'environnement.

Celui-ci recommande maintenant à l'Assemblée générale d'accepter ce rapport ainsi que celui du groupe d'experts des Nations Unies qui s'est réuni à Vancouver pour discuter les thèmes de la Conférence et dont j'ai parlé plus tôt. Le conseil d'administration recommande également que les frais et préparatifs de la Conférence soient imputés au budget régulier des Nations Unies, alors qu'une partie des frais et préparatifs de l'Exposition serait imputée au Fonds de l'environnement.

Dans sa note sur les dispositions financières et administratives, le Secrétaire général propose spécifiquement le Fonds de l'environnement comme source de financement pour l'Exposition et ses préparatifs. De l'avis de ma délégation, cette activité tombe sous le mandat du Fonds. En effet, l'Exposition est conçue en vue de stimuler un programme d'action dans le domaine des établissements humains et encourager des solutions pratiques aux problèmes des collectivités et de l'environnement humain. Par ailleurs, ma délégation comprend que la décision finale à cet égard incombe au conseil d'administration, qui étudiera la question à sa prochaine assemblée.

Ma délégation désire signifier son appui entier au rapport du conseil d'administration et recommande que l'Assemblée générale l'accepte. Nous considérons les programmes susceptibles d'émaner de la Conférence/Exposition comme le carrefour rationnel et logique des problèmes écologiques naturels et causés par l'homme. Des progrès importants seront réalisés dans la solution de certains des plus sérieux problèmes confrontant le monde entier.

Présentation d'une résolution

En conclusion, Monsieur le président, j'ai le privilège de présenter le projet de résolution A/C.2/L.1312 au nom des délégations dont le nom figure dans l'en-tête de la résolution. Cette résolution permettra de poursuivre la planification et le financement de la Conférence-Exposition. La complexité de la tâche et des décisions que doit prendre l'Assemblée générale a voulu que ce soit un document imposant.

Je crois que les quatres premiers paragraphes du préambule s'expliquent par eux-mêmes. L'idée exprimée dans le cinquième paragraphe du préambule est probablement l'évidence-même. Cependant elle semble aux auteurs être un élément essentiel, expliquant la raison d'être de la Conférence/Exposition sur les établissements humains. En somme, ce paragraphe contient les éléments qui sont à la base de nos préoccupations au sujet de la conservation et de l'amélioration de l'environnement humain. Le paragraphe aborde, en même temps, deux facteurs importants qui influent sur la qualité de cet environnement: l'urbanisation et l'exode rural.

Comme le précédent, le sixième paragraphe énonce clairement les préoccupations et les thèmes principaux de la Conférence/Exposition. Nous avons tenté d'établir clairement les rapports entre l'impact écologique des établissements humains et les progrès réalisés dans l'aménagement intégré du territoire; et ce, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Dans le septième paragraphe, nous avons tenu à souligner la collaboration entre le personnel de planification du P.N.U.E. et le Centre pour l'habitation, la construction et la planification. Ceux-ci ont travaillé ensemble à la planification et aux préparatifs qui vous sont présentés dans les documents A/9238. Nous comptons pour l'avenir sur cette collaboration qui est un excellent exemple des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies vers un objectif commun.

Toute la question des établissements humains est nécessairement très vaste. Pour cette raison, les auteurs de la résolution ont pensé que la Conférence/Exposition pourrait profiter des résultats et recommandations d'autres conférences internationales qui se tiendront d'ici 1976. Par exemple, il y aura une conférence sur l'utilisation des ressources hydrauliques en Argentine ainsi qu'une conférence sur le Droit de la mer. Le paragraphe 8 du préambule comprend une telle disposition générale. Il fait aussi particulièrement état de la Conférence sur la population mondiale, dont les travaux seront peut-être les plus étroitement liés à ceux de la Conférence/Exposition.

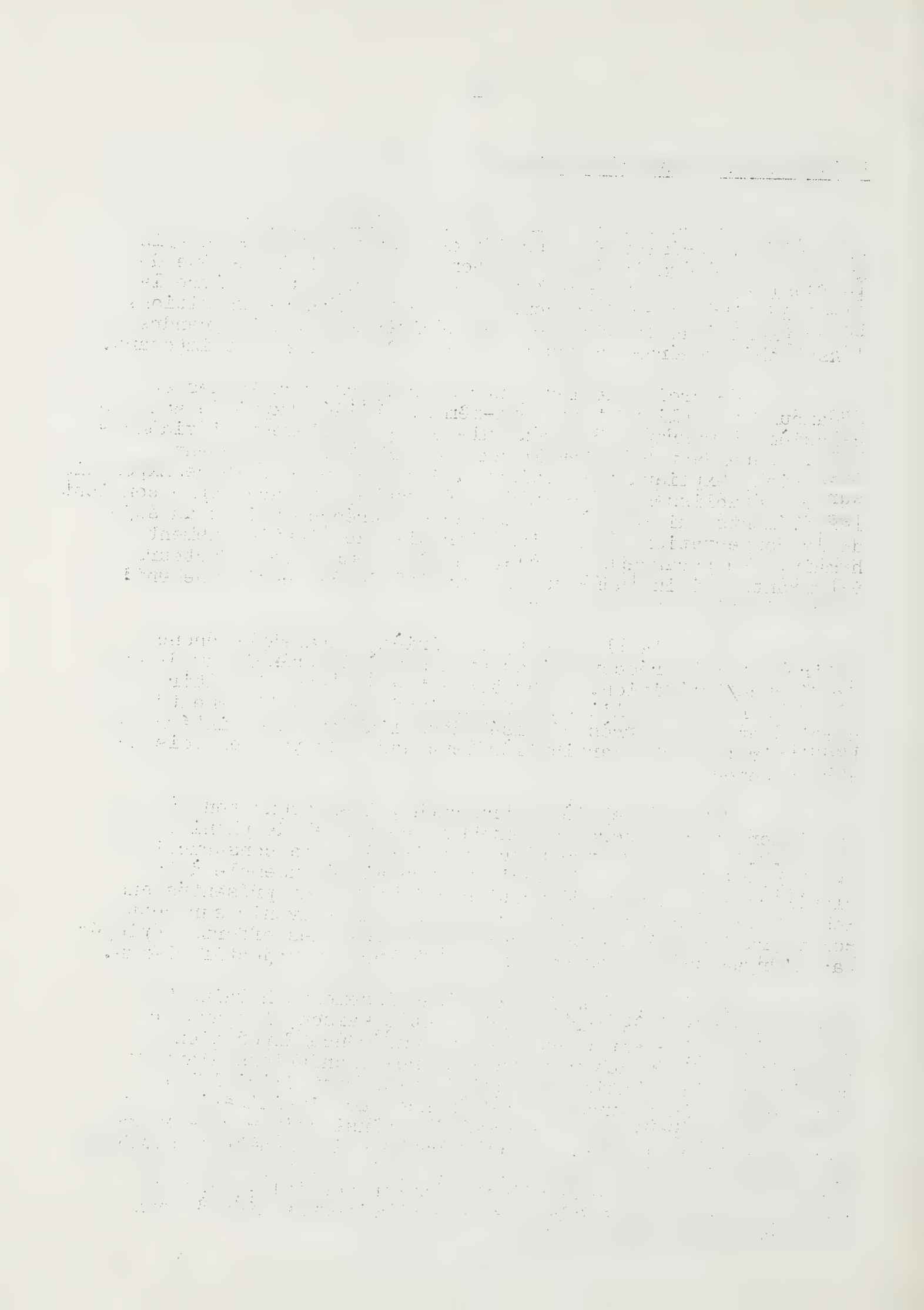

Le paragraphe exécutoire fixe la date de la Conférence/Exposition du 31 mai au 11 juin 1976; il découle de la note verbale du Secrétaire général, datée du 2 février, sur les difficultés éprouvées par les Nations Unies à tenir la Conférence dans le dernier semestre de 1975 comme prévu dans la résolution 3001(XXVII). Cette note verbale laissait entendre que la conférence devrait être remise à la fin du printemps 1976. Une autre note verbale, datée du 19 mars, indiquait que les Etats membres semblaient n'avoir aucune objection à cette proposition, sous réserve de ratification par la 28e Assemblée générale.

Le paragraphe 2 endosse les recommandations sur la Conférence/Exposition contenues dans le rapport du conseil d'administration du P.N.U.E. (Annexe 1 de la décision 4(1) du rapport). Le financement est également abordé dans ce paragraphe et la recommandation du conseil d'administration à ce sujet a été discutée dans le document A/9238 (budget), à la dernière page, page 26.

Le paragraphe 3 résume l'essence même de la Conférence/ Exposition que nous proposons en tant qu'auteurs de ce projet de résolution: ce ne doit pas être un cénacle où les participants se perdent en généralités pendant deux semaines et d'où ils repartent pleins d'aise, sans avoir pris aucune décision. Plutôt, la Conférence doit visrr deux objectifs. D'abord, l'échange de solutions aux problèmes des établissements humains devrait aider les gouvernements à mieux y faire face. Ensuite, la Conférence devrait servir de catalyseur pour un programme d'action dynamique dans ce secteur essentiel de la vie de l'homme.

Le paragraphe 4 nécessite peu d'explications: c'est une formule généralement acceptée pour le schéma d'organisation des conférences de l'O.N.U.

Le paragraphe 5 prévoit un comité préparatoire qui surveillera et dirigera les préparatifs du secrétariat pour la Conférence-Exposition. La constitution du comité préparatoire sera conforme à une distribution géographique équitable, selon le même principe que celui du conseil d'administration du P.N.U.E., cf. résolution 2997 (XXVII).

La formulation du paragraphe 6 est également classique; elle est tirée, à une modification près, de la cinquième recommandation du conseil d'administration du P.N.U.E. Selon celle-ci, un petit secrétariat de conférence doit être établi à même les ressources de l'O.N.U., surtout celles du secrétariat du P.N.U.E. et du Centre pour l'habitation, la construction et la planification. Pendant les stades de planification préliminaires, notre expérience nous a révélé que, si le Centre pour l'habitation, la construction et la planification avait une contribution importante à apporter, d'autres secteurs du département des Affaires économiques et sociales ont également un concours précieux à offrir. Pour cette raison, nous avons tenté d'élargir les bases du secrétariat de la Conférence.

Le succès ultime de la Conférence/Exposition dépendra du maintien de cette collaboration de tous les membres de l'Organisation des Nations Unies. Voilà l'historique et la raison d'être du paragraphe 7 et, par extension, du paragraphe 8 pour les organismes extérieures à l'O.N.U.

Le paragraphe 9 répond à l'appel du Conseil d'administration du P.N.U.E. d'inclure un "vigoureux programme d'information" dans les efforts visant à assurer le succès de la Conférence/Exposition.

Le dernier paragraphe permet à l'Assemblée générale d'étudier et de commenter les préparatifs de la Conférence/Exposition.

Ces observations suffiront à indiquer aux membres du comité que nous n'avons cherché à présenter que les décisions essentielles à être prises par l'Assemblée générale. En raison de l'appui général que la Conférence/Exposition a reçu à la 27e Assemblée générale, les auteurs espèrent que la présente résolution sera adoptée par accord unanime.

Merci, Monsieur le président.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 1
Tuesday, February 5, 1974.

Canada's Contribution to the United Nations Fund for Drug Abuse Control for 1973.

FOR IMMEDIATE RELEASE

Communiqué de presse no. 1
Mardi, 5 février 1974.

Contribution canadienne au Fonds des Nations Unies pour le contrôle de l'abus des drogues

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

U.N. FUND for DRUG ABUSE CONTROL

A contribution of $200,000 was given to Secretary-General Kurt Waldheim today as part of Canada's ongoing support of the United Nations Fund for Drug Abuse Control. The cheque was presented by Canada's Ambassador and Permanent Representative to the United Nations, Dr. Saul F. Rae.

In making today's announcement, the Honourable Marc Lalonde, Minister of National Health and Welfare, emphasized the importance to Canada of supporting the United Nations Fund. "Canada and the United States are currently bearing the brunt of the illicit traffic in narcotic drugs and, therefore, anything that can be done to stem the flow of such drugs into North America will benefit Canadians. The U.N. Fund is one of the most effective means of supporting this objective," the Minister said.

Today's grant payment brings Canada's contributions to the U.N. Fund to $600,000 during the last three years. Canada has been a member of the U.N. Commission on Narcotic Drugs since its inception in 1946. The U.N. Fund for Drug Abuse Control was established in 1970. Since that time Canada has made the following grants to the fund: $150,000 in 1971, $250,000 in 1972, and today's $200,000 for 1973.

The Minister said that the Canadian Government, in response to a strong plea made on behalf of the Secretary-General to members of the U.N. Commission, has committed $200,000 each year through to fiscal 1975-76, for a total commitment of $1,000,000. This will enable the U.N. Fund to plan for the continuation of current projects and initiate future projects.

The U.N. Fund assists member countries to combat illicit drug traffic by replacing the cultivation of plants from which such drugs are produced, by conducting training for senior law enforcement and customs officials and also conducting international conferences to review programs of drug abuse education.

Fonds des Nations Unies pour le Contrôle de l'Abus des Drogues

Un chèque de $200,000, représentant la contribution du Canada au Fonds des Nations Unies pour le Contrôle de l'Abus des Drogues, a été donné aujourd'hui au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Le chèque a été remis par l'Ambassadeur canadien et Représentant permanent auprès des Nations Unies, M. Saul F. Rae.

Lors de cette annonce, l'Honorable Marc Lalonde, Ministre de la Santé et du Bien-être social, a mis l'accent sur le fait qu'il était très important pour le Canada de donner son soutien à ce Fonds des Nations Unies. "Le Canada et les Etats-Unis doivent supporter les lourdes conséquences du traffic illicite des narcotiques et, tout ce qui peut être fait pour endiguer le flot de telles drogues en Amérique du Nord sera bénéfique pour le Canada. Ce Fonds des Nations Unies est un des moyens les plus efficaces de poursuivre cet objectif" a dit le Ministre.

La subvention faite aujourd'hui porte la contribution du Canada au Fonds des Nations Unies à $600,000 depuis les trois dernières années. Le Canada est membre de la Commission des Nations Unies depuis sa création en 1946. Le Fonds des Nations Unies pour le Contrôle de l'Abus des Drogues fut établi en 1970. Depuis cette date, le Canada a fait les contributions suivantes: $150,000 pour l'année fiscale 1971-72; $200,000 pour l'année fiscale 1972-73 et celle d'aujourd'hui de $200,000 pour 1973-74.

Le Ministre a dit que le Gouvernement canadien, en réponse à la demande faite au nom du Secrétaire général aux membres de la Commission des Nations Unies, s'est engagé à verser $200,000 chaque année jusqu'à l'année fiscale 1975-76, soit $1,000,000 au total; ceci permettra au Fonds des Nations Unies de continuer des projets en cours et d'en initier de nouveaux.

Le Fonds des Nations Unies assiste les Etats membres à combattre le traffic des drogues illicites en remplaçant la culture de plantes dont sont extraites de telles drogues, en dirigeant des cours pour les employés s'occupant à faire renforcer les lois et les employés des douanes et en organisant également des conférences internationales qui révisent les programmes d'éducation sur l'abus des drogues.

MARK S. ANSHAN

CANADA

communiqué

Press Release No. 2
Wednesday, April 10, 1974

Canada's 1974 Contribution to the United Nations Development Programme.

FOR IMMEDIATE RELEASE

Communiqué n° 2
Mercredi, le 10 avril 1974

Contribution du Canada au Programme des Nations Unies pour le développement

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Canada's Ambassador and Permanent Representative to the United Nations, Dr. Saul F. Rae, today presented to the Administrator of the United Nations Development Programme, Mr. Rudolph A. Peterson, a cheque for $22,200,000 in Canadian funds as Canada's contribution to the UNDP for 1974. In making the presentation, H.E. Dr. Rae emphasized Canada's continuing strong support for the activities of the United Nations Development Programme. He stated that the sustained growth of the Canadian contribution is an indication of the confidence the Canadian Government has in the UNDP as an international development agency.

The contribution of $22,200,000 in Canadian funds includes $21,700,000 for the regular budget of the UNDP, and a supplementary sum of $500,000 designated for projects designed to accelerate the advancement of the least developed countries. In 1973, Canada contributed $19,800,000 (U.S. funds) to the regular budget and $500,000 (U.S. funds) for the least developed. Thus the 1974 contribution represents an increase of $1.9 million over that of 1973.

Canada has traditionally been one of the leading contributors to the United Nations Development Programme. Canada's contributions since 1959 total in excess of $220 million. 1974 marks the first year in which the Canadian Government, at the request of the UNDP Administration, has pledged and paid its contribution in Canadian currency. In accordance with the operating principles of the UNDP, the Canadian contribution is made in fully convertible funds.

M. Saul F. Rae, Ambassadeur du Canada et Représentant permanent auprès des Nations Unies, a présenté aujourd'hui au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Rudolph A. Peterson, un chèque au montant de $22,000,000 (Can.) au titre de la contribution du Canada au PNUD en 1974. Lors de la présentation, Son Excellence M. Rae a insisté sur l'appui continu du Canada à l'égard de l'activité du Programme. En outre, M. Rae a indiqué que l'augmentation soutenue de la contribution canadienne reflète la confiance du Gouvernement canadien à l'endroit du PNUD à titre d'organisme de développement international.

La contribution de $22,000,000 comprend une affectation de $21,700,000 au budget ordinaire du Programme et une somme additionnelle de $500,000 destinée aux projets conçus de façon à accélérer le développement des pays les moins développés. En 1973, le Canada a affecté $19,800,000 (E.-U.) au budget ordinaire et $500,000 (E.-U.) aux projets relatifs aux pays les moins développés. Ainsi, la contribution de 1974 représente une augmentation de l'ordre de 1,9 million de dollars par rapport à celle de 1973.

Le Canada a constamment été l'un des principaux pays contributeurs au Programme des Nations Unies pour le développement. Depuis 1959, le Canada y a engagé des fonds totalisant plus de 220 millions de dollars. Pour la première fois cette année, le Gouvernement canadien a annoncé et versé sa contribution en monnaie canadienne, à la demande de la Direction du Programme. Cette contribution est entièrement convertible, en conformité avec les principes directeurs du PNUD.

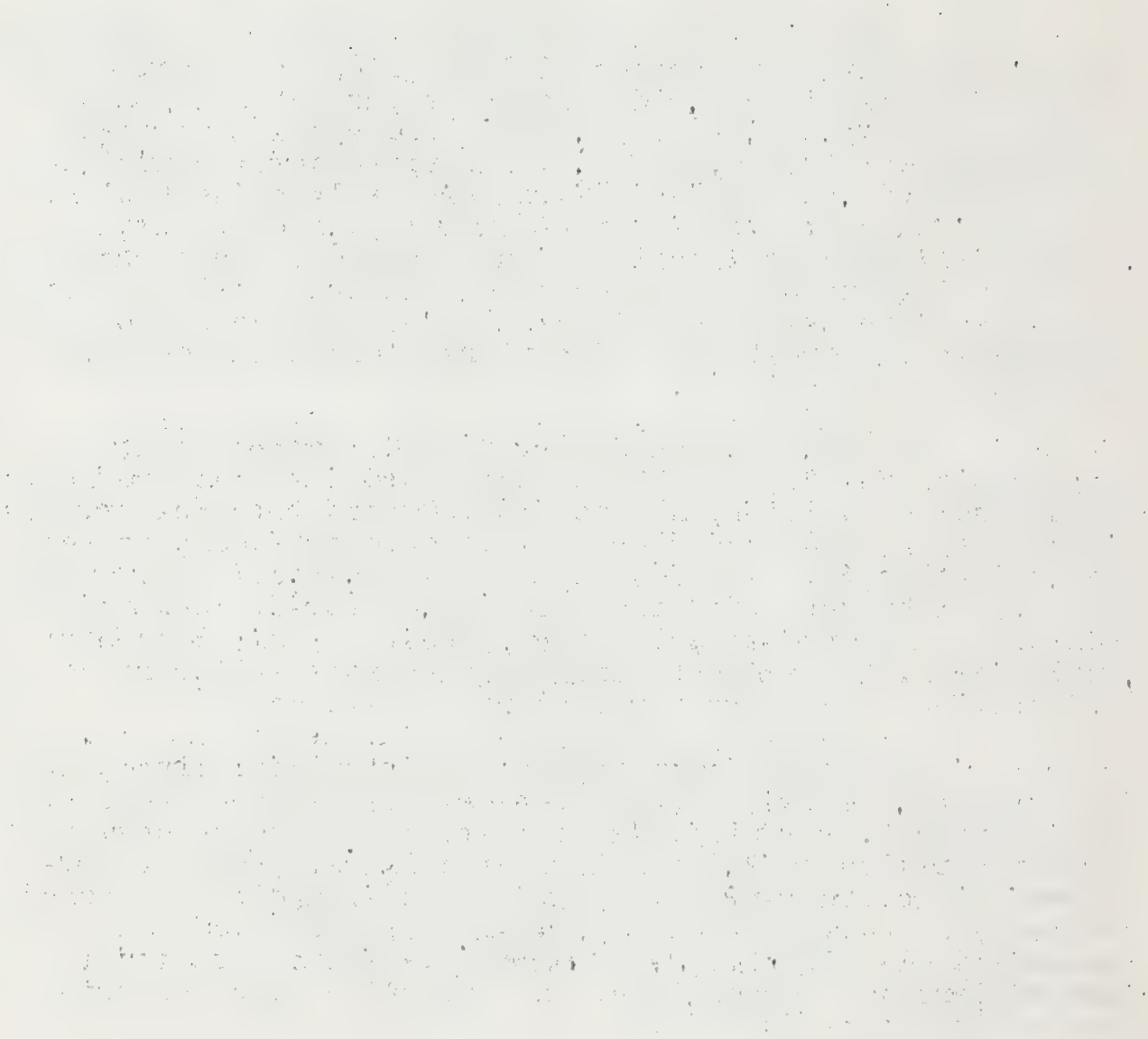

MARK S. ANSHAN

CANADA

communiqué

Press Release No. 5

Statement in Plenary Session
of the General Assembly by
H.E. Dr. Saul F. Rae,
Ambassador and Permanent
Representative of Canada to
the United Nations
Tuesday, September 17, 1974

Admission of New Members

Communiqué de Presse No 5

Déclaration de Son Excellence
M. Saul F. Rae à l'occasion de
l'admission de la République
populaire du Bangladesh, de
Grenade et de la République de
Guinée-Bissau au sein des
Nations Unies
Le 17 septembre 1974

**CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS**

**DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES**

At this stage, Mr. President, and even before the Canadian statement is made in the general debate, I would like, on behalf of the Canadian Delegation, to congratulate you on your election and to assure you of the full cooperation of the Canadian Delegation in the execution of your important functions.

On behalf of the Government of Canada, it is my privilege to welcome the People's Republic of Bangladesh, Grenada and the Republic of Guinea-Bissau to membership in the United Nations.

We are pleased to join with our fellow members of the Commonwealth in co-sponsoring the resolutions relating to the admission of Bangladesh and Grenada, and to co-sponsor as well the resolution concerning the admission of Guinea-Bissau.

For many years, the peoples of Bangladesh and of Canada have been involved in forms of cooperation in the economic, social, cultural and humanitarian fields. The ties between our two countries are varied, and our relations are friendly. It is thus with confidence that we look forward to the participation of this new state in the many activities of the United Nations. Let me say in passing that the Canadian Government has followed, with the closest attention and understanding, the progress which has been made towards the normalization of relations among the states of the sub-continent - progress which has had as one of its happy consequences the support of all the parties concerned for the admission of Bangladesh to membership.

Grenada too is a country with which Canada has had many contacts over the years and with which a number of programmes of developmental cooperation are in progress. Grenada is one of our Caribbean neighbours and we will welcome its presence in this world body. It is perhaps timely for us to mention our pleasure at the growing number of Commonwealth countries which have reached independence and have joined our ranks in a steady flow since Ghana's admission in 1957.

My delegation is sponsoring the resolution proposing the admission of Guinea-Bissau. The prospect of that country's membership in the United Nations is one which we greet with enthusiasm. It is a country with which we have had little

...2

contact in the past but we look forward to close cooperation with its Government and with its delegation here in the years ahead. Guinea-Bissau's independence and membership in this organization has raised the curtain on a new scene for Southern Africa - one which holds great promise. We have noted the progress being made by the Government of Portugal working in cooperation with the liberation movements of the remaining Portuguese African territories and look forward to developments which will result in the further growth of our membership.

The welcome extended to the three new members carries with it a deep sense of gratification, and the conviction that the General Assembly's decision will serve to strengthen our world organization. This action also marks very significant progress towards that universality of membership to which many of us have for so long attached importance.

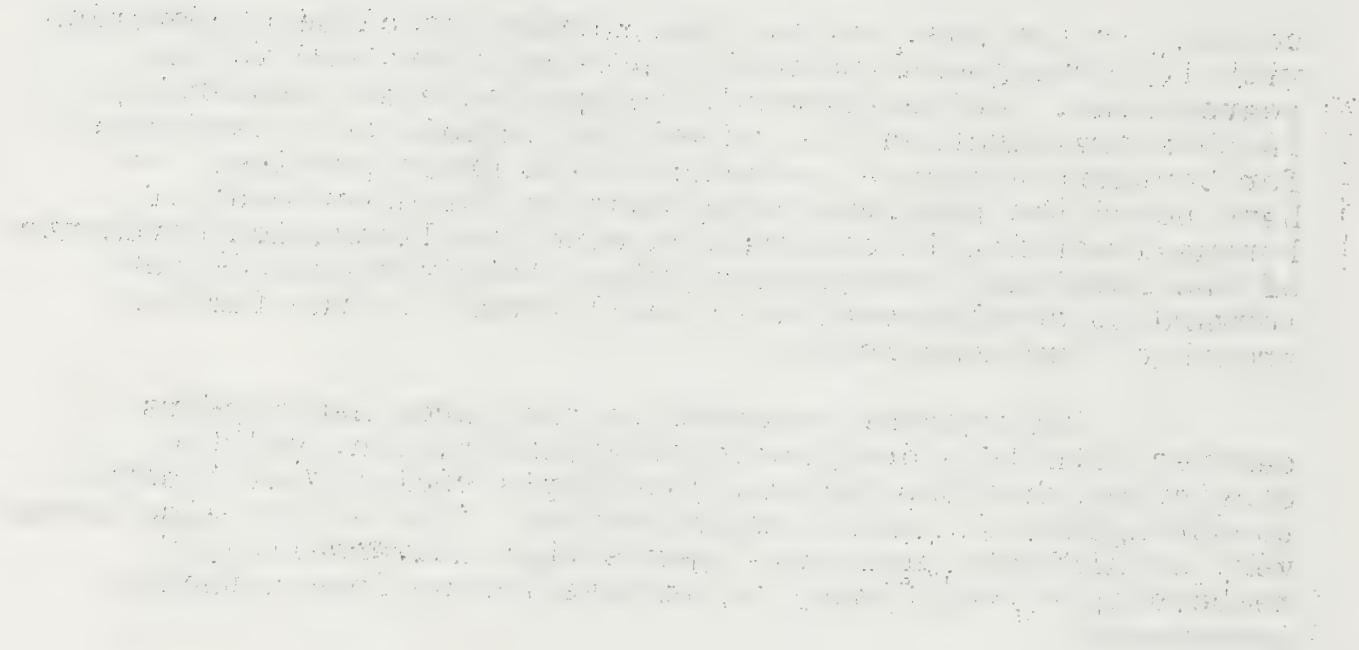

Monsieur le Président,

A ce stade, Monsieur le Président, et avant même que la déclaration du Canada soit prononcée au cours des discussions générales, je me fais le porte-parole de la délégation canadienne pour vous féliciter de votre accession à la présidence et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'exécution des fonctions importantes qui vous ont été confiées.

Au nom du Gouvernement du Canada, j'ai l'insigne honneur d'accueillir la République populaire du Bangladesh, Grenade et la République de Guinée-Bissau au sein des Nations Unies.

Le Canada se joint volontiers aux autres pays membres du Commonwealth pour coparrainer les résolutions portant sur l'admission du Bangladesh et de Grenade de même que la résolution ayant trait à l'admission de la Guinée-Bissau.

Depuis nombre d'années, les populations du Bangladesh et du Canada ont participé à certaines formes de coopération dans les secteurs économique, social, culturel et humanitaire. Les liens entre nos deux pays sont diversifiés et nos relations sont amicales. C'est donc avec confiance que nous envisageons la participation de ce nouvel Etat aux nombreuses activités des Nations Unies. J'aimerais ajouter entre parenthèses que le Gouvernement canadien a suivi avec attention et avec bienveillance le progrès réalisé dans la recherche d'une normalisation des relations entre les Etats du sous-continent; l'appui de toutes les parties intéressées concernant l'admission du Bangladesh au sein des Nations Unies a été l'un des aboutissements heureux de ce progrès.

Grenade est également un pays avec lequel le Canada a entretenu des relations soutenues depuis nombre d'années et avec lequel il met en oeuvre certains programmes de coopération en matière de développement à l'heure actuelle. Grenade est un de nos pays voisins des Antilles et nous nous réjouirons de sa présence au sein de cette organisation mondiale. Il nous semble opportun de faire état de la satisfaction que nous éprouvons face au nombre sans cesse croissant de pays du Commonwealth qui ont accédé à l'indépendance et se sont joints à nous de façon continue depuis l'admission du Ghana en 1957.

.../2

Ma délégation parraine la résolution proposant l'admission de la Guinée-Bissau. Nous accueillons avec enthousiasme la perspective de l'adhésion de ce pays aux Nations Unies. Nos relations avec ce pays ont été quasi inexistantes jusqu'à maintenant, mais nous entrevoyons l'établissement de relations plus étroites avec le gouvernement et avec la délégation de ce pays dans les années à venir. L'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau et son adhésion à l'Organisation ont ouvert des perspectives des plus prometteuses pour l'Afrique australe. Nous avons constaté le progrès accompli par le Gouvernement du Portugal, qui a oeuvré de concert avec les mouvements de libération des territoires africains portugais restants et nous prévoyons une tournure des événements qui résultera en un élargissement ultérieur de l'Organisation.

L'accueil réservé aux trois nouveaux membres comporte un sentiment de satisfaction profonde et la conviction que la décision de l'Assemblée générale servira à raffermir notre organisation mondiale. Cette décision témoigne également du progrès très marqué à l'égard du principe de l'adhésion universelle auquel vous avez fait allusion si éloquemment, Monsieur le Président, et auquel nombre d'entre nous attachent une réelle importance depuis si longtemps.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 6
September 17, 1974

Canadian Delegation to the
XXIXth Session of the United
Nations General Assembly

Communiqué de presse no 6
Le 17 septembre 1974

Délégation canadienne à la
XXIXe session de l'Assemblée
générale des Nations Unies

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Allan J. MacEachen, announced today the composition of the Canadian Delegation to the XXIXth Regular Session of the United Nations General Assembly, which will convene at United Nations Headquarters, New York, on Tuesday, September 17. Mr. Allan J. MacEachen will be Chairman of the Delegation. The other members will be:

H.E. Dr. S.F. Rae	Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, New York
Senator the Honourable H.W. Hays	
The Honourable R.D.G. Stanbury	Member of Parliament
Mr. M. Prud'homme	Member of Parliament
Mrs. M. Masson	
H.E. Mr. W.H. Barton	Ambassador and Permanent Representative of Canada to the Office of the United Nations at Geneva and to the Conference of the Committee on Disarmament
H.E. Mr. N.F.H. Berlis	Ambassador and Representative of Canada to the Economic and Social Council of the United Nations
H.E. Mr. R. Elliott	Ambassador of Canada to Algeria
Mr. E.G. Lee	Legal Adviser, Department of External Affairs.

Special Advisers

Mr. J.E.G. Hardy	Director-General, Bureau of United Nations Affairs

H.E. Mr. J.A. Beesley	Ambassador to Austria and Permanent Representative of Canada to the United Nations Development Organization and to the International Atomic Energy Agency
H.E. Mr. S.A. Freifeld	Ambassador of Canada to Colombia
Mr. G.F. Bruce	Minister and Deputy Permanent Representative of Canada to the United Nations, Secretary-General of the Delegation

S.F. RAE

Dr. Saul F. Rae is Vice-Chairman of the Delegation and Permanent Representative of Canada to the United Nations. Dr. Rae joined the Department of External Affairs in 1940 and subsequently served in Algiers, Paris, London and with the Office of the Secretary of State for External Affairs. In 1955 he was appointed to the International Commission for Supervision and Control in Vietnam. In 1956, he was appointed Minister to the Canadian Embassy in Washington. Later he was named Ambassador and Permanent Representative to the Office of the United Nations in Geneva. Dr. Rae then served as Ambassador to Mexico and concurrently as Ambassador to Guatemala from 1967 until June 1972 when he was named Permanent Representative to the United Nations in New York.

H.W. HAYS

Senator Harry Hays has a long record of involvement with agricultural affairs and organizations in Canada. He was Mayor of Calgary from 1959 to 1963, when he was first elected to the House of Commons. He was appointed Minister of Agriculture in April 1963 and was appointed to the Senate in February 1966.

R.D.G. STANBURY

A barrister and solicitor, Mr. Stanbury was first elected to the House of Commons in 1965 and has served continuously since then. He was appointed Parliamentary Secretary to the Secretary of State in 1968. Mr. Stanbury was appointed Minister without Portfolio in 1969, Minister of Communications in 1971. He was Minister of National Revenue between 1972 and 1974.

MARCEL PRUD'HOMME

A graduate in political science and law, Mr. Prud'homme was first elected to the House of Commons in 1964, and has served continuously since then. He was appointed Parliamentary Secretary to the Minister of Manpower and Immigration in 1971, and to the Minister of Regional Economic Expansion in 1973.

MARIA MASSON

Born in Quebec City, Maria Coulonval Masson is the mother of five girls. She has graduated in nursing science at Laval University and has a public health diploma from the University of Montreal.

A member of the Consultative Council on the Status of Women (Canada), of the Elizabeth Fry Committee, of the Administrative Council of CEGEP Francois-Xavier Garneau, and of the Canadian Mental Health Association, Madame Masson is also a municipal councillor of the Town of Lac St. Joseph.

W.R. BARTON

Mr. W.R. Barton joined the Department of External Affairs in 1954 after having worked in the Defence Research Board from 1946. He was Counsellor in the Canadian Embassy in Vienna and was the Alternate Governor for Canada to the International Atomic Energy Agency. From 1961 to 1964 he served as Counsellor and then Minister at the Canadian Permanent Mission to the United Nations in New York. In May, 1970, he was appointed Assistant Under-Secretary of State for External Affairs. In June 1972, Mr. Barton was named Ambassador and Permanent Representative of Canada to the Office of the United Nations at Geneva, and to the Conference of the Committee on Disarmament.

N.F.H. BERLIS

Mr. Berlis joined the Department of External Affairs in 1947. He has served in Geneva, Rome, Dar-es-Salaam, Poland and Austria. Mr. Berlis presently is Ambassador and Canadian Representative to the Economic and Social Council of the United Nations.

R. ELLIOTT

Mr. Elliott joined the Department of External Affairs in 1956. He has served at posts in Beirut, London and Lagos. Mr. Elliott was appointed Ambassador to Algeria in 1973.

E.G. LEE

Mr. E.G. Lee joined the Department of External Affairs in 1956. He served at posts in Djakarta and London. Recently he was appointed Legal Advisor and Director-General of the Bureau of Legal Affairs of the same Department.

J.E.G. HARDY

Mr. Hardy joined the Department of External Affairs in 1948. He served at posts in Rome, London and Geneva. Mr. Hardy was Alternate High Commissioner in London in 1967, and was appointed Ambassador to Madrid and Rabat in 1969. Mr. Hardy is presently Director-General of the Bureau of United Nations Affairs.

J.A. BEESLEY

Mr. Beesley joined the Department of External Affairs in 1956. He served as Third Secretary, Tel Aviv, and First Secretary to the Canadian Permanent Mission to the United Nations in Geneva. Mr. Beesley is Ambassador to Austria and concurrently Permanent Representative of Canada to the United Nations Industrial Development Organization and the International Atomic Energy Agency.

S.A. FREIFELD

Mr. Freifeld joined the Department of External Affairs in 1947 after having worked in journalism. He has served at posts in New York, Mexico, Dublin and Montevideo. Mr. Freifeld became the Canadian Ambassador to Colombia in 1970.

G.F. BRUCE

Mr. Bruce joined the Department of External Affairs in 1952. He has served posts in Tel Aviv, Colombia and Vienna. Mr. Bruce is now Deputy Permanent Representative and Minister to the Canadian Permanent Mission to the United Nations in New York.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, annonce la composition de la délégation canadienne à la XXIXe session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'ouvrira au siège de l'Organisation, à New York, le mardi 17 septembre. M. Allan J. MacEachen présidera la délégation. Les autres membres seront:

S.E. M. Saul F. Rae	Ambassadeur et Représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies, New York
Le sénateur Harry W. Hays	
L'honorable R.D.G. Stanbury	Député
M. Marcel Prud'Homme	Député
Madame Maria Masson	
S.E. M. W.H. Barton	Ambassadeur et Représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies à Genève, et près la Conférence du comité sur le désarmement
S.E. M. N.F.H. Berlis	Ambassadeur et Représentant du Canada auprès du Conseil économique et social des Nations Unies
S.E. M. R. Elliott	Ambassadeur du Canada en Algérie
M. E.G. Lee	Conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures

Conseillers spéciaux

M. J.E.G. Hardy	Directeur général du Bureau des Affaires des Nations Unies
S.E. M. J.A. Beesley	Ambassadeur et Représentant Permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et l'Agence internationale de l'énergie atomique

S.E. M. S.A. Freifeld	Ambassadeur du Canada en Colombie
M. G.F. Bruce	Secrétaire général de la délégation

(NOTICES BIOGRAPHIQUES CI-JOINTES)

S. F. RAE

M. Saul F. Rae, vice-président de la délégation et représentant permanent du Canada aux Nations Unies, est entré au ministère des Affaires extérieures en 1940; il a occupé des postes à Alger, à Paris, à Londres et auprès de la Commission internationale pour la Surveillance et le Contrôle au Vietnam. En 1962, il devint ambassadeur et représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et participa à de nombreuses conférences des Nations Unies et des institutions spécialisées. M. Rae fut ensuite ambassadeur au Mexique et, concurramment, auprès du Guatemala, de 1967 jusqu'à juin 1972, date de sa nomination au poste de représentant permanent auprès des Nations Unies à New York.

H. W. HAYS

Depuis nombre d'années, M. le sénateur Harry Hays s'intéresse aux questions agricoles et participe aux activités des organisations canadiennes dans ce secteur. Il a été maire de Calgary de 1959 à 1963, date de sa première élection à la Chambre des communes. Il a accédé au poste de ministre de l'Agriculture en avril 1963 et il a été nommé sénateur en février 1966.

R. D. G. STANBURY

M. Stanbury est avocat de profession. Il a été élu pour la première fois en 1965 et fut réélu à toutes les élections tenues depuis lors. M. Stanbury fut successivement Secrétaire parlementaire du Secrétaire d'Etat en 1968; Ministre sans portefeuille en 1969; Ministre des Communications en 1971; et Ministre du Revenu de 1972 à 1974.

MARCEL PRUD'HOMME

M. Prud'homme est diplômé en sciences politiques et en droit. Il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1964 et a été réélu à toutes les élections tenues depuis lors. M. Prud'homme a été nommé Secrétaire parlementaire du Ministre de la Main d'oeuvre et de l'Immigration en 1971, puis du Ministre de l'Expansion économique et régionale en 1973.

MARIA MASSON

Née à Québec, Maria Coulonval, mariée à J.C.S. Masson, et mère de cinq filles, est licenciée en sciences infirmières de l'Université Laval et diplômée en hygiène publique de l'Université de Montréal. Membre du Conseil consultatif de la Situation de la femme (Canada), du Elizabeth Fry Committee, du Conseil d'administration du CEGEP François-Xavier Garneau et de la Société canadienne de la Santé mentale, Madame Masson est également conseiller municipal de la ville du Lac St-Joseph.

M. W. H. BARTON

M. W. H. Barton est entré au ministère des Affaires extérieures en 1954 après avoir travaillé au Conseil des recherches pour la défense depuis 1946. Il fut conseiller de l'ambassade du Canada à Vienne et gouverneur suppléant du Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique. De 1961 à 1964, il a été conseiller puis ministre à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New York. En mai 1970, il a été nommé sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures. En juin 1972, M. Barton est devenu ambassadeur et représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies à Genève, et près la Conférence du Comité sur le Désarmement.

N. F. H. BERLIS

M. Berlis est entré au ministère des Affaires extérieures en 1947. Il a occupé des postes à Genève, Rome, Dar-es-Salaam, en Pologne et en Autriche. M. Berlis est présentement le représentant canadien auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

R. ELLIOTT

M. Elliott est entré au ministère des Affaires extérieures en 1956. Il a été affecté aux missions de Beyrouth, de Londres et de Lagos. M. Elliott a été nommé ambassadeur du Canada en Algérie en 1973.

E. G. LEE

M. E. G. Lee est entré au ministère des Affaires extérieures en 1956. Il a occupé des postes à Djakarta et Londres. M. Lee est présentement conseiller juridique et directeur général du Bureau des affaires juridiques du même ministère.

J. E. G. HARDY

M. Hardy est entré au ministère des Affaires extérieures en 1948. Il a occupé des postes à Rome, Londres et Genève. En 1967, M. Hardy était Haut-Commissaire adjoint à Londres et il fut nommé ambassadeur à Madrid et à Rabat en 1969. M. Hardy est actuellement Directeur Général du Bureau des Affaires des Nations Unies.

J. A. BEESLEY

M. Beesley est entré au ministère des Affaires extérieures en 1956. Il a occupé des postes à Tel Aviv et à Genève. M. Beesley est actuellement ambassadeur du Canada en Autriche et représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

S. A. FREIFELD

M. Freifeld est entré au ministère des Affaires extérieures en 1947, après avoir fait carrière dans le journalisme. Il a occupé des postes à New York, Mexico, Dublin et Montevideo. M. Freifeld a été nommé ambassadeur du Canada en Colombie en 1970.

G. F. BRUCE

M. Bruce est entré au ministère des Affaires extérieures en 1952. Il a occupé des postes à Tel Aviv, Colombo et Vienne. M. Bruce est actuellement représentant permanent adjoint et ministre à la Mission permanente du Canada près l'Organisation des Nations Unies à New York.

MARK S. ANSHAN

CANADA

communiqué

Press Release No. 7
September 23, 1974

Canadian Aid to Guinea-Bissau

Communiqué de presse nº 7
Le 23 septembre 1974

Aide du Canada à la Guinée-Bissau

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

The Canadian International Development Agency has made a $100,000 contribution to the Canadian Council of Churches to provide educational, medical and agricultural assistance to the newly independent Republic of Guinea-Bissau, the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Allan J. MacEachen, announced today.

The funds - to be given half in the fiscal year 1974/75 and half in the fiscal year 1975/76 - will be administered by the World Council of Churches, which approved assistance to non-church groups in Africa in 1971.

Mr. MacEachen said "Canada is pleased to participate in the international effort to assist Guinea-Bissau itself and provide a better life for its people".

Guinea-Bissau was recognized as an independent state by Canada on August 12, after the Portuguese Government and the African Party for the Independence of Guinea-Bissau and Cape Verde (PAIGC) reached agreement on ending the armed conflict in the territory.

- - - - -

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, a annoncé aujourd'hui que l'Agence canadienne de développement international a versé une contribution de $100,000 au Conseil canadien des Eglises afin de fournir une aide éducative, médicale et agricole à la République de Guinée-Bissau, qui a récemment accédé à l'indépendance.

Les crédits, dont la première moitié sera affectée durant l'exercice financier 1974-1975 et l'autre moitié en 1975-1976, seront gérés par le Conseil oecuménique des Eglises; celui-ci a autorisé qu'une aide soit fournie aux groupes non-confessionnels d'Afrique en 1971.

M. MacEachen a indiqué que "le Canada accepte volontiers de participer à l'effort international visant à venir en aide à la Guinée-Bissau et à améliorer le sort de sa population".

Le 12 août, le Canada reconnaissait la Guinée-Bissau comme Etat indépendant, après que le Gouvernement portugais et le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) eurent convenu de mettre fin au conflit armé dans le territoire.

CA1
EA 75
-C 55

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 8

Notes for a statement to be made in the General Debate by the Secretary of State for External Affairs, The Honourable Allan J. MacEachen, at the 29th Session of the United Nations General Assembly, New York, Wednesday, September 25, 1974

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse nº 8

Notes pour une déclaration devant être prononcée lors de la discussion générale par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, à la 29e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, le mercredi 25 septembre 1974

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President,

I take great pleasure in joining [redacted] distinguished speakers who have preceded me in congratulating you, Sir, on election to your high office. My delegation is confident that under your wise guidance this twenty-ninth General Assembly will create the climate necessary to deal with the new world outlook so many speakers have foreseen during this general debate.

We are particularly aware of the leading role of your country in the non-aligned movement. Indeed, the initiative which Algeria took in calling for a special convocation of this Assembly earlier this year will be of signal importance to the work of this organization in the months and years ahead. The aims of the non-aligned countries as enunciated by President Boumediene in this chamber, merit recollection as we commence our work - the emancipation of all peoples in a context of international cooperation based on the equality of states, the respect for national sovereignty, and the establishment of a just peace throughout the world. These are ideals to which we can all readily subscribe.

The presence among us for the first time of the delegations from the People's Republic of Bangladesh, Grenada and the Republic of Guinea-Bissau, following the accession of these three states to membership, is evidence of the continued march of this world organization toward universality. Canada was a co-sponsor of each of the three Resolutions supporting their membership and we are confident that each of these countries will make a distinctive contribution to our work at this session and in the future.

Some of the major political problems which faced the United Nations during its early years have now receded, and no longer figure so prominently in its deliberations. In particular, the cold war is giving way to growing cooperation and détente.

The last two decades have witnessed the resolute progress of peoples under colonial rule towards self-determination and independence. The past few months have seen particularly encouraging developments in the African territories which have been, or remain under, Portuguese administration. Guinea-Bissau has now attained its independence and negotiations to this end are underway with regard to Mozambique and Angola. It is a matter of satisfaction to all supporters of the United Nations that Portugal has agreed to work with the appropriate U.N. bodies in the process of decolonization. We in Canada welcome these developments, and offer our encouragement to the Portuguese and African peoples concerned in their search for early equitable and peaceful solutions to remaining problems.

.../2

Elsewhere, some fragile yet hopeful progress has been made in the past year towards settling certain of the regional conflicts that still exist. Lest we be lulled into an unrealistic sense of security, however, the recent events in Cyprus serve to remind us how quickly a slowly simmering dispute can degenerate into a serious threat to international peace and security.

If we have in the past months been reminded of the fragility of international peace and security, we have also come to realize the fragility of international monetary and trade relations.

Accelerating rates of inflation and declining rates of growth, high interest rates and low stock prices - together with a widespread sense of unease - mark the problems facing the international economy. There is no doubt that the higher energy costs will require much more financing and in time massive adjustments on the part of those countries both developed and developing - whose payments positions have been most severely affected.

No people or government can of itself deal with the problems of inflation and unemployment, of trade imbalances and currency fluctuations. None will be immune if short-sighted and selfish policies lead to graver repercussions. These are not simply technical problems - questions of currency flows, trade barriers, and exchange rates. They are matters of human dignity. Unemployment, malnutrition, starvation, and lack of shelter are an affront to all of us. We ignore them at the risk of our own welfare and security.

A renewal and strengthening of international cooperation is an urgent requirement if we are to sustain social progress and economic development. We all have a responsibility to contribute to such cooperation. Those countries which command massive financial resources have however a special responsibility for seeing that such resources are invested in a helpful and constructive manner - that their use strengthens, rather than disturbs, the health of the world economy.

At the present time there is no more urgent development issue than the vigour of the world economy. When production and demand falter, all of us - whether developed or developing - suffer. Difficulties in the developed countries translate into distress in developing countries and something akin to disaster in the most seriously affected.

.../3

If there are grounds for apprehension there are also signs of hope:

- some important steps have been taken in the International Monetary Fund toward a systematic and progressive re-ordering of the monetary system;

- the onset of a major trade negotiation appears to be drawing nearer;

- a number of industrialized countries have pledged themselves to exert their best effort to avoid trade restrictive measures in response to balance of payment difficulties.

But much more needs to be done. Development assistance should be maintained and where possible increased. The responsible international institutions should be strongly supported. The habit of consultation should be strengthened.

These considerations will influence Canada's thinking at this United Nations session, as at other international meetings. There are two such meetings to which I wish to draw special attention. This autumn governments will meet at the World Food Conference to adopt a programme aimed at securing a sufficiency of food for all. Next year they will meet here in New York at the Seventh Special Session on Development. The Canadian Government attaches great importance to the work of these conferences. We will exert our very best efforts to ensure their success.

Mr. President, in seeking solutions to our political and economic problems we cannot forget that we face another pressing task - to ensure that human beings are alive to enjoy the improved circumstances we are seeking for them.

Our security is threatened more than ever today by developments in nuclear and conventional warfare.

One of the most urgent problems of our times is how to bring the nuclear arms race under control in order to ensure international stability and the avoidance of nuclear war. The nuclear powers have the direct responsibility for overcoming this grave problem. At the same time that we face the immediate dangers of

.../4

existing nuclear arsenals, we are confronted - as the Secretary General has warned - with a heightened risk of the wider dissemination of such arsenals. Here all states have a responsibility. Canada takes seriously its share of that responsibility.

Specifically, the problem we face is to devise a system which will allow the dissemination of the benefits of nuclear energy without at the same time contributing to the spread of nuclear weapons. The international community has attempted to devise a system to cope with this problem. Canada has been very active in this endeavour. But the system could be strengthened further.

We have developed a valuable system of nuclear power generation and we believe that nuclear power should not be withheld from those whose energy needs can best be met by this method. We are deeply committed to the cause of international development but equally we are anxious to avoid contributing to the proliferation of nuclear weapons.

In addition to our requirements, and subject to security and resource limitations, we want to make our nuclear power generating system available to other countries. However, until more adequate internationally agreed measures are instituted, Canada intends to satisfy itself that any country using Canadian supplied nuclear technology or material will be subject to binding obligations that the technology or material will not be used in the fabrication of nuclear explosive devices for whatever purpose. To this end Canada attaches special importance to the role of nuclear safeguards applied by the International Atomic Energy Agency.

The need for truly effective anti-proliferation measures fully accepted and applied by the international community is pressing. The nuclear technology involved is no longer beyond the reach of a growing number of countries. The costs of developing a nuclear explosive device are no longer prohibitive. The principal problem is to obtain the necessary materials. Every day more and more of these materials are being developed throughout the world and the problem of controlling their movement, as well as their use, is becoming proportionately greater.

The phenomenon of proliferation is, in political terms, something like a nuclear chain reaction. With the successful explosion of a nuclear device by each newcomer to the ranks of the nuclear

powers, the greater grows the desire of other countries "to go nuclear". In a world without truly effective safeguards they feel their national existence threatened. If each new nuclear weapon state prompted its neighbour to follow its example all concerned would find their security quickly undermined.

We believe that it is the very existence of nuclear explosive devices that presents the hazard to humanity and it increases in proportion to the number of countries possessing them. One need make no distinctions in terms of what countries possess such devices. The danger lies as much in the number of countries that have them as in the policies of the possessors.

If we are to avoid a nuclear catastrophe we must accept that there are practical limits to the application of the principle of non-discrimination. My Government urges the international community to accept the obligation not to contribute to the uncontrolled spread of nuclear explosive capability, and the safeguards required to ensure compliance with that obligation.

Our aim is to seek broadly international measures which will halt both the multiplication and the wider dissemination of nuclear weapons, and which will check the spread of the technology of nuclear explosive devices and the further development of that technology as applied to nuclear weapons. The Non-Proliferation Treaty, the efforts to limit strategic arms, and the achievement of a comprehensive test ban are designed to serve these objectives. As for the halting of the proliferation of nuclear weapons, all states should undertake not to transfer nuclear technology or materials except under international supervision aimed at ensuring that the transfer is not used for fabricating nuclear explosive devices. In addition, all states should place their inventories of nuclear fissile material they hold for peaceful purposes under international supervision. Nuclear weapon states should, as a first step towards this objective, place their peaceful nuclear facilities under this supervision and seek to halt their production of fissile material for weapons purposes. International supervision of fissile material is the best available means for the international community to be assured of each state's peaceful intentions. This would allow states to concentrate on the development and distribution of much-needed nuclear energy for peaceful purposes.

The nuclear threat to our security may be dramatic and awe-inspiring but we cannot neglect the more prosaic but lethal threat from the use of conventional force.

One of the few useful tools which we have developed so far to deal with this problem is peacekeeping by a United Nations sponsored force. Canada has responded positively to United Nations requests and has been engaged in virtually all of the United Nations peacekeeping operations to date. This has not been without cost in lives of Canadians and of those from the forces of the other participating countries.

Our interest is therefore obvious. There is no doubt in my mind that an overwhelming majority of Canadians continue to accept the importance and the usefulness of a United Nations peacekeeping role. But I would be less than candid if I did not admit that Canadians are today less inclined to accept in an unquestioning way the burdens of participation. Their concern springs mainly from the fact that peacekeeping endeavours often seem to do no more than perpetuate an uneasy status quo.

If United Nations' peacekeeping activity is to be fully effective it must be accompanied by a parallel effort on the political level, especially by the parties most directly concerned, to convert the temporary peace that a peacekeeping force is asked to maintain into something more durable. If this is not done, and if those who contribute to peacekeeping roles are faced with indefinite prolongation of their hazardous tasks, I am afraid governments will be less willing to respond to future requests for troops.

The past year has seen two new peacekeeping operations established in the Middle East and the force in Cyprus reinforced. These developments were important in themselves but they are also capable of teaching us lessons for the future. From the Canadian standpoint the operations in the Middle East are working effectively and are making an essential contribution to the maintenance of the ceasefire and disengagement agreements. But equally important, new principles have been established in the process. Participants have been drawn from a broader base than in the past, and a sounder financial foundation for the operations has been laid through a general assessment of the United Nations membership. These innovations have contributed to effective peacekeeping in the Middle East for the present, and will enhance the prospect of more effective peacekeeping in the future.

There are less grounds for satisfaction in the case of Cyprus. There, despite the presence of United Nations' peacekeeping

.../7

forces fighting has taken place on an unprecedented scale because the long-smouldering political problem remained unresolved. Moreover, it has been demonstrated once again in Cyprus that without the agreement and cooperation of the disputants, the constructive role of a peacekeeping force is severely circumscribed.

If the usefulness of the United Nations in peacekeeping is to be maintained and expanded, new principles and techniques to strengthen it must be found. The machinery is at hand under the Charter to ensure an effective United Nations reponse to future peacekeeping needs. The advantages of agreement in advance on how United Nations peacekeeping should be directed and controlled are obvious. The experience of the United Nations Emergency Force could point the way to such agreement or guidelines for peacekeeping operations under the overall authority of the Security Council, with a system of shared responsibilities among the Security Council, the Secretary-General, the troop contributors, and the parties directly concerned in the field. This organization can scarcely afford to neglect any instrument which might have a contribution to make in helping to defuse situations of armed conflict. It is the hope of my Government that member states will continue to give this problem the attention it deserves.

Mr. President, I have touched upon a few of the pressing political and economic problems which demand the attention of this Assembly. But I have dwelt upon two major problems of security - peacekeeping and the proliferation of nuclear explosive devices. As the Secretary-General has pointed out the proliferation of nuclear explosive devices could help to "create almost unimaginable dangers for the survival of our civilization and the human race". I do not, therefore, apologize for my pre-occupation with these problems.

Mr. President, I would not wish to conclude my remarks without paying tribute to the work of the Secretary-General and his staff at headquarters and throughout the world in carrying forward the wide spectrum of tasks which challenge our organization. In the introduction to the Secretary-General's report he said the following "We are reminded every day of how thin the margin is between order and chaos, between sufficiency and desperate want, between peace and annihilation. If we wish to overcome the vast anxieties and uncertainties of our time, we have to make a conscious and concerted effort to change course and to make some of our stated objectives into realities.".

At this 29th Session, the Canadian delegation pledges itself to work with all other delegations to make its contribution to move towards our common goals.

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que je me joins aux autres délégués pour vous féliciter de votre élection à la présidence. Notre délégation ne doute pas que vous saurez, dans votre grande sagesse, faire régner au cours de cette vingt-neuvième Assemblée générale un climat propice à l'analyse de la nouvelle conjoncture internationale dont viennent de nous entretenir un si grand nombre d'orateurs.

Nous sommes particulièrement conscients du rôle de premier plan que joue votre nation au sein des pays non alignés. De fait, l'initiative prise par l'Algérie de demander la convocation spéciale de l'Assemblée plus tôt cette année est d'une grande importance pour le travail que l'Organisation aura à effectuer au cours des mois et des années à venir. Avant de commencer nos travaux, il serait bon de rappeler l'objectif des pays non alignés, comme l'a formulé le président Boumedienne dans cette même enceinte: l'émancipation de tous les peuples dans une coopération internationale fondée sur l'égalité entre les Etats, le respect de la souveraineté nationale et l'instauration d'une paix juste partout dans le monde. Ce sont là des idéaux auxquels nous nous associons de grand coeur.

La présence parmi nous, pour la première fois, des délégations de la République populaire du Bangladesh, de la Grenade et de la République de Guinée-Bissau à la suite de l'admission de ces trois Etats au sein de l'ONU. représente un nouveau pas franchi par l'organisation mondiale dans la voie de l'universalité. Le Canada a coparrainé chacune des trois résolutions présentées à l'appui de leur admission et nous sommes certains que chacun d'eux saura contribuer largement aux travaux de la présente session et des sessions à venir.

Les grands problèmes politiques sur lesquels a dû se pencher l'Organisation des Nations Unies au cours des premières années de son existence se sont atténués et n'occupent plus une place aussi importante dans nos délibérations. C'est le cas, en particulier, de la guerre froide, qui a cédé le pas à la coexistence pacifique et à la détente.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à la marche triomphante de certains peuples coloniaux vers l'autodétermination et l'indépendance. Au cours des derniers mois, les territoires africains qui étaient ou sont encore administrés par le Portugal ont accompli des progrès particulièrement encourageants. La Guinée-Bissau a déjà acquis son indépendance, et des négociations se poursuivent aux mêmes fins avec le Mozambique et l'Angola. Tous ceux qui

appuient le travail des Nations Unies ont appris avec une grande satisfaction que le Portugal accepte le programme de décolonisation en collaboration avec les organismes intéressées des Nations Unies. Nous nous félicitons, au Canada, de la tournure de ces événements et c'est pourquoi nous encourageons les peuples portugais et africains à rechercher une solution rapide, équitable et pacifique de leurs problèmes.

Ailleurs dans le monde, au cours de l'année écoulée, certains progrès mal assurés, mais riches de promesses, ont été accomplis dans la voie du règlement de divers conflits régionaux. Pour nous empêcher de nous endormir dans une fausse sécurité, la récente crise de Chypre est venue nous rappeler avec quelle rapidité un conflit qui couve depuis un certain temps peut dégénérer soudain en une grave menace pour la sécurité et la paix internationales.

Au cours des derniers mois, nous avons pris conscience de la fragilité de la paix et de la sécurité internationales, mais nous avons également constaté la fragilité du système monétaire international et des relations commerciales.

La situation précaire de l'économie internationale se caractérise par l'augmentation continue des taux d'inflation, le ralentissement de la croissance économique, les taux d'intérêt élevés et l'affaiblissement du marché des valeurs, ainsi que par un climat d'inquiétude généralisée. Il ne fait aucun doute que l'augmentation du coût de l'énergie devra entraîner des investissements accrus, ainsi que des rajustements radicaux de la part des pays, Etats industrialisés ou nations en voie de développement, dont la balance des paiements est le plus déficitaire.

Aucun peuple, aucun gouvernement ne peut par lui seul régler les problèmes relatifs à l'inflation, au chômage, aux balances déficitaires et aux fluctuations des devises. Personne n'échappera aux répercussions plus graves encore qu'entraîneraient des décision égoïstes et à courte vue. La circulation monétaire, les obstacles au commerce et les taux de change ne constituent pas des problèmes d'ordre purement technique. Il y va de la dignité de l'homme. Le chômage, la malnutrition, la famine et le dénuement sont un affront pour tous les hommes. Nous les ignorons au prix de notre bien-être et de notre sécurité.

Si nous voulons que le progrès social et le développement économique se poursuivent, une redéfinition et une intensification de la coopération internationale s'imposent de toute urgence. Nous nous devons tous de contribuer à cet effort de coopération. Mais il incombe avant tout aux pays qui disposent de vastes ressources financières de s'assurer que leurs investissements soient utiles et constructifs, qu'ils n'aient pas pour effet de nuire, mais bien de contribuer à la stabilité de l'économie mondiale.

A l'heure actuelle, il n'est pas de tâche plus urgente au point de vue du développement que de renforcer l'économie mondiale. Lorsque la production et la demande fléchissent dans les pays industrialisés, nous en souffrons tous, quel que soit notre niveau de développement. Les difficultés auxquelles doivent alors faire face les pays industrialisés prennent les dimensions d'une crise dans les pays en voie de développement et d'un désastre dans les nations les plus touchées.

Nos inquiétudes sont fondées, mais il y a également lieu de nourrir quelques espoirs:

Le Fonds monétaire international a pris certaines mesures importantes en vue d'une réforme systématique et progressiste du système monétaire.

L'ouverture d'importantes négociations commerciales semble être imminente.

Un certain nombre de pays industrialisés se sont engagés à éviter de combler le déficit de leur balance des paiements par des mesures visant à limiter les échanges commerciaux.

Mais il ne faut pas s'arrêter là. Les programmes d'aide au développement doivent se poursuivre et, si possible, prendre de l'ampleur. Les organismes internationaux oeuvrant dans cette sphère doivent donc pouvoir compter sur un généreux appui. Les consultations doivent se multiplier.

La position du Canada au cours de la présente session et lors d'autres rencontres internationales s'inspirera de ces considérations. Je désire attirer plus particulièrement votre attention sur deux de ces rencontres. Cet automne, les gouvernements se réuniront d'abord dans le cadre de la

Conférence mondiale de l'alimentation pour adopter un programme visant à assurer à toutes les nations du monde un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires. L'an prochain, ils se réuniront à nouveau à New York, à l'occasion de la Septième session extraordinaire sur le développement. Le gouvernement du Canada attache pour sa part une grande importance aux travaux de ces conférences, et c'est dans cet esprit qu'il entend faire tout en son pouvoir pour en assurer le succès.

Monsieur le Président, la recherche des solutions de nos problèmes politiques et économiques ne doit cependant pas nous faire oublier qu'une autre tâche urgente nous attend, celle de nous assurer qu'il existera encore des hommes sur terre pour jouir des améliorations que nous aurons apportées à leurs conditions de vie.

Notre sécurité est aujourd'hui plus que jamais menacée par le perfectionnement des armes nucléaires et conventionnelles.

Il importe donc avant tout de mettre un frein à la course aux armements nucléaires afin de sauvegarder la stabilité internationale et d'éviter le déclenchement d'une guerre nucléaire. C'est aux puissances nucléaires qu'il incombe d'abord et avant tout de surmonter ce grave problème. Au moment même où nous prenons conscience de la véritable menace que constituent pour nous les arsenaux nucléaires, il nous faut faire face, comme l'a signalé le Secrétaire général, au risque accru de voir une généralisation de ces arsenaux. Tous les Etats doivent ici prendre leurs responsabilités et le Canada en assume largement sa part.

Plus précisément, il s'agit de concevoir un système pouvant faire profiter toutes les nations des avantages de l'énergie nucléaire sans pour autant contribuer à la dissémination des armes nucléaires. La communauté internationale a recherché un système pouvant servir de réponse à ce problème et le Canada s'y est employé très activement. Ce système devra cependant être consolidé.

Nous avons mis au point une technique éprouvée de production d'énergie nucléaire et nous estimons que ne devraient pas en être privés ceux dont les besoins énergétiques y trouvent leur meilleure satisfaction. Même si nous sommes profondément engagés dans la cause du développement international, nous voulons absolument éviter de contribuer à la prolifération des armes nucléaires.

Sans négliger nos propres besoins et compte tenu des restrictions relatives à la sécurité et à la disponibilité des ressources, nous voulons mettre à la disposition d'autres pays notre système d'énergie nucléaire. Cependant, tant que n'auront pas été acceptées, à l'échelle internationale, des mesures plus appropriées, le Canada entend exiger des pays utilisant les techniques ou les matières de base canadiennes pour la production d'énergie nucléaire qu'ils s'engagent expressément à ne pas les utiliser dans la fabrication d'engins explosifs nucléaires, pour quelque motif que ce soit. Dans cette optique, le Canada attache une importance particulière au rôle joué par les garanties nucléaires appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il importe que la communauté internationale adopte et applique de toute urgence des mesures des plus efficaces visant à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Les techniques nucléaires sont aujourd'hui à la portée d'un nombre croissant de pays. Le coût de fabrication d'un engin nucléaire n'est plus exorbitant. L'obtention des matières de base constitue le problème fondamental. Or, comme leur production s'accroît chaque jour partout dans le monde, il devient de plus en plus difficile d'exercer un contrôle sur leur destination et sur leur utilisation.

Le phénomène de la prolifération s'apparente, sur le plan politique, à une réaction atomique en chaîne. Toute explosion atomique réussie par un nouveau membre du cercle des puissances nucléaires accroît chez les autres pays le désir de "s'embarquer dans cette aventure". Dans un monde qui n'offre aucune garantie veritable, ils considèrent menacée leur existence nationale. Si chaque nouvel état disposant d'une force nucléaire encourageait son voisin à suivre son exemple, les intéressés verraient leur sécurité compromise.

Nous croyons que la menace qui plane sur l'humanité découle de l'existence même des armes nucléaires, et qu'elle s'accroît en proportion du nombre de pays qui en disposent. Il n'y a pas lieu d'établir de distinctions entre les pays qui possèdent ces engins, car le danger provient autant de leur nombre que de leur politique.

Pour éviter une catastrophe nucléaire, nous devons admettre que l'application du principe de la non-discrimination comporte des limites d'ordre pratique. Notre gouvernement presse la communauté internationale de s'engager à s'abstenir de toute contribution à l'expansion irraisonnée de la puissance nucléaire comme il la presse d'accepter les garanties afférentes à ces obligations.

Nous voulons voir adopter, à l'échelle internationale, des mesures visant à freiner la multiplication et la dissémination des armes nucléaires et à mettre un terme à la diffusion des techniques de fabrication des engins explosifs atomiques, ainsi qu'à leur perfectionnement. Le traité de non-prolifération, les efforts visant à limiter les armes stratégiques et l'interdiction des expériences atomiques tendent à la réalisation de ces objectifs. Pour freiner la prolifération des armes nucléaires, tous les États devraient s'engager à ne pas transférer des techniques ou des matières nucléaires, sans un contrôle international destiné à empêcher que l'objet du transfert serve à la fabrication d'engins explosifs atomiques. En outre, tous les États devraient placer sous surveillance internationale les stocks de matières nucléaires fissibles qu'ils utilisent à des fins pacifiques. Ils devraient aussi, dans une première étape, placer les installations nucléaires pacifiques sous cette même surveillance et chercher à discontinuer leur production des matières fissibles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. La surveillance internationale des matières fissibles constitue la meilleure garantie dont puisse bénéficier la communauté internationale pour s'assurer du caractère pacifique des intentions de tous les États. Nos efforts pourraient ainsi se concentrer sur la production et la distribution, à des fins pacifiques, de l'énergie nucléaire dont le besoin se fait sentir avec acuité.

Aussi grave et aussi redoutable que puisse être la menace d'une guerre nucléaire, il ne faudrait pas pour autant négliger le danger plus prosaïque mais tout aussi mortel que comporte l'utilisation des armes conventionnelles.

Les forces de maintien de la paix, parrainées par les Nations Unies, constituent l'un des rares instruments dont nous nous soyons dotés jusqu'à présent pour faire face à ce problème. Le Canada a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix organisées par les Nations Unies, et cela a coûté la vie à des ressortissants du Canada et des autres pays membres engagés dans cette activité.

Notre intérêt est donc évident. Mais je suis persuadé que la très grande majorité des Canadiens n'ont pas cessé de reconnaître l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais, pour être bien franc, le Canada ne manifeste plus à l'égard de ces opérations le même enthousiasme absolu et débordant que par le passé. Leur inquiétude vient surtout du fait que les forces d'urgence n'ont réussi, la plupart du temps, qu'à perpétuer un statu quo fragile.

Si l'on veut que les Nations Unies poursuivent une activité pleinement efficace dans ce domaine, il est essentiel de tenter des efforts parallèles sur le plan politique surtout de la part des parties les plus directement en cause pour transformer en une réalité plus durable la paix temporaire confiée à une force de l'ONU. S'il en va autrement, si les participants aux opérations de maintien de la paix se rendent compte que la situation risque de demeurer indéfiniment la même, je crains fort que les gouvernements soient moins enclins à répondre à de futures demandes de troupes.

L'an dernier, nous avons assisté à la création de deux nouvelles forces au Moyen-Orient et au renforcement de celle de Chypre. Ces événements sont importants en eux-mêmes, mais ils peuvent également nous donner une leçon pour l'avenir. Du point de vue canadien, les opérations présentement en cours au Moyen-Orient ont des résultats encourageants et contribuent sans aucun doute à faire respecter les accords de cessez-le-feu et de dégagement. Mais il importe tout autant de souligner le fait que de nouveaux principes y ont été mis en application. Les participants ont été sélectionnés sur une base plus large que par le passé, et le financement des opérations a été assuré en vertu d'une contribution générale des membres des Nations Unies. Ces innovations ont rendu possible l'efficacité actuelle de la force d'urgence au Moyen-Orient, et elles permettront à plus long terme d'envisager les opérations de maintien de la paix dans une nouvelle perspective.

Le cas de Chypre est moins satisfaisant. Malgré la présence de la force d'urgence des Nations Unies, les combats ont repris dans l'île avec une violence sans précédent, du fait que la crise politique qui couvait depuis longtemps était demeurée sans solution. Qui plus est, les événements de Chypre nous ont prouvé, encore une fois, qu'à défaut d'entente et de collaboration de la part des belligérants, le rôle constructif d'une force de maintien de la paix se trouve grandement restreint.

Si nous voulons maintenir et accroître l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies, il nous faut formuler de nouveaux principes et appliquer de nouvelles techniques. Notre charte nous offre les moyens d'assurer une réponse efficace des Nations Unies à tout besoin futur en matière de maintien de la paix. Il y a des avantages manifestes à ce qu'il y ait entente au préalable sur la manière dont les opérations de maintien de la paix de l'ONU doivent être

effectuées et contrôlées. L'expérience de la Force d'urgence des Nations Unies nous indique la voie à suivre. Sous l'autorité générale du Conseil de Sécurité, les responsabilités seraient partagées entre le Conseil lui-même, le Secrétaire général, les Etats qui fournissent des troupes et les parties qui sont directement en cause sur le terrain. Notre organisation ne saurait se permettre de négliger aucun instrument susceptible d'aider à désamorcer les conflits armés. Notre gouvernement espère que les Etats membres continueront d'accorder à ce problème l'attention qu'il mérite.

Monsieur le Président, j'ai abordé certains des grands problèmes politiques et économiques sur lesquels l'Assemblée sera appelée à se pencher. Je me suis attardé sur deux problèmes importants qui ont trait à la sécurité, soit ceux du maintien de la paix et de la prolifération des armes nucléaires. Comme l'a souligné le Secrétaire général, "la prolifération des armes nucléaires pourrait bien comporter des risques d'une portée inimaginable pour la survivance de notre civilisation et celle de la race humaine". Je ne m'excuserai donc pas d'avoir montré à quel point ces problèmes me préoccupent.

Monsieur le Président, je ne saurais terminer ces remarques sans rendre hommage à l'activité que déploient le Secrétaire général et son personnel à l'administration centrale et dans le monde entier pour répondre aux défis variés qui se posent à notre Organisation. Comme le disait le Secrétaire général dans l'introduction de son rapport: "Chaque jour nous rappelle comme peu de choses séparent l'ordre du chaos, l'aisance du dénuement le plus complet, la paix de la destruction totale. Si nous voulons vaincre les inquiétudes et les angoisses immenses de notre temps, il nous faut faire l'effort conscient et concerté de changer d'orientation et de transformer en réalité quelques-uns de nos objectifs déclarés".

A cette 29e session, la délégation du Canada s'engage à travailler avec toutes les autres délégations pour que nous progressions vers nos buts communs.

CA1
EA 75
-C 55

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 9
Monday, September 30, 1974.

Statement in Plenary of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. Dr. Saul F. Rae Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations.

Subject: South African Credentials and Relationship to the United Nations

FOR IMMEDIATE RELEASE

Communiqué de presse nº 9
Lundi, 30 septembre 1974.

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale par S.E. Monsieur Saul F. Rae, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies

Sujet: Pouvoirs de l'Afrique du Sud et rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President,

I wish to explain the vote of the Canadian Delegation on the two substantive propositions which have been placed before the General Assembly this morning.

The Canadian Delegation voted against the Report of the Credentials Committee as contained in Document A/9779 dated September 28, 1974. Our negative vote related exclusively to that part of the Committee's report which singles out for rejection the credentials of the Delegation of South Africa. This vote in no way derogates from the abhorrence with which Canada regards the racist policies of the Government of South Africa. However, the issue before the Credentials Committee, and before this august Assembly when we took up the Committee's report, was not whether the policies followed by the Government of South Africa were acceptable but whether the credentials of the South African Delegation are in keeping with the terms of Rule 27 of this Assembly's Rules of Procedure. Since we understand that the credentials are so in order, the Canadian Delegation opposed the proposition that they be rejected.

The question of South Africa's participation in our work has been examined at length in the statements of the distinguished representatives who have spoken on the second item brought before us today, the draft resolution contained in Document No. A/L 731, dated 28th September 1974. We believe, Mr. President, that the increasing universality of this world organization - a trend which Canada has strongly supported - is one of its greatest strengths. We do not accept that our attitude toward the racial policies of the South African Government should lead us to contemplate limiting or curtailing the rights of that Government's Delegation to participate in the work of the United Nations. It remains Canada's view that our best chance of achieving modification of the South African Government's policies, in the direction of accordance with the goals of the United Nations Charter, lies in participation, discussion and dialogue. Lines of communication must be kept open if ideas are to be exchanged, attitudes modified and policies revised. Only thus can the full force of international opinion be developed and brought to bear upon problems of concern to us all, wherever these may occur.

.../2

It is against this background, and with these considerations in mind, that the Canadian Delegation will support the draft resolution contained in Document No. A/L 731 dated 28th September 1974. We are vigorously opposed, as that text declares, to the policy of apartheid practiced by the Government of South Africa. We are deeply concerned that the Government of South Africa has not heeded the repeated injunctions of the United Nations General Assembly to modify that policy. But our vote for the draft resolution calling upon the Security Council to review this unhappy situation in no way detracts from the firmly-held Canadian view that any step to isolate the South African Government from participation, and from direct exposure to the opinions of this Assembly would only reduce our chances of success in modifying policies to which we are resolutely opposed. In our view, our vote for the draft resolution contained in Document A/L 731 in no way derogates from this position consistently adopted by Canada, since the resolution does not prejudge the outcome of the review which the Security Council is asked to undertake.

Monsieur le Président,

Je désire expliquer le vote de la délégation du Canada sur les propositions de fond qui ont été soumises à l'Assemblée générale ce matin.

La délégation du Canada a voté contre le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, contenu dans le document A/9779 du 28 septembre 1974. Notre vote négatif portait exclusivement sur la partie du rapport de la Commission qui propose le rejet des pouvoirs de la délégation de l'Afrique du Sud. Ce vote ne modifie en rien l'aversion qu'éprouve le Canada à l'égard de la politique raciste du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Cependant, la question présentée à la Commission de vérification des pouvoirs et soumise ce matin à l'Assemblée lorsqu'elle a examiné le rapport de cette Commission, n'était pas de savoir si la politique du Gouvernement de l'Afrique du Sud est acceptable, mais bien de savoir si les pouvoirs de la délégation de l'Afrique du Sud répondent aux termes de l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée. Puisque nous considérons que ces pouvoirs sont en ordre, la délégation du Canada s'est opposée à la proposition tendant au rejet de ces pouvoirs.

La question de la participation de l'Afrique du Sud à nos travaux a été examinée très longuement dans les déclarations des représentants qui ont abordé le deuxième point à l'ordre du jour, soit le projet de résolution qui fait l'objet du document A/L.731 du 28 septembre 1974. Nous croyons, Monsieur le Président, que l'universalité grandissante de notre Organisation, que le Canada a toujours fortement appuyée, constitue l'une de ses plus grandes forces. Nous ne pouvons accepter que notre position à l'égard de la politique raciale du Gouvernement de l'Afrique du Sud nous amène à limiter ou à supprimer le droit de la délégation de ce gouvernement de participer aux travaux des Nations Unies. Le Canada demeure convaincu que le meilleur moyen d'aboutir à une modification de la politique du Gouvernement de l'Afrique du Sud, aux fins de la rendre conforme aux objectifs de la Charte des Nations Unies, réside dans la participation, dans la discussion et le dialogue. Les lignes de communication doivent rester ouvertes pour favoriser l'échange des idées, la modification des positions, la révision de la politique. C'est seulement ainsi que le poids de l'opinion internationale pourra être pleinement mis à profit et influer sur les problèmes qui nous préoccupent tous, peu importe où ils se présentent.

C'est à la lumière de ces faits et en tenant compte de ces considérations que la délégation du Canada appuiera le projet de résolution qui fait l'objet du document A/L.731 du 28 septembre 1974. Nous nous opposons vigoureusement, comme ce texte le déclare, à la politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Nous sommes profondément préoccupés du fait que le Gouvernement de l'Afrique du Sud n'a pas tenu compte des injonctions répétées de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à modifier cette politique. Notre vote en faveur du projet de résolution demandant au Conseil de sécurité de réexaminer cette malheureuse situation, n'enlève rien à la ferme conviction du Gouvernement du Canada selon laquelle toute mesure tendant à empêcher le Gouvernement de l'Afrique du Sud de prendre part à nos travaux et à l'écarter de la possibilité de prendre connaissance des opinions de cette Assemblée, ne pourrait que réduire nos chances de succès dans nos efforts pour modifier la politique à laquelle nous sommes résolument opposés. Nous estimons que notre vote en faveur du projet de résolution A/L.731 ne déroge en rien à la position constante du Canada, puisque ce projet de résolution ne préjuge pas l'issue de l'examen auquel le Conseil de sécurité est prié de procéder.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 10

Statement in Sixth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. Edward G. Lee, Canadian Representative, on Tuesday October 2, 1974

THE ROLE OF THE INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

Communiqué de Presse No. 10

Déclaration prononcée en Sixième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale par M. Edward G. Lee, représentant du Canada, le mercredi 2 octobre 1974

LE ROLE DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

The position of the Canadian Government with regard to the role of the International Court of Justice has been expressed in this Committee at previous sessions of the General Assembly and in the comments we submitted to the Secretary-General and which are contained in document A/8382 of 15th September 1971. The importance which my Government attaches to the Court is affirmed by the fact that Canada was one of the delegations which originally sponsored the inclusion of this item on the Sixth Committee's agenda.

The role of the ICJ should not be underestimated. It is in a sense a manifestation of one of the guiding principles of the United Nations, namely the peaceful settlement of disputes. Article 33 of the Charter commits member states to this proposition; the Court constitutes a means by which to achieve its realization.

We are all agreed, I think, that full use has not been made of the Court's potential. This was perhaps more evident a few years ago than is the case today. Nevertheless, the full exercise of the Court's jurisdiction is still beset by problems. This is due not so much to institutional defects or the quality of the Court's work as it is to the reluctance of states to submit themselves to binding decisions vitally affecting their interests. We welcome the significant revisions the Court recently made to its rules of procedure.

But the Court is placed today in a difficult situation; in the contemporary world a great deal of importance is attached to the concept of sovereignty. As a corollary almost of that, is an unwillingness to compromise sovereignty by recourse to the international judicial process.

Part of the reluctance to submit disputes to the Court has also been attributed to a fear by some states that utilization of the Court could be interpreted as an unfriendly act. Again, some are of the view that the utility of the Court is severely hampered by the very fact of the uncertainty as to precisely what rules in the field of international law apply, as if this inadequacy is in some way attributable to the Court itself.

.../2

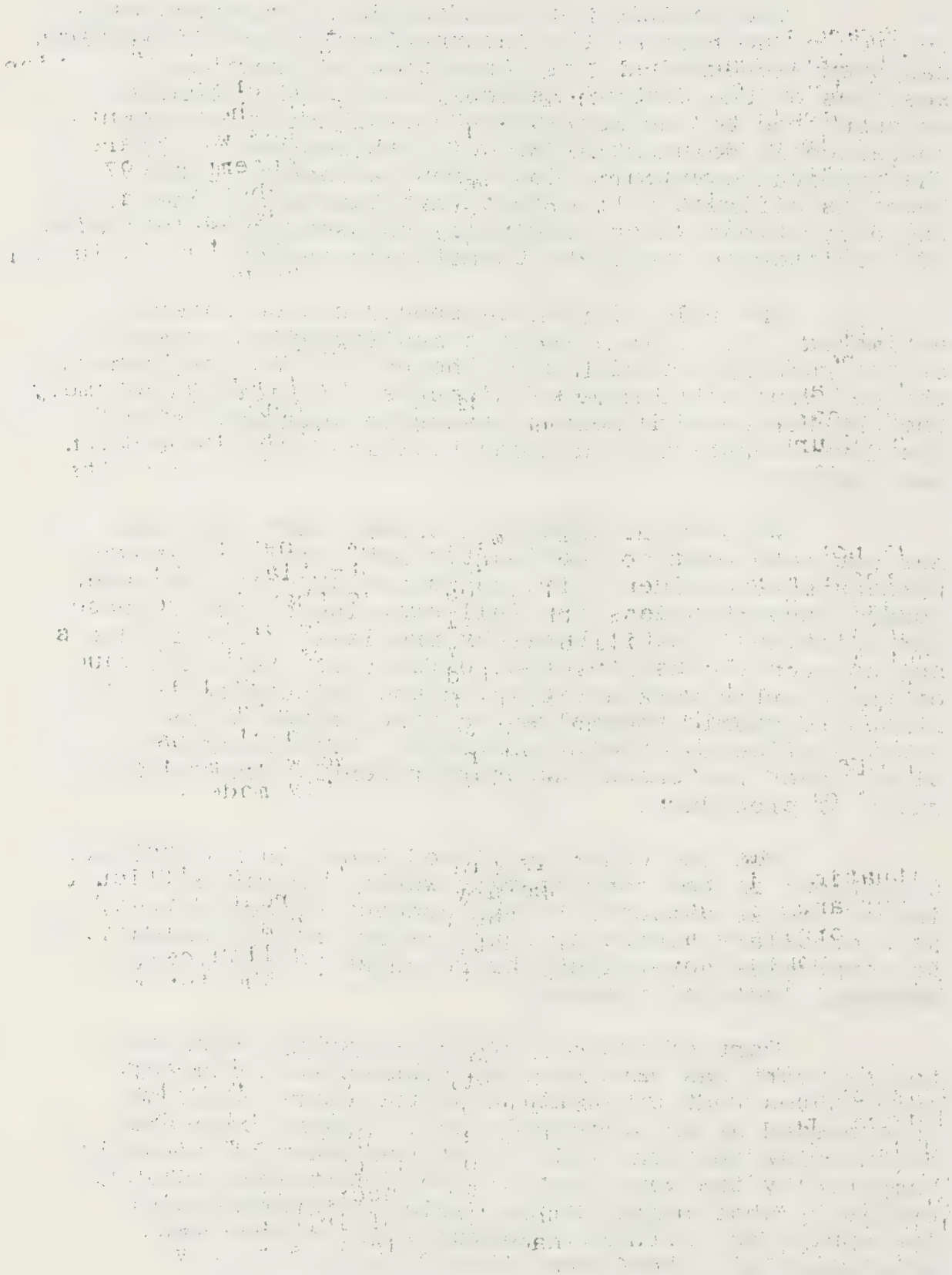

I repeat that these difficulties do not go to the question of either the structure or function of the Court itself: rather they are illustrative of certain attitudes which have a tendency to detract from the usefulness of the Court. This is regrettable. It is my delegation's view that the role of the Court as set out within the terms of its statute is both more flexible and extensive than these criticisms would suggest. Therefore, we believe that drawing the attention of states to the existing potential of the Court will emphasize the facilities available as well as stimulate consideration of the advisability of making greater use of the international judicial process.

For example many states, including Canada, have suggested in their submissions to the Secretary-General that more consideration should be given to the use of Chambers procedures under Articles 26 to 29 of the Court's Statute. This is generally regarded as a more flexible, expeditious and less costly means of dealing with some cases than the full and formal judicial process. The effectiveness of the Court would be enhanced, for example, through the creation and use of regionally oriented chambers, as is certainly possible under the existing terms of the Statute.

Another aspect of the Court's functions which has been the subject of comment by many states, in large part because it too has been under-utilized, is the area of advisory jurisdiction. While it is true that access to the Court in this regard must be effected through the General Assembly, my delegation is of the view that there is a considerable range of issues facing the international community that can be dealt with effectively in this manner. It would be our hope that such advisory opinions would have the effect of clarifying many areas of legal uncertainty in the international context. The clarification of these issues would then be of assistance in the negotiating process as it relates to particular, concrete disputes which arise. This mechanism should commend itself especially to those who look upon the process of judicial determination as somewhat rigid in comparison to the

more flexible characteristics of negotiation and conciliation.

The Canadian delegation, representing one of the 45 governments which has accepted the compulsory jurisdiction of the Court, firmly believes in the importance of the Court's compulsory jurisdiction under Article 36 of its Statute. This is a concrete means of achieving the pacific settlement of disputes. But a more extensive use of the Court has wider implications than that. My delegation is convinced of the importance of the progressive development of international law; and the supremacy of the rule of law in the international arena depends in large measure on the existence of an authoritative judicial body whose adjudicative functions are essential to this process. The ICJ has the capability to serve this end and at the same time fulfill one of the primary purposes of the United Nations Charter.

Mr. Chairman, it seems to my delegation that there are undoubtedly some limitations to what the Sixth Committee and the General Assembly can do in terms of enhancing the effectiveness of the Court. The Canadian delegation is convinced however that the moral authority of a resolution by this Committee and the General Assembly endorsing and pointing out the potential of the Court would be of great value. To this end my delegation would be willing to co-sponsor any resolution which would contain elements similar to those I have referred to in this statement provided it would serve to obtain a consensus in this Committee on this important agenda item.

La position du Gouvernement du Canada à l'égard de la Cour internationale de Justice a été exprimée au sein de cette Commission lors des sessions précédentes de l'Assemblée générale et dans les observations contenues dans le document A/8382 du 15 septembre 1971 que nous avons soumises au Secrétaire général. L'importance que notre gouvernement accorde à la CIJ trouve sa confirmation dans le fait que le Canada a été au nombre des délégations parrainant à l'origine l'inclusion de ce point dans l'ordre du jour de la Sixième Commission.

Nous ne devons pas sous-estimer le rôle de la CIJ, qui est en quelque sorte la manifestation de l'un des principes directeurs des Nations Unies, à savoir le règlement pacifique des différends. L'article 33 de la Charte des Nations Unies lie les Etats membres à ce principe; la Cour constitue un instrument permettant d'atteindre cet objectif.

Nous convenons tous, à mon avis, que le potentiel de la Cour n'a pas été pleinement utilisé. Cette réalité était peut-être plus manifeste il y a quelques années qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Il n'en demeure pas moins que l'exercice intégral de la compétence de la Cour est encore gêné par des problèmes. Cette situation ne découle pas tant de faiblesses sur le plan institutionnel ou de la qualité du travail de la Cour que de l'hésitation des Etats à se soumettre à des décisions obligatoires qui influent fondamentalement sur leurs intérêts. Nous accueillons favorablement les modifications importantes que la Cour a récemment apportées à son règlement.

La Cour est aujourd'hui aux prises avec une situation difficile; le monde dans lequel nous vivons accorde une très grande importance au concept de la souveraineté. Le refus de compromettre cette souvraineté par le recours au processus judiciaire international constitue pratiquement un corollaire à cet état de choses.

L'hésitation à soumettre les différends à la Cour s'explique également en partie par le fait que certains Etats craignent que le recours à la Cour ne soit interprété comme un geste inamical. De même, certains considèrent que l'utilité de la Cour se trouve grandement entravée du fait de l'incertitude des règles du droit international à appliquer, comme si cette imperfection était en quelque sorte attribuable à la Cour elle-même.

Je me permets d'insister sur le fait que ces difficultés ne se rapportent pas à la question de la structure ou du fonctionnement de la Cour; elles sont plutôt le reflet de certaines attitudes tendant à amoindrir l'utilité de la Cour. Cette situation est regrettable. La délégation du Canada estime que le rôle de la Cour, tel qu'il est établi dans les prescriptions de son statut, est à la fois plus souple et plus étendu

...2

que ces critiques pourraient le laisser croire. Ainsi, nous croyons qu'en attirant l'attention des Etats sur les ressources actuelles de la Cour, il sera possible d'insister sur les moyens disponibles et d'encourager les pays à envisager l'éventualité d'un usage accru de l'appareil judiciaire international.

Ainsi, nombre d'Etats dont le Canada ont proposé dans leurs recommandations au Secrétaire général un examen plus approfondi de l'utilisation de la procédure des chambres en vertu des articles 26 à 29 du Statut de la Cour. Cette pratique est généralement considérée comme étant une façon plus souple, plus rapide et moins onéreuse de traiter certains cas, par rapport au processus judiciaire officiel. L'efficacité de la Cour pourrait être renforcée par la création et l'utilisation de chambres fonctionnelles ayant une orientation régionale, mesure certes possible dans le cadre des dispositions actuelles du Statut.

Un autre aspect des fonctions de la Cour qui a fait l'objet d'observations de la part de nombre d'Etats, notamment du fait qu'elle n'a pas été pleinement utilisée, est la question de la compétence consultative. Il est vrai que l'accès à la Cour doit recevoir à cette fin l'assentiment de l'Assemblée générale; la délégation du Canada estime toutefois que la vaste gamme de questions qui se posent à la communauté internationale pourrait être traitée de façon efficace de cette manière. Nous espérons que de tels avis consultatifs permettraient d'éclairer nombre de questions sur lesquelles plane une incertitude juridique dans le domaine international. Cet éclaircissement pourrait être utile dans le cadre du processus de négociation, dans la mesure où il se rattache aux différends particuliers et concrets qui se posent. Ce mécanisme devrait notamment recevoir l'approbation de ceux qui considèrent le processus d'évaluation judiciaire quelque peu rigide en comparaison de la souplesse qui caractérise la négociation et l'arbitrage.

La délégation du Canada, représentant un des 45 gouvernements qui ont accepté la juridiction obligatoire de la Cour, croit fermement en l'importance de cette juridiction obligatoire exercée en vertu de l'Article 36 du Statut de la Cour. Il s'agit là d'un moyen concret de parvenir au règlement pacifique des différends. L'usage plus fréquent de la Cour a toutefois des répercussions plus vastes. La délégation du Canada est convaincue de l'importance de l'évolution progressive du droit international; la suprématie des principes de droit sur la scène internationale repose dans une large mesure sur l'existence d'un organe judiciaire autorisé dont les fonctions d'adjudication sont essentielles à ce processus. La CIJ peut servir cet objectif tout en répondant à l'un des principaux buts de la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président, notre délégation croit que l'action de la Sixième Commission et de l'Assemblée générale visant à renforcer l'efficacité de la Cour est soumise à cer-

...3

taines limites. La délégation du Canada est toutefois convaincue de la grande valeur morale que revêtirait une résolution adoptée par cette Commission et par l'Assemblée générale appuyant et soulignant le potentiel de la Cour. A cette fin, notre délégation accepterait de coparrainer toute résolution renfermant des éléments analogues à ceux auxquels j'ai fait allusion dans la présente déclaration, pourvu qu'elle serve à obtenir au sein de cette Commission un consensus sur cet important point à l'ordre du jour.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

Press Release No. 11

Statement to be made in the Fourth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. Mr. R. Elliott, the Canadian Representative, on Tuesday October 8, 1974

Portuguese Territories (Item 66)

ADVANCE TEXT - CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse n° 11

Déclaration devant être prononcée en Quatrième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par S.E. Monsieur R. Elliott, représentant du Canada, le mardi 8 octobre 1974

Les territoires portugais (point 66)

TEXTE PRELIMINAIRE --VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

In a statement delivered in this Fourth Committee a little less than one year ago, the Canadian Representative felt obliged, in looking back over the events of the preceding year, to comment that the process of decolonization had been marked by stagnation if not indeed deterioration. How much more fortunately placed we are today. I doubt that anyone who participated in the deliberations of this Committee during the 28th Session of the UNGA would have dared to predict then that we could begin our work at this Session on the positive and encouraging note which marks our consideration of the item now before us. Not for several years past has the United Nations been able to look forward to a year of such substantial progress in decolonization as now appears to lie ahead of us.

The Canadian Government greeted with relief and deep satisfaction the announcement some five months ago by the Portuguese Government of its intention to renounce that country's previous colonial policy. Canada has warmly welcomed also the subsequent pledges by the Government of Portugal, of full cooperation with the United Nations in implementing the relevant provisions of the United Nations Charter, the declaration on the granting of independence to colonial countries and people, and the various U.N. resolutions concerning territories under Portuguese administration. As re-emphasized in the course of the Secretary-General's visit to Portugal in August, this involved specific and explicit recognition by Portugal of the right of self-determination and independence for all overseas territories under its administration.

If these pledges and affirmations by the Portuguese Government were highly encouraging, the rapidly unfolding pattern of subsequent decisions and agreements has thus far been equally impressive. During the past few months - a very brief period indeed in the historical perspective of centuries of Portuguese colonialism - we have seen the achievement by Guinea-Bissau of total independence, and the admission of that new state to our Organization. We have seen the signature, a month ago in Lusaka, of an agreement between Portugal and the Mozambique Liberation Front envisaging a progressive transfer of power culminating in complete independence for Mozambique in June 1975. Pursuant to this accord, we have witnessed the establishment of a provisional government in which the majority of the posts are held by members of Frelimo.

These are impressive and rapid strides towards objectives which have long been pursued. We congratulate the Government of Portugal on the resolution with which it has launched the implementation of its new policies. We commend the former liberation movements, now the responsible governing elements, of Guinea-Bissau and Mozambique, for the statesmanlike manner in which they have translated their liberation campaigns into positive and effective dedication to the demanding tasks of independent administration. By no means least, we congratulate the parties on the stern but

. . . . 2

healthy realism reflected in the agreed provisions for the progressive and orderly transfer of powers and the preparation of full independence. I refer, for example, to those provisions of the Lusaka Agreement which envisage joint action as may be required, by Portugal and Frelimo working in "fraternal and harmonious cooperation", to ensure in Mozambique such vital conditions of genuine independence as effective guarantees against discrimination on any grounds, maintenance of public order, and economic and financial stability.

This pattern of early and constructive consultation is one which we earnestly hope to see repeated in those territories remaining under Portuguese administration. Negotiation in respect of all the remaining territories should begin soon with a view to early solution of the problems which remain outstanding - early resolution but not unduly precipitate action. The objective evidently must be to proceed as rapidly as individual circumstances permit, without in the process prejudicing the stability and territorial integrity of these countries confidently assuming the challenge of independence. With the close involvement of the available United Nations machinery in this historic process, the desirable balance between rapid transition and orderly progress assuredly can be achieved. In this respect, I should like to express Canada's recognition and appreciation of the important role which the Secretary-General has played, and continues to exercise, in promoting the decolonization process in the territories which are the subject of this item on our agenda. We also note with appreciation the helpful good-offices role which neighbouring states and the Government of Algeria have played.

In the comments which have been recorded here on the decolonization process as such, there has been one which, in the view of my Delegation, calls for some amplification. It has been suggested that the record of decolonization since 1945 demonstrates that each and every successful result has been achieved uniquely by armed struggle. If this interpretation were to be accepted without qualification it would constitute a very discouraging background from which to proceed. The decolonization process has indeed been spearheaded by the resolute will and determination of the peoples concerned to enjoy in full measure the rights which are theirs to self-determination and independence. In some cases, progress towards independence has indeed been dramatically advanced by the military successes of liberation movements. It in no way derogates from our respect for the courage and sacrifice which has been displayed in the pursuit of these struggles, to acknowledge that there are also, happily, many instances where administering powers, recognizing and accepting the course of the process of self-determination, have taken deliberate and

commendable decisions to cooperate in bringing the peoples of the territories concerned to independence.

For Canada, the fact that armed conflict in Guinea-Bissau and Mozambique have ended, and the prospect that several new independent states may in the near future be enabled to join this Organization without further conflict involving further incalculable human misery, is a course of substantial satisfaction. Canada has consistently urged that decolonization should be effected in a peaceful manner, with administering powers acknowledging their responsibilities to the peoples of the territories concerned and to the world community. It is gratifying that the Government of Portugal has thus acknowledged its responsibilities and this not only in those situations where no other course remained open, but in respect of all overseas territories under Portuguese administration.

The Canadian Government has warmly welcomed Guinea-Bissau to the community of nations, and looks forward to welcoming the new goverrments of those territories now moving toward full independence. Canada is already cooperating in the development of Guinea-Bissau; I refer to the recently announced grant of $100,000 for education, medical assistance and other such projects in that country. Requests which may be received for development cooperation with the governments of other states as they achieve independence will be sympathetically examined.

In recent months, new pages have been turned in the history of decolonization - the first of the chapter relating to Southern Africa. It is to be hoped that the remaining minority regimes in Southern Africa, drawing upon the Portuguese example, will without delay or equivocation, enable us to proceed to the successful conclusion of that record.

Dans une déclaration qu'il prononçait en Quatrième Commission il y a un peu moins d'un an, le représentant du Canada, se reportant aux événements survenus l'année précédente, se sentait obligé de souligner que la stagnation, sinon la détérioration, avaient marqué le processus de décolonisation. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une position beaucoup plus avantageuse. Je ne crois pas qu'aucun participant aux délibérations de la Quatrième Commission lors de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale ait osé prévoir à ce moment que nous entreprendrions le travail de la présente session sur la note positive et encourageante qui caractérise l'examen du point dont nous sommes maintenant saisis. Plusieurs années se sont écoulées avant que les Nations Unies aient pu espérer en une année de progrès aussi importants qui semblent se dessiner devant nous dans le secteur de la décolonisation.

Il y a cinq mois, le Gouvernement du Canada apprenait avec soulagement et avec une profonde satisfaction que le Gouvernement du Portugal avait l'intention de renoncer à sa politique coloniale. Le Canada a également accueilli chaleureusement les engagements ultérieurs du Gouvernement du Portugal portant sur sa coopération totale avec les Nations Unies dans la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les diverses résolutions des Nations Unies concernant les territoires sous administration portugaise. Comme il avait été démontré à nouveau lors de la visite du Secrétaire général en août, cette décision signifiait la reconnaissance précise et explicite par le Portugal du droit de tous les territoires d'outre-mer sous son administration à l'indépendance et à l'autodétermination.

Si ces engagements et ces affirmations du Gouvernement du Portugal ont été très encourageants, la succession rapide des décisions prises et des accords conclus par la suite est tout aussi impressionnante. Au cours des derniers mois, période très brève dans une perspective historique formée de siècles de colonialisme portugais, nous avons assisté à l'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau et à l'admission de ce nouvel Etat au sein de notre Organisation. Il y a un mois à Lusaka, nous avons été témoins de la ratification d'un accord entre le Portugal et le Front de libération du Mozambique prévoyant le transfert progressif des pouvoirs en vue de l'accession à l'indépendance du Mozambique en juin 1975. Dans le cadre de cet accord, nous avons également assisté à l'instauration d'un gouvernement provisoire au sein duquel la majorité des postes sont occupés par des membres du FRELIMO.

...2

Il s'agit là de progrès rapides et impressionnants vers la réalisation d'objectifs poursuivis de longue date. Nous félicitons le Gouvernement du Portugal de la détermination avec laquelle il a amorcé la mise en oeuvre de sa nouvelle politique. Nous approuvons les anciens mouvements de libération de la Guinée-Bissau et du Mozambique, maintenant à la tête de leur gouvernement, pour la façon "diplomatique" avec laquelle ils ont transformé leurs campagnes de libération en un dévouement positif et efficace à l'égard des tâches exigeantes qu'appelle une administration indépendante. Nous voulons enfin rendre hommage aux parties en cause pour le réalisme rigoureux mais sain qu'ils ont su conférer aux dispositions convenues visant le transfert progressif et ordonné des pouvoirs et les préparatifs pour l'accession à l'indépendance. Je me reporte, par exemple, aux dispositions de l'accord de Lusaka, qui prévoient au besoin la prise d'une action commune par le Portugal et le FRELIMO oeuvrant dans un esprit de "coopération fraternelle et harmonieuse" afin d'assurer au Mozambique des conditions fondamentales à une indépendance véritable, comme des garanties efficaces contre la discrimination sous quelque forme que ce soit, le maintien de l'ordre public et la stabilité économique et financière.

Nous espérons sincèrement que ce genre de coopération hâtive et constructive se répétera dans les territoires africains qui demeurent sous administration portugaise. Les négociations concernant ces pays devraient être amorcées dès que possible afin de trouver rapidement une solution aux problèmes qui demeurent en suspens; la solution rapide de ces problèmes ne devrait pas toutefois supposer une action indûment précipitée.

Nous devons donc avoir manifestement pour objectif d'agir aussi rapidement que les circonstances individuelles le permettent sans porter atteinte, ce faisant, à la stabilité et à l'intégrité territoriale de ces pays qui assument avec confiance le défi de l'indépendance. Etant donné la participation étroite du mécanisme disponible des Nations Unies à ce processus historique, il est certes possible d'atteindre l'équilibre désiré entre la transition rapide et le progrès ordonné. A ce sujet, j'aimerais exprimer la reconnaissance et l'appréciation du Canada à l'égard du rôle important que le Secrétaire général a joué et continue d'exercer en encourageant le processus de décolonisation dans les pays qui font l'objet de ce point de l'ordre du jour. En outre, le Canada note avec satisfaction le rôle joué par les Etats avoisinants et le Gouvernement de l'Algérie en offrant leurs bons offices.

Parmi les observations qui ont été exprimées en cette Commission sur le processus de décolonisation, il en est une qui, de l'avis de notre délégation, nécessite des

...3

éclaircissements. Il a été donné à entendre que, d'après le dossier de la décolonisation depuis 1945, toute tentative fructueuse dans ce domaine aurait été réalisée par la lutte armée. L'acceptation inconditionnelle de cette interprétation constituerait un point de départ très peu encourageant. En réalité, le processus de décolonisation a été amorcé par la volonté et la détermination résolues des populations visées de jouir pleinement de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Dans certains cas, le progrès vers l'indépendance a, de fait, été aidé de façon radicale par les succès militaires des mouvements de libération. Nous reconnaissons qu'il existe heureusement nombre de cas où les puissances gouvernantes, reconnaissant et acceptant l'évolution du processus d'autodétermination, ont pris des mesures délibérées et méritoires afin de coopérer avec les populations des territoires intéressés dans leur marche vers l'indépendance; cela ne diminue toutefois aucunement le respect que nous avons à l'égard du courage et de l'esprit de sacrifice qui ont ressorti de la poursuite de ces luttes.

Pour le Canada, la cessation du conflit armé en Guinée-Bissau et au Mozambique et la possibilité de l'adhésion prochaine de plusieurs nouveaux Etats indépendants à cette Organisation, sans toutefois susciter d'autres conflits qui engendreraient des souffrances humaines inestimables, constituent une source de grande satisfaction. Le Canada a toujours soutenu que la décolonisation devrait se faire de façon pacifique et que les puissances gouvernantes devraient reconnaître leurs responsabilités envers les populations intéressées et la communauté mondiale. Il est encourageant de constater que le Gouvernement du Portugal a reconnu ses responsabilités et ce, non seulement dans des circonstances où aucun autre recours ne s'offrait à lui, mais également à l'égard de tous les territoires d'outre-mer sous administration portugaise.

Le Gouvernement du Canada a accueilli chaleureusement la Guinée-Bissau au sein de la communauté des nations et espère bientôt accueillir les nouveaux gouvernements des territoires qui s'acheminent maintenant vers l'indépendance. Le Canada collabore déjà au développement de la Guinée-Bissau; je fais ici allusion à l'annonce récente de l'affectation de 100,000 dollars canadiens à l'éducation, à l'assistance médicale et à d'autres projets analogues dans ce pays. Nous examinerons favorablement les demandes de coopération en matière de développement que nous pourrions recevoir des gouvernements d'autres Etats qui accèderont à l'indépendance.

Au cours des derniers mois, nous avons tourné de nouvelles pages dans l'histoire de la décolonisation dont la première du chapitre concernant l'Afrique australe. Il est à souhaiter que les régimes minoritaires restants de l'Afrique australe, s'inspirant de l'exemple du Portugal, nous permettront, sans délai et sans équivoque, de parvenir à la conclusion heureuse de ce dossier.

CANADA

communiqué

Communiqué de presse n° 12

Déclaration prononcée en Troisième Commission de la 29e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Madame Maria Masson, Représentante du Canada, le mardi 8 octobre 1974

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

(Point 53 a et c)

Press Release No. 12

Statement in the Third Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mme Maria Masson, the Canadian Representative, on Tuesday, October 8, 1974

THE ELIMINATION OF ALL FORMS OF RACIAL DISCRIMINATION

(Item 53 a and c)

(UNOFFICIAL TRANSLATION)

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Madam Chairman,

In respect for the rules of procedure, I will abstain at this moment from extending officially to you, and the two Vice-Chairmen and the Rapporteur, my warmest congratulations for your election to the position which we are convinced you will assume with wisdom and skill. I am happy at the accession of a woman to this important responsibility; this expression of confidence in you is an encouraging sign that the efforts to eliminate discrimination against women are bearing fruit. This is more agreeable to me, since in my capacity as member of the Canadian Advisory Council on the Status of Women, I have a lively interest in all events which contribute to the progress and improvement of the condition of women.

Madam Chairman,

I would like briefly to re-state the Canadian position with regard to racial discrimination. May I first mention different legislative and administrative measures which Canada has already adopted.

At the international level, Canada ratified in 1970, the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination. My country attaches great importance and pays particular attention to the preparation of reports which must be submitted to the Committee for the Elimination of Racial Discrimination under the terms of Article 9 of the Convention. The last report of Canada was considered by the Committee in April of this year and was declared satisfactory. Canada approves the formula by which States party are invited to attend and participate at the meeting of the Committee when their reports are examined. This procedure favours dialogue and understanding.

Canada has always opposed racial discrimination and has particularly condemned its odious and institutionalized form which constitutes apartheid. Canada is contributing to diverse programmes which aid the victims of racism and apartheid. Canada furnishes the largest contribution, that is $175,000 this year, to the United Nations Education and Training Programme for South Africa and the Canadian Permanent Representative presides over the Advisory Committee on the Programme. The Canadian Government is contributing also $75,000 to the Commonwealth Scholarship Programme for Rhodesia, and $100,000 to the Inter-

national University Exchange Fund. In addition, a sum of $120,000 was allocated in 1974 to the Rhodesian Scholarship Programme of the World University Service.

At the national level, the Federal Government has already adopted diverse legislative measures, such as the Canadian Declaration of Rights, the Fair Employment Practices Act and the Act relating to the Prohibition of Hate Propaganda.

All provinces, as well as the two territories, have equally adopted laws against racial discrimination notably in the domain of employment, lodging and public services. In addition, there are in most of the provinces commissions of human rights to supervise the application of the law, and in general the elaboration of programmes of information, education and research. I would like in this context to mention that the Canadian Government is studying at this time the possibility of establishing a federal commission of human rights.

With particular regard to the objectives of the Decade to Combat Racism and Racial Discrimination, the Canadian Government has already entered into diverse consultations and work sessions with a view to studying appropriate measures for their achievement.

The most fruitful of these meetings was the work session organized at Montebello last November, in cooperation with the Canadian Association of Statutory Human Rights Agencies. This conference, at which there were representatives of organizations of human rights of the provinces and two territories, gave birth to a large number of recommendations among which was the study of an eventual federal commission of human rights.

The twenty-fifth anniversary of the Universal Declaration of Human Rights was celebrated throughout Canada by numerous provincial and private organizations, in conferences, meetings and working groups where the Decade was on the agenda.

The Canadian Government has established a series of meetings at the regional level to provide information concerning the Decade to the private sector and to receive the comments of these organizations. The response was not long awaited and already a large number of organizations concerned with human rights have started to work on projects relating to the programme of the Decade.

Finally, I would like to mention that a conference on human rights will be held, next month, in Victoria, British Columbia. This conference will be attended by provincial ministers responsible for human rights or their representatives. The Decade to Combat Racism and Racial Discrimination will be on the agenda and we hope that it will lead to good inter-provincial cooperation and coordination in this area.

Madam Chairman,

I would like to emphasize the importance of individual efforts in combatting racial discrimination. Elimination of racial discrimination cannot be achieved solely at the government level, by means of legislation or information programmes, but must also and above all involve individuals, in an effort to correct certain attitudes, to transform mentalities and to reject prejudices of discriminatory nature based on conceptions of race without foundation. If this struggle is going to bear results, it is necessary that each person proceeds to critically examine his manner of acting and thinking in this area.

As the distinguished Representative of Sweden and other delegates have emphasized, we are moving into the field of human relations, and into the field of daily activities; it is important then that individuals be made aware of the problem and of their responsibility in the search for its solution. We must keep in mind that each time a man or a woman is humiliated for racial reasons, all humanity's dignity is affronted.

I would like to indicate, in closing, that the Canadian Delegation will support, although with certain reservations, the draft resolution recommended by ECOSOC for adoption by the General Assembly.

Madame le Président,

Par respect pour le règlement intérieur, je m'abstiendrai à ce moment-ci de vous faire part officiellement, de même qu'aux deux Vice-présidents et au Rapporteur, de mes chaleureuses félicitations pour votre élection à des fonctions que, nous en sommes convaincus, vous saurez assumer avec sagesse et habileté. Je me réjouis de l'accession d'une femme à cette importante responsabilité; cette expression de confiance à l'égard de votre personne est un signe encourageant que les efforts pour éliminer la discrimination à l'endroit de la femme portent leurs fruits. Cela m'est d'autant plus agréable que, en ma qualité de membre du Conseil consultatif canadien sur la condition de la femme, je porte un vif intérêt à tout événement qui va dans le sens du progrès et de l'amélioration de la condition féminine.

Madame le Président,

J'aimerais brièvement rappeler la position canadienne à l'égard de la discrimination raciale. Qu'il me soit permis d'abord de mentionner les différentes mesures législatives et administratives que le Canada a déjà adoptées.

Au niveau international, le Canada ratifiait en 1970, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Mon pays attache une grande importance et une attention particulière à la préparation des rapports qu'il doit soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale aux termes de l'article 9 de la Convention. Le dernier rapport du Canada a été considéré par le Comité en avril de cette année et il a été déclaré satisfaisant. Le Canada approuve la formule par laquelle les Etats parties sont invités à assister et participer à la séance du Comité où leurs rapports sont examinés. Cette procédure favorise le dialogue et la compréhension.

Le Canada s'est toujours opposé à la discrimination raciale et il a particulièrement condamné celle-ci sous sa forme institutionalisée et odieuse que constitue l'apartheid. Le Canada contribue à divers programmes destinés à venir en aide aux victimes du racisme et de l'apartheid. Le Canada fournit la plus grande contribution, soit $175,000 cette année, au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies en Afrique australe et le Représentant permanent canadien préside le Comité consultatif sur le Programme. Le Gouvernement canadien contribue également $75,000 au Programme de bourses du Commonwealth pour la Rhodésie, et $100,000 au Fonds international d'échange universitaire. De plus, une somme de $120,000 a été allouée en 1974 au Programme de bourses pour la Rhodésie du Service universitaire mondial.

...2

Sur le plan national, le Gouvernement fédéral a déjà adopté diverses mesures législatives, comme la Déclaration canadienne des droits, la Loi des justes méthodes d'emploi et la loi relative à l'interdiction de la propagande haineuse.

Toutes les provinces, ainsi que les deux territoires ont également adopté des lois contre la discrimination raciale, notamment dans le domaine de l'emploi, du logement et des services publics. De plus, il existe, dans la plupart des provinces, des commissions des droits de l'homme chargées de veiller à l'application de la loi et, d'une façon générale, de l'élaboration des programmes d'information, d'éducation et de recherche. J'aimerais, à ce propos mentionner que le Gouvernement canadien, étudie en ce moment la possibilité d'établir une commission fédérale des droits de l'homme.

En ce qui concerne plus particulièrement les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, le Gouvernement canadien a déjà entrepris diverses consultations et sessions de travail en vue d'étudier les mesures à prendre pour leur réalisation.

La plus fructueuse de ces rencontres fut la session de travail organisée à Montebello en novembre dernier, en coopération avec l'Association canadienne des organismes de défense des droits de l'homme. Cette conférence à laquelle assistèrent des représentants des organismes des droits de l'homme des provinces et des deux territoires, donna naissance à un grand nombre de recommendations parmi lesquelles l'étude d'une éventuelle commission fédérale des droits de l'homme.

Le vingt-cinquième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme fut célébré à travers tout le Canada par de nombreuses organisations provinciales et privées, à travers des conférences, rencontres et ateliers où la Décennie fut à l'ordre du jour.

Le Gouvernement canadien a mis sur pied une série de rencontres à l'échelle régionale pour fournir de l'information concernant la Décennie au secteur privé et ensuite recueillir les commentaires de ces organismes. La réponse ne s'est pas fait attendre et déjà, un bon nombre d'organismes concernés par les droits de l'homme ont déjà commencé à travailler à des projets reliés au programme de la Décennie.

Je voudrais enfin mentionner qu'une conférence sur les droits de l'homme se tiendra, le mois prochain, à Victoria, en Colombie Britannique. A cette conférence assisteront les ministres provinciaux responsables des droits de l'homme ou leurs représentants. La Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale figurera à l'ordre du jour et nous espérons qu'elle donnera lieu à une bonne coopération et coordination inter-provinciale dans ce domaine.

...3

Madame le Président,

Je voudrais souligner l'importance de l'effort individuel dans la lutte contre la discrimination raciale. L'élimination de la discrimination raciale ne peut se faire au seul niveau gouvernemental, grâce à des législations ou des programmes d'information, mais doit aussi et surtout impliquer les individus, dans un effort pour corriger certaines attitudes, transformer les mentalités et rejeter les préjugés de caractère discriminatoire basés sur des conceptions de race non fondées. Il est nécessaire pour que cette lutte aboutisse, que chacun procède à un examen critique de sa manière d'agir et de penser dans ce domaine.

Comme le distingué représentant de la Suède et d'autres délégués l'ont souligné, nous entrons dans le champ des relations humaines, dans la sphère des activités quotidiennes; il importe donc que les individus soient sensibilisés au problème et prennent conscience de leur responsabilité dans la recherche d'une solution. Nous devons garder à l'esprit que chaque fois qu'un homme ou une femme sont bafoués pour des raisons raciales, c'est l'humanité tout entière qui est atteinte dans sa dignité.

J'aimerais indiquer, en terminant, que la délégation canadienne appuiera, quoiqu'avec certaines réserves, le projet de résolution recommandé par l'ECOSOC à l'Assemblée générale pour adoption.

CA1
EA 75
-C 55

Publi

CANADA

Press Release No. 13

Statement in the Second Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Senator the Honorable H. W. Hays, the Canadian Representative, on Friday October 11, 1974.

OPERATIONAL ACTIVITIES FOR DEVELOPMENT (Item 45)

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse n° 13

Déclaration prononcée en Deuxième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'honorable sénateur H. W. Hays, vendredi le 11 octobre 1974.

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT (point 45)

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS.

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

The year that has passed since this Committee last discussed operational activities for development has been one of crisis for international development activities. The major increase in commodity prices has caused a shift of world economic power that inflicts upon many developing countries terrible new burdens, while challenging those better off with major new responsibilities. The needs of the developing countries for major increases in development assistance cannot be disputed. Canada recognizes this need and has accordingly increased substantially its development assistance budget for our fiscal year 1974/75.

It is within this world framework that we examine the current activities of the UNDP and the Programme's future direction. My Delegation believes it is now propitious to re-examine UNDP policy at a very senior level. We support the recommendation made at the 18th session of the UNDP Governing Council that the first few days of the Council's 20th session be devoted to a high level policy debate.

We believe that the UNDP has an expanded role to play in international development assistance. To meet this challenge, two significant barriers must be overcome: the contributions barrier and the delivery barrier.

At the UNDP Pledging Conference to be held on November 5, Canada will once again announce an increase in its UNDP contribution which will reaffirm our continuing support for UNDP activities. We call upon other donors, and particularly those who have benefitted most from the recent shifts in the world economy, to make similar firm commitments to the expansion of this Programme.

While donor countries have the responsibility to provide an adequate flow of funds for the Programme, the UNDP's administration has an equal responsibility to ensure that the funds contributed are transferred regularly and expeditiously to the recipient countries through the efficient implementation of projects. We have already expressed at the 18th UNDP Governing Council our concern over the UNDP delivery figures for 1973. We welcomed the Administrator's assurances given at that session that 1974 and 1975 would see major improvements in delivery. We will be watching the Programme's performance with great interest.

My Delegation continues to be concerned however with the overall problem of project implementation. We look forward to a full discussion of this problem

.../2

at the next Governing Council session. We will be particularly interested to hear at that time the ideas of the developing countries on this critical question. Their frustration can be understood only too well when urgently needed projects are delayed in the bureaucracy of the system.

We encourage executing agencies to move towards new and innovative formats in project implementation in the face of increasingly sophisticated multi-disciplinary projects. The UNDP Projects Execution Division is now well involved in programme implementation, and has in fact already completed a number of projects. We would ask the Administrator to examine carefully the results of this Division in the coming year, so that the entire Programme might benefit from its experience.

Mr. Chairman, the trend towards decentralization within the UNDP is one which appears to be gaining momentum. While certainly not wishing to hinder any movement which improves the Programme's efficiency or its responsiveness to the needs of the developing countries, we do feel that each innovation must be examined with due caution. Problems such as access to programme and technical experts, the maintenance of management control and therefore responsibility, the staffing of local offices, and undue pressures upon resident representatives and their staffs, will have to be considered carefully.

Mr. Chairman, the Governing Council at its last session devoted considerable attention to the Report of the Working Group on Technical Cooperation Among Developing Countries. While immediate measures were taken to ensure continuing attention to this important question within the UNDP administration, debate was severely limited as the report had been made available to the Council only a few days prior to the commencement of its deliberations. We look forward to a full debate on this item at the Council's 19th session. Serious consideration of this subject by this Committee should await the next report of the UNDP Governing Council.

Mr. Chairman, my Delegation listened with attention and appreciation to the report presented to us by the Executive Director of the United Nations Children's Fund. We wish to commend him on the efficient and effective manner in which this programme for assistance to mothers and children is administered. I should like to reaffirm Canada's moral and financial support for UNICEF and its outstanding work in the humanitarian field.

.../3

Mr. Chairman, two major world conferences in 1974 deal with two of the most fundamental of man's global problems, food and population. We shall, of course, be discussing the report of the recently held World Population Conference in Bucharest later this session, but I would like to make a few comments now on the World Food Conference to be convened next month in Rome. Canada has a strong interest in the successful outcome of the Conference because of our desire to see a firmer foundation for man's sustenance. As a major supplier of food, Canada expects to contribute to this success which will depend particularly upon achieving increased food production in developing countries and improved coordination of international grain stock policies. We strongly support the work of the World Food Programme and consider that it should have an important role in the implementation of the Conference's recommendations. Canada's support is reflected by an increase of 18 percent in our contribution to WFP to a total of $40 million for the 1975/76 biennium.

The U.N. Fund for Population Activities has experienced this year a significant increase in the demand on its resources. This has resulted from greater awareness, partly through the deliberations of the World Population Conference, of the significance of population programmes as an integral part of overall economic and social development plans. The increased demand is a positive development, and we consider that UNFPA should look closely at the priorities which will have to be established in light of this trend. Its implications may be reviewed in detail at the next session of the UNDP Governing Council. Canada's support for UNFPA, totalling approximately $10 million to date, will continue to grow as the Fund responds to evolving conditions in which countries include to a greater extent, population factors in their economic and social development programmes.

L'année qui s'est écoulée depuis que la présente Commission a tenu ses dernières discussions sur les activités opérationnelles pour le développement a été marquée par une crise dans le secteur des activités internationales en matière de développement. La majoration importante du coût des produits de base a entraîné un déplacement des puissances économiques mondiales, qui a infligé de nouveaux fardeaux très lourds à bon nombre de pays en voie de développement tout en imposant de nouvelles responsabilités importantes aux pays mieux nantis. Nul ne saurait contester que les pays en voie de développement ont besoin d'une aide au développement considérablement accrue. Le Canada reconnaît ce besoin; en conséquence, il a augmenté de façon marquée son budget consacré à l'aide au développement pour l'exercice financier 1974-1975.

C'est dans ce contexte mondial que nous examinons l'activité actuelle du PNUD et l'orientation future du Programme. La délégation du Canada estime qu'il est maintenant opportun d'étudier la politique du PNUD à un niveau supérieur. Nous appuyons la recommandation faite à la dix-huitième session du Conseil d'administration du PNUD selon laquelle les premiers jours de la vingtième session du Conseil devraient être consacrés à des délibérations en matière de politique à un niveau supérieur.

Nous croyons que le PNUD doit jouer un rôle élargi au chapitre de l'aide au développement international. Pour répondre à ce défi, il faut surmonter deux obstacles importants à savoir l'obstacle des contributions et celui de l'exécution des projets.

Lors de la Conférence du PNUD pour les annonces de contributions qui se tiendra le 5 novembre, le Canada annoncera une fois de plus sa décision d'augmenter sa contribution au PNUD, réaffirmant ainsi son appui continu à l'égard des activités du Programme. Nous incitons les autres pays donateurs, et particulièrement ceux qui ont tiré le plus de profit des récents revirements de l'économie mondiale, à s'engager tout aussi fermement pour l'expansion de ce Programme.

Bien que les pays donateurs soient chargés d'assurer un apport approprié de fonds destinés au Programme, la Direction du PNUD doit, dans la même mesure, veiller à ce que les contributions soient versées aux pays bénéficiaires à intervalles réguliers et avec célérité grâce à une exécution efficace des projets. Lors de la dix-huitième session du Conseil d'administration du PNUD, nous avons exprimé notre préoccupation concernant les données statistiques relatives à l'exécution des projets en 1973. Au cours de cette même session, le Directeur nous a donné l'assurance d'une amélioration marquée dans ce domaine en 1974 et en 1975. Nous suivrons l'évolution du Programme avec un vif intérêt.

.../2

La délégation du Canada continue toutefois d'être préoccupée par le problème global de l'exécution des projets. Nous prévoyons discuter ce problème à fond lors de la prochaine session du Conseil d'administration. Il sera particulièrement intéressant de connaître l'opinion des pays en voie de développement sur cette question vitale. Leur frustration n'est que trop compréhensible si l'on considère que des projets requis de toute urgence sont remis à plus tard à cause de la bureaucratie du système.

Nous incitons les organismes d'exécution à tendre vers d'autres méthodes innovatrices pour l'exécution des projets multi-disciplinaires de plus en plus complexes qui se présentent à eux. La Division de l'exécution des projets du PNUD participe maintenant à part entière à la mise en oeuvre des programmes et elle a, de fait, déjà réalisé un certain nombre de projets. Nous prions le Directeur d'étudier attentivement les résultats obtenus par cette Division au cours de la prochaine année afin que l'ensemble du Programme puisse profiter de cette expérience.

Monsieur le Président, la tendance vers la décentralisation au sein du PNUD semble s'accentuer. Nous ne voulons certes pas entraver toute mesure qui accroît l'efficacité du Programme ou sa sensibilité aux besoins des pays en voie de développement, mais nous croyons que toute innovation devrait être examinée avec toute la prudence nécessaire. Il faudra étudier attentivement les problèmes que pose l'accès aux experts des programmes et aux experts techniques, le maintien du contrôle exercé par la Direction et, en conséquence, de sa responsabilité, la dotation en personnel des bureaux locaux et les pressions indues exercées sur les représentants résidents et leur personnel.

Monsieur le Président, au cours de sa dernière session, le Conseil d'administration a accordé une importance considérable au rapport du Groupe de travail de la coopération technique entre les pays en voie de développement. Même si des mesures immédiates ont été prises pour veiller à ce que cette importante question continue de recevoir une attention soutenue au sein de la Direction du PNUD, les discussions sur ce sujet ont été grandement limitées étant donné que le Conseil n'a été saisi du rapport que quelques jours avant le début de ses délibérations. Nous nous attendons à une importante discussion sur ce point lors de la dix-neuvième session du Conseil. La Deuxième Commission devrait attendre la présentation du prochain rapport du Conseil d'administration du PNUD avant d'entreprendre l'étude approfondie de ce sujet.

Monsieur le Président, la délégation du Canada a écouté avec attention et a accueilli favorablement le rapport présenté en cette Commission par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous tenons à le féliciter de la façon efficace et effective avec laquelle ce programme d'aide aux mères et aux enfants est administré. Qu'il me soit permis de réitérer l'appui moral et financier du Canada à l'endroit du FISE et de son travail remarquable dans le secteur humanitaire.

.../3

Monsieur le Président, deux conférences mondiales importantes en 1974 portent sur deux des problèmes les plus fondamentaux pour l'humanité, soit l'alimentation et la population. Un peu plus tard au cours de la présente session, nous discuterons bien entendu du rapport de la Conférence mondiale de la population qui s'est tenue récemment à Bucarest; j'aimerais toutefois apporter maintenant quelques commentaires sur la Conférence mondiale de l'alimentation qui aura lieu à Rome, le mois prochain. Le Canada attache une grande importance à l'aboutissement positif de cette Conférence étant donné son désir de voir la subsistance de l'homme reposer sur un fondement plus solide. A titre d'important pays fournisseur de denrées alimentaires, le Canada espère contribuer à ce succès, qui dépendra notamment de la capacité de parvenir à une augmentation de la production de denrées dans les pays en voie de développement et l'amélioration de la coordination de la politique internationale concernant la constitution des réserves de céréales. Nous appuyons fermement le travail du Programme alimentaire mondial et nous estimons qu'il devrait jouer un rôle important dans le cadre de la mise en application des recommandations de la Conférence. L'augmentation de 18 pour cent apportée à notre contribution au PAM, représentant une somme totale de 40 millions de dollars pour l'exercice biennal 1975-1976, témoigne de cet appui.

Les ressources du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population ont été soumises cette année à de plus fortes pressions. Cette situation résulte de la conscience accrue, provenant en partie des délibérations de la Conférence mondiale de la population, quant à l'importance des programmes démographiques comme parties intégrantes des programmes globaux de développement social et économique. Cette demande croissante constitue un événement positif et nous estimons que le Fonds des Nations Unies devra étudier attentivement les priorités qui devront être établies à la lumière de cette tendance; ses répercussions pourront être examinées en détail à la prochaine session du Conseil d'administration du PNUD. L'appui financier du Canada à l'UNFPA, qui se chiffre approximativement à 10 millions de dollars jusqu'à maintenant, continuera de s'accroître au fur et à mesure que le Fonds répondra à des conditions évolutives au sein desquelles des pays incorporent, dans une plus grande mesure, les facteurs démographiques dans leurs programmes de développement économique et social.

CA1
EA 75
-C 55

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 14

Statement in the Sixth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. Edward G. Lee, on Thursday October 10, 1974

THE QUESTION DEFINING AGGRESSION

Communiqué de presse n° 14

Déclaration prononcée en Sixième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. Edward G. Lee, représentant du Canada, le jeudi 10 octobre 1974

LA QUESTION DE LA DEFINITION DE L'AGRESSION

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

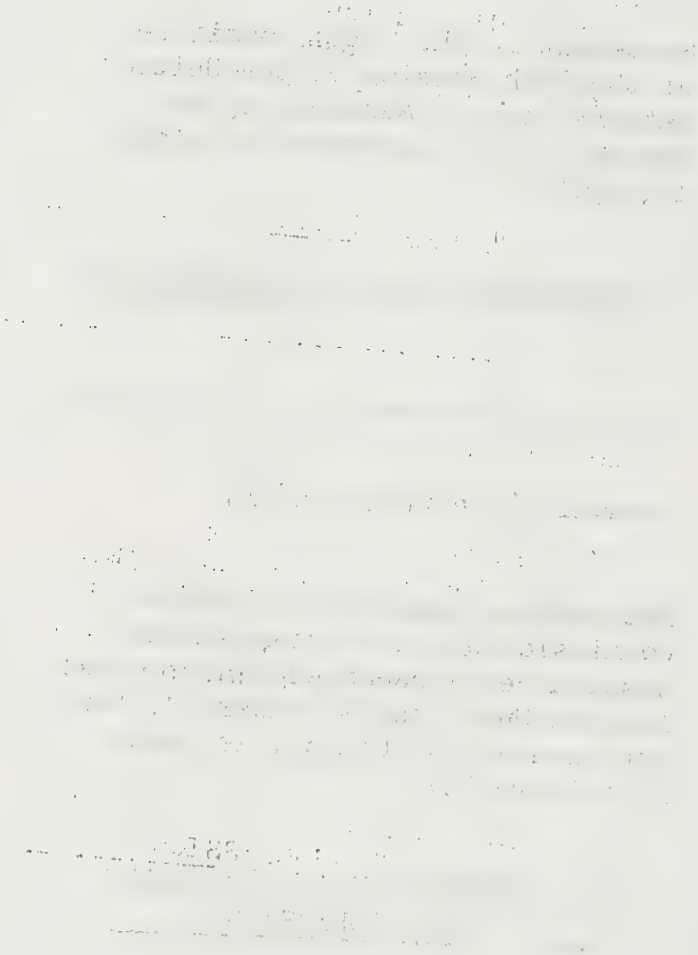

Mr. Chairman, my Delegation would like to join in the words of appreciation which have already been expressed regarding the successful completion of the work of the Special Committee on Aggression. As a member of that Committee my Delegation particularly wishes to congratulate the Chairman of the Committee, Professor Broms of Finland for his dedicated and diligent efforts which have finally born fruit.

This is a considerable achievement when viewed in the light of 50 years of striving on the part of the international community to reach a goal which has up to this year proven persistently elusive. Even though this process has taken so long and has drawn on the energies of so many different personalities, I think it can be said then in view of its successful termination, that time and those energies were not in vain.

The problem of aggression lies close to the heart of the purpose of the United Nations. To prevent and contain it are two of the reasons why this organization was established. It is a problem that has plagued mankind from time immemorial. It remains a problem that is far from solved. Yet it can be said that the definition before us may be a step toward that solution.

The very fact of definition introduces elements of imperfection in our approach to the resolution of the problem. There are undoubtedly factors which have been left out which should have been included; the converse is also probably true. Definition does not solve a problem but in some ways it brings it into manageable proportions such that it becomes more susceptible to resolution. At the same time it sharpens the focus on the issues and in some respects illustrates more clearly the gravity and magnitude of the question to be dealt with.

The Canadian Delegation is well aware, as is everyone here, that this definition represents a delicate balance and a carefully worked out combination of a number of factors. As other delegations have already observed almost every article is the result of compromise of many disparate and often conflicting positions, painstakingly worked out over a long period of time.

The definition is not perfect; it could not be otherwise. Whether it proves workable is another question. Certainly it is our view that this document will be of considerable moral authority. We must await the passage of time to determine its utility, more particularly its usefulness as a guide to the Security Council in its deliberations on this serious question. It represents

.../2

a concrete step on the road to the progressive development of international law, one of the purposes of the United Nations as well as one of the objectives of Canadian foreign policy. We are not proponents of law for law's sake alone. But when that law, despite its imperfections, contains substance of real value and holds promise for the further and enhanced development of harmonious relations among states we are of the view that it should be supported. We believe that this definition is an example of such progressive development.

Having begun my remarks with a general outline of the Canadian position on the definition, my Delegation would now like to deal in more detail with some of its specific articles.

Article 1

The Canadian Government is satisfied with the basic definition of aggression as contained in Article 1. Although we note that cases of indirect aggression are not specifically referred to in the article, we are satisfied that this aspect of the problem is adequately dealt with elsewhere in the declaration.

We would stress also the significance in our view, of the explanatory note to Article 1. This explanation makes it clear that the concept of statehood, however defined, is not an essential element of the definition of aggression, thereby recognizing one of the realities of international life and, at the same time, avoiding a restriction on the scope of the definition so as not to unduly hamper its applicability.

Article 2

The wording of Article 2 represents a carefully worked out compromise following considerable difficulties regarding the inclusion of the concept of aggressive intent. In the opinion of my Delegation, this compromise is a workable one. It retains the notion of the use of armed force as the essential element to be considered by the Security Council in its determination as to the fact of aggression. At the same time, by constituting armed force as prima facie evidence of aggression it leaves the field of inquiry open to the other aspects of each particular case. This is further emphasized by the use of the term "other relevant circumstances". In truth it must be said that this approach reflects

.../3

the realities of international conflict. In a great number of cases the simple act of armed force cannot be the only criterion to be identified. Aggressive intent is one of the other criteria which should be taken into consideration. As a reflection, I suppose, of our legal system, the Canadian Government attaches considerable importance to intent as one of the necessary elements which, in combination, constitute the wrongful act. This is the mens rea of the criminal law. Admittedly, it is difficult to establish and prove this element, more so in the area of international conflict. Nonetheless, it is of central importance and in many cases could be one of the most important factors to be considered by the Security Council.

As my Delegation understands this article, the use of armed force raises a rebuttable presumption that an act of aggression has been committed. It is an important, but not an exclusive determinant. The existence of an aggressive intent may be significant as one of the other "relevant factors" that can either rebut or support this presumption. The Canadian Government is pleased that this concept has been retained within the wording of Article 2.

Article 3

As has been stated by many delegations on previous occasions, and as is made abundantly clear by Article 4, the list of acts of aggression in paragraphs (a) to (h) of Article 3 is intended to be illustrative rather than exhaustive. It would be unnecessary, impractical and perhaps impossible to have it otherwise.

Moreover, it is clear that Article 3 is made subject to the previous article. It is important to read the two articles in conjunction for it then becomes obvious that we are dealing with a two-stage process, governed by Article 2 and supplemented by Article 3.

The Council will of course weigh all the circumstances of a particular act or use of armed force as it sees fit. If I may speculate on the proceedings of the Security Council for a moment, and at the risk of some oversimplification, one could envisage a process of determination something like this: first, with the aid of this non-exhaustive list as a guideline, the Council would examine the particular act in question. If the act fell within one of the five

categories the Council's deliberations would be substantially simplified. Whether it did or not, however, by virtue of Article 2, the act would still constitute only prima facie evidence of aggression. The Council would then broaden the scope of its inquiry into the other relevant circumstances in order to arrive at a final determination. The conclusion to be drawn then is that this list is intended to be an aid, albeit an important one. It is not necessary that one of the five categories be automatically applied to any situation which arises without further inquiry. It may well be, of course, that the Council could decide upon a course other than a determination of an act of aggression, for example, with a view to encouraging the parties to seek a peaceful settlement of their differences.

The true function of these examples, and especially their inter-relationship with and subordination to Article 2 should answer much of the criticism voiced by some delegations during the proceedings of the Special Committee with regard to Article 3.

I might also note that the phrase "qualify as an act of aggression" has been criticized as ambiguous. While this is true, it is not necessarily a bad thing, since, to reiterate, these examples are illustrative and the operative and in fact, over-riding elements in the determination of the commission of an act of aggression are to be found in Article 2.

Having said that, my Delegation would not like to leave the impression that it considers paragraphs (a) to (h) to be superfluous. On the contrary, in the articulation of specific examples, the Special Committee has provided an element of concreteness which should be of great assistance to the Security Council when it comes to focus on particular situations.

In this regard, my Delegation notes that the wording of Article 3(d) might possibly be interpreted sufficiently widely to include enforcement measures taken by a coastal state, perhaps even within its territorial sea, but certainly within an economic or fishing zone, even if these measures related to fisheries or pollution control. My Delegation wishes to place on record its understanding that nothing in this definition, and in particular Article 3(d) shall be construed as in any way prejudicing or diminishing the authority of a coastal state to exercise its rights in maritime zones within the limits of its national jurisdiction.

My Delegation draws the Committee's attention to paragraphs (f) and (g) which describe situations which have long been a source of international tension and conflict yet which fall short of what has traditionally been thought of as acts of aggression, at least when we equate this concept with acts of war.

Paragraph (f) addresses itself to the situation wherein one state allows its territory to be used to further the aggressive purposes of another state against a third. This is an important aspect of the problem of aggression and one which we do well to recognize.

Nevertheless, we would hope that this criterion will be applied with caution. It should be remembered that the knowledge or control which states may have regarding the improper use of their territory may vary considerably. Such a state may be more offended against than offending, a variable which will have to be carefully examined in every case.

The Canadian Delegation particularly welcomes the inclusion of paragraph (g) which provides further elaboration on the idea of indirect aggression.

The inclusion of this paragraph is an indication of the acceptance by the Special Committee of the thesis that the distinction between direct and indirect aggression is artificial. The determining factor should be the degree of force used and the degree of responsibility which can be attributed to the state rather than the means or modalities by which that force is used. This paragraph represents a recognition of the fact that aggression which is perpetrated under the guise of a third or intermediary agent is just as much an act of aggression as an outright attack by one state on another.

It is our view that this paragraph represents an attempt to outlaw one aspect of the serious problem of terrorism which starkly confronts the international community. It is true that terroristic acts may be of a relatively limited nature. It is equally true that they may be of such magnitude as to leave no doubt of their intent and purpose and thereby constitute an act of aggression as harmful and offensive as any other.

The acquiescence in or indeed encouragement by one state of attacks of armed bands against a second state is rejected by the world community in this paragraph. State complicity in acts of international terrorism is a problem with which the world community has yet to come to grips. This paragraph is an encouraging

sign of movement in the right direction.

Mr. Chairman, my Delegation wishes to reserve the right to say something further about this article later in this debate, if it becomes necessary.

Article 5

While the first paragraph of this article is perhaps a truism, the second is of value in that it makes reference to international law and in particular affirms the continuing validity of the principles of the Nuremberg Charter and the Declaration on Friendly Relations.

The last paragraph is a necessary corollary to the fact of the illegality of aggression in that it stipulates the fruits of aggression will not be recognized. While this paragraph singles out territorial acquisition as a harmful effect of aggression we are all aware that there are many others including loss of life and destruction of property and institutions which are equally opprobrious.

Article 7

The seventh article was the subject of considerable controversy in the Special Committee. As it provides that the right of self-determination, freedom and independence will not be prejudiced by the definition, equal emphasis must be given to the proposition that Article 7 be interpreted subject to the Charter of the U.N. This point is made elsewhere in the definition but it is one which bears repeating.

I should like to reiterate Canada's support for those peoples engaged in the struggle for self-determination and human dignity. It is our conviction however that the settlement of such political conflicts need not be accomplished by violent means. We therefore interpret the reference to struggle to mean struggle by peaceful means and not one which condones the use of force contrary to the provisions of the Charter. Furthermore we are also of the view that the article must not be interpreted as endorsing assault on the territorial integrity of any state or condoning the dismemberment of any state by violent means.

Recent events may serve to make us hopeful that this article will be of limited application in

the future. However, it represents a recognition that the definition cannot be applied in a manner which would detract from the rights of peoples under colonial domination to self-determination in accordance with the Charter.

Conclusion

In conclusion, I would like to restate our view that the completion of the definition is cause for hope. We view it as a step in furtherance of the goal of controlling and containing aggression within the context of international law. The definition is directly linked, as it should be, to the Charter of the U.N. and particularly underscores the role of the Security Council in the determination of acts of aggression. Despite its elements of ambiguity and with the full knowledge that it is not perfect we hope that it will serve as a useful tool to the Security Council as it deals with the problem of aggression, this most dangerous and often tragic fact of international life and in so doing contribute to the attainment of world peace, the aspiration to which this organization is dedicated.

Monsieur le Président, la délégation du Canada désire ajouter son témoignage de reconnaissance à ceux qui ont déjà été exprimés concernant l'heureux aboutissement du travail du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression. A titre de membre de ce Comité, notre délégation tient particulièrement à rendre hommage au dévouement et à la diligence du Président du Comité, M. le professeur Broms de la Finlande, dont les efforts ont finalement porté fruit.

Il s'agit là d'une réalisation d'importance si l'on considère que, durant les cinquante dernières années, la communauté internationale s'est efforcée d'atteindre un objectif qui a semblé constamment lui échapper jusqu'à maintenant. Même si ce processus a nécessité un temps appréciable et puisé à même l'énergie de si nombreuses personnalités différentes, je crois qu'il est possible d'affirmer, à la lumière de l'aboutissement heureux de ce développement, que ce temps et ces efforts n'ont pas été vains.

Le problème de l'agression est un des problèmes fondamentaux qui touchent de près la raison d'être même des Nations Unies. La prévention de l'agression et sa répression sont deux des raisons qui ont suscité la création de cette Organisation. Il s'agit d'un problème qui a frappé l'humanité, de temps immémorial, et qui n'a certes pas encore été résolu. Toutefois, il est possible d'affirmer que la définition dont nous sommes maintenant saisis peut constituer un pas vers cette solution.

L'existence même d'une définition introduit des éléments d'imperfection dans notre façon d'envisager la solution du problème. Il existe sans doute des éléments qui ont été omis et qui auraient dû être inclus; le contraire peut être également vrai. Une définition ne résout pas un problème, mais elle le ramène en quelque sorte à des dimensions plus "maniables" de sorte qu'il soit plus apte à recevoir une solution. Ce faisant, la définition attire l'attention sur les problèmes et, à certains égards, elle fait ressortir la gravité et l'ampleur de la question à traiter.

La délégation du Canada est très consciente, tout comme les autres délégations ici présentes, que cette définition représente un équilibre délicat et une combinaison soigneusement élaborée de certains facteurs. Comme d'autres délégations l'ont déjà souligné, presque chaque article est le résultat d'un compromis entre un grand nombre de positions disparates et souvent opposées, auquel on est patiemment arrivé après des années.

La définition n'est pas parfaite; il ne pourrait en être autrement. Reste à savoir si cette définition s'avérera pratique. Nous sommes certes d'avis que ce document revêtira une autorité morale considérable. L'histoire déterminera son utilité,

...2

notamment comme principe directeur dont se servira le Conseil de sécurité dans ses délibérations sur cette importante question. Le document constitue un pas important dans la voie de l'évolution progressive du droit international, une des raisons d'être des Nations Unies et un des objectifs de la politique étrangère du Canada. Nous ne sommes pas les défenseurs du droit pour le plaisir de la chose. Mais lorsque ce droit, en dépit de ses imperfections, renferme un contenu d'une réelle valeur et qu'il permet d'espérer en une évolution plus poussée des relations harmonieuses entre les Etats, nous estimons alors qu'il faut appuyer ce droit. Nous croyons que cette définition constitue un exemple d'une telle évolution progressive.

Ayant amorcé mes commentaires par un aperçu de la position du Canada sur la définition, j'aimerais maintenant axer mes propos sur une étude plus approfondie de certains articles de cette définition.

Article premier

Le Gouvernement du Canada est satisfait de la définition de base de l'agression contenue à l'article premier. Bien que nous constations qu'il n'est pas précisément fait mention des cas d'agression indirecte dans l'Article, nous sommes conscients que cet aspect du problème est traité de façon appropriée dans une autre partie de la Déclaration.

Nous aimerions également souligner l'importance que la note explicative de l'article premier revêt pour le Canada. Cette explication montre de façon manifeste que le concept du statut d'Etat, quel que soit le sens qu'on lui donne, ne constitue pas un élément essentiel à la définition de l'agression; cette note explicative reconnaît ainsi une des réalités inhérentes à la vie internationale tout en évitant de réduire la portée de la définition afin de ne pas entraver indûment son applicabilité.

Article 2

La formulation de l'article 2 représente un compromis soigneusement élaboré; en effet, il a été très difficile d'inclure la notion de l'intention. La délégation du Canada estime que ce compromis est pratique étant donné qu'il tient la notion de l'emploi de la force armée comme l'élément essentiel devant être considéré par le Conseil de sécurité dans sa détermination du fait de l'agression. De même, en faisant de la force armée la preuve d'agression à première vue, nous laissons ouverts à la discussion les autres aspects de chaque cas particulier. Cet état de fait se confirme par l'emploi de l'expression "des autres circonstances pertinentes". En fait, il faut avouer que ce point de vue reflète les réalités du conflit international. Dans un grand nombre de cas, le simple acte de l'emploi de la force armée ne peut être le seul critère à identifier. L'intention est un

...3

des autres critères dont il faut tenir compte. Sans doute fidèle à son système juridique , le Gouvernement du Canada accorde une grande importance à l'intention qu'il envisage comme l'un des éléments nécessaires,dont l'association à d'autres constitue l'acte illicite. Il s'agit du mens rea du droit criminel. Nous admettons qu'il est difficile d'établir et de prouver la véracité de cet élément encore plus dans le cas des conflits internationaux. Néanmoins, l'intention revêt une importance capitale et, dans bon nombre de cas, elle peut être l'un des facteurs les plus importants que le Conseil de sécurité devra envisager.

Selon l'interprétation que notre délégation donne à l'article 2, l'emploi de la force armée présume, de façon réfutable, qu'un acte d'agression a été commis. Il s'agit d'un élément déterminant important mais non exclusif. L'existence de l'intention peut être significative en tant qu'un des autres "facteurs pertinents" qui peuvent servir à réfuter ou à appuyer cette présomption. Le Gouvernement du Canada note avec satisfaction que cette notion a été retenue dans la formulation de l'article 2.

Article 3

Ainsi que nombre de délégations l'ont souligné en diverses occasions et comme l'article 4 en témoigne de façon manifeste, la liste des actes d'agression établie dans les alinéas a) à g) de l'article 3 est plutôt explicative qu'exhaustive. Il serait inutile, peu pratique, peut-être même impossible de procéder autrement.

En outre, il est manifeste que l'article 3 est subordonné à l'article précédent. Il importe de faire une lecture parallèle des deux articles, car il devient alors évident que nous sommes en présence d'un processus en deux étapes régi par l'article 2 et complété par l'article 3.

Le Conseil étudiera naturellement toutes les circonstances entourant un acte ou l'emploi de la force armée, lorsqu'il le jugera à propos. J'aimerais maintenant examiner durant quelques instants la procédure du Conseil de sécurité. Au risque de pécher par simplification excessive, on pourrait envisager le processus de détermination de la façon suivante: à l'aide de la liste non exhaustive, le Conseil étudierait d'abord l'acte en cause. Les délibérations du Conseil seraient considérablement simplifiées si cet acte tombait dans une des cinq catégories. Quoiqu'il en soit, l'acte ne constituerait, en vertu de l'article 2, que la preuve à première vue de l'agression. Le Conseil étendrait alors le champ de son enquête aux autres circonstances pertinentes afin d'en arriver à une décision finale. Ainsi, nous devons en venir à la conclusion que la liste est destinée à être un instrument important. Il n'est pas nécessaire d'appliquer automatiquement une des cinq catégories à toute situation qui se présente sans

...4

pousser plus loin l'enquête. Il se peut fort bien que le Conseil décide de recourir à un autre moyen que la détermination d'un acte d'agression afin, par exemple, d'inciter les parties à rechercher le règlement pacifique de leurs différends.

Le rôle véritable de ces exemples, et notamment leur relation avec l'article 2 de même que leur subordination à cet Article, devrait répondre dans une large mesure à la critique exprimée par certaines délégations durant les délibérations du Comité spécial concernant l'article 3.

J'aimerais également faire remarquer que l'expression "réunit...les conditions d'un acte d'agression" a été critiquée comme étant ambiguë. Bien que la critique soit fondée, cette situation n'est pas nécessairement mauvaise étant donné que ces exemples, est-il besoin de le répéter, ne sont donnés qu'à titre explicatif; c'est dans l'article 2 qu'il faut chercher les éléments essentiels et, en fait, les éléments premiers qui déterminent qu'un acte d'agression a été perpétré.

Cela dit, notre délégation ne veut pas donner l'impression qu'elle juge superflus les alinéas a) à g). Au contraire, en formulant des exemples précis, le Comité spécial a fourni un élément à caractère concret, qui devrait être d'un grand secours au Conseil de sécurité lorsque viendra le temps pour lui de se pencher sur des situations précises. A cet égard, la délégation du Canada note que la formulation de l'article 3 d) pourrait recevoir une interprétation assez large, de façon à englober les mesures exécutoires prises par un Etat riverain, peut-être même à l'intérieur des limites de sa mer territoriale, mais certainement dans les limites d'une zone économique ou d'une zone de pêche, même si ces mesures avaient trait aux pêches ou au contrôle de la pollution. La délégation du Canada désire indiquer qu'elle considère que rien dans la présente définition, et notamment l'article 3 d), ne doit être interprété comme lésant ou diminuant de quelque façon que ce soit l'autorité d'un Etat riverain à exercer ses droits dans les zones maritimes à l'intérieur des limites de sa juridiction nationale.

La délégation du Canada attire l'attention du Comité sur les alinéas f) et g) où figure une description des situations qui ont été depuis longtemps une source de tension et de conflit internationaux et qui pourtant n'entrent pas dans la catégorie des actes d'agression "classiques", du moins lorsque nous établissons un parallèle entre cette notion et des actes de guerre.

L'alinéa f) traite de la situation où un Etat admet que son territoire soit utilisé pour servir les fins d'agression d'un autre Etat contre un Etat tiers. Il s'agit là d'un aspect important du problème de l'agression que nous faisons bien de reconnaître.

...5

Néanmoins, nous espérons que ce critère sera appliqué avec prudence. Nous devons nous rappeler que la connaissance que peuvent avoir les Etats de la mauvaise utilisation de leur territoire ou le contrôle qu'ils sont en mesure d'exercer à cet égard peuvent varier considérablement. Un Etat peut être plus innocent que coupable et c'est pourquoi il faudra toujours accorder une attention particulière à ce facteur dans chaque cas.

La délégation du Canada a particulièrement noté avec satisfaction l'inclusion de l'alinéa g) qui traite plus en détail de la notion de l'agression indirecte.

Cette mesure est une indication de l'acceptation par le Comité spécial de la thèse selon laquelle la distinction établie entre l'agression directe et l'agression indirecte est artificielle. Le critère déterminant devrait être le degré de la force utilisée et le degré de responsabilité qui peut être attribué à l'Etat plutôt que le moyen ou les modalités par lesquels cette force est utilisée. Cet alinéa constitue l'acceptation du fait que l'agression perpétrée sous le couvert d'un Etat tiers ou d'un intermédiaire constitue un acte d'agression au même titre qu'une attaque directe lancée par un Etat contre un autre Etat.

Nous estimons que cet alinéa représente une tentative visant à proscrire un aspect du problème sérieux posé par le terrorisme, qui frappe sévèrement la communauté internationale. Il est vrai que la nature des actes terroristes peut être relativement limitée. Ils peuvent toutefois prendre une ampleur telle, ne laissant alors aucun doute quant à leur visées, et ainsi constituer un acte d'agression tout aussi pernicieux et offensant que tout autre acte d'agression.

Dans cet alinéa, la communauté internationale condamne le consentement ou même l'encouragement que peut donner un Etat aux attaques portées contre un autre Etat par des bandes armées. La complicité des Etats dans des actes de terrorisme international est un problème dont n'a pas encore été saisie la communauté mondiale. Cet alinéa est le signe prometteur d'une orientation dans la bonne direction.

Monsieur le Président, la délégation du Canada désire se réserver le droit d'apporter d'autres commentaires sur cet article un peu plus tard au cours des discussions, si de tels commentaires s'avèrent nécessaires.

Article 5

Bien que le premier alinéa de cet article puisse être un axiome, le deuxième a de la valeur du fait qu'il se rapporte au droit international et qu'il affirme la validité soutenue des principes de la Charte de Nuremberg et de la Déclaration des relations amicales.

...

Le dernier alinéa est un corollaire nécessaire au fait de l'illégalité de l'agression, car il stipule que les avantages résultant d'une agression ne seront pas reconnus comme tels. Bien que cet alinéa ne mentionne que l'acquisition territoriale au chapitre des effets néfastes de l'agression, nous sommes tous conscients de l'existence d'autres répercussions tout aussi infamantes comme la perte de la vie et la destruction de la propriété et des institutions.

Article 7

L'article 7 a fait l'objet d'une vive controverse au sein du Comité spécial. L'article stipule que la définition ne portera pas préjudice au droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance; il importe toutefois de souligner dans la même mesure que l'interprétation de l'article 7 devra être conforme à la Charte des Nations Unies. Ce point est précisé ailleurs dans la définition, mais je crois qu'il est bon de le rappeler.

J'aimerais réitérer l'appui du Canada à l'égard des populations engagées dans la lutte pour l'autodétermination et la dignité humaine. Le Canada est toutefois convaincu que le règlement de ces conflits politiques peut être obtenu sans le recours à la violence. Ainsi, il interprète l'allusion faite à la lutte comme étant une lutte par des moyens pacifiques et non comme une excuse de l'emploi de la force, qui irait à l'encontre des dispositions de la Charte. En outre, le Canada estime que l'article ne doit pas être interprété comme une approbation des attaques portées contre l'intégrité territoriale de tout Etat ou comme une excuse du recours à la violence dans la dissolution de tout Etat.

Les événements survenus récemment nous permettent d'espérer que l'application de cet article sera limitée à l'avenir. Toutefois, l'article 7 reconnaît que la définition ne peut être appliquée d'une façon qui diminue le droit des populations sous domination coloniale à l'autodétermination en conformité avec la Charte.

Conclusion

En guise de conclusion, j'aimerais réitérer notre opinion selon laquelle l'achèvement de la définition constitue une source d'espoir. Nous considérons cette définition comme un nouveau pas vers la réalisation de l'objectif visant à contrôler et à réprimer l'agression dans le cadre du droit international. La définition est directement reliée, comme il se doit, à la Charte des Nations Unies et elle souligne particulièrement le rôle du Conseil de sécurité dans la détermination des actes d'agression. En dépit des éléments d'ambiguïté que renferme la définition et, même si nous sommes fort conscients de son imperfection, nous espérons qu'elle constituera un instrument utile pour le Conseil de sécurité dans son étude du problème de l'agression. L'agression est un des éléments les plus menaçants et souvent les plus tragiques de la vie internationale; cet instrument devrait contribuer à l'obtention de la paix mondiale, aspiration à laquelle cette Organisation se consacre entièrement.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 16

Statement in First Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by the Honourable Robert Stanbury, Canadian Representative, on Wednesday, October 16, 1974.

Peaceful Uses of Outer Space (Items 33, 34)

Communiqué de presse no. 16

Déclaration prononcée en Première Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'honorable Robert Stanbury, représentant du Canada, le mercredi 16 octobre 1974.

Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (points 33 et 34)

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

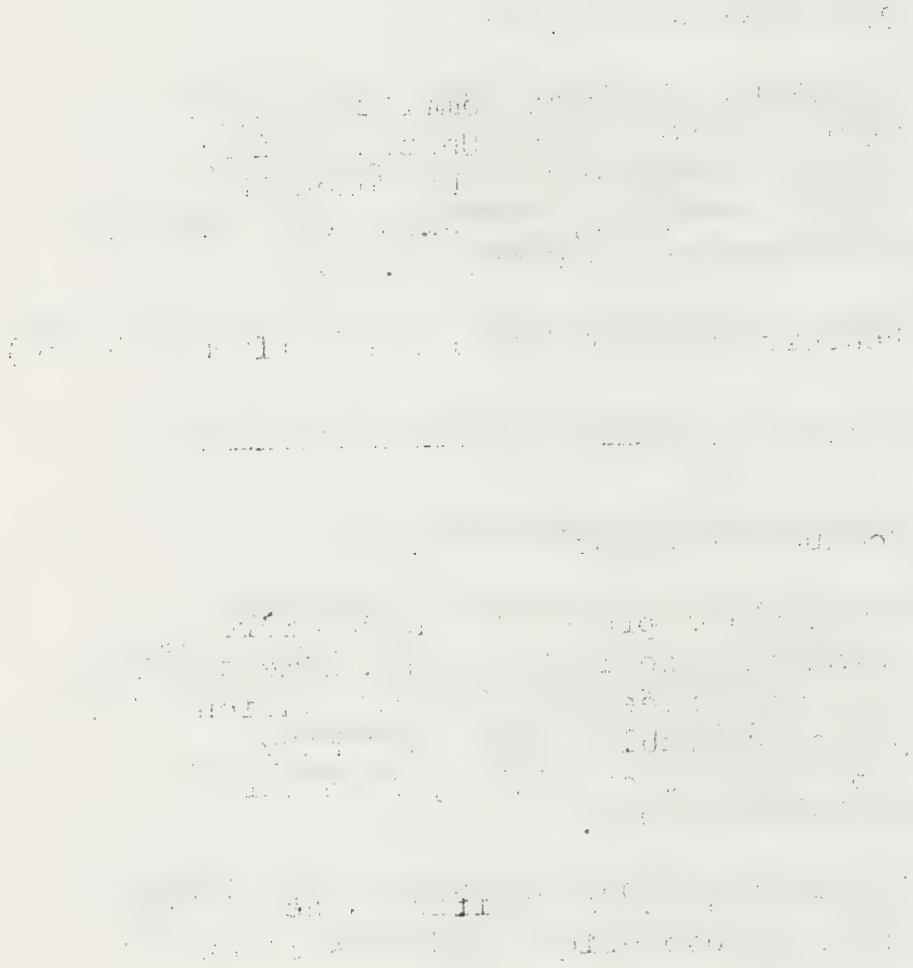

Mr. Chairman, the Canadian Government considers that the Outer Space Committee, its Legal and Scientific and Technical Sub-Committees, and the Working Group on Direct Broadcast Satellites have done very useful and constructive work in new and unexplored areas of interest to the member states of the United Nations. I join with other speakers who have complimented all of those who have contributed to the achievements of the Outer Space Committee and the continuing programme of work in the peaceful applications of space technology. We are confident that under your capable leadership, Mr. Chairman, this Committee will also make significant progress during the 29th General Assembly.

Mr. Chairman, it is now twelve years since Canada became the third nation in space with the launching of Alouette I, one of a series of scientific satellites for ionospheric studies. Ten years later this satellite was still sending back to earth useful data. Our Canadian space programme in 1972 progressed into the application field with Anik I, since joined by Anik II, establishing the world's first domestic geostationary telecommunications satellite system. Now Canada stands on the threshold of a new venture in space as we anticipate the late 1975 launch of our Communications Technology Satellite (CTS), a purely experimental system which will test the technology and application of a new generation of high powered satellites - a technology that will bring sophisticated communications services to the remote corners of our nation. Orbiting, high powered transmitters as embodied in the Communications Technology Satellite could help eliminate some of the global regional disparities that exist in all forms of electronic communication because such transmitters will permit the use of small, even portable, earth stations.

The Communications Technology Satellite System, although of Canadian conception, is the product of an international, cooperative effort drawing on the particular capabilities of the United States and the European Space Research Organization.

With our Communications Technology Satellite, we will conduct over a period of two years more than 20 experiments such as conferences and university courses by television, and medical diagnosis for isolated communities. These illustrate the great variety of uses that such satellites offer. With the decreasing size and cost of ground facilities, made possible by high powered transmitters in space, access to the benefits of communications technology will increase accordingly for all peoples.

Canada is actively participating in the Earth Resources Technology Satellite programme. Applications of remote sensing in Canada continue to grow as experimentalists draw on our unique "Quicklook" facility that permits viewing of ERTS images within 48 hours of image production. In one experiment, these Quicklook data are re-transmitted via domestic space telecommunications facilities to the crews of ice-breakers who use the data to chart their courses through ice-infested waters. Other eperiments, including the joint Canada-United States spring wheat project utilizing satellite and airborne imagery, are producing promising results for an eventual global system that could help meet the pressing food problems facing the world. Although most of these experiments are based on Canadian terrain, the lessons learned can be translated for application to other parts of the world.

... 2

Turning now to the Report of the Outer Space Committee, Canada believes that the major achievement of the Committee in the past year has been the successful negotiation of the draft Convention on the Registration of Objects launched into Outer Space. We are pleased that the Convention is finally before this Committee. When adopted by the General Assembly, this important convention will be the fourth instrument in the development of outer space law. It will constitute an essential addition to the Treaty on Principles Governing the Activities of States in the Exploration and Use of Outer Space, including the Moon and Other Celestial Bodies; the Agreement on the Rescue of Astronauts, the Return of Astronauts and the Return of Objects Launched into Outer Space; and the Convention on International Liability for Damage Caused by Space Objects. Canada has ratified the Outer Space Treaty. Upon adoption of the Draft Convention on Registration by the General Assembly we intend to ratify the Agreement on the Rescue of Astronauts, the Liability Convention, and the Registration Convention. I should like to take this opportunity to say that Canada is pleased to have worked very actively, particularly with France, in the formulation of this latter Convention. We hope that many states will give early consideration to ratifying or acceding to all four of these international agreements so that they may have the broadest possible effect.

On the subject of remote sensing, the Canadian Government notes that the Outer Space Committee has recommended studies on cost effectiveness and on operational and financial aspects of various phases of remote sensing by satellites. Canada has always supported any activity within the United Nations system that emphasizes the potential benefits of this experimental technology, particularly as it might apply to studies of the environment and to the provision of assistance to developing nations.

We wish to point out the encouraging fact that much information has already been published by governments and by the United Nations on the subject of remote sensing. Many symposia and conferences have been held, not only under the auspices of the United Nations, but also under the sponsorship of international and national scientific and learned societies and agencies. Contained in the resulting publications are many examples of how remote sensing of the earth's surface can help in solving many of man's environmental and food resource problems. The Canadian Delegation then would urge the United Nations family of organizations, perhaps through the ad hoc inter-agency co-ordination meetings related to outer space matters, to bring to the attention of developing countries the results and potential benefits of this new technology as contained in information already available.

Mr. Chairman, with regard to U.N. Programme on Space Applications, my government welcomes the Questionnaire on the Needs of Developing Countries for Assistance in the Practical Application of Space Technology. We believe that this questionnaire will provide developing nations with the opportunity to identify their requirements

.../3

in line with their own priorities and abilities to apply available space technology to the solution of their environmental and resource problems. The replies to the questionnaire will also enable developed nations to assess more effectively the requirements of developing countries.

On the subject of direct broadcast satellites, it is well known that Canada attaches considerable importance to the development of principles governing this use of Outer Space. We have appreciated the opportunity of working towards the elaboration of such principles in close cooperation with our colleagues from Sweden.

In our view, the drafting of a number of principles by the Legal Sub-committee this year was greatly facilitated by the deliberations of the Working Group on Direct Broadcast Satellites. We recognize nonetheless that a number of issues remain unresolved. We believe that these issues reflect differences of opinion among governments, and, more significantly, underscore the extent of inter-disciplinary work yet required before realistic and technically sound principles can be agreed upon to govern this rapidly evolving technology. For these reasons, Canada has consistently favoured reconvening the Working Group on Direct Broadcast Satellites and we hope the Outer Space Committee will consider this question again next year. In the absence of a further meeting of the Working Group, my Delegation believes that at the next meeting of the Legal Sub-Committee it will be necessary to concentrate on the most contentious issues of prior consent, participation and spillover. I might add, Mr. Chairman, that Canada will continue to work hard in the traditional spirit of accommodation that has so characterized the Outer Space Committee and its subordinate bodies. Canada will co-operate with all Governments in attempting to formulate a reasonable and acceptable set of principles to govern direct broadcasting from satellites; principles that will enable all states to enjoy the benefits of this technology on an equal basis.

Monsieur le Président, le Gouvernement du Canada estime que le Comité de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-Comité juridique et le Sous-Comité scientifique et technique ainsi que le Groupe de travail des satellites de radiodiffusion directe ont accompli un travail très utile et très constructif dans de nouvelles sphères encore inexplorées qui intéressent les Etats membres des Nations Unies. Je me joins aux autres orateurs pour rendre hommage à tous ceux qui ont participé aux réalisations du Comité de l'espace extra-atmosphérique et au programme de travail continu concernant les applications pacifiques de la technique spatiale; nous ne doutons pas que, sous votre habile direction, Monsieur le Président, cette Commission fera également des progrès considérables pendant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, le Canada devenait, il y a douze ans, la troisième nation spatiale grâce au lancement de "Alouette I", le premier d'une série de satellites scientifiques pour les études ionosphériques. Dix ans après son lancement, le satellite continuait de renvoyer des données utiles à la Terre. En 1972, le programme spatial du Canada est alors passé au stade de l'application avec "Anik I", suivi depuis par "Anik II", établissant le premier système de télécommunications nationales par satellite géostationnaire au monde. Le Canada est maintenant sur le point de se lancer dans une nouvelle "aventure" spatiale, avec le lancement prochain de son satellite technique de télécommunications (CTS) à la fin de 1975, système strictement expérimental qui servira à éprouver la technique et l'application d'une nouvelle génération de satellites à haute puissance, technique qui mettra à la portée des endroits les plus éloignés de notre nation des services de télécommunications plus perfectionnés. Des émetteurs à haute puissance mis en orbite, du genre de ceux qui seront incorporés dans le satellite technique de télécommunications, pourraient permettre d'éliminer quelques-unes des disparités régionales globales qu'on retrouve dans toutes les formes de communications électroniques étant donné que ces émetteurs rendraient possible l'utilisation de petites stations terriennes, voire de stations terriennes transportables.

Même s'il s'agit d'une initiative canadienne, le système de satellite technique de télécommunications est le fruit d'un effort de coopération internationale mettant à contribution les capacités particulières des Etats-Unis et de l'Organisation européenne de recherches spatiales.

Notre satellite technique de télécommunications canadien nous permettra de faire, sur une période de deux ans, vingt expériences comme la télédiffusion de conférences et de cours universitaires et la transmission de diagnostics

...2

[illegible]

[illegible] que le Comité [illegible] Sous-Comité juridique [illegible] technique [illegible] que le Groupe [illegible] fu- [illegible] direct ont accompli [illegible] contribuait dans [illegible] nouvelle [illegible] qui intéressent [illegible] États [illegible] joins aux autres [illegible] qui ont participé [illegible] extra-atmosphérique et au [illegible] concernant les [illegible] ciale; [illegible] ne doutons pas [illegible] Monsieur [illegible] Président, [illegible] commission [illegible] considérables [illegible] vivement [illegible] blée générale.

Monsieur [illegible] le [illegible] y a [illegible], la troisième [illegible] ment de Alouette I" [illegible] pour les [illegible] lancement, [illegible] utiles à [illegible] En 1972 [illegible] Anik II" [illegible] le [illegible] de télécommunications [illegible] le [illegible] de se lancer [illegible] "avertir [illegible] lancement pro- [illegible] satellite [illegible] (TS) à la [illegible] à [illegible] opération de [illegible] à la portée [illegible] de [illegible] services [illegible] télécommunications [illegible] qui seront [illegible] les [illegible] les [illegible] les stations [illegible]

[illegible] le [illegible] est le [illegible] contribution [illegible]

[illegible]

médicaux dans les localités isolées. Ces exemples illustrent la vaste gamme d'utilisations qu'on peut faire de ces satellites. Le coût moins élevé et la plus faible dimension des installations au sol, obtenus grâce aux émetteurs spatiaux à haute puissance, entraînent parallèlement, pour tous les peuples, une plus grande facilité d'accès aux avantages inhérents à la technique des communications.

Le Canada participe activement au programme relatif au satellite technique pour l'étude des ressources terrestres. Le nombre des applications de la téléobservation au Canada va en s'accroissant, au fur et à mesure que les expérimentateurs mettent à contribution notre installation "Quicklook" unique en son genre, qui permet de visionner les images reçues du satellite technique dans les quarante-huit heures qui suivent la production de l'image. Ainsi, les données fournies par le "Quicklook" sont retransmises au moyen des installations de télécommunications spatiales nationales aux équipages des brise-glaces, qui se servent de ces données pour naviguer dans des eaux couvertes de glace. D'autres expériences, dont le projet conjoint canado-américain relatif au blé de mars qui fait appel aux images obtenues des avions et des satellites, produisent des résultats qui permettent d'espérer l'avènement d'un système global pouvant aider à répondre aux besoins alimentaires urgents dans le monde. Bien que la plupart de ces expériences se déroulent au Canada, les leçons qu'elles permettent de tirer peuvent être appliquées aux autres parties du monde.

Passant maintenant au Rapport du Comité de l'espace extra-atmosphérique, le Canada estime que la réalisation la plus importante du Comité, au cours de la dernière année, a été la négociation fructueuse du projet de convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. Nous nous réjouissons vivement du fait que la Commission soit enfin saisie de cette convention. Une fois adoptée par l'Assemblée générale, cette importante convention deviendra le quatrième instrument contribuant au développement du droit de l'espace. Elle constituera un complément essentiel au Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Le Canada a ratifié le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Lorsque l'Assemblée générale aura adopté le projet de convention sur l'immatriculation, le Canada a l'intention de ratifier l'Accord sur le sauvetage des astronautes, la Convention sur la responsabilité internationale et la Convention sur l'immatriculation. J'aimerais saisir cette occasion pour affirmer que le Canada est heureux d'avoir participé très activement, notamment avec la France, à la formulation de cette dernière convention. Le Canada espère que nombre d'Etats envisageront bientôt de ratifier ces quatre accords internationaux ou d'y adhérer afin de leur conférer la portée la plus vaste possible.

.../3

[illegible]

[illegible] espace extra-
[illegible] lus importante [illegible]
[illegible] matrice [illegible] l'espace.
[illegible] convention. [illegible] générale,
[illegible] convention [illegible] contri-
[illegible] ordre un
[illegible] activité
[illegible] célestes,
[illegible] des astronautes et
[illegible] extra-atmosphérique et
[illegible] pour les dommages
[illegible] le Traité sur
[illegible] générale sur
[illegible] convention sur l'immatriculation, le Canada a
[illegible] de ratifier l'Accord sur le sauvetage des astronautes,
la Convention sur la responsabilité internationale et la Convention
sur l'immatriculation. J'aimerais saisir cette occasion pour affirmer
[illegible] est heureux d'avoir participé très activement, notamment
[illegible] formulation de cette dernière convention. Le
[illegible] que nombre d'Etats envisageront bientôt de ratifier ces
[illegible] accords internationaux ou d'y adhérer afin de leur conférer la
[illegible] plus vaste possible.

.../5

Dans le cas de la téléobservation, le Gouvernement du Canada note que le Comité de l'espace extra-atmosphérique a recommandé que l'on entreprenne des études sur la rentabilité et sur les aspects opérationnels et financiers des diverses étapes de la téléobservation par satellites. Le Canada a toujours appuyé, au sein du système des Nations Unies, toute activité qui fait ressortir les avantages possibles de cette technique expérimentale, notamment dans le domaine de l'environnement et de la fourniture d'aide aux nations en voie de développement.

La quantité de renseignements déjà publiée par les gouvernements et par les Nations Unies sur la question de la téléobservation est un phénomène encourageant que nous tenons à souligner. Nombre de conférences et de réunions se sont tenues, non seulement sous l'égide des Nations Unies, mais aussi sous le parrainage de sociétés savantes et d'organismes scientifiques aussi bien nationaux qu'internationaux. Les publications qui en résultent renferment un grand nombre d'exemples montrant comment la téléobservation de la surface terrestre peut aider à résoudre une vaste gamme de problèmes mondiaux relatifs à l'environnement et aux ressources alimentaires. Voilà pourquoi la délégation du Canada prie instamment la famille des organisations des Nations Unies d'attirer l'attention des pays en voie de développement, peut-être par l'entremise des réunions spéciales de coordination portant sur les questions de l'espace extra-atmosphérique, sur les avantages possibles et les résultats de cette nouvelle technique, à la lumière des renseignements déjà disponibles.

Monsieur le Président, dans le cadre du programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Gouvernement du Canada accueille favorablement l'établissement du Questionnaire sur l'assistance dont les pays en voie de développement ont besoin en matière d'applications pratiques des techniques spatiales. Nous croyons que ce questionnaire fournira aux pays en voie de développement l'occasion d'identifier leurs besoins en conformité avec leurs propres priorités et leur capacité d'appliquer la technique spatiale disponible à la solution de leurs problèmes relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles. Les réponses apportées au questionnaire permettront également aux nations industrialisées d'évaluer plus efficacement les besoins des pays en voie de développement.

Pour ce qui est des satellites de radiodiffusion directe, il est bien connu que le Canada attache une importance considérable à l'élaboration des principes régissant cette forme d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous avons notamment été heureux de travailler à l'élaboration de ces principes, en étroite collaboration avec nos collègues de la Suède.

Nous estimons que les délibérations du Groupe de travail des satellites de radiodiffusion directe ont grandement facilité l'élaboration d'un certain nombre de principes par le Sous-Comité juridique cette année. Nous reconnaissons cependant que certaines questions sont demeurées sans réponse. Ces questions reflètent, à notre avis,

.../4

des divergences de vues entre les gouvernements et, de façon plus significative, elles soulignent la somme de travail interdisciplinaire à accomplir avant de pouvoir en arriver à un accord sur des principes réalistes et techniquement probants qui régiraient cette technique sans cesse en évolution. Ce sont les raisons pour lesquelles le Canada a toujours préconisé une nouvelle convocation du Groupe de travail des satellites de radiodiffusion directe; nous espérons que le Comité de l'espace extra-atmosphérique examinera cette question à nouveau l'an prochain. En l'absence d'une convocation du Groupe de travail, la délégation du Canada estime que, lors de la prochaine réunion du Sous-Comité juridique, il sera nécessaire de concentrer notre attention sur les points les plus contentieux, à savoir le consentement préalable, la participation et le débordement. Puis-je me permettre d'ajouter, Monsieur le Président, que le Canada continuera d'oeuvrer avec diligence dans cet esprit traditionnel de compromis qui a caractérisé le travail du Comité de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires. Le Canada coopérera avec tous les gouvernements afin de tenter de formuler une série de principes raisonnables et acceptables régissant la radiodiffusion directe par satellites, ces principes permettant à tous les Etats de tirer profit de cette technique sur une base équitable.

CA1
EA 75
-C 55

Government Publications

CANADA

communiqué

CHECK AGAINST DELIVERY

Press Release No. 17
Friday, October 25, 1974

Statement in First Committee
of the XXIXth Session of the
United Nations General Assembly
by H. E. Mr. W. H.Barton,
Ambassador and Permanent
Representative of Canada to
the Office of the United Nations
at Geneva and to the Conference
of the Committee on Disarmament

DISARMAMENT

Communiqué de Presse n° 17
le vendredi, 25 octobre 1974

Déclaration en Première Commission
de la XXIXe session de l'Assemblée
générale des Nations Unies par
S. E. Monsieur W. H. Barton,
Ambassadeur et Représentant permanent
du Canada auprès de l'Office des
Nations Unies à Genève et de la
Conférence du Comité sur le Désarmement

DESARMEMENT

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

**CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS**

**DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES**

Mr. Chairman, this is the third year in which I have participated in the annual debate on disarmament. It will come as no surprise to those who have been around for a much longer period that so far as the substance of many of the issues which confront us is concerned, I find I could repeat the statement of last year, or the year before that, with scarcely a word changed.

But even if our discussion here sounds repetitious, and even if the CCD appears to be making no headway, this annual debate is important. It is the single most effective and reliable forum for reminding mankind of the stupidity of throwing its resources into the mire of self-destruction, and the moral bankruptcy of a situation whereby nations may unilaterally jeopardize our common future by developing and deploying ever larger arsenals.

Without wishing in any way to downgrade the importance of other matters before this Committee, I wish to focus today entirely on the issue which seems to Canadians at this time to be of over-riding importance, namely the rapidly escalating danger of nuclear proliferation and the consequent escalation of the risks of nuclear war. Proliferation, in our view, encompasses both the increase in the lethality of the nuclear arsenals of the great powers, and any increase in the number of countries possessing nuclear weapons.

Ever since its founding, this organization has been preoccupied with the conundrum of how to achieve the peaceful use of the atom without at the same time sowing the dragon-teeth of nuclear proliferation throughout the world. The initial bold vision of the Lilienthal and Baruch plans whereby control of the atom would be invested in an international trust has long since faded, and as we have debated a succession of disarmament plans we have seen the number of nuclear weapons powers grow from one, to two, to three, to four, and then to five, almost as if the status of permanent member of the Security Council carried with it an automatic requirement to possess such weapons, - a sort of 20th century version of the divine right of kings.

Despite the pleas, demands, and appeals to reason by the vast majority of the members of this organization, and despite the fact that over the years the energies, abilities and imaginations of literally thousands of dedicated men and women have been devoted to the search for an acceptable disarmament plan, we find that in the thirtieth year of the nuclear age the great powers are busier than ever amassing over-kill capacity and developing new refinements in their already deadly hardware.

.../2

There is a glimmer of hope that the continued escalation of the nuclear arsenals of the great powers may be halted by the SALT negotiations. If they are successful they will be a restraining influence. But, for the foreseeable future, the world is faced with the reality that any one of the nuclear weapons powers, acting on its unilateral assessment of purely national interests, has the capacity to trigger a conflict which could gravely imperil civilization.

Of course, each of the nations possessing these weapons asserts that it has taken the nuclear route only in fulfilment of its responsibility to its own people, its neighbours and its allies, and to the peace of the world at large. But such assertions invite the rejoinder, if five, why not ten, or twenty, or more?

I suggest that the fact that so far it has stopped at five is attributable primarily to the recognition by most governments of one or more of these hard facts:

First - If the number of nations possessing nuclear weapons were to increase the danger of nuclear war would be vastly compounded, particularly if they were to be introduced into regions of active hostility. This consideration is, of course, of fundamental and critical importance. I think it can be said that all governments recognize its validity and most governments recognize that if such a situation is to be avoided they have a responsibility not to contribute to it.

Second - The stature of a nation, its health and prosperity, and its capacity to defend its interests and safeguard its people is dependent on a host of factors, but the nature of nuclear weapons and the terrible consequences of their use is such that it has become even more evident that their possession would not really contribute to the attainment of such national goals. On the contrary, any idea that their possession would convey real power and influence is illusory.

Third - Nuclear weapons systems require a heavy investment of capital and of scientific and industrial resources and skilled personnel, not only for the weapons themselves but also for their delivery systems. This would represent a serious diversion of resources from meeting productive needs to a non-productive activity.

.../3

But the deterrent effect of these "hard facts" is limited. At any moment a government, or governments could decide, as others have before, that irrespective of the consequences of contributing to the further proliferation of nuclear weapons and their high cost, the predominant national interest demands that they obtain them. Moreover, as we move into an era when nuclear power generation facilities will be commonplace, the weapons option could loom as a possibility to many countries which up to now have not had access to fissile materials.

Faced with this situation and anxious to make possible the dissemination of the benefits of nuclear energy without at the same time contributing to the spread of nuclear weapons, over eighty nations, of which I am proud to say Canada is one, have banded together in a solemn undertaking aimed to help in achieving these ends, by adhering to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons.

Next spring, five years after the Treaty came into force, a Review Conference is to be held "with a view to assuring that the purposes of the Preamble and the provisions of the Treaty are being realized." But let us call a spade a spade, - our real task is to make one more desperate attempt to get the world to face up to the catastrophic consequences which nuclear proliferation could bring so that governments will adopt the hard decisions required to avoid this course.

Mr. Chairman, we shall not be going to this Review Conference starry-eyed. We all know that the Non-Proliferation Treaty, as it exists, is an imperfect instrument imperfectly executed:

- Despite its provisions nuclear testing continues unabated,

- Despite its provisions the nuclear arsenals of the super powers continue to grow and negotiations to seek the limitation and reduction of strategic arms move slowly,

- Despite its provisions, and despite the good work of the International Atomic Energy Agency, the world still lacks a comprehensive system of safeguards to ensure that the by-products of the peaceful use of nuclear energy will not contribute to the production of nuclear weapons and their acquisition by countries not now possessing them.

- Despite the obvious danger of proliferation some governments purport to find the provisions of the Treaty too discriminatory to be acceptable.

This catalogue of short-comings and problems is, of course, not all-inclusive and no doubt every delegation here today could come up with additions. But this having been said, Mr. Chairman, the Canadian delegation remains of the view that until we can perfect a better instrument that will find at least as wide acceptability, the NPT must serve as the basis of a non-proliferation structure upon which we can build. It is our hope that at the Review Conference we will be able to make real progress in resolving these problems and thus give additional substance to our affirmation of the principles of the Treaty.

This leads me to the main problem associated with the Treaty, - namely that a number of nations which occupy an important place in the field of nuclear energy have not yet adhered to it. These nations are of course guided by their own assessments of the best course of action for them and in that sense these comments may be gratuitous. But the reasons why my delegation believes that their hesitations or opposition are misplaced are fundamental to our support for the Treaty, so I should like to speak briefly to this point.

First, there is a group of nations which by signing the Treaty indicated general support for the objectives of the NPT, but which for one reason or another have not yet ratified it. For some this is simply a question of the time-consuming complications of the ratification procedure, and we look forward to their early adherence to the Treaty. For some others there would seem to be hesitations: - would the Treaty obligations restrict the economic benefit to be derived from atomic energy? To this I would say that Canada's experience justifies the response, not in the slightest. Another question, - is the Treaty going to be able to fulfil the expectations expressed five years ago, when it came into effect, or is it as some heralds of doom and gloom have said - a dead letter? Our response to this is that the imperative need to prevent proliferation is demonstrably greater than ever. The ability of the NPT to further this goal is, of course, in direct relationship to the number of countries adhering to it. With over eighty nations already committed, including three of the nuclear powers, there is a strong base. But it can and will be made even stronger by the adherence of the remaining signatories. A wait and see argument, on the other hand would simply be the old chicken and egg debate in another form.

.../5

Finally, among the signatories there are those who have not ratified for reasons of national defence because some other nation or nations in their region have refused to become a party to the Treaty. These reasons are understandable, but I suggest not necessarily the only approach. Ratification of the Treaty weakens the arguments of potential enemies in a particular region that they have a need or justification for going nuclear, and in that sense is a deterrent to their doing so. For these reasons we urge those nations who have not yet ratified on this account to reconsider their position.

Now, Mr. Chairman, let us consider the position of those governments which have rejected the Treaty for reasons of principle and because they feel that it imposes unacceptable limitations on their freedom of action which would be detrimental to their defence arrangements or their economic development. There is some justice in their position. Measured by all the regular norms and relations between sovereign States it cannot be disputed that the balance of obligations and rights leaves much to be desired. But, Mr. Chairman, individual governments have to come to terms with the world as it is. On the one hand we have the reality of the nuclear powers. We may not like their self-election to a special status and we dread the consequences of a mis-step by any one of them. But even if the nuclear weapons powers will not themselves accept the same constraints at this time, the rest of the world must still seek to prevent the virus of nuclear proliferation from spreading further.

We believe that the development, testing and possession of nuclear explosive devices should stop with the existing nuclear powers, in the hope that ultimately they too will see the logic of abandoning them. We believe, moreover, that to the extent that peaceful nuclear explosions turn out to be useful, which in our view has yet to be proven, they should be carried out under international arrangements of the type envisaged in the Non-Proliferation Treaty. No matter how peaceful the intent of such nuclear explosions, there is no way at this time to distinguish between the development of nuclear explosive devices for peaceful purposes and those for military purposes. Thus, if nuclear explosions are carried out by countries not now possessing nuclear weapons they encourage unacceptable nuclear proliferation.

We are entering an era in which the hopes for nuclear energy as a tool to aid mankind in economic and social advancement throughout the world are about to be realized. Canada, as a country in the forefront of nuclear technology and a major supplier of uranium, looks forward to assisting in this process. But in so doing we will seek to ensure that nuclear cooperation

.../6

between States is devoted solely to peaceful purposes. This is why we support the NPT and why we support the safeguards system of the IAEA. It is why we have ourselves accepted the same safeguards as we ask others to adopt. It is why we continue to urge nations to foresake, in the larger interests of humanity, outmoded concepts of what constitutes State sovereignty.

Mr. Chairman, in the days that lie ahead Canada will continue to follow a two-fold approach. On the one hand we shall do all in our power to strengthen the dikes against the proliferation of nuclear weapons, through the NPT, through the IAEA, and in bilateral arrangements we make with other governments for the supply of nuclear materials and technology. On the other, we shall continue our efforts in the United Nations, in the CCD, and in any other forum that offers itself, to further détente and the limitation, reduction and ultimate abolition of nuclear weapons from the arsenals of the great powers. We are strengthened in our resolve to pursue these goals by the knowledge that most other members of this organization will be doing likewise.

Monsieur le Président, je participe depuis trois ans au débat annuel sur le désarmement. Ceux qui ont une plus vaste expérience dans ce domaine ne s'étonneront pas si j'affirme que, en ce qui concerne le fond de nombre de questions dont nous avons été saisis, je pourrais répéter presque intégralement la déclaration de l'an dernier et même celle d'il y a deux ans.

Cependant, même si nos discussions en cette Commission semblent répétitives, et même si le CCD paraît ne faire aucun progrès, j'estime que ce débat annuel est important. Il s'agit là de l'instrument le plus efficace et le plus sûr, du fait qu'il rappelle à l'humanité combien il est insensé de jeter ses ressources dans le bourbier de l'autodestruction et qu'il souligne l'échec moral résultant d'une situation dans laquelle des nations peuvent unilatéralement mettre en péril notre avenir commun en perfectionnant et en déployant des arsenaux toujours plus imposants.

Sans vouloir de quelque façon que ce soit diminuer l'importance des autres questions dont est saisie cette Commission, je désirerais axer aujourd'hui mes propos sur la question qui, aux yeux des Canadiens, semble en ce moment d'une importance primordiale, à savoir le danger sans cesse croissant de la prolifération des armes nucléaires et l'augmentation parallèle des risques d'une guerre nucléaire. A notre avis, la prolifération englobe à la fois l'accentuation du caractère meurtrier des arsenaux nucléaires des grandes puissances et toute augmentation du nombre de pays disposant de tels arsenaux.

Depuis sa création, cette Organisation s'est penchée sur l'énigme consistant à parvenir à l'utilisation pacifique de l'atome sans pour cela encourager indéfiniment la prolifération des armes nucléaires partout dans le monde. La vision originelle audacieuse des plans de Lilienthal et de Baruch, voulant qu'une autorité internationale soit investie du contrôle de l'atome, s'est estompée depuis longtemps; au fur et à mesure que se déroulaient les discussions sur chacun des plans de désarmement proposés, nous avons vu le nombre de puissances disposant d'armes nucléaires passer de un, à deux, à trois, à quatre, puis à cinq, comme si le statut de membre permanent du Conseil de sécurité entraînait automatiquement la nécessité de posséder de telles armes, une sorte de version contemporaine du droit divin des rois.

En dépit des plaidoyers, des insistances et des appels à la raison de la part de la majorité des membres de cette Organisation et en dépit du fait qu'au fil des années l'énergie, la capacité et l'imagination de milliers d'hommes et de femmes dévoués ont été consacrés à la recherche d'un

plan acceptable en matière de désarmement, nous constatons qu'en cette trentième année de l'ère nucléaire, les grandes puissances sont plus désireuses que jamais d'acquérir une capacité de surextermination et de mettre au point de nouveaux raffinements qu'ils pourront ajouter à leur arsenal déjà meurtrier.

Le fait que les négociations du SALT pourraient freiner l'expansion soutenue des arsenaux nucléaires des grandes puissances offre une lueur d'espoir. Si elles réussissent, ces négociations pourront exercer une influence restrictive. Toutefois, au cours des années à venir, l'humanité devra vraisemblablement se rappeler que l'une ou l'autre des puissances disposant d'armes nucléaires et agissant en fonction d'une évaluation unilatérale d'intérêts purement nationaux, a les moyens de déclencher un conflit qui risquerait fort de mettre la civilisation en péril.

Evidemment, chacune des nations possédant ces armes prétend qu'elle s'est engagée dans la voie nucléaire aux seules fins de remplir ses obligations envers sa population, ses pays voisins et ses alliés et de promouvoir la paix dans le monde. De telles affirmations se prêtent toutefois à la réplique suivante: si cinq pays peuvent agir ainsi, pourquoi pas dix, ou vingt, ou plus?

J'estime que, s'il n'existe à ce jour que cinq puissances nucléaires, cette situation est d'abord attribuable à la reconnaissance par la plupart des gouvernements d'un ou de quelques-uns des faits indiscutables suivants:

Premièrement - Si le nombre des nations possédant des armes nucléaires devait s'accroître, le danger d'une guerre nucléaire serait beaucoup plus imminent, notamment si ces armes devaient être introduites dans des régions où règne une hostilité intense. Cette considération revêt évidemment une importance fondamentale et critique. Il est possible d'affirmer, à mon avis, que tous les gouvernements reconnaissent la validité de cette observation et que la plupart sont conscients du fait que si une telle situation doit être évitée, ils ont la responsabilité de ne pas y contribuer.

Deuxièmement - La dimension d'un pays, ses richesses et sa prospérité, et sa capacité de défendre ses intérêts et de protéger sa population dépendent de toute une gamme de facteurs, mais la nature des armes nucléaires et les répercussions terribles de leur utilisation sont telles qu'il est devenu encore plus manifeste que leur possession ne contribuerait pas vraiment

.../3

à la réalisation de ces objectifs nationaux. Au contraire, toute croyance voulant que la possession d'armes nucléaires confère une puissance et une influence véritables est illusoire.

Troisièmement - Les systèmes d'armes nucléaires nécessitent un investissement important de capitaux et de ressources scientifiques et industrielles et un personnel qualifié, non seulement dans le cas des armes mêmes, mais également en ce qui concerne leurs systèmes de lancement. Il s'ensuivrait un sérieux détournement de ressources pourtant nécessaires à des fins productives vers des secteurs d'activité improductifs.

L'effet préventif inhérent à ces "faits indiscutables" est toutefois limité. A tout moment, un ou plusieurs gouvernements pourraient décider, comme d'autres l'ont fait par le passé, qu'en dépit des conséquences d'une contribution à la plus grande prolifération des armes nucléaires et à l'augmentation de leur coût, l'intérêt national prédominant exige l'acquisition de telles armes. Nous entrons dans une ère où les centrales nucléaires deviendront monnaie courante; ainsi, nombre de pays qui, jusqu'à maintenant, n'avaient pas accès aux matières fissibles pourront envisager la possibilité d'acquérir des armes nucléaires.

Face à cette situation et désireux de rendre possible la dissémination des avantages de l'énergie nucléaire sans, ce faisant, contribuer à la prolifération des armes nucléaires, plus de quatre-vingts nations, dont je suis fier d'affirmer que le Canada fait partie, se sont liguées en un engagement solennel dans le but de permettre d'atteindre ces objectifs, en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le printemps prochain, cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité, une Conférence de révision se tiendra "en vue de s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation." Il faut toutefois voir les choses comme elles sont; notre véritable tâche consiste en une nouvelle tentative désespérée visant à mettre l'humanité en face des répercussions catastrophiques que pourrait entraîner la prolifération nucléaire, de sorte que les gouvernements adoptent les décisions difficiles mais nécessaires pour empêcher l'avènement d'une telle situation.

Monsieur le Président, nous ne nous bercerons pas d'illusions en participant à cette Conférence de révision. Nous savons tous que le Traité de non-prolifération, dans sa forme actuelle, est un instrument imparfait utilisé de façon imparfaite:

- En dépit de ses dispositions, les essais nucléaires se poursuivent sans relâche;

- En dépit de ses dispositions, les arsenaux nucléaires des superpuissances continuent d'augmenter et les négociations portant sur la limitation et sur la réduction des armes stratégiques progressent lentement;

- En dépit de ses dispositions, et en dépit du bon travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'humanité ne dispose pas à ce jour d'un système global de garanties, qui veillerait à ce que les effets accessoires de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne contribuent pas à la production d'armes nucléaires et à leur acquisition par des pays qui n'en possèdent pas à l'heure actuelle.

- En dépit du danger manifeste de la prolifération, certains gouvernements semblent laisser entendre que les dispositions du Traité sont trop discriminatoires pour être acceptables.

Ce répertoire d'imperfections et de problèmes n'est certes pas exhaustif et il ne fait pas de doute que chaque délégation ici présente pourrait ajouter certains points. Cela dit, Monsieur le Président, la délégation du Canada continue de croire que, jusqu'à ce que nous ayons pu mettre au point un instrument plus efficace et recevant à tout le moins une acceptation aussi générale, le TNP doit servir de fondement à une structure de non-prolifération à partir de laquelle nous pouvons travailler. Nous espérons que la Conférence de révision nous permettra de réaliser de véritables progrès dans la solution de ces problèmes et ainsi renforcer notre affirmation des principes du Traité.

Ces considérations m'amènent à discuter du problème principal relié au Traité, à savoir qu'un certain nombre de nations occupant une position importante dans le domaine de l'énergie nucléaire n'ont pas encore adhéré au Traité. Ces nations s'orientent naturellement sur leur propre évaluation de la ligne de conduite qui leur serait la plus favorable et, à cet égard, les observations suivantes peuvent être injustifiées. Toutefois, les raisons pour lesquelles notre délégation estime mal placées leurs hésitations ou leur opposition sont fondamentales à notre appui du Traité; en conséquence, j'aimerais faire quelques brèves observations sur ce point.

Il existe en premier lieu un groupe de pays qui, en signant le Traité, ont manifesté leur appui général à l'endroit des objectifs du TNP mais qui, pour une raison quelconque, n'ont pas ratifié le document à ce jour. Pour certains, cette situation est tout simplement due aux longues complications inhérentes au processus de la ratification; nous espérons vivement qu'ils adhéreront au Traité sous peu. D'autres semblent entretenir certaines hésitations et se demandent si les obligations se rattachant au Traité ne restreindront pas l'avantage économique qu'il est possible de tirer de l'énergie atomique. L'expérience du Canada nous permet d'affirmer qu'il n'en est rien. Ces nations se demandent également si le Traité pourra répondre aux attentes exprimées il y a cinq ans, lors de sa mise en vigueur, ou s'il ne constitue pas plutôt une lettre morte, comme l'ont affirmé certains prophètes de malheur. Nous leur répondrons que la nécessité urgente d'empêcher la prolifération des armes nucléaires est plus manifeste que jamais. Evidemment, la capacité du TNP de servir ces objectifs est directement proportionnelle au nombre de pays qui adhèrent au Traité. Les quelque quatre-vingts nations déjà engagées, y compris trois des puissances nucléaires, fournissent un fondement solide. L'adhésion des autres signataires ne pourra que renforcer ce fondement. L'argument de l'expectative, par contre, ne serait qu'une autre forme de l'éternelle discussion sur l'oeuf et la poule.

Finalement, parmi les signataires, il en est qui n'ont pas ratifié le Traité pour des raisons de défense nationale, parce qu'une ou plusieurs autres nations voisines ont refusé de devenir partie au Traité. Ces raisons sont compréhensibles, mais j'estime qu'elles ne constituent pas nécessairement la seule approche. La ratification du Traité saperait les arguments que des ennemis latents dans une région donnée pourraient faire valoir pour justifier leur désir de se doter d'engins nucléaires, et contribuerait ainsi à les dissuader de se lancer dans une telle entreprise.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant que nous examinions la position des gouvernements qui ont rejeté le Traité pour des raisons de principe et parce qu'ils estiment qu'un tel document imposerait des limites inacceptables à leur liberté d'action, nuisant du fait même à leurs plans de défense ou à leur développement économique. Leur position est légitime dans une certaine mesure. Si nous considérons l'ensemble des normes et des relations entre les Etats souverains, force nous est d'admettre que la balance des droits et des obligations laisse beaucoup à désirer. Toutefois, Monsieur le Président, chaque gouvernement doit s'accommoder aux réalités du monde actuel. Les puissances

.../6

nucléaires forment une de ces réalités. Nous pouvons peut-être ne pas priser leur"auto-accession" à ce statut spécial et nous craignons les conséquences d'un faux pas par l'une ou l'autre d'entre elles. Même si les puissances disposant d'armes nucléaires n'accepteront pas les mêmes contraintes à l'heure actuelle, le reste de l'humanité doit toutefois chercher à empêcher que le virus de la prolifération ne se propage davantage.

Nous croyons que la mise au point, la mise à l'essai et la possession d'engins explosifs nucléaires devraient se limiter aux puissances nucléaires actuelles et nous espérons que celles-ci verront également, en dernière analyse, qu'il est plus logique de renoncer à cette entreprise. Nous croyons en outre que, dans la mesure où elles peuvent s'avérer utiles, fait qu'il reste à prouver à notre avis, les explosions nucléaires pacifiques devraient se faire aux termes d'arrangements internationaux du genre de ceux qui sont prévus dans le Traité de non-prolifération. Quelle que soit l'intention pacifique de ces explosions, il est impossible pour l'instant d'établir une distinction entre la mise au point d'engins explosifs nucléaires à des fins pacifiques et la mise au point d'engins explosifs nucléaires à des fins militaires. Ainsi, les explosions nucléaires effectuées par des pays ne disposant pas d'armes nucléaires à l'heure actuelle encouragent une prolifération inacceptable.

Nous entrons dans une ère où sont sur le point de se réaliser nos espoirs de voir l'énergie nucléaire devenir un instrument permettant à l'humanité d'accomplir des progrès économiques et sociaux partout dans le monde. Le Canada, à titre de pays à la fine pointe de la technique nucléaire et de grand fournisseur d'uranium, espère vivement participer à ce processus. Ce faisant, il cherchera toutefois à veiller à ce que la coopération entre les Etats dans le secteur nucléaire soit orientée exclusivement vers des fins pacifiques. Voilà pourquoi nous appuyons le TNP et le système de garanties de l'AIEA. Voilà pourquoi nous continuons de prier instamment les nations d'abandonner, dans le plus grand intérêt de l'humanité, les notions démodées concernant les éléments constitutifs de la souveraineté des Etats.

Monsieur le Président, le Canada continuera d'adopter pour l'avenir une double ligne de conduite. D'une part, nous ferons tout en notre pouvoir pour renforcer la digue contre la prolifération des armes nucléaires, par l'entremise du TNP, de l'AIEA et grâce à nos arrangements bilatéraux avec d'autres gouvernements portant sur la fourniture de matériaux et de techniques nucléaires. D'autre part, nous poursuivrons nos efforts au sein des Nations

.../7

Unies et du CCD et dans tout autre centre de discussions qui s'offre à nous afin de promouvoir la détente et la limitation, la réduction et, en dernière analyse, l'abolition des armes nucléaires dans les arsenaux des grandes puissances. Notre intention arrêtée de poursuivre ces objectifs se trouve renforcée par notre conviction que la plupart des autres membres de cette Organisation suivront la même voie.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

CANADA

Communiqué de presse n° 18

Government Publications

Déclaration prononcée en Troisième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Madame Maria Masson, représentant du Canada, le mercredi 23 octobre 1974

Rapport du Conseil économique et social
(Point 12)

Questions se rapportant aux droits de l'homme

Explication du vote

Press Release No. 18

Statement in Third Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Madame Maria Masson, Canadian Representative, on Wednesday October 23, 1974

Report of the ECOSOC (Item 12)

Questions Relating to Human Rights

Explanation of Vote

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Madame le Président,

La délégation canadienne souhaiterait expliquer brièvement son vote sur le projet de résolution A/C.3/L.2112. La position du gouvernement canadien à l'égard de la protection et de la promotion des droits de l'homme est suffisamment connue, qu'il n'est point besoin ici de la rappeler. Point n'est besoin non plus de réaffirmer l'attitude du gouvernement et du peuple du Canada contre la discrimination raciale et l'apartheid, les déclarations précédentes de mon gouvernement à ce sujet et son assistance humanitaire aux victimes des odieuses politiques des régimes racistes d'Afrique australe en faisant foi.

C'est en ayant cela à l'esprit que ma délégation approuve la majeure partie du projet de résolution que la Troisième Commission vient d'adopter. Elle n'a pu, toutefois, voter en faveur de l'ensemble du projet, car elle considère le paragraphe 5 du dispositif comme inapproprié.

L'alinea 5 du projet de résolution susmentionné se lit comme il suit:

> "Condamne vigoureusement la politique de ceux des Etats Membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et d'autres puissances qui aident les régimes racistes en Afrique australe et ailleurs à réprimer les profondes aspirations des peuples à la jouissance des droits de l'homme et à empêcher l'exercice de ces droits;"

Ce paragraphe, en effet, se réfère à une organisation, l'OTAN, qui, du point de vue technique, n'a pas de pouvoir décisionnel à cet égard, puisque, en dehors des pouvoirs définis dans le traité même, elle n'a aucune juridiction sur la politique étrangère de ses membres.

C'est pour cette raison que le Canada a voté contre le maintien du paragraphe 5 dans le projet de résolution et, comme la Commission a décidé de le conserver, ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution dans son ensemble.

Merci Madame le Président.

(Unofficial Translation)

Madam Chairman,

The Canadian delegation would like to make a brief explanation of its vote on draft resolution A/C.3/L.2112. The position of the Canadian Government with respect to the protection and promotion of human rights is well known, and there is no need for me to review it at this time. Equally, there is no need at this time for me to reaffirm the abhorrence of the government and people of Canada for racial discrimination and apartheid. The many statements which my government has made on this subject, and its programme of humanitarian assistance to the victims of the odious policies of the racist regimes of Southern Africa testify to the attitude of my government on these questions.

It is in this spirit that my delegation approves of the major part of the draft resolution which the Third Committee has just adopted. We could not, however, vote in favour of the entire draft, because we consider operative paragraph 5 to be inappropriate.

Paragraph 5 of the above-mentioned draft Resolution reads as follows:

> "Strongly condemns the policy of those member States of the North Atlantic Treaty Organization and of other Powers which are assisting the racist regimes in southern Africa and elsewhere to repress the profound aspirations of peoples to the enjoyment of human rights and to prevent the exercise of those rights."

This paragraph refers to an organization, NATO, which from a technical viewpoint has no power of decision in this respect, since, with the exception of those areas set out in the treaty itself, the organization has no jurisdiction over the foreign policy of its members.

It is for this reason that Canada has voted against the inclusion of Paragraph 5 in the draft resolution, and, as the Committee has decided to retain it, my delegation has abstained in the vote on the draft resolution in its totality.

Thank you, Madam Chairman.

CANADA

communiqué

10

Press Release No. 19

Statement in the Fifth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by the Honourable Robert Stanbury, M.P., the Canadian Representative, on Tuesday October 29, 1974.

The Effects of Currency Instability and Inflation on United Nations Budgets

(Item 73)

Communiqué de presse n° 19

Déclaration prononcée en Cinquième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'honorable Robert Stanbury, député, représentant du Canada, le mardi 29 octobre 1974.

Les effets de l'instabilité monétaire et de l'inflation sur les budgets des Nations Unies

(Point 73)

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

We are considering an item which could become the subject of an emotive and possibly sterile debate. While there might be a temptation to expand its scope, the main problems appear to us to be:

(1) the effect of currency instability on the budget; and,

(2) the effect of inflation on the budget.

These are precise subjects and were dealt with in some detail by the Working Group on Currency Instability. They do not demand that we concern ourselves with the broader issues of the overall causes of inflation and of currency instability, nor do they demand that we consider general propositions for making currencies more stable or for eliminating inflation. I will therefore refrain from commenting on these important issues which are outside the mandate of this committee and concern myself with the budget of the United Nations and with the minimization of the effects of both inflation and currency instability on the budget.

Inflation and currency instability affect both the revenue and the expenditure side of the budget. The two extremes of choice, therefore, are between

(1) maintaining the programme and allowing the budget to vary; and,

(2) holding the budget constant and forcing the programme to adjust accordingly.

As part of any decision the members will have to decide within the spectrum of alternatives available which is most appropriate under the circumstances.

Mr. Chairman, we are in broad agreement with the general conclusion reached in the Report of the Working Group on Currency Instability that at this time alternatives considered by them provided no generally agreed solution to the problems facing us. However, we think that certain areas might have been treated more exhaustively - in particular those of the Special Drawing Rights and the proposal for the use of a mix of currencies. We believe that further analysis might have indicated a possible future role for one of these two concepts for expressing the United Nations budget. Also given the multifaceted nature of the problem, other policy instruments examined by the Working Group while not in themselves providing an overall solution might have become part of a policy package.

...2

However, we believe that under present conditions further indepth analysis would only arrive at similar inconclusive findings. Therefore, we are of the opinion that either to continue the present Working Group or to establish a new one would be fruitless.

Mr. Chairman, the report was, however, not completely negative. The Working Group did include a number of observations which, if implemented, would lead to a minimization of the problem at hand. We note that during the Group's meetings (and we quote Document number A/9773) "the representative of the Secretary-General stressed that payment by Members in accordance with the Financial Regulations and the elimination of the short-term deficit of the Organization would eliminate many of the currency problems face by the United Nations and, in turn, obviate in large measure the need for solutions." The Report went on to note that assessed contributions are due and payable in full by mid-February of each year.

The Canadian Delegation sees considerable merit in the statement of the representative of the Secretary-General. We must recall our individual and collective responsibility as members to assure the expenses of the Organization. While we cannot at this time solve the problems of the effects of inflation and currency instability on the budget, we can go a long way in that direction by paying our assessed contributions promptly and fully when they fall due.

In summary, Mr. Chairman, the problem before us for the time being appears to escape solution despite the best efforts of the Working Group. Nevertheless Member States still have one important means within their grasp to progress toward mitigating the effects of currency fluctuations and inflation on the budget. Let us therefore unite in meeting our obligations promptly and fully in this Organization in which we all claim a propriatory interest.

Thank you.

Monsieur le Président,

Nous étudions maintenant un point qui pourrait devenir l'objet d'un débat agité et peut-être même stérile. Bien que nous puissions être tentés d'élargir la portée de cette question, il nous semble que les principaux problèmes sont les suivants:

1) l'effet de l'instabilité monétaire sur le budget; et

2) l'effet de l'inflation sur le budget.

Ce sont là des sujets précis qui ont été étudiés de façon assez détaillée par le Groupe de travail de l'instabilité monétaire. Leur examen n'exige pas de notre part une étude des questions plus vastes que sont les causes globales de l'inflation et de l'instabilité monétaire ni une considération des propositions générales visant une plus grande stabilité monétaire ou l'élimination de l'inflation. Je ne ferai donc aucune observation sur ces questions importantes, qui ne relèvent pas des attributions de cette Commission; j'axerai plutôt mes propos sur le budget des Nations Unies et sur les moyens de minimiser les répercussions de l'inflation et de l'instabilité monétaire sur ce budget.

L'inflation et l'instabilité monétaire influent à la fois sur l'élément recettes et sur l'élément dépenses du budget. Les deux choix extrêmes qui s'offrent à nous consistent à

1) maintenir le programme et permettre une variation du budget; ou à

2) maintenir le budget constant et forcer le programme à s'adapter en conséquence.

Dans le cadre de toute décision, les membres devront choisir, parmi toute la gamme de solutions disponibles, celle qui semble la plus appropriée, compte tenu des circonstances.

Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec la conclusion générale figurant au Rapport du Groupe de travail de l'instabilité monétaire et selon laquelle aucune des possibilités envisagées par le Groupe n'offre à l'heure actuelle une solution <u>généralement acceptée</u> aux problèmes dont nous sommes saisis. Nous croyons toutefois que certains aspects, comme les droits de tirage spéciaux et la proposition stipulant le recours à une combinaison de monnaies, auraient pu faire l'objet d'un examen plus détaillé. Nous estimons

...2

qu'une analyse plus poussée aurait permis d'envisager la possibilité du rôle futur que pourrait jouer un de ces deux éléments dans la façon de libeller le budget des Nations Unies. En outre, étant donné les nombreuses facettes du problème, il nous semble que d'autres instruments envisagés par le Groupe de travail, même s'ils n'apportent pas une solution globale, auraient pu constituer une partie intégrante d'un ensemble de principes d'action.

Nous estimons toutefois que, dans les circonstances actuelles, une analyse plus approfondie ne pourrait que fournir des conclusions tout aussi peu probantes. Ainsi, nous sommes d'avis qu'il serait vain de laisser le Groupe de travail poursuivre ses travaux ou de mettre sur pied un nouveau Groupe de travail.

Monsieur le Président, nous estimons cependant que le rapport n'est pas entièrement négatif. Le Groupe de travail y a inclu un certain nombre d'observations qui, si elles étaient mises en application, entraîneraient une atténuation marquée du problème dont nous sommes saisis. Nous notons que durant les réunions du Groupe, et nous citons le document A/9773, "le représentant du Secrétaire général a souligné que le paiement de leurs contributions par les Etats membres dans le délai fixé par le règlement financier et l'élimination du déficit à court terme de l'Organisation supprimeraient bon nombre des problèmes monétaires auxquels l'ONU se heurte et éviteraient dans une large mesure d'avoir à chercher des solutions." Nous pouvons lire dans le rapport que les contributions mises en recouvrement sont dues et exigibles en totalité vers la mi-février de chaque année.

La délégation du Canada estime que la déclaration prononcée par le représentant du Secrétaire général est des plus méritoire. En tant que membres, nous devons tous nous rappeler notre responsabilité individuelle et collective de veiller aux dépenses de l'Organisation. Bien que nous ne puissions à l'heure actuelle résoudre le problème des répercussions de l'instabilité monétaire et de l'inflation sur le budget, nous pouvons toutefois faire notre part en versant, en totalité et dans les plus brefs délais, nos contributions en recouvrement à l'échéance.

En résumé, Monsieur le Président, le problème dont nous sommes saisis semble, à l'heure actuelle, échapper à toute solution en dépit des efforts les plus louables du Groupe de travail. Cependant, les Etats membres disposent d'un moyen important qu'ils peuvent utiliser pour éventuellement atténuer les répercussions des fluctuations monétaires et de l'inflation sur le budget. Nous devons donc nous unir et remplir nos engagements en totalité et dans les plus brefs délais envers cette Organisation qui revêt un intérêt spécial pour chacun d'entre nous.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 20

Statement in Plenary of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, on Thursday, October 31, 1974.

The Question of Cyprus (Item 110)

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse n° 20

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par S.E. Monsieur Saul F. Rae, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le jeudi 31 octobre 1974.

La question de Chypre (point 110)

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

The agony of events in Cyprus over past months has been followed with deep concern by Canada. The situation has been seen first of all as a human tragedy, with its toll of bloodshed and suffering of peoples who have long yearned for peace and security. With the approach of winter we share widespread concern about the plight of over 200,000 refugees from both communities who have had to leave their homes and who are living in precarious circumstances.

These events, although distant from Canada, are no less real to Canadians, a considerable number of whom trace their origins back to this part of the world.

Canadians are also deeply concerned about events in Cyprus through our participation as a troop contributor in the U.N. Force in Cyprus (UNFICYP). This is the 10th year in which Canadian military personnel have served in the peacekeeping force established by Security Council Resolution 186 of March 1964. Through these years, over 16,000 men of Canada's armed forces have in succession served in UNFICYP, as a measure of Canada's commitment to the cause of peace on the island.

There is no doubt in our minds that the U.N. Force has played a useful and indeed indispensable role year after year in helping, in the words of Resolution 186 (1964), "to prevent a recurrence of fighting and, as necessary, to contribute to the maintenance and restoration of law and order and a return to normal conditions". It was not able to prevent the hostilities and bloodshed which followed on the military coup in July and on the subsequent Turkish military interventions but it continues, in our view, to be a necessary element in any efforts to stabilize the situation and to enable the parties to begin to work towards a political settlement. For this reason, Canada responded promptly to the request of the Secretary-General to reinforce our peacekeeping contingent in Cyprus. The Canadian contingent was increased from 487 to 945 personnel, and continues to constitute the second largest national contingent in UNFICYP.

The roles and functions of UNFICYP have evolved in a flexible and pragmatic way on the basis of the mandate of 1964 and a succession of resolutions of the Security Council including especially Resolutions 353 and 361. As reported by the Secretary-General and approved by the Council, its main tasks continue to be to assist in the maintenance of the ceasefire, in the protection of and assistance to sections of both communities in need or distress and in a variety of humanitarian tasks. Successive reports of the Secretary-General contain many specific examples of these essential activities, which are aimed broadly at facilitating conditions on the island which will permit negotiations for a lasting peace settlement to resume. We wish to pay tribute to the devoted efforts of the Secretary-General and his staff here in New York, and, in the field, the Representative of the Secretary-General, Mr. Weckmann-Munoz, the U.N. High Commissioner for Refugees and the International Committee of the Red Cross, all working in close concert with UNFICYP in the alleviation of human suffering.

Canada was deeply disturbed by the outbreak of large-scale fighting in July and August at which time units of the U.N. Force including the Canadian contingent were threatened by and indeed subject to direct attack. The Canadian contingent was amongst those which suffered casualties at the time, and in subsequent incidents. Clearly, if UNFICYP is to play an effective role it can only be on the basis of cooperation and support from parties directly concerned. We look to them for full cooperation in ensuring the safety and security of UNFICYP personnel. We look to them for cooperation to enable the Force to function unimpeded in all areas of Cyprus in accordance with the relevant resolutions of the Security Council. In his report to the Security Council on August 15, 1974, the Secretary-General said, "It is obvious that under its present mandate and at its present strength UNFICYP could not interpose between two armies engaged in full-scale hostilities". He pointed out however that UNFICYP had made a maximum effort to limit the consequences of the hostilities and to be of whatever assistance they could to the civilian population. Canada's concern is that the Force should be permitted to carry out its important humanitarian and peace-keeping tasks in an effective and safe manner in the best interest of all the people of Cyprus. We therefore call upon all the parties concerned to continue to cooperate to this end.

In his statement in the General Debate on September 25, 1974, the Secretary of State for External Affairs of Canada, the Honourable Allan J. MacEachen stated, "If United Nations' peace-keeping activity is to be fully effective, it must be accompanied by a parallel effort on the political level especially by the parties most directly concerned to convert the temporary peace that a peacekeeping force is asked to maintain into something more durable". Canada supports the sovereignty, independence and territorial integrity of the Republic of Cyprus. This can best be assured through negotiations, and therefore we support the earliest resumption of talks between the parties concerned in any format which offers the prospect of success. Among the important questions to be taken up urgently in the course of such talks are the reduction and withdrawal of foreign forces present otherwise than under the authority of international agreements, and the resolution of the problem of the refugees. In the view of the Canadian delegation, the relevant Security Council Resolutions would appear to provide a valuable framework within which the people directly concerned can begin the process - which may be long and arduous - of working out constitutional and other arrangements whereby the communities can live in peace with each other, confident that their security, interests and rights will be respected and protected.

Le Canada a suivi avec une vive inquiétude le déroulement des événements pénibles qui sont survenus à Chypre au cours des derniers mois. La situation a d'abord été considérée comme étant une tragédie humaine, comme en témoignent le massacre et les souffrances de populations qui aspirent depuis longtemps à la paix et à la sécurité. A l'approche de l'hiver, nous faisons nôtre cette inquiétude généralisée quant au sort de plus de 200,000 réfugiés des deux communautés qui ont dû quitter leur foyer et qui vivent maintenant dans des conditions précaires.

Même s'ils sont survenus à des milliers de milles du Canada, ces événements ne revêtent pas moins une importance tangible pour les Canadiens, dont bon nombre retracent leur origine dans cette partie du monde.

La participation du Canada à titre de pays contributeur de troupes à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) sensibilise également les Canadiens aux événements qui se produisent à Chypre. Depuis dix ans, un effectif militaire canadien sert dans la Force de maintien de la paix établie en conformité avec la résolution 186 du Conseil de sécurité de mars 1964. Durant cette période, plus de 16,000 membres des Forces armées du Canada ont tour à tour servi dans l'UNFICYP, en témoignage de l'engagement du Canada envers la cause de la paix dans l'île.

Il ne fait pas de doute dans notre esprit que la Force des Nations Unies a joué un rôle utile et même indispensable au cours des années en contribuant, selon la formulation même de la résolution 186 (1964), à "prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, (à) contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale". La Force n'a pu empêcher l'effusion de sang et les hostilités qui ont suivi le coup d'Etat militaire en juillet et les interventions militaires ultérieures de la Turquie, mais elle continue d'être, à notre avis, un élément important dans toute tentative visant à stabiliser la situation et à permettre aux parties de commencer à oeuvrer dans le sens d'un règlement politique. Voilà pourquoi le Canada a répondu promptement à la demande du Secrétaire général de renforcer son contingent de maintien de la paix à Chypre. Le contingent du Canada est passé de 487 à 945 membres et il continue de constituer le deuxième contingent national en importance au sein de l'UNFICYP.

Le rôle et les fonctions de l'UNFICYP ont évolué de façon souple et pragmatique en fonction de son mandat de 1964 et d'une succession de résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 353 et 361. Comme l'a rapporté le Secrétaire général et ainsi qu'il a été approuvé par le Conseil, la Force a encore comme fonctions principales d'aider à maintenir le cessez-le-feu, de protéger et d'aider les groupes des deux communautés lorsqu'ils sont en détresse ou dans le besoin et d'exécuter diverses tâches humanitaires. Des rapports successifs du Secrétaire général renferment nombre d'exemples précis de ces activités essentielles, lesquelles servent de façon générale à faciliter dans l'île les conditions qui permettront la reprise des négociations tendant à un règlement pacifique durable.

.../2

Nous désirons rendre hommage au Secrétaire général et à son personnel à New York et à M. Weckmann-Munoz, représentant du Secrétaire général, au Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et au Comité international de la Croix-Rouge à Chypre; tous ont travaillé en étroite collaboration avec l'UNFICYP afin de soulager la souffrance humaine.

Le Canada a été profondément troublé à l'annonce du déclenchement des hostilités ouvertes en juillet et en août; à ce moment, les troupes de la Force des Nations Unies et, par le fait même le contingent du Canada, ont été menacées d'une attaque directe, puis soumises à cette attaque. A ce moment et au cours d'incidents ultérieurs, le contingent du Canada a été au nombre de ceux qui ont subi des pertes. Il ne fait aucun doute que l'UNFICYP ne pourra jouer un rôle efficace qu'en s'assurant l'appui et la coopération des parties directement intéressées. Nous leur demandons de coopérer à part entière à la sécurité du personnel de la Force. Nous sollicitons leur entière collaboration pour permettre à la Force d'oeuvrer librement dans toutes les régions de Chypre, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans les observations qu'il a formulées devant le Conseil de sécurité le 15 août 1974, le Secrétaire général a déclaré qu'il "tombe sous le sens que l'UNFICYP, avec son mandat et ses contingents actuels, ne pourrait s'interposer entre deux armées aux prises dans une véritable guerre". Il a souligné toutefois que l'UNFICYP avait fait tout en son pouvoir pour limiter les conséquences des hostilités et pour venir en aide à la population civile, dans la mesure du possible. Le Canada estime que la Force devrait pouvoir s'acquitter de ses tâches humanitaires et de maintien de la paix d'une façon efficace et sûre, en songeant aux meilleurs intérêts du peuple chypriote tout entier. Nous demandons donc à toutes les parties intéressées de continuer de coopérer à cette fin.

Dans le discours qu'il prononçait lors de la discussion générale, le 25 septembre 1974, l'honorable Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, déclarait ce qui suit: "Si l'on veut que les Nations Unies poursuivent une activité pleinement efficace dans ce domaine, il est essentiel de tenter des efforts parallèles sur le plan politique, surtout de la part des parties les plus directement en cause pour transformer en une réalité plus durable la paix temporaire confiée à une force des Nations Unies." Le Canada appuie la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Les négociations constituent l'instrument clé à cet égard; en conséquence, nous encourageons une reprise très prochaine des entretiens entre les parties intéressées, sous une forme qui offre des chances de réussite. Parmi les questions importantes qui devront être abordées de toute urgence lors de ces entretiens figurent la réduction et le retrait des forces étrangères qui se trouvent à Chypre autrement qu'en vertu d'accords internationaux et la solution au problème des réfugiés. La délégation du Canada estime que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité semblent fournir un cadre de travail précieux au sein duquel les populations directement visées peuvent amorcer le processus peut-être long et ardu qui consiste à élaborer des arrangements constitutionnels et autres permettant aux communautés de vivre en paix entre elles, ces dernières étant confiantes que leur sécurité, leurs intérêts et leurs droits seront respectés et protégés.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

Government
Publications

CANADA

COMMUNIQUÉ

Press Release No. 21

Statement in the Sixth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. David M. Miller, Canadian Representative, on Thursday, October 31, 1974

Report of the International Law Commission (Item 87)

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse n° 21

Déclaration prononcée en Sixième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Monsieur David M. Miller, représentant du Canada, le jeudi 31 octobre 1974

Rapport de la Commission du droit international (point 87)

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman, the Canadian Delegation is grateful to the distinguished Chairman of the International Law Commission for his interesting and informative introductory remarks and, through him, wishes to convey the Canadian Government's sincere appreciation for the very valuable work done by the Commission at its most recent session. As revealed by the Report that has been presented to us on the work of its twenty-sixth session, the International Law Commission continues to maintain the high standards in the codification and development of international law that we have come to expect from it.

Turning to the substance of the ILC report itself, my delegation would like to present Canadian views on some aspects of the important subjects which the Commission has recently been dealing with.

The draft articles on succession of states in respect of treaties form a useful and valiant attempt to chart a progressive course through this difficult and complex subject. The Canadian Delegation commends the rapporteurs for this intensive contribution to the completion of these draft articles. The valuable and significant contribution of Sir Humphrey Waldock is especially apparent in the overall scheme and thrust of the draft. We also wish to thank Sir Francis Vallat for undertaking the completion of the work begun by Sir Humphrey. Moreover we also recognize and applaud the combined efforts of the Commission as a whole in its effective handling of a topic that has long been recognized a matter of some controversy.

The Commission has rightly given due attention throughout its study of the succession of states in respect of treaties to the practice of newly independent states as recommended by the General Assembly. However, Mr. Chairman, my delegation has some doubt whether enough weight has been given, in the introductory portion of the Report on this topic, concerning the evidence of state practice, to the continuity of obligations to the many instances in which, without controversy, new states have continued to apply the treaties entered into by their predecessors. There are references in the Commission's report (A/9610, Pages 24-25) to the principle that a newly independent state begins its treaty relations with a clean slate and to "the traditional clean slate principle as the underlying norm for cases of newly independent states or for cases that may be assimilated to them." The Report then goes on to say that the clean slate metaphor is merely a convenience and succinct way of referring to a newly independent state's general freedom from obligation in respect of its predecessor's treaties. The impression is thus conveyed that this represents evidence of state practice. As some other Governments (Sweden, U.S.A.) have noted (A/9610, Addition 1), it is questionable whether a study of state practice leads irresistibly to the clean slate conclusion.

...2

In many cases state practice in connection with devolution agreements and with unilateral declarations would appear to demonstrate a presumption of continuity. This has been argued forcefully by some distinguished writers (eg. O'Connell) who see, in the high rate of treaty succession during the decolonization era of the recent past and present, substantial evidence of the continuity of rights and obligations. There are also some cases where the practice of newly independent states has not been wholly consistent or may be considered largely ambiguous and undecided. It therefore seems somewhat misleading to speak of the clean slate doctrine as though it were derived from a study of state practice and amounted to a codification of existing law.

The foregoing comments are intended only as constructive criticism of the introductory section of the report.

Mr. Chairman, the Canadian Delegation supports the general approach taken in Part III of the draft regarding newly independent states. In Article 15 the so-called clean slate rule is not framed as a presumption against succession but simply as a denial of automatic succession. A newly independent state is not bound to maintain in force, or to become a party to, any treaty by reason only of the fact that at the date of succession of the state the treaty applied to its territory. The option thus given to a newly independent state is without prejudice to the rights and obligations of the other states concerned as set forth in the relevant provisions of the present articles. The Commission has explained (A/9610 at Page 145) that those provisions safeguard the newly independent state's position with regard to its participation in multilateral treaties by a notification of succession, and to obtaining continuance in the force of bilateral treaties by agreement. They also preserve the position of any interested state with regard to the so-called localized, territorial or dispositive treaties dealt with in Articles 11 and 12 of the present draft.

The approach taken by the ILC corresponds to the practice of the Secretary-General as depositary since it is only when he receives some indication of the newly independent states will to be considered as a part to a particular treaty that he enters it in the records as a party to that Treaty (A/9610 at Page 140). In general, the draft articles appear to have the advantage of making the position of a new state which wishes to continue to participate in a treaty as flexible as possible.

With regard to the form of the draft, we appreciate the force of the argument that the "draft articles were intended to complement articles on general law of treaties contained in the Vienna Convention and to form part of a coherent codification of the whole law of treaties" (A/9610 at page 178). The ILC recommends that it would be appropriate to give these articles the same status as the Vienna Convention, i.e. to

...3

establish them in the form of a convention. Accordingly, in paragraph 84 of its report, the Commission recommends that after member states have submitted their written comments and observations of the draft articles, an international conference should be convened to conclude a convention on the subject.

While it may well be that a convention is the best type of instrument in the present state of international society, as the means of advancing international law on this subject, the Canadian Delegation is not fully convinced that this is necessarily so. That is because, first of all, as the Commission points out, new states could only become parties to such a convention after they had acquired statehood. In this connection they might however prefer to indicate their intended practice in this field in advance of or at the time they become independent. A second reason is that it would seem to the Canadian Delegation there is unlikely to emerge a large number of further new states so that to some extent such a convention may not be necessary. Thus we are not persuaded that an early conference is necessarily the most desirable course to follow. An interval of 3-5 years could have certain advantages: (a) it would enable a thorough study by scholars and governments of all implications of the draft articles; (b) it could be used to ask the Secretary General to prepare an up to date report on his depositary practice and experience in light of the ILC draft articles, including the feasibility of greater precision and promptness in the dissemination of treaty information by depositaries; (c) it might permit the Commission to study the question of the succession of governments to treaties which is likely to be a recurring problem in the future; and (d) it might allow a consensus to develop on whether this topic, as an ancillary to the Law of Treaties should or should not be codified as a convention. It may be that a declaratory statement of principles formulated by the Sixth Committee would be just as effective as a guide to states.

If the topic is codified as a convention, provision for settlement of disputes will be desirable. Canada favours the procedures which will be compulsory rather than merely optional and would support a conciliation procedure followed, if unsuccessful, by compulsory recourse to either the International Court of Justice or to arbitration, with the decision to be binding on the parties.

Mr. Chairman, my delegation would also like to touch briefly on a separate but related subject which the Commission did not deal with at its last session. I am referring to the question of succession of governments. This is a matter of obvious signficance and one which in many respects could be the source of more problems than the succession of states.

...4

One could perhaps describe the present time as the twilight of the colonialist era. It follows therefore that as time passes the problem of succession of states is one which should progressively diminish in importance. The same cannot be said of the question of the succession of governments. This is a problem that will not go away and we are all aware of the difficulties that have been caused in the past when the succession of governments has been at issue. It will undoubtedly be a recurring problem in the future.

Although the ILC has given priority to succession of states, my delegation recalls that the topic was originally entitled "succession of states and governments." In 1963, the ILC decided that succession of governments should be studied "only to the extent necessary to supplement state succession." Although the General Assembly endorsed that decision, the question that may be asked, in light of the historical circumstances in which we find ourselves, is that if the Assembly does not decide to convene in the near future a codification conference based on the thirty-nine draft articles then why the subject of succession to treaties, if it is to be codified, should not form part of a more general effort dealing also with the succession to treaties by governments. The succession of governments is a more complex and in some ways more pressing and persistent problem and, in the opinion of my delegation, will continue to be so for as long as the elements which make up national and international life as we know it today, prevail. My delegation therefore wishes to commend this question to the attention of the Commission.

With regard to the subject of state responsibility, the Canadian delegation welcomes the progress made so far by the Commission on this difficult and important subject.

The work accomplished up to this point on Chapter 1 and part of Chapter 11 can be regarded as the preliminary stages in the attempt to codify this subject. The further provisions under Chapter 11 and Chapter 111 (dealing with the objective element of the internationally wrongful Act) have yet to be examined and reported on by the Commission. Once this examination is completed, the Commission will then be ready to consider the second major phase of this project - that relating to the form and degree of international responsibility.

The Canadian Government takes a keen interest in the development of this particular branch of international law, which we regard as of vital importance to the enhancement of the Rule of Law and consequently to the harmonious conduct of interstate relations. My delegation is of the view therefore that the preparation of draft articles on this subject is a particularly useful and effective method of discerning the issues and developing the law in this area. We therefore believe that the work of the Commission on this subject merits strong encouragement and we look forward to the results of the Commission's future studies on the question of state responsibility.

...5

My delegation also wishes to endorse the preliminary work of the Commission on the question of the non-navigational uses of international watercourses. This too is a subject of great importance to the world community and one in which Canada is particularly interested. We encourage the Commission in its continued study on this subject as well as on the most favoured nation clause, a topic which has not recently been treated with high priority by the Commission, but one which my delegation would like to see completed in the near future.

In this connection, my delegation has a few brief comments on the work methods of the ILC.

As I have already noted, the Canadian Government attaches a great deal of importance to the work of the Commission. For this reason we have reservations regarding the observations of the Joint Inspection Unit contained in the Unit's "Report on the Pattern of Conferences of the United Nations and the Possibilities for more Rational and Economic Uses of its Conference Resources" (JIU/REP/74/4).

The Canadian Government has consistently supported initiatives to rationalize the workings of the UN and its subsidiary bodies. We have endorsed those initiatives or proposals which in our view would render the United Nations more efficient in both organizational and financial terms, so long as they would not detract from the overall effective functioning of the Organization.

My delegation is firmly of the opinion however that the ILC represents something of a special case. The Commission is a unique and positively creative body of eminent and personally dedicated international lawyers not in truth comparable therefore to other international institutions or organizations composed of governmental representatives. For that reason, my delegation believes that the Commission must be given every consideration in terms of adequate facilities and sufficient time to enable it to discharge the important and urgent tasks assigned to it by the General Assembly. Therefore, if the Commission considers that this objective would be better served by an extension of its next session to twelve weeks, the Canadian delegation is prepared to support that recommendation. The extraordinary quality and vital importance of the work of the ILC in the codification and progressive development of international law is such that we should be extremely cautious about any suggestions which might hamper its present effectiveness.

As you are aware, Mr. Chairman, this year's ILC Report represents more than the record of the work accomplished by the Commission at its twenty-sixth session. It has additional significance in that it marks the occasion of the twenty-fifth anniversary of the Commission's first session. A great deal of

ground has been covered by the Commission since it opened that first annual session on the 12th of April 1949, and in recognition of that fact, the Canadian Delegation would like to take this opportunity to acknowledge the important contribution that has been made by the Commission to contemporary international law.

The two concepts of progressive development and codification set out in the International Law Commission's Statute, describe the two principal functions of the Commission. The distinction between the two is not always clearly recognizable and no precise elaboration of the two terms appears in the Statute. I do not make this observation by way of criticism, although this has been done on occasion in the past. In fact, in my view, the two concepts are interrelated, so much so that in some respects they may be regarded as complementary aspects of the same phenomenon. This fact has been recognized by the Commission, in that it has not attempted to make any categorical distinction between the two, but rather has adopted the eminently practical approach of discharging its mandate without ascribing any particular label to the specific fruits of its labours. This is to be commended: codification, of necessity, involves the development of new law, even if it is only in terms of "filling the gaps". Conversely, progressive development does not take place in a vacuum, but rather draws upon existing legal resources, at least in its initial stages. I venture to say that any other formulation or more precise elaboration of the two terms would not produce any more positive results, but might, in fact, introduce an artificial distinction which would not be of much assistance to the Commission in its work.

Although the idea of the progressive development of international law through due deliberation is not particularly new, it is one that has received unprecedented impetus in recent years. The greater part of this impetus must be attributed directly to the outstanding work done by the International Law Commission over the past twenty-five years.

The scope of international law has expanded considerably since the Commission opened its first session in 1949. Areas of law reflecting technological developments which had scarcely been imagined then - for example the law relating to Outer Space and the environment have since been elaborated, and others which received only limited attention even a few years ago have since assumed recognized world-wide significance.

The Commission has proved flexible enough to be able to adjust to all these new developments while at the same time maintaining the continuity of the carefully considered inquiries over the long term. Indeed, if one examines the record of the International Law Commission over the past quarter century, it becomes obvious that there are few areas of significance in the field of international law that have not been the subject of the Commission's scholarly scrutiny. The inquiries into many of these areas in fact received initial impetus from the International Law Commission.

...7

The tremendous pace of technological change in the modern world has fostered the expectation in the minds of many of a corresponding rate of development in other fields of human activity. On this basis, the process of the development of international law might seem comparatively slow. We must not lose sight of the fact, however, that systematic and effective codification and the progressive development of international law must, of necessity, take due time. Nor should we overlook the enormous amount of research and analysis which is essential if these processes are to produce effective and greatly accepted and applicable results. Even so, in examining the record of achievement of the International Law Commission we cannot but be impressed, and perhaps a little envious, of its accomplishments. The Commission has left its mark in among other things the areas of international law relating to human rights, international peace and security, the earth's environment, the institutionalization of the international community and relations between states.

The Commission provides a focal point for the world community's inquiries into international law. The measure of autonomy it enjoys contributes significantly to the effective results it produces. This also allows for continuity and the opportunity to maintain and draw upon the experience that the Commission has accumulated over the past 25 years. It is of continuing credit to the ILC that it is able to achieve such constructive results based on the agreement of individuals representing widely differing social, legal, political and economic systems.

It is perhaps pointing out the obvious to say that the role of the International Law Commission will likely be of ever increasing importance in the future. The formulation of international law is the concrete manifestation of co-operation amongst states in the various and varied spheres of international life. We are all aware of the great contribution that the International Law Commission has made to this process over the last twenty-five years. I have no doubt Mr. Chairman that the next twenty-five years will see it make an equal, if not even greater, contribution than that which it has made over the past twenty-five years.

Monsieur le Président, la délégation du Canada remercie le distingué président de la Commission du droit international de ses intéressantes et instructives remarques préliminaires et, par son entremise, elle désire exprimer la reconnaissance sincère du Gouvernement du Canada pour le travail très valable accompli par la Commission, lors de sa dernière session. Comme l'indique le rapport qui a été soumis sur les travaux de la vingt-sixième session, la Commission du droit international continue de maintenir les normes d'excellence auxquelles nous en sommes venus à nous attendre de la part de cet organisme dans la codification et l'élaboration du droit international.

Se reportant au fond même du rapport de la CDI, notre délégation désirerait exposer les vues du Gouvernement du Canada sur certains aspects des sujets importants sur lesquels la Commission s'est penchée récemment.

Le projet d'articles sur la succession d'Etats en matière de traités constitue une tentative utile et courageuse visant à tracer une ligne de conduite progressive pour l'étude de cette question difficile et complexe. La délégation du Canada tient à rendre hommage aux rapporteurs pour leur contribution soutenue à l'élaboration de ce projet d'articles. L'apport précieux et significatif de Sir Humphrey Waldock transparaît notamment dans l'orientation et dans la vigueur globales du projet. Nous aimerions également remercier Sir Francis Vallat d'avoir accepté de terminer le travail amorcé par Sir Humphrey. En outre, nous reconnaissons et nous approuvons les efforts déployés par la Commission dans son ensemble; celle-ci traite avec efficacité d'un sujet qui, de l'avis de tous, a fait l'objet d'une certaine controverse depuis nombre d'années.

La Commission a, à juste titre, accordé l'attention voulue, tout au long de son étude de la question de la succession d'Etats en matière de traités, à la pratique des Etats nouvellement indépendants, en conformité avec les recommendations de l'Assemblée générale. Toutefois, Monsieur le Président, la délégation du Canada doute que, dans l'introduction au rapport sur cette question, on ait suffisamment insisté, en traitant de l'illustration de la pratique des Etats, sur la continuité d'obligation, dans les nombreuses occasions où, sans controverse, de nouveaux Etats ont continué d'appliquer les traités négociés par leurs prédécesseurs. Le rapport de la Commission (document A/9610, pages 24 et 25) fait allusion au principe selon lequel un nouvel Etat indépendant aborde ses relations conventionnelles avec une "table rase" et au "principe traditionnel de la "table rase" en tant que norme fondamentale, dans le cas d'Etats nouvellement indépendants ou les cas pouvant lui être assimilés." Selon le rapport, la métaphore de la "table rase" n'est qu'une

...2

manière commode et succinte de désigner la liberté générale dont jouit l'Etat nouvellement indépendant pour ce qui est des obligations à l'égard des traités de son prédécesseur. Nous avons donc l'impression qu'il s'agit là d'une illustration de la pratique des Etats. Comme d'autres gouvernements (les Etats-Unis, la Suède) l'ont fait remarquer (document A/9610 add. 1), il reste à savoir si une étude de la pratique des Etats doit nécessairement conduire à la conclusion de la "table rase".

Dans nombre de cas, la pratique des Etats, exercée dans le cadre des accords de dévolution et des déclarations unilatérales, semblerait démontrer une présomption de continuité. Certains distingués auteurs comme O'Connell ont soutenu énergiquement cette constatation; selon eux, le taux élevé de succession en matière de traités durant la période de décolonisation, au cours de ces dernières années et à l'heure actuelle, fournit une preuve importante de la continuité de droits et d'obligations. En outre, dans certains cas, la pratique d'Etats nouvellement indépendants n'a pas été stable dans son ensemble ou elle a pu être considérée comme étant généralement ambiguë et incertaine. En conséquence, il peut sembler quelque peu trompeur de parler d'une doctrine de la "table rase", comme si elle résultait d'une étude de la pratique des Etats et qu'elle se résumait à une codification du droit actuel.

Les observations qui précèdent ne se veulent qu'une critique constructive de l'introduction au rapport.

Monsieur le Président, la délégation du Canada appuie l'attitude générale adoptée dans la troisième partie du rapport, concernant les Etats nouvellement indépendants. A l'article 15, la prétendue règle de la "table rase" n'est pas conçue comme une présomption de non-succession, mais simplement comme le refus de la succession automatique. L'Etat nouvellement indépendant n'est pas tenu de maintenir en vigueur quelque traité que ce soit, ni d'y devenir partie du simple fait que le traité s'appliquait à son territoire à la date de la succession de l'Etat. L'option ainsi offerte à l'Etat nouvellement indépendant s'applique sous réserve des droits et obligations des autres Etats intéressés exposés dans les dispositions pertinentes des présents articles. La Commission indique (document A/9610,page 145) que ces dispositions sauvegardent la position de l'Etat nouvellement indépendant en ce qui concerne sa participation aux traités multilatéraux par une notification de succession et l'obtention, par un accord, du maintien en vigueur des traités bilatéraux. Elles préservent aussi la position de tout Etat intéressé à l'égard des traités dits de caractère local, territoriaux ou de disposition dont il est question dans les articles 11 et 12 du présent projet.

...3

L'attitude adoptée par la CDI correspond à la pratique suivie par le Secrétaire général en sa qualité de dépositaire, étant donné que c'est seulement lorsque le nouvel Etat lui a fait connaître son intention d'être considéré comme étant partie à un traité déterminé qu'il l'inscrit au nombre des parties à ce traité (document A/9610, page 140). Règle générale, le projet d'articles semble offrir l'avantage de donner le maximum de souplesse à la position que peut adopter l'Etat nouvellement indépendant désireux de continuer à participer au traité.

En ce qui concerne la forme du projet, nous reconnaissons la force de l'argument selon lequel "le projet d'articles était destiné à compléter les articles du droit général des traités contenus dans la Convention de Vienne et à faire partie d'un ensemble de règles cohérent codifiant la totalité du droit des traités" (document A /9610, page 178). La CDI estime qu'il serait approprié de conférer à ces articles le même statut que celui de la Convention de Vienne ou, en d'autres termes, de les établir sous forme de convention. En conséquence, au paragraphe 84 de son rapport, la Commission recommande, une fois que les Etats membres auront présenté par écrit leurs observations et leurs commentaires concernant le projet d'articles, qu'une conférence internationale soit convoquée aux fins de conclure une convention sur la question.

Même si, dans l'état actuel de notre société internationale, une convention risquerait fort d'être l'instrument le plus efficace pour l'avancement du droit international sur cette question, la délégation du Canada n'est pas absolument convaincue qu'il en soit nécessairement ainsi et ce, pour les raisons suivantes. La Commission souligne en premier lieu que les nouveaux Etats ne pourront devenir parties à une telle convention que lorsqu'ils auront accédé au statut d'Etat. A cet égard, ces Etats pourront toutefois préférer indiquer la pratique qu'ils prévoient suivre avant leur accession à l'indépendance ou au moment même de cette accession. En second lieu, la délégation du Canada estime que le nombre de nouveaux Etats qui émergeront sera faible et que, dans une certaine mesure, cette convention peut ne pas s'avérer nécessaire. Ainsi, nous ne sommes pas vraiment convaincus que la tenue prochaine d'une conférence soit la meilleure ligne de conduite à adopter. Un intervalle de trois à cinq ans pourrait offrir certains avantages: A) il pourrait permettre aux experts et aux gouvernements d'étudier toutes les répercussions du projet d'articles; B) il pourrait permettre de demander au Secrétaire général de préparer un rapport à jour sur la pratique qu'il suit en sa qualité de dépositaire et sur son expérience, à la lumière du projet d'articles de la CDI ainsi que sur la possibilité d'obtenir de la part des dépositaires une plus grande précision et une diffusion plus rapide de l'information concernant les traités;

...4

C) il pourrait permettre à la Commission d'étudier la question de la succession de gouvernements en matière de traités, problème qui risque de se présenter à nouveau à l'avenir; et D) il pourrait permettre d'en venir à un consensus pour déterminer si ce sujet devrait ou ne devrait pas être codifié sous forme de convention, à titre de complément au droit des traités. Il se pourrait qu'une déclaration de principes élaborée par la Sixième Commission constitue un guide tout aussi efficace pour les Etats.

Il sera souhaitable d'établir une disposition concernant le règlement des différends advenant la codification de ce sujet sous forme de convention. Le Canada favorise l'adoption de procédures obligatoires plutôt que simplement facultatives; il appuierait une procédure de conciliation qui, advenant son échec, serait suivie du recours obligatoire à la Cour internationale de Justice ou à l'arbitrage dont la décision lierait les parties.

Monsieur le Président, la délégation du Canada désirerait également faire quelques brèves observations sur un sujet distinct mais connexe sur lequel la Commission ne s'est pas penchée lors de sa dernière session. Je fais allusion à la succession de gouvernements. Il s'agit là d'une question d'une importance manifeste et qui, à maints égards, pourrait être à la source d'un nombre de problèmes supérieur à celui que pose la succession d'Etats.

On pourrait peut-être définir le temps présent comme étant la période du déclin de l'ère colonialiste. Il s'ensuit donc que l'importance du problème de la succession d'Etat devrait diminuer progressivement au fil des années. Cette observation ne peut toutefois s'appliquer à la question de la succession de gouvernements. Le problème subsistera; nous sommes tous conscients des difficultés suscitées par le passé, lors des discussions sur la succession de gouvernements. Il ne fait pas de doute que le problème se posera à nouveau à l'avenir.

Bien que la CDI ait donné la priorité à la question de la succession d'Etats, la délégation du Canada se rappelle que le sujet était intitulé à l'origine "succession d'Etats et de gouvernements". En 1963, la CDI décidait que la question de la succession de gouvernements ne serait étudiée que "dans la mesure où cela sera nécessaire pour compléter l'étude sur la succession d'Etats". Bien que l'Assemblée générale ait approuvé cette décision, nous pouvons nous demander, à la lumière des circonstances historiques dans lesquelles nous nous trouvons et advenant que l'Assemblée ne décide pas de convoquer dans un avenir rapproché une conférence de codification basée sur le projet de trente-neuf articles, pourquoi le sujet de la succession en matière de traités, s'il doit être codifié, ne formerait pas une partie intégrante d'un effort plus global

...5

touchant la question de la succession de gouvernements en matière de traités. Le problème de la succession de gouvernements est plus complexe et, à certains égards, plus pressant et plus persistant; notre délégation estime que cette situation risque de demeurer inchangée tant que domineront les éléments qui forment la vie nationale et internationale telle que nous la connaissons à l'heure actuelle. En conséquence, la délégation du Canada désire porter cette question à l'attention de la Commission.

En ce qui concerne le sujet de la responsibilité des Etats, la délégation du Canada note avec satisfaction les progrès réalisés par la Commission sur ce sujet difficile et important.

Le travail accompli jusqu'à maintenant en ce qui a trait au chapitre premier et à une partie du Chapitre II peut être considéré comme une étape préliminaire de la tentative visant à codifier le sujet. A l'heure actuelle, la Commission n'a pas encore examiné les autres dispositions contenues dans les chapitres II et III traitant de l'élément objectif que constitue le fait internationalement illicite. Une fois cet examen terminé, la Commission pourra envisager la deuxième étape importante de ce projet, à savoir l'étude de la forme et du degré de responsabilité internationale.

Le Gouvernement du Canada manifeste un intérêt spécial à l'endroit du développement de ce secteur particulier du droit international, car il le considère d'une importance vitale à l'amélioration de la règle de droit et, en conséquence, à la conduite harmonieuse des relations entre les Etats. La délégation du Canada estime en conséquence que la préparation du projet d'articles sur ce sujet constitue une méthode particulièrement utile et efficace de distinguer les questions en cause et d'élaborer le droit dans ce secteur. Ainsi, nous estimons que le travail de la Commission mérite le ferme appui de tous les membres et nous attendons vivement les résultats des prochaines études de la Commission sur la question de la responsabilité des Etats.

La délégation du Canada désire également manifester son appui à l'endroit des travaux préliminaires de la Commission sur la question des utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation. Ce sujet revêt lui aussi une grande importance pour la communauté mondiale et il retient particulièrement l'intérêt du Canada. Nous encourageons la Commission à poursuivre son étude sur ce sujet ainsi que sur la clause de la nation la plus favorisée; la Commission n'a pas accordé une très haute priorité à ce dernier sujet depuis quelque temps, mais la délégation du Canada espère que la Commission terminera son étude dans un avenir rapproché.

...6

A cet égard, la délégation du Canada désirerait ajouter quelques brèves observations sur les méthodes de travail de la Commission.

Comme je l'ai déjà mentionné, le Gouvernement du Canada attache une grande importance aux travaux de la Commission. Voilà pourquoi nous entretenons certaines réserves à l'égard des observations formulées par le Corps commun d'inspection dans son "Rapport sur le plan des conférences de l'Organisation des Nations Unies et les possibilités d'utiliser de façon plus rationnelle et plus économique les ressources affectées au service des conférences".

Le Gouvernement du Canada a toujours appuyé les initiatives visant à rationaliser le fonctionnement des Nations Unies et de ses organes subsidiaires. Nous avons toujours été favorables aux initiatives et aux propositions qui accroîtraient l'efficacité des Nations Unies tant sur le plan de l'organisation que sur le plan financier, dans la mesure où elles ne porteraient pas atteinte au fonctionnement global efficace de l'Organisation.

La délégation du Canada est toutefois fermement convaincue que la CDI constitue en quelque sorte " une exception à la règle". La Commission est un organisme unique et nettement innovateur formé d'éminents spécialistes du droit international des plus dévoués; elle ne peut donc à vrai dire être comparée aux autres institutions et organisations internationales formées de représentants gouvernementaux. Ainsi, la délégation du Canada estime qu'il faut donner à la Commission tous les instruments et le temps nécessaires pour lui permettre de s'acquitter des fonctions importantes et urgentes que lui a confiées l'Assemblée générale. Ainsi, si la Commission estime qu'une prorogation de sa prochaine session à douze semaines servirait mieux cet objectif, la délégation du Canada est disposée à appuyer cette recommandation. La qualité extraordinaire et l'importance vitale du travail de la CDI dans la codification et dans l'élaboration progressive du droit international est telle, que nous devrions éviter à tout prix de formuler des propositions qui pourraient compromettre son efficacité actuelle.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, ce rapport annuel représente plus que le compte rendu du travail accompli par la Commission lors de sa vingt-sixième session. Il revêt une importance additionnelle du fait qu'il marque le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de la première session de la Commission. Celle-ci a fait beaucoup de chemin depuis l'ouverture de sa première session annuelle, le 12 avril 1949; en reconnaissance de ce fait, la délégation du Canada aimerait saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude à l'endroit

de l'importante contribution de la Commission dans le secteur du droit international contemporain.

Les deux notions de l'élaboration progressive et de la codification, établies dans le Statut de la Commission du droit international, décrivent les deux principales fonctions de la Commission; la distinction entre les deux n'est pas toujours très nette et aucune explication précise ne paraît dans le Statut. Cette observation ne se veut pas une critique, même si ce fut le cas à quelques reprises par le passé. J'estime en fait que ces deux notions sont étroitement reliées entre elles, à tel point qu'à certains égards, elles peuvent être considérées comme deux aspects complémentaires d'un même phénomène. La Commission a reconnu ce fait et elle n'a pas tenté d'établir une distinction catégorique entre les deux; elle a plutôt adopté une attitude éminemment pratique en s'acquittant de son mandat sans pour cela attribuer une étiquette particulière aux fruits de son labeur. Cette attitude est méritoire; la codification entraîne par nécessité l'élaboration d'un nouveau droit, ne serait-ce que pour "combler les écarts". Par contre, l'élaboration progressive ne s'effectue pas par elle-même; elle fait plutôt appel aux ressources juridiques existantes, du moins au cours des premières étapes du processus. J'irais jusqu'à affirmer que toute autre formulation ou explication plus précise des deux notions ne produirait aucun résultat positif additionnel et qu'elle pourrait, en fait, introduire une distinction artificielle qui ne constituerait pas un atout vraiment précieux pour la Commission dans l'exécution de ses travaux.

Même si l'idée d'une élaboration progressive du droit international résultant d'une mûre réflexion n'est pas nouvelle, elle a néanmoins reçu une impulsion sans précédent au cours des dernières années. La plus grande partie de cette impulsion doit être directement attribuée à l'excellent travail accompli par la Commission du droit international au cours des vingt-cinq dernières années.

La portée du droit international s'est élargie de façon considérable depuis l'ouverture de la première session de la Commission en 1949. Des secteurs du droit reliés aux développements technologiques et alors pratiquement inconnus, comme par exemple le droit de l'espace et le droit de l'environnement, ont été développés depuis lors et d'autres, qui recevaient une attention mitigée il y a quelques années, ont pris depuis une importance accrue, reconnue à l'échelle internationale.

La Commission a fait preuve d'une souplesse suffisante pour lui permettre de s'adapter à toutes ces nouvelles

réalités tout en maintenant le rythme de ses recherches à long terme soigneusement planifiées. En effet, un examen du compte rendu des activités de la Commission depuis les vingt-cinq dernières années permet de constater que peu de secteurs d'importance dans le domaine du droit international ont échappé à l'examen érudit de la Commission. Cette dernière a, de fait, donné l'impulsion initiale aux recherches dans bon nombre de ces secteurs.

La succession très rapide des changements technologiques de l'ère moderne a porté nombre de personnes à s'attendre à une évolution tout aussi rapide dans d'autres secteurs de l'activité humaine. Selon cette optique, l'évolution du processus de développement du droit international pourrait sembler relativement lente. Il ne faut toutefois cesser de se rappeler que la codification systématique et efficace et le développement progressif du droit international doivent nécessairement exiger un certain temps. En outre, il ne faut pas négliger la somme de recherches et d'analyses nécessaire pour que ces processus produisent des résultats positifs susceptibles de recevoir une vaste approbation et une aussi vaste application. Un examen du dossier des réalisations de la Commission du droit international ne peut que nous impressionner et même nous rendre un peu envieux de ces réalisations. La Commission a entre autres accompli un travail remarquable dans des secteurs du droit international se rapportant aux droits de l'homme, à la paix et à la sécurité internationales, à l'environnement, à "l'institutionalisation" de la communauté internationale et aux relations entre les Etats.

La Commission constitue le foyer de la recherche de la communauté mondiale en matière de droit international. L'autonomie relative dont jouit la Commission contribue de façon marquée aux résultats efficaces qu'elle produit; elle est le gage de sa continuité et lui permet de continuer à se servir de l'expérience qu'elle a accumulée au cours des vingt-cinq dernières années. La CDI a le mérite de pouvoir obtenir de tels résultats constructifs fondés sur une entente entre des personnes représentant des systèmes sociaux, juridiques, politiques et économiques très différents.

Il est peut-être superflu d'ajouter que le rôle de la Commission du droit international revêtira vraisemblablement une importance sans cesse accrue à l'avenir. La formulation du droit international est la manifestation concrète de la coopération entre les Etats dans les diverses sphères de la vie internationale. Nous sommes tous conscients de l'importante contribution de la Commission du droit international à ce processus depuis les vingt-cinq dernières années. Monsieur le Président, je suis convaincu qu'au cours des vingt-cinq prochaines années, elle apportera une contribution aussi grande sinon supérieure à celle du dernier quart de siècle.

CA1
EA 75
-C 55

Government
Publications

CANADA

Communiqué

Press Release No. 22

Statement in the Second Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Senator the Honourable H.W. Hays, Canadian Representative, on Thursday, October 31, 1974

Disaster Relief (Item 60)

CHECK AGAINST DELIVERY

Communiqué de presse nº 22

Déclaration prononcée en Deuxième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'honorable Sénateur H.W. Hays, représentant du Canada, le jeudi 31 octobre 1974

Secours en prévision de catastrophes (point 60)

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman, Canada places a high priority on strengthening the capacity of the international community to respond rapidly and effectively to situations created by natural disasters. When the office of the Disaster Relief Coordinator was established in 1972 I believe one can say fairly that governments were not aware of the scope and intensity of demands which would be placed upon it. Repeatedly in the past two years countries, often those least able to cope, have been dealt severe blows by cataclysmic natural disasters which have caused human tragedy and severe economic dislocation.

Canada has been, and will continue to be, forthcoming in providing assistance to the victims of natural disasters. We consider that the most important problem facing the UN system in the area of disaster relief is the need for improved coordination among donors, recipients and the agencies and bodies of the system in carrying out their respective tasks. This problem can be dealt with if an effective clearing house exists which provides information on the needs of the area affected and on the intentions of and action taken by donors.

It is in this function that UNDRO can play its most effective role. Ideally the Office would help to ensure that relief efforts are focussed on priority items and that waste and duplication are avoided. In practice there are problems. Coordination depends heavily on close liaison with all organizations involved in relief efforts, especially other coordination agencies such as the Red Cross. There has been some duplication in appeals for relief which has at times resulted in confusion. One basic problem is that donors often fail to keep UNDRO informed of the relief assistance they plan to give or have given. Without timely information UNDRO can only coordinate ex post facto, and without any information from donors it cannot coordinate at all. Canada will attempt to keep UNDRO better informed of its bilateral and multilateral relief activities and we hope that other donors make a similar effort.

We consider that the coordination and information role of UNDRO should be emphasized as opposed to any kind of operational role. Related to UNDRO's function of mobilizing and coordinating relief is its role in pre-disaster planning and preparedness. Ideally arrangements for coordination would form part of a contingency plan formulated in advance of a natural disaster. As the Disaster Relief Coordinator pointed out yesterday, while timing of natural disasters cannot be predicted, in many cases their geographic location can. UNDRO has been able to make a modest but worthwhile beginning

...2

in furnishing assistance for pre-disaster planning and preparedness. Activity in this area should continue to constitute an important element of UNDRO's function.

To carry out its tasks the Office of the Disaster Relief Coordinator will require strengthening. We consider that the terms of reference of UNDRO should be focussed more clearly on its primary role as an information clearing house. In this connection the proposal introduced yesterday by the United States appears to us to be most constructive. UNDRO requires a staff of professional experts who are able to assess a disaster situation in a way which will be useful to governments and to appropriate bodies in the UN system in their initial decision-making on levels and nature of assistance to the afflicted area. The proposal outlined yesterday by the United States, which emphasizes the coordination role of UNDRO and which carries with it a generous financial contribution, in our view merits the broad support of this Committee.

To summarize, Mr. Chairman, Canada supports the strengthening of UNDRO and increased availability of resources for its activities in areas in which we consider its primary efforts should be concentrated: the coordination of disaster relief efforts and the coordination of pre-disaster planning and preparedness. To facilitate this, UNDRO's information services should be upgraded and its clearing house functions emphasized.

Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur le Président, le Canada accorde une haute priorité au renforcement de la capacité de la communauté internationale de répondre promptement et efficacement aux situations créées par les catastrophes naturelles. Je crois qu'il est possible d'affirmer qu'au moment de la création en 1972 du Bureau du Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophe, les gouvernements n'étaient pas conscients de la portée et de l'intensité des demandes pressantes qui allaient être confiées à cet organe. A maintes reprises au cours des deux dernières années, certains pays, dont bon nombre étaient incapables de faire face à une telle situation, ont été lourdement frappés par des cataclysmes naturels, qui ont engendré la tragédie humaine et un sérieux démembrement de leur économie.

Le Canada n'a jamais hésité à fournir une aide aux victimes des catastrophes naturelles et il continuera d'adopter la même attitude à l'avenir. Nous considérons que le problème le plus important qui se pose au système des Nations Unies dans le secteur des secours en cas de catastrophe réside dans la nécessité d'en venir à une plus grande coordination entre les pays donateurs, les pays bénéficiaires et les agences et organismes du système dans l'exécution de leurs fonctions respectives. Un centre d'échange de renseignements concernant les besoins de la région touchée, les intentions des pays donateurs et les mesures prises par ceux-ci pourrait permettre de résoudre ce problème.

C'est à ce titre que le Bureau du Coordonnateur peut jouer un rôle des plus efficace. En théorie, il devrait contribuer à veiller à ce que les secours d'urgence soient axés sur des secteurs prioritaires et à éviter le gaspillage et le double emploi. Des problèmes surgissent toutefois en pratique. La coordination repose très largement sur l'établissement de liens étroits avec toutes les organisations engagées dans les secours d'urgence et notamment avec d'autres organismes de coordination comme la Croix-Rouge. Les demandes de secours se sont chevauchées à quelques occasions et cette situation a parfois semé une certaine confusion. Un des principaux problèmes réside dans le fait que, souvent, les pays donateurs ne tiennent pas le Bureau au fait de l'assistance sous forme de secours qu'ils prévoient offrir ou qu'ils ont déjà offerte. S'il ne reçoit pas l'information nécessaire au moment opportun, le Bureau ne pourra exercer une coordination qu'après coup; s'il ne reçoit aucune information des pays donateurs, il ne pourra exercer aucune forme de coordination. Le Canada s'efforcera de mieux informer le Bureau sur ses opérations de secours d'urgence aux niveaux bilatéral et multilatéral en espérant que les autres pays donateurs suivront la même ligne de conduite.

Nous considérons qu'il faudrait insister davantage sur le rôle de coordination et d'information du Bureau par opposition à toute forme de rôle opérationnel. Le rôle de planification et de préparation des secours en prévision de catastrophes naturelles confié au Bureau est relié à sa fonction de mobilisation et de coordination des secours d'urgence. Idéalement, les arrangements en matière de coordination devraient former une partie intégrante d'un plan d'urgence formulé en

.../2

prévision d'une catastrophe naturelle. Comme l'a souligné hier le Coordonnateur, il est impossible de prévoir le moment où se produira la catastrophe, mais il est souvent possible d'en déterminer la position géographique. Le Bureau a été en mesure de faire des débuts modestes mais valables en fournissant une aide dans le cadre de la planification et de la préparation des secours en prévision de catastrophes naturelles. L'activité dans ce secteur devrait continuer de constituer un élément important du travail du Bureau.

Le Bureau du Coordonnateur pour les secours en cas de catastrophe devra être renforcé pour être en mesure de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées. Nous estimons que les attributions du Bureau devraient être plus manifestement axées sur son rôle principal de centre d'échange de renseignements. A cet égard, la proposition présentée hier par la délégation des Etats-Unis nous semble très constructive. Le Bureau requiert un personnel d'experts pouvant évaluer l'ampleur d'un désastre de façon que les gouvernements et les organismes intéressés du système des Nations Unies puissent utiliser cette évaluation dans leurs décisions initiales concernant l'importance et la nature de l'aide à fournir à la région sinistrée. La proposition énoncée hier par les Etats-Unis met l'accent sur le rôle de coordination du Bureau et comprend une généreuse contribution financière; elle mérite à notre avis l'appui global de cette Commission.

En bref, Monsieur le Président, le Canada appuie l'idée d'un renforcement du Bureau et d'une plus grande disponibilité de ressources, qui seraient affectées aux activités de cet organisme dans des secteurs où, à notre avis, ses principaux efforts doivent être concentrés; nous faisons allusion à la coordination des secours d'urgence en cas de catastrophe et à la coordination relative à la planification et à la préparation des secours en prévision de catastrophes. A cette fin, nous estimons qu'il faudrait accroître l'efficacité des services d'information du Bureau et mettre l'accent sur ses fonctions de centre d'échange de renseignements. Je vous remercie, Monsieur le Président.

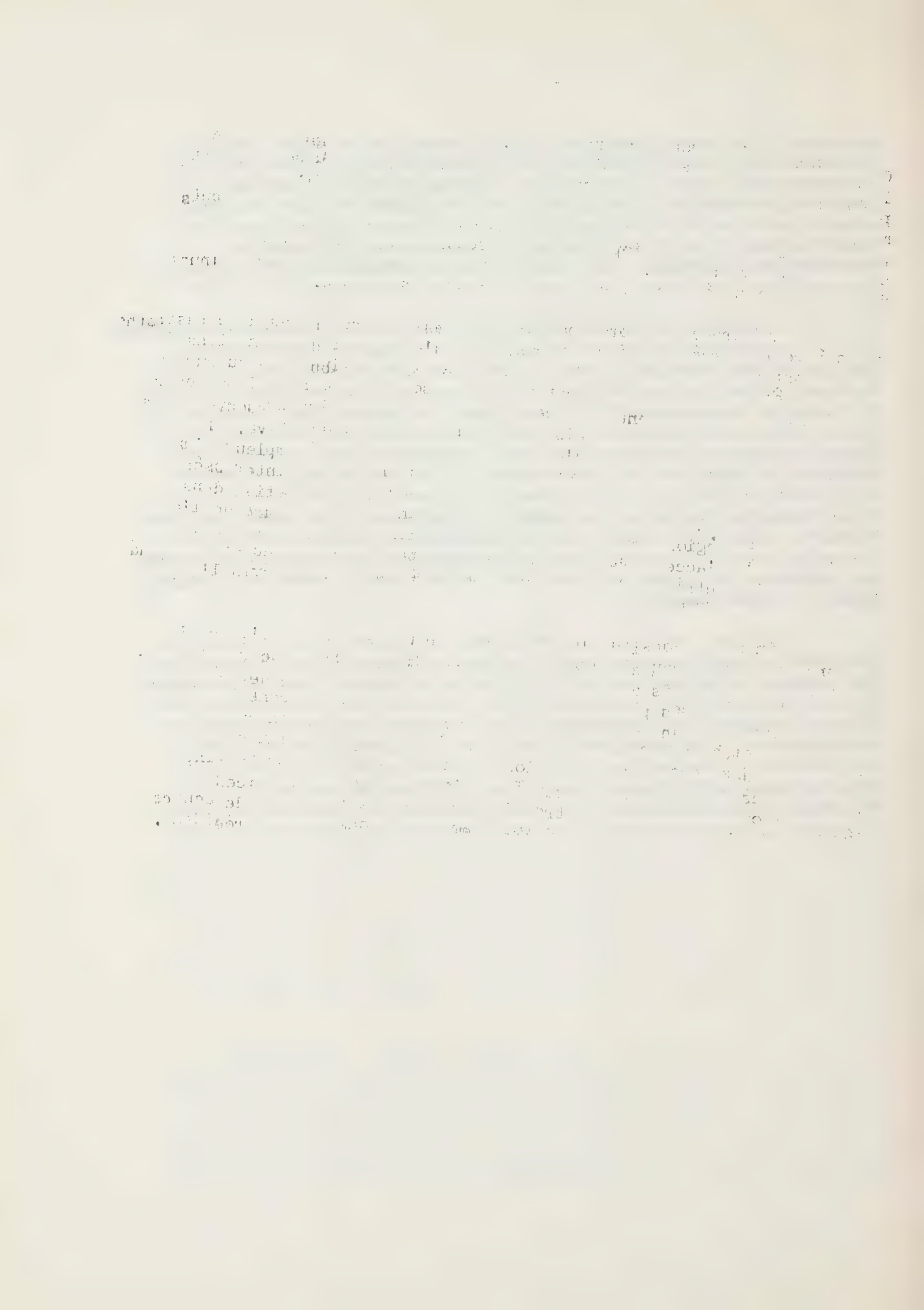

CANADA

communiqué

Communiqué de presse n° 23

Déclaration prononcée en Troisième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Madame M. Masson, représentant du Canada, le jeudi 31 octobre 1974

Condition de la femme

Press Release No. 23

Statement in 3rd Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Madame M. Masson, the Canadian Representative, on Thursday October 31, 1974

Status of Women

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

Madame le Président,

Ma délégation a écouté avec un vif intérêt la déclaration de Madame Sipila de même que l'exposé introductif de Madame Bruce. Leurs excellentes présentations ne peuvent que nous aider et nous guider dans nos délibérations sur la question dont nous sommes saisis.

Le rapport de la Commission sur la condition de la femme sur sa 25ième session, qui est devant nous pour examen, via l'ECOSOC, témoigne de l'intensité du travail accompli par cette Commission et la variété des thèmes étudiés, malgré la brièveté de ses réunions biennales. Le Canada, qui est membre de la Commission attache une grande importance à ses efforts pour la promotion au niveau international de l'égalité de l'homme et de la femme. Mon pays a également participé aux travaux du Groupe de travail chargé d'élaborer un instrument international ou des instrumments internationaux relatif(s) à l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme. L'ECOSOC a adopté, lors de sa 56ième session, sur recommandation de la Commission de la condition de la femme, plusieurs résolutions dignes d'intérêt. Qu'il me soit permis de mentionner les résolutions portant sur l'Année internationale de la femme, la relation entre la condition de la femme et la planification familiale, la capacité juridique de la femme mariée, l'influence des moyens d'information de masse sur les mentalités et les attitudes vis-à-vis de la femme, et sur l'intégration de la femme au développement.

Madame le Président,

Le Canada ne ménage pas ses efforts pour combattre la discrimination à l'égard de la femme et pour intégrer la femme dans tous les secteurs d'activités de la société.

En 1967, mon gouvernement établissait une commission royale d'enquête chargée d'examiner tous les aspects de la condition féminine au Canada. Cette commission, mieux connue comme la Commission Bird, du nom de sa présidente, a accompli un imposant travail de recherches à tous les niveaux. Une de ses principales recommandations s'est réalisée en juin 1973 quand le Gouvernement canadien a annoncé la formation d'un conseil consultatif de la condition féminine.

Ce conseil, formé de 28 membres, étudie et reçoit les plaintes et problèmes que peuvent leur soumettre les Canadiennes de toutes conditions. Il consulte et transmet au Gouvernement ses avis et recommandations. Il peut exercer également des pressions et faire des représentations afin d'obtenir dans le plus bref délai règlement et satisfaction dans des cas de discrimination.

Au Canada, les femmes peuvent de plus en plus accéder à des postes importants. Récemment, Madame Pauline McGibbon a été désignée lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario,

.../2

la première femme à accéder à un tel poste dans l'histoire canadienne. Plusieurs d'entre vous auront sans aucun doute connu la représentante canadienne à la Troisième Commission lors des 25ième, 26ième et 27ième session de l'AGNU, Mademoiselle Renaude Lapointe, nommée en 1973 membre du Sénat et tout dernièrement Président de cette même Chambre.

Nous avons sous les yeux quelques exemples de femmes députés, ministres, juges, qui nous permettent de penser que les efforts faits pour la promotion de la femme commencent à porter leurs fruits, mais leur nombre est encore minime et le seul fait que nous songions à les mentionner nous paraît démontrer qu'il ne s'agit encore que de cas d'exception. Nous sommes donc conscients qu'il y a encore beaucoup à faire.

Madame le Président,

Nous célébrerons l'an prochain l'Année internationale de la femme. Nous espérons que cette année sera, pour toutes les nations, l'opportunité de promouvoir l'égalité des femmes avec "l'autre sexe" comme le disait si justement notre distinguée présidente, et d'encourager leur intégration dans la société et aux efforts de développement.

Dans le cadre des préparatifs pour l'Année internationale de la femme, le Gouvernement canadien a créé un Comité interministériel responsable de la planification et de l'organisation des activités au niveau gouvernemental pour marquer l'Année. De plus, il a été établi un secrétariat qui planifie et met en oeuvre les programmes et coordonne les activités des différents ministères pour souligner l'Année internationale de la femme. Le mois passé, le Gouvernement canadien a accueilli, à Ottawa, un séminaire des Nations Unies sur les mécanismes visant à accélérer la participation des femmes au développement national et à éliminer la discrimination fondée sur le sexe.

Par ailleurs, le programme canadien pour l'année internationale de la femme comporte plusieurs facettes. On entreprendra une campagne nationale d'éducation et d'information, faisant appel aux media afin d'influer sur les attitudes et les mentalités. Des conférences régionales et une conférence nationale auront lieu dans le but de sensibiliser la population canadienne aux attitudes nouvelles à l'égard de la femme et aux rôles nouveaux que cette dernière est en droit et semble de plus en plus désireuse d'assumer. D'autre part, des mesures seront prises pour amener la suppression des obstacles à l'égalité dans les lois et les règlements en vigueur. Des subventions seront octroyées pour permettre aux organisations intéressées de réaliser des projets et d'entreprendre des activités se rapportant à l'Année internationale de la femme. Les ministères et les organismes gouvernementaux mettront également en oeuvre des programmes spéciaux visant à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes.

.../3

Avant de terminer, Madame le Président, je me permettrai d'insister sur un point que je juge important. La femme doit se sentir libre, libre et capable d'évoluer là où elle le veut bien, là où elle apportera le plus d'elle-même. Il faut que, partout où elle se trouve, elle sente qu'elle a le respect de tous, que ses aspirations sont bien les siennes, et qu'elle peut les réaliser. Elle est un individu, un citoyen à part entière et elle ne peut, ni ne doit se sentir limitée dans ses projets. Au foyer, à l'usine, à l'université, auprès des autorités nationales et internationales, elle est et doit demeurer une entitée valable et respectée.

Madam Chairman,

My delegation has listened with great interest to Mrs. Sipila's statement, as well as to Mrs. Bruce's introductory address. Their excellent presentations can only help and guide us in our deliberations on the question before us.

The report of the 25th Session of the Commission on the Status of Women, which comes to us for examination via the ECOSOC, testifies to the intensity of the work accomplished by this Commission and to the variety of themes studied, despite the brevity of the Committee's biennial meetings. Canada, a member of the Commission, attaches great importance to the Commission's efforts to promote, at the international level, the equality of man and woman. Similarly, my country has participated in the work of the working group entrusted with elaborating an international instrument or instruments relative to the elimination of discrimination against women. ECOSOC adopted at its 56th session, on the recommendation of the Commission on the Status of Women, several resolutions worthy of note. May I be permitted to mention the resolutions pertaining to the International Women's Year, the relationship between the status of women and family planning, legal capacity of married women, the influence of the mass media on the formation of new attitudes vis a vis women, and on the integration of women into development.

Madam Chairman,

Canada is unsparing in its efforts to combat discrimination against women and to integrate women into all sectors of activity in Society.

In 1967, my government established a Royal Commission of Enquiry entrusted with examining all aspects of the status of women in Canada. This Commission, better known as the Bird Commission, after the name of its Chairman, produced an impressive amount of research at all levels. One of its principal recommendations was realized in June of 1973 when the Canadian Government announced the creation of an Advisory Council on the Status of Women.

This Council, consisting of 28 members, studies and receives complaints and problems submitted to it by Canadians of all situations. It consults and transmits to the Government its opinions and recommendations. Similarly, it can exert pressure and make representations with a view to obtaining with the least delay solutions

.../2

and satisfaction in cases of discrimination.

In Canada, women are more and more able to accede to important positions. Recently, Mrs. Pauline McGibbon was designated Lieutenant-Governor of the Province of Ontario, the first woman to accede to such a position in Canadian history. Several of you without doubt will have known the Canadian representative on the Third Committee at the 25th, 26th, and 27th session of UNGA, Miss Renaude Lapointe, named member of the Canadian Senate in 1973, and most recently President of that same body.

We have some obvious examples of women who are members of Parliament, Ministers, and Judges, which permit us to think that the efforts made for the advancement of women are beginning to bear fruit, but their number is still minimal and the mere fact that we think to mention them seems to us to demonstrate that they are still exceptional cases. We are then, conscious that there is still a great deal to do.

Madam Chairman,

Next year, we will celebrate International Women's Year. We hope that this year will be, for all nations, the opportunity to promote the equality of women with "the other sex" as our distinguished chairman so rightly said, and to encourage in society their integration into development efforts.

In the framework of preparations for Internatinal Women's Year, the Canadian Government has created an interdepartmental committee responsible for planning and organizing activities at the governmental level to mark the Year. Further, it established a secretariat which is planning and setting up programmes and coordinating the activities of different departments to emphasize International Women's Year. Last month, the Canadian Government welcomed, in Ottawa, a United Nations seminar on mechanisms aimed at accelerating the participation of women in national development and eliminating discrimination based on sex.

In other respects, the Canadian Programme for International Women's Year has several aspects. A national education and information campaign is being undertaken, making an appeal to the media with an end to influencing attitudes and mentalities. A national and regional conference will take place with a view to alerting the Canadian population to new attitudes towards women and new roles to which they have both a right, and,

.../3

seemingly, a desire to assume. On the other hand, measures will be taken to bring the suppression of obstacles to equality in laws and regulations into force. Subsidies will be granted to allow interested organizations to realize projects and undertake activities relating to International Women's Year. Departments and governmental bodies similarly will set up special programmes aimed at promoting equality of opportunity for women.

Before closing, Madam Chairman, allow me to insist on a point I judge important. Woman must feel free, free and capable of acting wherever she desires, wherever she can contribute the most of herself. She must, wherever she may be, feel that she has the respect of all, that her aspirations are really hers, and that she is capable of realizing them. She is an individual, a full citizen and she neither can nor must feel limited in her plans. At home, in industry, in university, with national and international authorities, she is and must remain a valuable and respected entity.

In conclusion, I would like to indicate that my delegation will vote in favour of the draft resolutions before the Committee for examination.

Thank you, Madam Chairman.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No 24

Statement at the 1974 Pledging Conference of the United Nations Development Program by H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, on Tuesday, November 5, 1974.

Canadian Pledge to UNDP

Communiqué de presse n° 24

Déclaration prononcée lors de la Conférence pour les annonces de contributions du Programme des Nations Unies pour le développement par S.E. Monsieur Saul F. Rae, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le mardi 5 novembre 1974.

Contribution du Canada au PNUD

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President,

Each year at this Pledging Conference Canada has the pleasure to reconfirm its continuing support for the United Nations Development Programme. The present world economic crisis brings to our attention even more forcefully than in the past, the legitimate requirements of many developing countries for expanded and more effective assistance. It is our strong belief that the UNDP can, and should, play a leading role in the supply of technical assistance and pre-investment feasibility services to the developing world.

The shift of world economic power that has occurred since our last Pledging Conference in 1973, has inflicted upon many developing countries terrible new burdens. The needs of these countries for major increases in development assistance cannot be disputed. At the same time, however, many of the states participating in this programme now find themselves in dramatically improved circumstances. It is the hope of the Canadian government that these countries will respond to the challenge of their new responsibilities, and in cooperation with the major traditional donors to this programme, support the expanded activities of the UNDP in this time of particular need.

It is within this framework that we are pleased to announce our intention to increase our regular contribution to the UNDP for 1975 by 2.3 million Canadian dollars. This increase will bring our pledge for 1975 to 24 million dollars, in Canadian funds.

Mr. President,

We have expressed on numerous occasions our concern for the particular problems of the least developed countries. The Governing Council of the UNDP has recently adopted criteria for the calculation of country indicative planning figures which will ensure, that from 1977 onward, the most needy countries will receive a significantly greater portion of available resources. We continue to share the concern of this body with the particular problems of the least developed countries and, as an interim measure, we will contribute once again in the coming year a supplementary sum of $500,000 (Canadian) to be used for projects designed to accelerate their development. Thus the total Canadian contribution for 1975 will be 24.5 million Canadian dollars.

Mr. President,

All of these commitments are subject to the eventual appropriation of funds by the Canadian Parliament.

Monsieur le Président, chaque année lors de cette Conférence pour les annonces de contributions, le Canada a le plaisir de renouveler son appui continu à l'endroit du PNUD. La présente crise économique mondiale nous rend plus conscients que jamais auparavant des besoins légitimes de nombre de pays en voie de développement, en ce qui a trait à la fourniture d'une aide élargie et plus efficace. Nous croyons fermement que le PNUD peut et devrait jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la fourniture de l'assistance technique et de services en vue de déterminer la faisabilité des projets d'investissement aux pays en voie de développement.

Le déplacement des puissances économiques mondiales, survenu depuis la dernière Conférence pour les annonces de contributions en 1973, a imposé de nouveaux fardeaux très lourds à bon nombre de pays en voie de développement. Nul ne saurait contester que ces pays ont besoin d'une aide au développement considérablement accrue. Cependant, nombre d'Etats qui participent au Programme se trouvent maintenant dans une position beaucoup plus avantageuse. Le Gouvernement du Canada espère que ces pays sauront relever le défi que posent leurs nouvelles responsabilités et, en collaboration avec les principaux pays donateurs participant à ce Programme, qu'ils appuieront les activités élargies du PNUD en ces temps difficiles.

Dans ce contexte, il nous fait plaisir d'annoncer notre intention d'augmenter de 2.3 millions de dollars canadiens notre contribution ordinaire au PNUD pour 1975; cette augmentation portera notre contribution annoncée pour 1975 à 24 millions de dollars en devises canadiennes.

Monsieur le Président, nous avons exprimé à maintes reprises notre préoccupation à l'égard des problèmes particuliers qui se posent dans les pays les moins développés. Le Conseil d'administration du PNUD a récemment adopté des critères régissant le calcul des chiffres indicatifs de planification par pays, pour veiller à ce que, à compter de 1977, les pays qui ont le plus besoin d'aide reçoivent une portion sensiblement plus importante des ressources disponibles. Nous continuons de faire nôtre la préoccupation de cet organisme à l'égard des problèmes particuliers des pays les moins développés; voilà pourquoi, à titre de mesure provisoire, nous verserons à nouveau pour la prochaine année une somme additionnelle de 500,000 dollars canadiens, cette somme devant être utilisée dans le cadre de projets destinés à accélérer le développement de ces pays. Ainsi, la contribution totale du Canada pour 1975 se chiffrera à 24.5 millions de dollars canadiens.

Monsieur le Président, tous ces engagements sont soumis à l'autorisation éventuelle de crédits par le Parlement du Canada.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Communiqué de presse no. 25

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvière session de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. Marcel Prud'homme, député, le mardi 5 novembre 1974.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (point 15)

Press Release No. 25

Statement in Plenary of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. Marcel Prud'homme, M.P., on Tuesday, November 5, 1974.

International Atomic Energy Agency (Item 15)

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président, je suis très honoré de prendre la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies sur un sujet auquel le Canada accorde une importance particulière. Je fais non seulement allusion à l'excellent travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais aussi aux questions plus globales qui se rattachent à l'application de l'énergie nucléaire au développement socio-économique. La communauté mondiale doit faire face à une crise croissante dans ses efforts visant à fournir l'énergie nécessaire à la réalisation de l'objectif consistant à améliorer les conditions de vie de l'humanité. Nombre de pays sont maintenant conscients du fait que les ressources énergétiques, sur lesquelles ils se fient presque avec suffisance, sont limitées et que la réalisation de cet objectif appelle la découverte, la mise en valeur et la disponibilité d'autres sources d'énergie.

Le Canada, entre autres, s'est tourné vers l'énergie nucléaire pour combler l'écart entre les demandes d'énergie et l'approvisionnement du combustible ordinaire, qui devrait normalement être disponible. Bien qu'il soit tout aussi dangereux de remplacer une "suffisance pétrolière" par "une suffisance nucléaire" et qu'il soit nécessaire d'élaborer des programmes élargis touchant la mise en valeur de nouvelles sources énergétiques et la mise au point de techniques d'utilisation des combustibles non éprouvées jusqu'à maintenant, nous sommes convaincus que l'humanité continuera, dans un avenir prévisible, de puiser à la puissance nucléaire comme source d'énergie.

Monsieur le Président, cette confiance nous semble éminemment justifiée du point de vue économique. Sa pleine justification à d'autres égards nous est toutefois une source de préoccupation profonde. L'utilisation de l'énergie nucléaire pose deux problèmes importants, qu'aucune autre source d'énergie ne présente. La communauté internationale doit d'abord recevoir l'assurance totale que la généralisation de la puissance nucléaire aux fins de la production de l'énergie ne servira en aucune façon de tremplin à une dissémination plus poussée des armes nucléaires. Une autre préoccupation qui pourrait nuire de façon marquée à l'acceptation de l'énergie nucléaire réside dans la nécessité de protéger les populations actuelles et les générations futures de tout "dérivé" indésirable de la production d'énergie nucléaire. La nature même de la réaction nucléaire en chaîne et des matériaux radioactifs a mis les scientifiques et les gouvernements au défi d'établir et d'imposer les plus hautes normes de sécurité possibles pour les installations nucléaires. Il nous faut poursuivre, étendre et intensifier ce généreux effort de façon à s'assurer que ni la génération actuelle ni les générations futures n'auront à courir le risque d'un "accident nucléaire".

...2

J'ai fait ces observations préliminaires pour mettre en relief l'importance que le Canada accorde au travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique. La communauté des nations a chargé cette Agence de promouvoir l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, ce faisant, de veiller à ce que cette énergie ne se transforme pas en une source de danger, soit par accident, soit à la suite d'une utilisation injustifiée. Le Canada accorde son plein appui à l'Agence dans la poursuite de ces objectifs.

J'aimerais maintenant faire certaines observations précises sur les activités de l'Agence.

Le Canada se réjouit de l'importance que l'Agence accordera à ses programmes directement reliés à la production de l'énergie nucléaire. Nous notons avec une satisfaction particulière que les dépenses qui seront engagées par l'Agence profiteront directement aux pays en voie de développement, dans une large mesure. Cette importance est justifiée et tout à fait nécessaire, étant donné que ce sont les pays en voie de développement ne disposant pas de ressources énergétiques sur place qui sont le plus durement touchés par les changements dans la disponibilité de ces ressources; ces pays tireraient les plus grands avantages d'un accès à une source d'énergie à la fois stable et économique.

A cet égard, j'aimerais souligner que le Canada appuie l'activité de l'Agence au chapitre de l'assistance technique; cette activité a été et continuera d'être un facteur important de la capacité des pays en voie de développement à adopter l'énergie nucléaire. Dans cette optique, le Canada a été en faveur de la majoration de 50 pour cent de l'objectif fixé pour les contributions volontaires au Fonds de l'assistance technique de l'AIEA cette année.

Je pourrais toutefois ajouter que, même si le Canada se propose de continuer de participer à part entière au fonds de contributions volontaires, il attache également une très grande importance à la canalisation la plus efficace possible de cette assistance technique. Afin d'obtenir le maximum d'avantages possible qui pourront être offerts aux pays en voie de développement par l'entremise de l'AIEA, nous invitons d'une part le PNUD à accorder à l'Agence le plus grand appui possible à cet égard et, d'autre part les pays en voie de développement à accorder, dans le cadre de leurs plans de développement économique, une priorité suffisante aux projets relatifs à l'énergie nucléaire, dans la mesure où leurs besoins en matière d'énergie l'exigent.

Le Canada appuie entièrement les programmes de l'Agence portant sur la sécurité des réacteurs nucléaires et la protection

de l'environnement. Toutefois, il reste fort à faire à cet égard. Je fais notamment allusion à la nécessité urgente d'élaborer une série de normes et de principes directeurs internationaux entièrement satisfaisants, à l'intention des pays exploitant ou prévoyant construire des centrales nucléaires; l'ensemble de la communauté mondiale aurait ainsi la certitude que les installations qui verront vraisemblablement le jour en réponse à la demande croissante d'énergie nucléaire seront construites et exploitées selon des critères de sécurité universellement acceptables. En ce qui concerne cet aspect du travail de l'Agence, le Gouvernement du Canada est disposé à fournir des experts qui participeront aux délibérations de l'AIEA. Il importe que les documents publiés par l'Agence tiennent compte de la contribution de tous les pays qui ont déjà fait des études détaillées sur ces questions.

J'aimerais maintenant parler brièvement de la question de la gestion des déchets, qui est étroitement liée à la question précédente. Le Canada accueille favorablement le fait que l'Agence ait déjà commencé à s'acquitter de ses responsabilités aux termes de la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets. L'AIEA a fait l'étude préliminaire de la définition des déchets dont l'immersion est interdite et des recommandations applicables aux déchets dont l'immersion est autorisée. Il reste beaucoup de travail à accomplir avant de pouvoir donner une forme finale à ces définitions et à ces recommandations. De tels efforts intensifs seront en fait essentiels si l'on tient compte de l'expansion rapide et prévisible de l'énergie nucléaire au cours des prochaines années.

Le Canada estime que l'élaboration de normes régissant la gestion et l'élimination des déchets radioactifs ne devrait pas être laissée exclusivement à chaque pays; elle devrait faire l'objet d'un examen au niveau international pour veiller à la protection de l'homme et de son environnement. A notre avis, plusieurs années d'études s'imposent avant que l'on puisse permettre d'éliminer en toute sécurité et de façon permanente d'importantes quantités de déchets radioactifs.

La multiplication des installations nucléaires entraîne également le risque de l'utilisation abusive des matières fissibles. Il nous faut maintenant examiner la possibilité de préparer un accord international sur la protection physique des matériaux nucléaires. Ce problème, comme ceux auxquels je viens de faire allusion, nécessite la coordination de l'action aux niveaux national et international. Le Canada apprécierait que l'AIEA examine d'autres moyens d'en arriver à la mise en application des recommandations déjà élaborées par l'Agence concernant la protection physique des matériaux nucléaires.

...4

Monsieur le Président, je concentrerai maintenant mes propos sur la question générale dont j'ai fait mention au début de mon allocution, à savoir la préoccupation du Gouvernement du Canada, et celle de tous les autres membres de cette Assemblée, face à la nécessité d'empêcher la prolifération d'armes nucléaires et, ce faisant, de freiner le risque croissant d'une guerre nucléaire. Etant donné que la question de la prolifération des armes nucléaires et du désarmement fait maintenant l'objet d'une étude détaillée de la part de la Première Commission, je me bornerai à toucher les seuls aspects de la question qui se rapportent au rôle et à l'activité de l'AIEA. Dans l'allocution qu'il prononçait lors de la discussion générale, le 25 septembre, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada déclarait:

> "Pour freiner la prolifération des armes nucléaires, tous les Etats devraient s'engager à ne pas transférer des techniques ou des matières nucléaires, sans un contrôle international destiné à empêcher que l'objet du transfert serve à la fabrication d'engins explosifs atomiques. En outre, tous les Etats devraient placer sous surveillance internationale les stocks de matières nucléaires fissibles qu'ils utilisent à des fins pacifiques. Ils devraient aussi, dans une première étape, placer les installations nucléaires pacifiques sous cette même surveillance et chercher à discontinuer leur production des matières fissibles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. La surveillance internationale des matières fissibles constitue la meilleure garantie dont puisse bénéficier la communauté internationale pour s'assurer du caractère pacifique des intentions de tous les Etats. Nos efforts pourraient ainsi se concentrer sur la production et la distribution à des fins pacifiques, de l'énergie nucléaire dont le besoin se fait sentir avec acuité."

Le Canada accorde une importance particulière au rôle joué par les garanties nucléaires appliquées par l'AIEA.

J'aimerais maintenant réitérer l'appui total du Gouvernement du Canada à l'endroit de l'objectif consistant à accepter entièrement et à appliquer intégralement des mesures de non-prolifération qui soient vraiment efficaces, et son appui tout aussi marqué à l'endroit du rôle de l'Agence dans la réalisation de cet objectif. Il importe d'insister sur la relation inextricable entre l'expansion soutenue de l'utilisation de la

...5

puissance nucléaire à des fins de production d'énergie et à d'autres fins pacifiques et le besoin d'élaborer des garanties efficaces pour empêcher que cette utilisation ne serve des fins non pacifiques. L'appui du public au Canada et dans d'autres pays à l'égard d'une telle expansion ne pourra se manifester que s'il existe une forme de garantie selon laquelle la dissémination des réacteurs nucléaires aux fins de la production d'énergie ne constituera pas un élément servant à la prolifération du nombre de pays disposant d'engins explosifs nucléaires.

J'aimerais conclure mes observations en traitant brièvement de la question des utilisations pacifiques de la technique des explosifs nucléaires. Le Canada et d'autres pays qui sont parties au TNP reconnaissent qu'il est impossible d'établir une distinction entre la technique des armes nucléaires et la technique des explosifs nucléaires à des fins pacifiques. Nous sommes également conscients du besoin de faire profiter tous les pays des avantages inhérents à la technique nucléaire, pourvu qu'une telle mesure n'engendre pas une mauvaise utilisation de cette technique. Voilà pourquoi le Canada a appuyé les efforts soutenus de l'AIEA consistant à fournir des services appropriés se rattachant à l'utilisation possible de la technique d'explosifs nucléaires à des fins pacifiques. Le Canada estime que l'AIEA, à titre de principal organisme des Nations Unies chargé de la promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, devrait continuer d'être le foyer de discussions de ce genre. Nous sommes disposés à appuyer fermement tout effort assurant à l'Agence le degré de responsabilité et la capacité qui lui sont nécessaires pour remplir cette fonction.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mr. President,

It is a great honour for me to be addressing the United Nations General Assembly on a subject to which Canada attaches special importance. I refer not only to the excellent work being carried on by the International Atomic Energy Agency but also to the broader issues involved in the application of nuclear power to socio-economic development. The world community faces a growing crisis in its efforts to supply the necessary energy to support the goal of improving the quality of life for peoples everywhere. Many countries now realize that the energy resources on which we rely almost complacently, are finite and that alternative sources of power need to be developed and made available if this goal is to be achieved.

Canada among others has looked to nuclear power to fill the gap between energy demands and the supply of conventional fuel that is expected to be available. While it would be as dangerous to replace "oil complacency" with "nuclear complacency" and while expanded programmes are required for the development of new, yet unproven energy sources and techniques of fuel utilization, we are convinced that in the foreseeable future the world will continue to require nuclear power as an energy source.

Such confidence seems eminently justified to us, Mr. President, from the economic point of view. We are, however, deeply concerned that it be fully justified in other respects. Two major problems are inherent in the use of nuclear power, problems not presented by any other source of energy. The international community must first of all be fully assured that the dissemination of nuclear power for energy generation in no way becomes a stepping stone to the further spread of nuclear weaponry. Another concern which could gravely affect the acceptability of nuclear power is the need to protect populations and future generations from any undesirable by-products of nuclear power generation. The very nature of the nuclear chain reaction and of radioactive materials has challenged scientists and governments to devise and impose the highest possible criteria of safety for nuclear facilities. This unstinting effort must be continued, expanded and intensified in order to provide the necessary assurance that neither present nor future generations suffers any danger from nuclear accident.

I make these initial comments to place in perspective the importance Canada attaches to the work of the International Atomic Energy Agency. It is charged by the community of nations with responsibility for promoting the application of nuclear energy for peaceful purposes and in doing so, to strive to assure that nuclear power does not become a source of danger either through accident or misapplication. Canada fully supports the Agency in these goals. I should like at this point to make a number of brief specific references to the Agency's activities.

Canada fully welcomes the emphasis that the Agency will put on its programmes related directly to nuclear power generation. We are particularly pleased to have noted that expenditures to be undertaken by the Agency will be largely for the direct benefit

. . . . 2

of developing countries. This is a proper and entirely necessary emphasis since it is the developing countries without indigenous energy resources which are the hardest hit by changes in energy availability and it is these countries which would benefit most from having recourse to a stable and economic source of power.

In this connection I should note that Canada supports the Agency's technical assistance activity, which has been and will continue to be an important factor in the ability of the developing countries to adopt nuclear power. In this spirit Canada supported the 50 percent increase of the target for voluntary contributions to the IAEA Technical Assistance Fund this year.

I may note however, that while Canada intends to continue its practice of full participation in the voluntary fund, it is also deeply concerned that technical assistance be channeled in the most effective way possible. In order to maximize the benefits which can be made available through the IAEA to developing countries, we encourage the UNDP to place the maximum appropriate level of support at the disposal of the Agency and invite developing countries, to the extent that changing energy requirements demand, to place an adequate priority on nuclear energy projects in their economic development plans.

Canada is fully supportive of the Agency's programmes related to power reactor safety and environmental protection. A great deal remains to be done in this respect however. I refer specifically to the need urgently to prepare a fully satisfactory set of international standards and guidelines for all countries using or planning to construct nuclear power plants, in order to assure that the world community as a whole can be confident that the facilities which are likely to be built in response to the growing demand for nuclear power will be built and operated at a universally acceptable level of safety. In support of this aspect of the Agency's work, the Canadian Government is ready to provide experts to participate in the Agency's deliberations. It is important that the documents produced by the Agency should take into account contributions from all countries which have already made detailed studies of these matters.

On the question of waste management, which is closely related to the preceding question, Canada welcomes the fact that the Agency has already begun to discharge its responsibilities under the London Convention on the Prevention of Marine Pollution by Dumping of Wastes. Preliminary work has been done on the definition of wastes the dumping of which is prohibited, and on the initial recommendations applicable to authorized dumping. A great deal remains to be done before those definitions and recommendations are given their final form. Such intensified efforts will in fact be essential in view of the rapid expansion of nuclear power which can be expected in the coming years.

Canada considers that the drawing up of standards for the management and disposal of radioactive wastes should not be left exclusively to individual countries, but should be dealt with at the international level to ensure the protection of both man and his environment. In our view several years of study are necessary before the permanent disposal of significant amounts of radioactivity can be safely permitted.

The multiplication of nuclear facilities also entails the risk of abuse of fissionable material. The time has come to examine the possibility of preparing an international agreement on the implementation of standards for the physical protection of nuclear material. This is a problem which, like those mentioned earlier, requires coordinated action at both the national and international levels. Canada would welcome an examination by the IAEA on alternative means of achieving international implementation of the recommendations prepared by the Agency concerning physical protection of nuclear matter.

Mr. President, I return to a general issue which I raised at the outset of my remarks, namely the concern of the Canadian Government, shared by all other members of this Assembly, regarding the need to prevent the spread of nuclear weapons and with it the increased risk of nuclear war. Since the subject of nuclear weapons proliferation and disarmament are being discussed in detail in the First Committee I shall touch only on the aspects of the issue which concern the role and activity of the IAEA. In his statement in the General Debate on September 25, the Secretary of State for External Affairs of Canada stated: "As for the halting of the proliferation of nuclear weapons, all states should undertake not to transfer nuclear technology or materials except under international supervision aimed at ensuring that the transfer is not used for fabricating nuclear explosive devices. In addition, all states should place their inventories of nuclear fissile material they hold for peaceful purposes under international supervision. Nuclear weapon states should, as a first step towards this objective, place their peaceful nuclear facilities under this supervision and seek to halt their production of fissile material for weapons purposes. International supervision of fissile material is the best available means for the international community to be assured of each state's peaceful intentions. This would allow states to concentrate on the development and distribution of much-needed nuclear energy for peaceful purposes." Canada attaches special importance to the role of nuclear safeguards applied by the IAEA.

I should like to reiterate here the full support of the Canadian Government for the objective of full acceptance and application by the international community of genuinely effective anti-proliferation measures, and for the role of the IAEA in achieving them. It is worth emphasizing the inextricable link between the continued expansion of the use of nuclear energy for power generation and other peaceful purposes, and the need for effective safeguards against diversion to non-peaceful purposes.

. . . . 4

Public support in Canada and other countries for such an expansion will not be forthcoming unless there is assurance that the spread of nuclear reactors for power generation will not be an element in the proliferation of independent nuclear explosive capability.

I should like to close my comments by referring to the issue of the peaceful uses of nuclear explosive technology. Canada and other parties to the NPT recognize that it is impossible to distinguish between the technology of nuclear weapons and of nuclear explosives for peaceful purposes. We are also conscious of the need, consistent with assurance against misuse, to bring the full benefits of nuclear technology to all countries. It is for this reason that Canada has supported the IAEA's continued efforts to provide appropriate services related to the possible use of nuclear explosive technology for peaceful purposes. Canada believes that the IAEA, which has the prime role within the UN family in the promotion of nuclear energy for peaceful purposes, should continue to be the focus for such discussions and we would strongly support efforts to ensure that the Agency has the responsibility and capacity to fulfill this function.

Thank you, Mr. President.

CANADA

Communiqué

CA1
EA 75
-C 5F

MARK S. ANSHAN

Press Release No 26

Statement in the Fourth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Ambassador H.E.R. Elliott, the Canadian Representative, on ~~Wednesday~~, November 7th, 1974.

The Question of Namibia

Communiqué de presse n° 26

Déclaration prononcée en Quatrième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par S.E. l'ambassadeur R. Elliott, représentant du Canada, le ~~mercredi~~ 7 novembre 1974.

La question de Namibie

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

It is inevitably with a sense of discouragement and frustration that we return, yet again at this XXIXth Session of the General Assembly, to the question of Namibia - a subject which has been discussed each year since 1946. The fact that substantial progress is now being made with decolonization elsewhere in Southern Africa in some measure intensifies our dismay that no comparable advance has been made with Namibia - although on the other hand, developments in the territories under Portuguese administration serve as reassurance that constructive and realistic solutions to such problems need not be beyond our reach.

It is now three years since the International Court of Justice, in its important advisory opinion, concluded that the continued presence of South Africa in Namibia was illegal, and that the South African Government was obligated to withdraw its administration from Namibia immediately, thus putting an end to its occupation of the territory. This opinion of the International Court of Justice also affirmed the obligation of all member states of the United Nations to recognize the illegality of the South African presence in Namibia, and to refrain from any acts implying recognition of the legality of, or lending support to, the administration of the territory by the Republic of South Africa.

Canada fully agrees that the Republic of South Africa's mandate over Namibia should be terminated; the Canadian Delegation voted in favour of the resolution 2145(XXI). We believed then, and we continue to insist, that the peoples of Namibia should be accorded the rights of self-determination and independence as soon as possible. Following the adoption by the Security Council of Resolution 283 of 1970, and consequent to the International Court of Justice consideration and opinion of June 21, 1971, the Canadian Government issued a formal declaration to the Government of the Republic of South Africa, to the effect that Canada did not recognize any authority of the Republic of South Africa over Namibia.

The Canadian Government has taken other measures to ensure that no recognition is given to the illegal administration of Namibia. Canada maintains no diplomatic, consular or commercial representation in that territory, Canadian companies which propose to invest there, and Canadian citizens who plan to travel there are informed that they do so at their own risk. The Canadian Government has effectively prohibited the sale of arms to South Africa, thus doing what it can to avoid assisting that country in maintaining its military hold on the territory of Namibia.

.../2

Regrettably, Mr. Chairman, the appeals of the United Nations to the Government of South Africa concerning Namibia were, for nearly two decades, without tangible result. The dialogue between the Government of South Africa and the Secretary-General during 1972 and 1973 yielded very little, but did at least elicit from that government acknowledgement of Namibia's international status and a declaration that Namibia would reach the state of self-determination within a ten-year period. Among other things, that time-frame was unacceptable to the United Nations; and the mandate of the Secretary-General was subsequently terminated.

On October 24 of this year, we were told during the intervention in the Security Council debate by the South African Permanent Representative that talks which the de facto ruling party in Namibia is said to be undertaking with all groups could lead to "independence" of the territory in a much shorter, though unspecified period. Experience in this field has made sceptics of most of us; but in that statement the Canadian Delegation nonetheless sees an indication that the will of the international community, and the resolve of the peoples of Namibia to determine their own destiny, may at long last be exerting some influence for change on the policy of the Government of South Africa. In this respect, we note that the president of one of the African states most directly concerned has publicly described as "a welcome gesture" the South African Government's recent declaration concerning the future of Namibia. We join with others who have spoken in this vein in urging the Government of South Africa to demonstrate its good faith in positive and tangible fashion, and thus to dispel the sceptism which is all too well justified by the record thus far. One way of doing this would be to provide the United Nations with a firm timetable to be faithfully implemented in bringing about the long overdue self-determination and independence of Namibia. The Secretary-General has demonstrated amply in recent months the importance of the impartial assistance which he is able to extend to an administering power in achieving the self-determination of an administered territory.

We are convinced, Mr. Chairman, that the modalities of a realistic and comprehensive solution can thus be worked out; but if such a solution is to be achieved within a reasonable, hopefully brief, period of time, it is essential that a positive atmosphere be established. It is also essential that the illegal but de facto administering regime desist from its persecution of political opponents, that it free all persons detained for solely political reasons so that they may participate in the consultation process, and that it provide a full and unconditional amnesty for those refugees who wish to return to participate in consultations.

.../3

Mr. Chairman, the Canadian government is continuing to support in a substantial way programs to assist the African peoples of Namibia and of other parts of Southern Africa. Canada's contributions to such programs will amount to $505,000 in the coming year. We shall contribute $10,000 to the UN Fund for South Africa. Canada will once again contribute to the UN Educational and Training Program for South Africa, a program which has assisted a considerable number of Namibian young people in preparing themselves for the future, in the amount of $175,000. In addition, our contribution to the International University Exchange Fund, a fund whose activities are primarily concentrated in that area is to be increased to $125,000. With respect to programs for Southern Rhodesia, the Canadian government is contributing $75,000 to the Commonwealth Scholarship Programme and $120,000 to the Rhodesian Scholarship Programme of the World University Service. Mr. Chairman, my Government has not yet had sufficient opportunity to consider the question of the establishment of the Institute for Namibia in Lusaka. Canada will, however, give that question careful consideration.

I should not wish to conclude, Mr. Chairman without adding the warm congratulations of my delegation to the tributes which other speakers have addressed to Mr. Sean MacBride on the award to him of the Nobel Prize in relation to his work as Commissioner for Namibia. It is fitting that his service in this demanding position, following a distinguished public career, has been acknowledged by this mark of international recognition.

As I remarked a few moments ago, we find meagre grounds for encouragement as this Committee debates, at still another session, the question of Namibia. Yet, we have before us, in the case of the territories under Portuguese administration, concrete evidence of how dramatically the process can be set in motion, of resolving similarly intractable problems, provided that these are approached with enlightened realism and abundant goodwill. The debates on South African policies in recent weeks, in the General Assembly and in the Security Council, have reflected an unprecedented measure of international concern and impatience with the lack of even tangible beginnings of progress in this area. It is our earnest hope that the South African authorities will respond positively to the present conjuncture of circumstances in the region, which provides no less an opportunity to be seized upon, than a challenge to be met.

Nous ne pouvons inévitablement qu'éprouver un sentiment de découragement et de frustration au moment même où, en cette vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, nous abordons à nouveau la question de Namibie, qui a fait l'objet de discussions chaque année depuis 1946. Les progrès considérables réalisés à l'heure actuelle au chapitre de la décolonisation ailleurs en Afrique australe viennent dans une certaine mesure renforcer notre consternation de constater qu'aucun progrès comparable n'a été fait dans le cas de la Namibie; cependant, les événements qui surviennent dans les territoires sous administration portugaise nous offrent l'assurance que les solutions constructives et réalistes aux problèmes de ce genre ne sont pas nécessairement hors de notre portée.

Il y a trois ans, la Cour internationale de Justice, concluait dans son avis consultatif important que la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale et que le Gouvernement sud-africain se devait de retirer immédiatement son administration de la Namibie et ainsi mettre fin à son occupation du territoire. Cet avis de la Cour internationale de Justice a également confirmé l'obligation de tous les Etats Membres des Nations Unies de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie et d'éviter de poser tout acte qui laisserait supposer une reconnaissance de la légalité de l'administration de ce territoire par la République sud-africaine ou une manifestation du soutien de cette administration.

Le Canada est entièrement convaincu que le mandat de la République sud-africaine en Namibie devrait être terminé et la délégation du Canada a voté en faveur de la résolution 2145(XXI). Nous étions alors d'avis et nous continuons de soutenir que le peuple de la Namibie devrait pouvoir bénéficier de son droit à l'indépendance et à l'autodétermination aussitôt que possible. Après que le Conseil de sécurité eut adopté sa résolution 283 en 1970 et après que la Cour internationale de Justice eut donné son avis le 21 juin 1971, le Gouvernement du Canada a envoyé une déclaration officielle au Gouvernement de la République sud-africaine dans laquelle il indiquait qu'il ne reconnaissait à la République aucune autorité sur la Namibie.

Le Gouvernement du Canada a pris d'autres mesures pour veiller à ce qu'aucune reconnaissance ne soit donnée à l'administration illégale de la Namibie. Le Canada n'entretient aucune représentation diplomatique, consulaire ou commerciale dans ce territoire. Les sociétés canadiennes qui se proposent d'investir des capitaux dans ce pays et les citoyens canadiens qui prévoient s'y rendre sont avisés qu'ils devront assumer la responsabilité d'un tel geste. Le Gouvernement

.../2

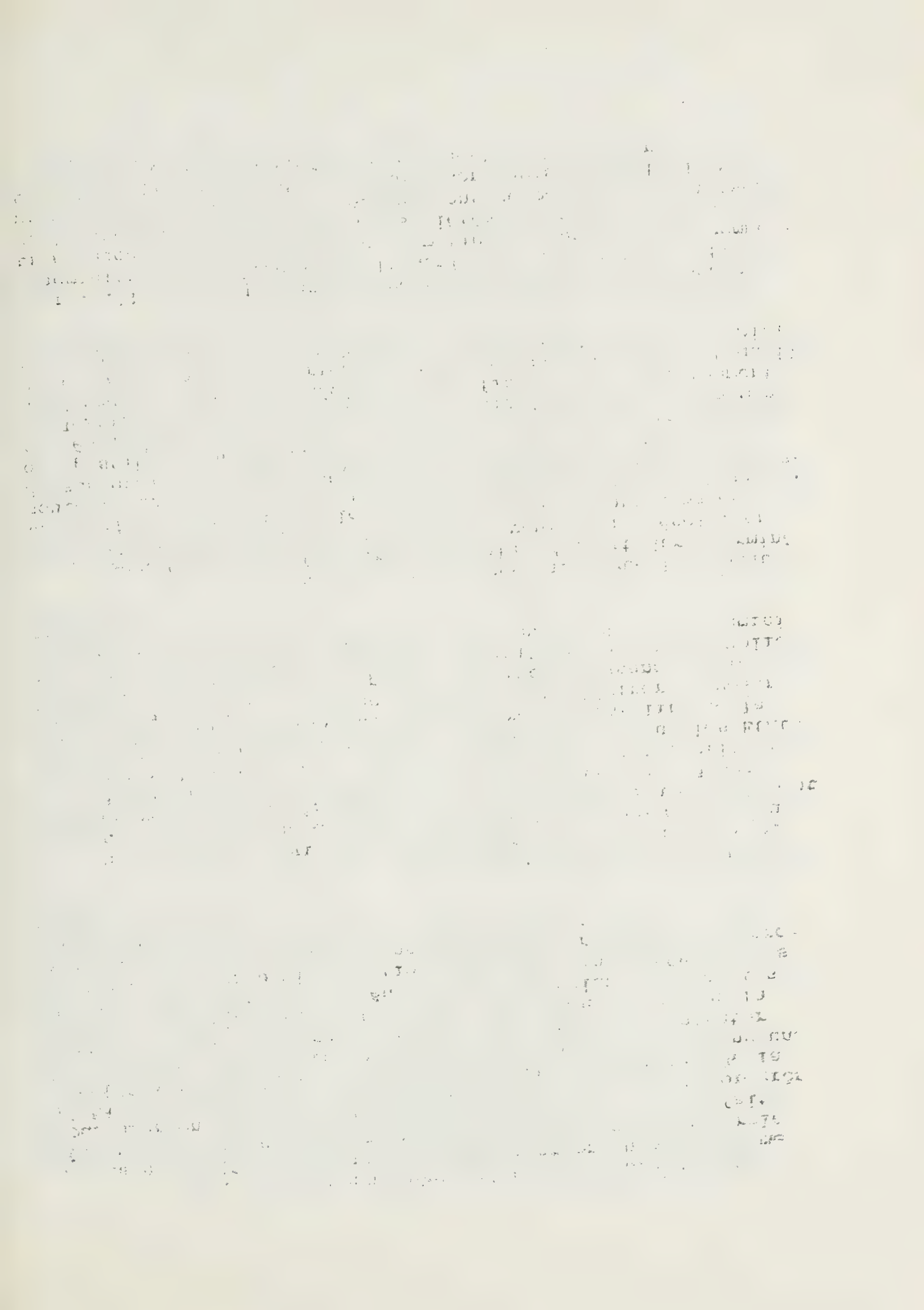

du Canada a, de fait, interdit la vente d'armes à l'Afrique du Sud; il cherchait ainsi, dans la mesure du possible, à éviter d'aider ce pays à maintenir son emprise militaire sur le territoire de la Namibie.

Hélas, Monsieur le Président, les plaidoyers des Nations Unies adressés au Gouvernement de l'Afrique du Sud en faveur de la Namibie n'ont donné aucun résultat tangible durant près de deux décennies. Le dialogue amorcé entre le Gouvernement de l'Afrique du Sud et le Secrétaire général en 1972 et en 1973 a produit de très maigres résultats; il a toutefois permis d'obtenir de ce Gouvernement la reconnaissance du statut international de la Namibie et une déclaration selon laquelle cette dernière parviendrait à l'autodétermination au cours des dix prochaines années. Les Nations Unies ont jugé entre autres que ce délai était inacceptable et on a par la suite mis fin au mandat du Secrétaire général.

Le 24 octobre 1974, l'intervention du Représentant permanent de l'Afrique du Sud au Conseil de Sécurité nous a permis d'apprendre que les entretiens supposément amorcés entre le parti dirigeant de facto de la Namibie et tous les groupes pourraient conduire à l'"indépendance" de ce territoire dans un délai beaucoup plus court, bien qu'il n'ait pas été précisé. L'expérience dans ce domaine a rendu sceptiques la plupart d'entre nous; la délégation du Canada voit toutefois dans cette déclaration une indication que la volonté de la communauté internationale et la résolution de la population de la Namibie de tracer sa propre destinée pourraient enfin influer dans une certaine mesure sur une transformation de la politique du Gouvernement de l'Afrique du Sud. A cet égard, nous notons que le Président d'un des Etats africains les plus directement touchés a qualifié publiquement de "geste d'accueil" la récente déclaration du Gouvernement de l'Afrique du Sud concernant l'avenir de la Namibie. Nous nous joignons aux autres délégations qui se sont déjà prononcées dans ce sens pour demander instamment à ce Gouvernement de montrer sa bonne foi d'une façon positive et tangible et de dissiper un scepticisme qui n'est que trop justifié par les événements survenus jusqu'à maintenant. Il pourrait à cette fin fournir aux Nations Unies un calendrier très précis qui serait rigoureusement respecté et qui permettrait à la Namibie de parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance depuis si longtemps attendues. Au cours des derniers mois, le Secrétaire général a clairement montré l'importance de l'aide impartiale qu'il lui est possible de fournir à une autorité administrante pour amener à l'autodétermination un territoire administré.

.../3

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, qu'il est possible d'élaborer les modalités d'une solution réaliste et globale, mais il est essentiel d'établir un climat positif si l'on veut pouvoir trouver cette solution dans un délai raisonnable et peut-être même dans un bref délai, comme nous l'espérons. Il est également essentiel que le régime administrant illégal mais de facto renonce à persécuter ses adversaires politiques, qu'il libère toutes les personnes détenues pour des raisons purement politiques pour leur permettre de participer au processus de consultations et qu'il accorde une amnistie totale et inconditionnelle aux réfugiés qui espèrent retourner au pays pour participer aux consultations politiques.

Monsieur le Président, le Gouvernement du Canada continue d'appuyer de façon significative les programmes visant à venir en aide aux populations africaines de la Namibie et à d'autres régions de l'Afrique australe. Les contributions du Canada à de tels programmes se chiffreront pour l'année qui vient à $505,000. Ainsi, nous verserons $10,000 au Fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Le Canada versera à nouveau $175,000 au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe; ce programme a aidé un nombre considérable de jeunes Namibiens à se préparer pour l'avenir. En outre, le Gouvernement a décidé de porter à $125,000 sa contribution au Fonds d'échanges universitaires internationaux, dont l'activité se concentre principalement dans le secteur de la formation. Au chapitre des programmes en Rhodésie du Sud, le Gouvernement du Canada versera $75,000 au Programme de bourses d'étude du Commonwealth et $120,000 au programme de bourses d'étude pour les Africains de Rhodésie mis en oeuvre par l'Entraide universitaire mondiale. Monsieur le Président, jusqu'à maintenant le Gouvernement du Canada n'a pas eu l'occasion d'étudier suffisamment la question de la création de l'Institut pour la Namibie à Lusaka; il se propose toutefois d'accorder toute l'attention nécessaire à l'étude de cette question.

Monsieur le Président, je m'en voudrais de conclure mon exposé sans ajouter les félicitations chaleureuses de la délégation du Canada aux hommages que les autres orateurs ont rendus à M. Sean MacBride, lauréat du prix Nobel pour son travail en qualité de Commissaire pour la Namibie. Il est fort à propos que ce signe de reconnaissance internationale vienne couronner l'exécution d'une mission exigeante entreprise à la suite d'une illustre carrière publique.

Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, les circonstances actuelles ne nous fournissent que très peu d'encouragement au moment même où cette Commission aborde à

nouveau, en cette session, la question de Namibie. Pourtant, la question des territoires sous administration portugaise fournit une preuve concrète de la façon dramatique avec laquelle le processus peut être mis en branle, pour résoudre des problèmes apparemment tout aussi insolubles, pourvu qu'ils soient envisagés avec un réalisme éclairé et avec une bonne volonté manifeste. Au cours des dernières semaines, les délibérations sur la politique de l'Afrique du Sud, tant en Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, ont su refléter un niveau sans précédent de préoccupation et d'impatience sur le plan international, du fait qu'on n'avait su réaliser même une amorce de progrès tangible dans ce secteur. Nous espérons sincèrement que les autorités sud-africaines répondront positivement à la conjoncture qui se présente actuellement dans la région, conjoncture qui fournit tout autant une occasion à saisir qu'un défi à relever.

CA1
EA 75
-C 55

Government
Publications

CANADA

communiqué

Press Release No 27

Statement in the Second Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Senator the Honourable H. W. Hays, the Canadian Representative, on Friday November 8, 1974.

International Environment Cooperation
(Item 46)

Communiqué de presse n° 27

Déclaration prononcée en Deuxième Commission de la 29ième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'honorable Sénateur H. W. Hays, représentant du Canada, le vendredi 8 novembre 1974.

Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

I should like to join with others in welcoming UNEP's Executive Director back to New York and to this session of the United Nations General Assembly. On behalf of the Canadian delegation, I also wish to thank him for his comprehensive and thoughtful statement when introducing this agenda item.

In my statement today, I shall be commenting on some of UNEP's programs to which we in Canada attach particular importance as well as on some of the other sub-items of Item 46. First, however, I should like to touch briefly on two of the broader considerations which Mr. Strong himself raised in his statement last Friday. Other speakers have mentioned them in the course of this debate but we think their importance merits additional reference to them.

I'm speaking, first of all, of the complex of interrelationships which has been or is being established through the addition of what might be called "the environmental dimension" to much of our national and international programming and activities. The representative of Sweden made a particularly salient point in her statement when she observed that, within the U.N. system, very few fields of endeavour do not have to take the environment into account. Now, my delegation recognizes clearly that adding a new factor to already complicated activities and situations very often will not render essential decision-making easier. Nevertheless, it is our view that the protection, rational utilization and improvement of the global environment is essential for man's continued survival. Therefore, those inter-relationships must be formed - and once established, strengthened and developed.

On a practical plane, cooperation between UNEP and the other parts of the U.N. system involve just such relationships as I have mentioned. My delegation was therefore pleased and encouraged to note the concrete examples of UNEP's interplay with the members of the U.N. family - and beyond - to be found throughout the Executive Director's statement. We have also noted his expression of concern that - I quote - we still have some distance to go before UNEP has fully established its proper place within the United Nations system and worked out its role in relation to that of other members of the system - end of quote. I wish to assure the committee and the Executive Director that my delegation will do whatever may prove appropriate to facilitate and speed that end.

.../2

I should now like to turn to one specific example of cooperation between UNEP and another part of the system because it illustrates particularly well the consciousness which UNEP has displayed since its inception, of the interdependence of development and the environment. I speak of course of the recent UNEP/UNCTAD Symposium which has brought forth the "Cocoyoc Declaration" from which the Executive Director has quoted in his introductory statement. This document will be studied with great care by my Government and following that study we shall undoubtedly wish to address ourselves to it at the appropriate time and place. For the moment, however, let me just say that the Cocoyoc Declaration is fully in the tradition of important encounters - I am thinking of Founex and even Stockholm itself - which have been landmarks in the conceptual development of our global environmental concerns.

Mr. Chairman, earlier in my statement I mentioned that I would be commenting today upon a few of UNEP's activities in which Canada takes a particular interest. First I wish to endorse and reiterate our support for the high priority which the Second Session of the Governing Council gives to the protection of the marine environment. Canada has been in the forefront of nations which have sought to achieve such protection through national legislation. We supported strongly the relevant points of the Stockholm Declaration - taking the view that it was clearly desirable to foster the development of international law in this area. Canada, together with others in the international community, have since been seeking the formal acceptance and application of the principles developed at Stockholm. Clearly the Law of the Sea Conference, which will be reconvened in Geneva in March, should play an important role in this area. I might add that this question assumes a particular importance at a time when the rational management of the world's resources is at the centre of so many of our present concerns.

My delegation notes with satisfaction and approval the fact that the Executive Director has obtained from the Second Session of the Governing Council a clear indication of the areas of concentration within its multifaceted environmental program. We wish to take this opportunity to reaffirm our strong support of these decisions and to briefly point out how we see some of the interrelationships between these and certain other significant events which have taken place since the Second

.../3

Governing Council meeting.

We, in Canada, recognize the inextricable linkages between population, resources and environment. It was for this reason that we, and other delegations, promoted the inclusion and ultimate adoption of a principle in the world population plan of action focussing on the necessity to achieve a harmonious balance between population, resources and environment. In this connection, of course, the question of food supplies is of great concern. It is therefore with satisfaction that my delegation notes that this question is receiving further international attention at the World Food Conference currently in session in Rome.

The formulation of more immediate food and development strategies can and should be linked to areas of concentration identified in the UNEP program. For example, the management of arid lands and problems of desertification are clearly relevant to food supplies. Such direct and practical activities represent major contributions to the solution of a problem which is so central to man's well-being and dignity-freedom from hunger. In a similar way, we share the Executive Director's concern for human health and well-being, appreciating the fact that freedom from disease is equally important in working towards self-sufficiency and satisfactory quality of life.

My delegation is also pleased with the steps which have been taken toward the development of Earthwatch, in particular its major components, the Global Environmental Monitoring System and the International Referral System. We feel that Canada has clearly demonstrated its competence and interest in these two programs. It is our view that they represent important contributions to the development of timely and effective responses to global environmental problems, and it is our hope that all states will make maximum use of these systems in dealing with these problems at the national level.

Mr. Chairman, I now come to a subject to which UNEP's Governing Council has accorded the highest priority - that of human settlements. Delegates here will not be surprised that, as the representative of the host country, I wish to concentrate today upon one particular aspect of this subject area: HABITAT: the United Nations Conference on Human Settlements.

In this connection, my delegation takes particular pleasure in welcoming, in this forum, the appointment of the Secretary-General of the Conference - Mr. Enrique Penalosa. Since Mr. Penalosa took office in April this year, my delegation has been impressed with the enthusiasm and energy he has brought to this very complex and demanding task. At this point he has succeeded in gathering about him a dedicated team who can be expected to give him every assistance in preparing for the first meeting of the Preparatory Committee in January 1975. These preparations seem to be well underway and we look forward to participating in the January meetings which will be so important in establishing the thrust and content of the Vancouver conference.

My delegation also appreciates Mr. Penalosa's efforts - through his travels, to make members of the international community aware of the broad scope and far-reaching goals of HABITAT - and of the benefits which developing and developed countries alike can expect to derive from the Conference.

Mr. Chairman, let me now report to the Committee on Canadian preparations for HABITAT - both as hosts and as a participant. First - the hosting side. To carry out host responsibilities of the Government of Canada a "host secretariat" has been established in Ottawa within the Department of External Affairs. Executive responsibility for the national hosting arrangements rests with this secretariat which has a management organization covering installations, communications, conference services, design development and public affairs. Host secretariat liaison staffs are now active in the U.N. Secretariat in New York and at the conference site in Vancouver. The Government of British Columbia and the City of Vancouver are also fully involved in the hosting function and a host committee with representation for the three levels of government meets periodically in Vancouver and has formed a number of sub-committees to advise on various aspects of hosting the conference.

Both Secretary-General Penalosa and Deputy Secretary-General Turin as well as officials of the U.N. Conference Services and the U.N. Office of Public Information have inspected proposed facilities in Vancouver and at the University of British Columbia. Based on these visits detailed planning is now underway to equip four conference halls and related meeting rooms. Space and equipment for the display of audio-visual presentations

from member states and for exhibits sponsored by the U.N. Secretariat will also be provided as well as a media centre for both electronic and print reporters. A system of audio-visual communication extending throughout the conference and delegation facilities will keep delegations abreast of developments and permit, if required, the viewing of capsule audio-visual conference proceedings.

Facilities for a parallel Non-Governmental Organizations' Conference are also being planned. These will be physically separate from the official U.N. conference but once again there will be adequate means of communication between the two sites.

All necessary requirements for the reception, housing,transportation and care of delegations have been under thorough investigation and planning to implement these measures is now underway.

Now, Mr. Chairman, just a few words on our activities as a participant. Our preparations as a participating nation in the conference have been carrying on apace with work on our responsibilities as host country. We have devised mechanisms to enlist the participation of some eighteen departments and agencies of the Federal Government, as well as governments of all of our provinces and territories, in our preparations. We have instituted a demonstration projects program from which our presentations to the exposition element of the conference will be chosen and which will continue on for several years after the conference to foster innovative solutions to human settlements problems within Canada. A public participation program has been initiated and will ensure that our contributions to the conference are based on the knowledge of the thinking and aspirations of the provincial and municipal governments as well as organizations, private citizens and the public at large. Our aim in all these activities is to ensure that Canada can make as useful and constructive contributions to the conference as possible. It is not our intention here to go further into the details of our preparations but they will be outlined explicitly at the preparatory committee meeting at the end of January.

Finally, Mr. Chairman, to return for a moment to our concern for the human environment in its broadest sense, the past year has seen many important changes in the world, particularly to its global economic structure. In times of changes such as these, bringing as they do, hardship to many - disaster to some - there is a natural tendency to draw away from or downgrade the

importance of protecting and, if possible, enhancing the human environment. Such a tendency is, however, a reflection of short sightedness at best. The environmental dimension must remain an important factor in our consciousness if this planet, on which we must live - is to continue to support us.

Monsieur le Président, j'aimerais me joindre aux autres délégués pour souhaiter la bienvenue au Directeur exécutif du PNUE, à l'occasion de son retour à New York et à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au nom de la délégation du Canada, je tiens également à le remercier de la déclaration profonde et de grande portée qu'il a prononcée lors de l'introduction de ce point à l'ordre du jour.

Dans ma déclaration aujourd'hui, je ferai certaines observations sur quelques-uns des programmes du PNUE auxquels le Canada attache une importance particulière et sur quelques-uns des autres points secondaires du point 46. J'aimerais d'abord me reporter brièvement à deux considérations générales que M. Strong lui-même a soulevées dans sa déclaration de vendredi dernier. D'autres orateurs y ont fait allusion au cours des présentes délibérations, mais nous estimons que leur importance mérite que nous nous penchions à nouveau sur ces considérations.

Je fais d'abord allusion à l'ensemble des relations qui ont été ou sont maintenant établies par l'addition de ce que nous pourrions appeler "la dimension écologique" à la quasi totalité de nos activités et de nos programmes nationaux et internationaux. Le représentant de la Suède a soulevé un point particulièrement important dans sa déclaration en faisant remarquer qu'au sein du système des Nations Unies, la plupart des secteurs d'activité devaient tenir compte de l'environnement. La délégation du Canada n'hésite pas à reconnaître que l'incorporation d'un nouvel élément à des activités et à des situations déjà complexes très souvent ne facilitera pas le processus essentiel de prise de décisions. Nous estimons toutefois que la protection et l'amélioration de l'environnement dans son ensemble sont essentielles à la survie de l'homme. Ainsi, ces relations doivent être établies, puis renforcées et mises en valeur.

En pratique, la coopération entre le PNUE et les autres segments du système des Nations Unies appelle le genre de relations auxquelles je viens de faire allusion. La délégation du Canada s'est donc réjouie du fait que la déclaration du Directeur exécutif ait renfermé de nombreux exemples concrets et encourageants d'une interaction entre le PNUE et les organismes de la famille des Nations Unies, et d'autres organismes intéressés. Nous avons également noté la préoccupation de ce dernier lorsqu'il affirme que, et je cite "il nous reste encore à faire avant que le PNUE puisse établir fermement la position qui lui revient au sein du système des Nations Unies et qu'il puisse définir son rôle par rapport à celui des autres membres du système"* fin de la citation. Je tiens à assurer à cette Commission et au Directeur exécutif que la délégation du Canada fera tout ce qui pourrait s'avérer pertinent pour faciliter et accélérer ce processus.

*traduction non officielle

...2

J'aimerais maintenant me reporter à un exemple précis de coopération entre le PNUE et un autre segment du système; cet exemple illustre particulièrement bien le fait que, depuis sa création, le PNUE est conscient de l'interdépendance du développement et de l'environnement. Je fais évidemment allusion au récent Colloque PNUE/CNUCED, qui a résulté en la "Déclaration de Cocoyoc". Le Gouvernement du Canada étudie très attentivement ce document à l'heure actuelle et il voudra sans doute s'y reporter en temps et lieux par la suite. Pour l'instant, toutefois, j'ajouterai simplement que la Déclaration de Cocoyoc entre pleinement dans la tradition des rencontres importantes, comme la conférence de Founex et même celle de Stockholm; ces rencontres ont été des événements marquants dans le développement conceptuel de nos préoccupations globales concernant l'environnement.

Monsieur le Président, j'ai mentionné au début de mon exposé que je ferais certaines observations sur quelques-unes des activités du PNUE auxquelles le Canada attache une importance particulière. J'aimerais tout d'abord faire mien et réitérer l'appui du Canada à l'endroit de la haute priorité que la deuxième session du Conseil d'administration accorde à la question de la protection du milieu marin. Le Canada a été au nombre des nations qui ont cherché à obtenir une telle protection au moyen d'une législation nationale. Il a donné tout son appui aux points pertinents de la Déclaration de Stockholm, estimant qu'il était nettement souhaitable de favoriser le développement du droit international dans ce domaine. Le Canada et d'autres pays de la communauté internationale ont cherché à obtenir l'acceptation formelle et l'application des principes élaborés à Stockholm. La Conférence sur le droit de la mer, qui se réunira à nouveau à Genève en mars prochain, devrait manifestement jouer un rôle important à cet égard. Je pourrais ajouter que cette question revêt une importance particulière en ces temps où la gestion nationale des ressources mondiales se trouve au centre d'un si grand nombre de nos préoccupations actuelles.

La délégation du Canada note avec satisfaction et approuve le fait que le Directeur exécutif ait obtenu de la deuxième session du Conseil d'administration une indication très nette des secteurs de concentration de l'activité de son programme très diversifié en matière d'environnement. Nous désirons saisir cette occasion pour réitérer notre ferme appui à l'endroit des décisions du Conseil et indiquer brièvement comment nous entrevoyons un certain lien entre ces décisions et d'autres événements marquants survenus depuis la deuxième réunion du Conseil d'administration.

Le Canada reconnaît les liens inextricables qui existent entre la population, les ressources et l'environnement. Voilà pourquoi la délégation du Canada et d'autres ont favorisé l'inclusion et, éventuellement, l'adoption d'un

.../3

principe du Plan d'action mondial de la population, principe qui attire l'attention sur la nécessité de parvenir à un équilibre harmonieux entre la population, les ressources et l'environnement. A cet égard, la question des denrées alimentaires nous est évidemment une source de profonde préoccupation. Ainsi, la délégation du Canada note avec satisfaction que cette question fait l'objet de nouvelles discussions au niveau international à la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tient actuellement à Rome.

La formulation de stratégies plus immédiates dans les secteurs de l'aide et de l'alimentation peut et devrait être liée aux secteurs de concentration de l'activité identifiés dans le programme du PNUE. Ainsi, par exemple, la gestion des terres arides et les problèmes relatifs à la "désertification" se rapportent manifestement aux approvisionnements de denrées. De telles activités directes et pratiques représentent une contribution fondamentale à la solution d'un problème qui est au coeur même du bien-être et de la dignité de l'homme, à savoir l'élimination de la famine. De même, nous faisons nôtre la préoccupation du Directeur exécutif à l'endroit de la santé et du bien-être de l'homme, car nous reconnaissons que l'élimination de la maladie est un élément tout aussi important dans tout effort visant à parvenir à l'autonomie et à un niveau de vie acceptable.

La délégation du Canada note également avec satisfaction les mesures qui ont été prises concernant l'élaboration du Plan vigie et, notamment, de ses principales composantes, soit le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) et le Système international de référence (IRS). Nous estimons que le Canada a clairement montré sa compétence et son intérêt à l'égard de ces deux programmes. Nous estimons en outre qu'ils représentent une contribution importante à la formulation de réponses opportunes et efficaces aux problèmes écologiques globaux; nous espérons que tous les Etats auront recours à ces systèmes dans une très large mesure lorsqu'ils se pencheront sur ces problèmes au niveau national.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant aborder un sujet auquel le Conseil d'administration du PNUE a accordé la plus haute priorité, à savoir la question des établissements humains. Les délégués ici présents ne s'étonneront pas si, en ma qualité de représentant du pays d'accueil, je désire axer aujourd'hui mes propos sur un aspect particulier de la question, soit HABITAT: la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

A cet égard, la délégation du Canada accueille avec une satisfaction particulière au sein de cette Commission la nomination de M. Enrique Penalosa au poste de Secrétaire général de la Conférence. Depuis que M. Penalosa est entré en fonction

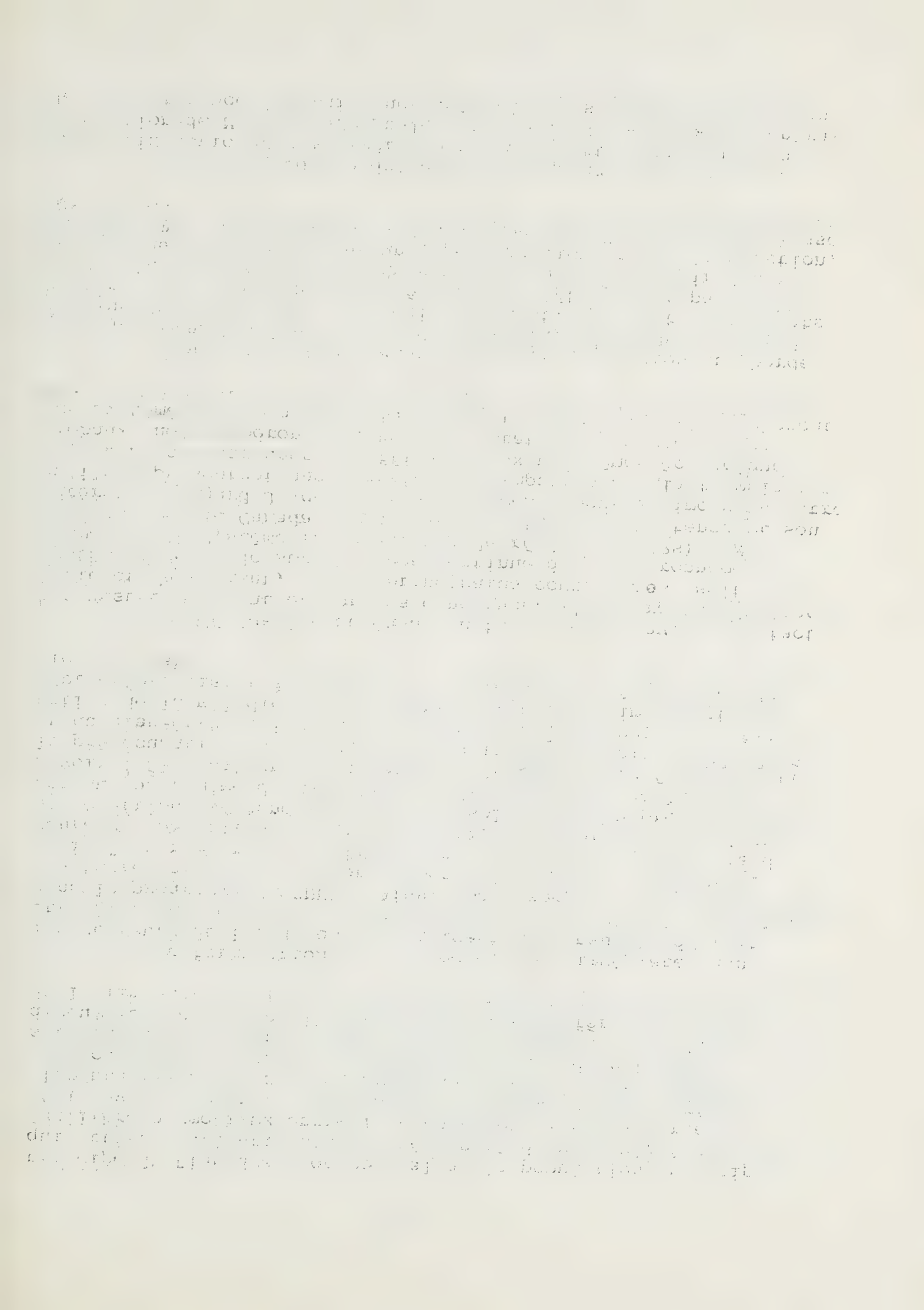

en avril dernier, la délégation du Canada n'a pu qu'admirer l'enthousiasme et l'énergie qu'il a mis à cette tâche très complexe et exigeante. Il a maintenant réussi à s'assurer les services d'une équipe dévouée, qui devrait pouvoir lui fournir toute l'assistance nécessaire en prévision de la première réunion du Comité préparatoire, en janvier 1975. Ces préparatifs semblent rendus à un stade assez avancé et nous comptons participer aux réunions de janvier, qui revêtiront une importance capitale du fait qu'elles fourniront à la Conférence de Vancouver son élan initial et son contenu.

La délégation du Canada apprécie également les efforts déployés par M. Penalosa qui, au cours de ses voyages, a cherché à sensibiliser les membres de la communauté internationale à la vaste portée et aux objectifs d'envergure d'HABITAT ainsi qu'aux avantages que les pays en voie de développement et les pays industrialisés peuvent espérer tirer de cette Conférence.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant porter à la connaissance de cette Commission les préparatifs du Canada à cette Conférence, en sa qualité de pays d'accueil et de pays participant. Examinons d'abord, si vous le voulez bien, les préparatifs relatifs à l'accueil.

Un "Secrétariat d'accueil" a été mis sur pied à Ottawa, au sein du ministère des Affaires extérieures, pour veiller à l'exécution des fonctions d'accueil du Gouvernement du Canada. Le Secrétariat, qui dispose de services administratifs englobant les installations, les communications, les services de conférence, la présentation des établissements modèles et les relations publiques, est chargé de l'administration des arrangements nationaux relatifs à la tenue de la Conférence. Les agents de liaison du Secrétariat d'accueil travaillent activement à l'heure actuelle au Secrétariat des Nations Unies à New York et sur le site de la Conférence à Vancouver. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et la ville de Vancouver participent également à part entière à ces fonctions d'accueil. Un Comité d'accueil, représentant les trois paliers de gouvernement, se réunit périodiquement à Vancouver; il a établi un certain nombre de sous-comités, qui joueront un rôle consultatif sur les divers aspects inhérents à la tenue de la Conférence.

Le Secrétaire général, M. Penalosa, le Secrétaire général adjoint, M. Turin, et des représentants du Service des conférences et du Service de l'information des Nations Unies ont visité les installations proposées, à Vancouver et à l'Université de la Colombie-Britannique. A la suite de ces visites, des projets détaillés pour l'aménagement de quatre salons de conférences et de salles de réunion connexes sont maintenant en voie d'élaboration. Le Canada fournira également l'espace et l'équipement nécessaires aux présentations audio-visuelles des Etats Membres

et aux pièces d'exposition parrainées par le Secrétariat des Nations Unies ainsi qu'un centre d'information à l'intention des représentants de la radio, de la télévision et de la presse écrite. Un système de communications audio-visuelles reliant les salles de conférence et les salons des délégués permettra à ces derniers de suivre les événements et au besoin de visionner un "résumé" des délibérations de la Conférence.

Nous prévoyons également la mise en place d'installations en prévision de la tenue parallèle d'une conférence des organisations non gouvernementales. Même si ces installations seront "détachées" de celles de la conférence officielle des Nations Unies, un système de communications efficace reliera les deux emplacements.

Tous les arrangements nécessaires concernant l'accueil, le logement, le transport et le service des délégués ont fait l'objet d'un examen approfondi; nous prévoyons maintenant mettre ces mesures en application.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant ajouter quelques mots sur notre activité à titre de participant.

Nos préparatifs au titre de nation participante à la Conférence ont évolué au même rythme que nos préparatifs au titre de pays d'accueil. Nous avons mis au point un mécanisme appelant la participation de quelque dix-huit ministères et organismes de l'Etat et celle des gouvernements de nos provinces et de nos territoires. Nous avons mis sur pied un Programme de projets-témoins à partir duquel seront choisies nos présentations à l'élément "exposition" de la Conférence; ce programme se poursuivra plusieurs années après la Conférence afin de découvrir des solutions novatrices au problème que posent les établissements humains à l'intérieur même du Canada. Nous avons également amorcé un programme appelant la participation du public; ce programme veillera à ce que notre apport à la Conférence soit fondé sur la connaissance de l'opinion et des aspirations des gouvernements provinciaux et municipaux, des organisations, des citoyens et du public en général. Nous entreprenons toutes ces activités pour faire en sorte que le Canada apporte une contribution aussi utile et constructive que possible à la Conférence. Nous ne désirons pas discuter ici plus en détail de nos préparatifs; la réunion du Comité préparatoire qui se tiendra à la fin de janvier nous permettra de les exposer avec plus de précision.

En guise de conclusion, Monsieur le Président, j'aimerais me reporter durant quelques instants à notre préoccupation à l'endroit de l'environnement, dans son acceptation la plus large. Au cours de la dernière année, plusieurs changements importants sont survenus dans le monde, notamment en ce qui

concerne la structure économique globale. Ces changements, qui sont source de difficultés pour certains et source de tragédie pour d'autres, engendrent une tendance naturelle à négliger ou à diminuer l'importance que constitue la protection et, si possible, l'amélioration de l'environnement. Cette tendance reflète à tout le moins un manque de prévoyance. La dimension écologique doit demeurer un facteur important de notre conscience si cette planète sur laquelle il nous faut vivre doit continuer à nous être compatible.

CANADA

communiqué

Press Release No 28

Statement at the 1974 United Nations Special Pledging Conference on the United Nations Children's Fund (UNICEF) by Senator the Honourable H. W. Hays, the Canadian representative, on Thursday November 7, 1974.

Canadian Pledge to UNICEF.

Communiqué de presse n° 28

Déclaration prononcée lors de la conférence spéciale des Nations Unies de 1974 pour les annonces de contributions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance par l'honorable Sénateur H. W. Hays, représentant du Canada, le jeudi 7 novembre 1974.

Contribution du Canada au FISE.

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President,

I am pleased to announce that Canada's contribution to UNICEF for the year 1975-1976 will be $3.5 million (subject to Parliamentary approval). The increase of $1 million, or 40% over our 1974-1975 contribution of $2.5 million, has been granted with several considerations in mind. First of all it acknowledges Canada's strong and continuing interest in the UNICEF aims, principles and programmes of assistance. Above all it recognizes the efficiency by which these principles have been put into practice at the operational level. Secondly, the increase recognizes the urgent need to broaden programmes in the nutritional field among the developing countries as is presently being discussed at the World Food Conference in Rome.

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir d'annoncer que la contribution du Canada au FISE pour 1975-1976 se chiffrera à 3.5 millions de dollars, sous réserve de l'autorisation du Parlement. Cette augmentation de un million de dollars ou de 40 pour cent de notre contribution de 2.5 millions pour 1974-1975 a été consentie pour plusieurs raisons. En premier lieu, elle témoigne du vif intérêt continu du Canada à l'endroit des buts, des principes et des programmes d'aide du FISE. Elle reconnaît avant tout l'efficacité avec laquelle ces principes ont été mis en application au niveau opérationnel. En second lieu, l'augmentation reconnaît l'urgence d'élargir les programmes alimentaires dans les pays en voie de développement, comme en font foi les discussions actuelles de la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tient à Rome.

CANADA

communiqué

CA1
EA 75
EC 55

Government Publications

Press Release No. 29

Statement at the World Food Conference in Rome by the Canadian Secretary of State for External Affairs, the Honourable Allan J. MacEachen, on Wednesday November 6, 1974

World Food Situation

Communiqué de presse n° 29

Déclaration prononcée à la Conférence mondiale de l'alimentation à Rome par l'honorable Allan J. MacEachen, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, le mercredi 6 novembre 1974

Situation alimentaire mondiale

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President,

I wish to join those who have spoken before me to congratulate you on your election to preside over our proceedings.

You bring to your High Office a range of learning and of experience that bear directly on the matters we have before us. The acclamation by which you were elected expressed the confidence of this Conference in your capacity to help us bring our deliberations to a fruitful conclusion.

I should also like to pay tribute to the Secretary-General of the Conference. He, too, is no stranger to the problems we shall be surveying. His special credentials are reflected in the quality of the preparatory work that has been done. Given the importance of the Conference, there has been all too little time to set the parameters of our discussions. Nevertheless, it seems to my delegation that we have rarely entered upon a Conference where the issues have been set out with greater clarity or the solutions with greater realism than in the documents the Secretary-General has put before us.

This Conference is engaged on a mission to seek the elimination of hunger -- man's oldest scourge and most persistent enemy. Together with the Law of the Sea Conference in Caracas and the World Population Conference in Bucharest, it is part of a process of reassessment of man's global relationship to the resources that sustain him that may yield us a new consciousness of the global responsibilities carried by every nation and people. We in Canada will not shirk these responsibilities, and are willing to play our part in furthering those common endeavours which bear promise of helping to produce a lasting freedom from want for all mankind -- but the endeavours will remain barren if they are not truly common and truly sustained.

Hunger must today be tackled at every level -- at the family, village, province, country and region as well as the global level, for no unit of society bears any graver responsibility than that of feeding its people. In our present world community we are everywhere faced with an agonizing awareness of starvation wherever it occurs; and finding means to harness production around the world to alleviate it poses a challenge to our ingenuity as well as to our compassion. We in Canada recognize that our farmers can grow more than they do at present. To that end, we have recently taken several policy initiatives that will not only ensure that

.../2

producers will have more stable and satisfactory returns, but that they will have a better transport and storage system to get their products to market. We believe that these initiatives will permit Canadian agriculture more nearly to reach its potential. We must however remember that, whatever food may move innatly, most men for the foreseeable future will inevitably remain dependent on the food produced near to their neighbourhood markets.

It is for this reason that Canada emphatically supports the development of increased food production capacity by developing countries as the key to an anti-hunger strategy. Where opportunities for efficient food production exist my Government stands ready to accord it a high priority in our assistance programs. Canada has always been responsive to requests for assistance in this area. We are now carefully re-examining the skills and resources that may exist in Canada suitable for assisting the development of new agricultural and fisheries capacity in developing countries to determine practical ways of making them readily available. We therefore intend to have a matching response for countries who set about energetically to mobilize their internal food production resources and who give a high development priority to efficient food production.

We know from experience that expanding food production on a secure basis is not easy. It demands adaptation of land and water, technology, research, finance, modernized storage and transport facilities, marketing organizations, planning, and government services; all of which may require changes to traditional modes of life. Increased production is also facing barriers arising from supply shortages of certain inputs, notably nitrogenous fertilizers. No deus ex machina will remove these impediments overnight, and each country must come to terms with them in its own way. Where Canada can help to make these problems more manageable it will, and it will strive to see access to inputs maintained internationally on an equitable non-discriminatory basis.

The situation of the "vulnerable groups" in food-deprived areas is a reproach to us all. The spectacle of two hundred million malnourished children, and of nursing mothers suffering on a similar scale, makes a mockery of the ideals professed by every society. The malnourished children of today must somehow be enabled to become the wellsprings of tomorrow's prosperity. This Conference should determine

upon effective ways for directing a greater volume of food to these groups and make them priority recipients under international food assistance programs. UNICEF and the World Food Program, not to mention the voluntary organizations who form so much of the vanguard in this struggle, must be given the resources to develop programs to the end which are truly effective. Canada intends to play its full part in this effort.

We cannot ignore the fact that in the immediate future there will be a substantially increased demand for food imports in a number of countries that cannot pay for it. The food aid programs of many donor countries have hitherto been facilitated by the existence of "surplus stocks", which are now non-existent. Food aid is consequently falling off just when it is needed most. Yet the people fed by "surplus stocks" cannot be counted "surplus people", and their needs cannot be written off. Canada has seen its commitment to these programs as a commitment to international solidarity and to human compassion. We do not intend to abandon them now. Food aid donors, and indeed all prosperous countries, have an obligation to maintain these flows while emergency conditions persist, and should expand them if possible. Conversely the recipients, past and future, have an obligation to take every reasonable measure to augment the availability of food locally, in order that food need not be diverted from those who are unavoidably hungry to feed those who are avoidably starving.

Canada accepts the main elements of a long-term food aid policy which have been recommended to us. I shall now set forth the specific response of the Canadian Government to these recommendations: First, the Canadian Government accepts the concept of forward planning; it has decided to make its own commitment for the next three years. Second, it agrees with the concept that, if the eroding effect of sudden price increases on the levels of food aid is to be avoided, the best way of pledging food aid is in physical terms, that is to say, in quantities of food rather than in amounts of money. Third, Canada supports the setting of a minimum target for world aid flows of 10 million tons of foodgrains a year. Fourth, in pursuance of these principles which we have accepted, Canada hereby commits itself to supplying an average of 1,000,000 tons of foodgrains annually for each of the next three years. In pledging this more than

.../4

proportional amount towards the total target, we have had in mind that it is a minimum target and that we are facing a situation of extraordinary gravity. We would hope that other traditional and new donors will subscribe with us to the objective of surpassing the minimum target. Fifth, Canada is prepared to increase substantially the allocation of commodities other than foodgrains for food aid purposes. Sixth, we accept the proposition that multilateral food aid programs have operated to good and beneficial effect and that their continued effectiveness must be buttressed by adequate resources. Accordingly, we are prepared to channel approximately 20 percent of Canada's food aid through these multilateral programs. In order to carry out this commitment Canada will make a supplementary contribution to the World Food Program.

This, Mr. President, is the substance of Canada's response to the situation of acute distress that is confronting us.

In the longer term there is clearly a need to define more closely the circumstances where food aid is appropriate, and avoid the disincentives it causes in indigenous production. There is merit in suggestions that grain stocks for emergency relief be set aside on some consistent international basis, and arrangements made for their rapid mobilization when needed, and we will help pursue this question.

Canada has long been a proponent of grains arrangements that would augment world food security, and of other measures to this end. At last year's FAO Conference Canada supported the principle of a voluntary undertaking on world food security and since then has participated actively in the consideration of alternative texts. The voluntary undertaking that is before the Conference contains a framework of objectives whose attainment would be a significant world achievement. Canada endorses the undertaking,and will, once suitable country coverage and implementation arrangements have been concluded become a party to it. We must not blind ourselves, however, to the fact that much work remains to be done, particularly among the countries chiefly concerned, to make meaningful food security a reality. In this demanding and detailed task Canada will participate fully.

World food security in its broadest sense can only be attained by the prudent management of food supplies

at every level -- a situation where governments, growers and traders in every country use their best judgement and foresight to assess probable needs and supplies. Canada has provided a key element in world food security in the past through its supply management and maintenance of stocks. This task is one we would be happy to share more widely. Improved information can play a big role, and we hope to see all the countries at this Conference contribute extensively and accurately to the proposed Early Warning System. Food-importing countries have an evident self-interest in improving their storage capacity, which would augment world security. On a longer-term basis security is most likely to come from providing producers and traders with stable expectations of a financial return commensurate with the value of their product -- a value which few people anywhere today would be inclined to denigrate.

Two allied international fields of concern are inextricably bound up with the food problem:

- international trade, and
- the preservation of the environment.

Canada has long supported a general liberalization of trade in food products, in order to encourage the efficient producer and thereby provide more abundant food at reasonable prices. This is one of our main objectives in the impending trade negotiations in Geneva. We recognize that certain food-importing countries face an enormous challenge in meeting their food bills in the short and medium term, and that this dilemma arises in some respects from factors beyond their control This payments problem extends into every aspect of the economies of the countries concerned, however, and it is principally through general financial measures, including those taken within the IMF or IBRD, that Canada would expect to see this problem attacked. We are confident that the Geneva trade negotiations will follow the directives of the Tokyo Ministerial Meeting of the GATT in September 1973 and secure additional benefits for the trade of developing countries, and Canada will strive to see this accomplished within a non-discriminatory trading framework.

In the longer-term perspective mankind has no choice but to arrange his feeding in harmony with a balanced use of all the earth's resources, or his civilization will go the way of those of Nineveh and Babylon -- which destroyed the soils that fed them. The World Population

Conference at Bucharest marked the first, albeit halting, step towards using a full range of policies to control the pressures exerted on this planet's resources. Progress in this area must be accelerated. Already we are experiencing declines in catches of certain species of ocean fish, and the sea is not the only resource whose capacity might come to be tested in the foreseeable future.

World food production has maintained a precarious adequacy through notable research accomplishments and through the application of modern technology. To gain further ground these efforts must be redoubled, but our perspective of the problem must also be widened so that entire eco-systems can be used to greatest advantage and a lasting equilibrium can be achieved. Mr. President, I have outlined in some detail the Canadian position on the various elements of the World Food Strategy that the Secretary-General has set before us. We recognize that this strategy, if it is to bear fruit, will require a reordering of priorities on all our parts. But we also recognize that it will require the mobilization of vastly greater resources for agriculture both nationally and by the international community. We believe that the time to set this World Food Strategy on its right course is here and now, by this Conference. As an earnest of Canada's commitment to the solution of the world food problem, I am pleased to announce that the Canadian Government has decided to allocate at once the sum of $50 million of Canada's development assistance to be used in ways which will make an effective impact on the present critical situation.

The primary aim of this Conference, as we see it, is to produce at every level of society an awareness of the affront to the human conscience that hunger constitutes, wherever it exists, and a determination to make its elimination a basic policy goal of all governments represented here. If that is to be the result of our Conference, its conclusions cannot be allowed to implement themselves. We must try to ensure that we have the mechanisms that will enable us to monitor and review the progress that is being made, to correct the strategy when and where it needs correcting, and to see to it that existing and new resources are used to promote agricultural development in a coherent and effective manner. It is our view, Mr. President, that in this essential process of pursuit full advantage should be taken of the experience and the established

competence of the organizations that have a contribution to make to the solution of the world food problem. This is not to say that all should remain as it is but that we should approach the matter of institutional arrangements with economy and good sense. On October 30 the Prime Minister of Canada met in Ottawa with the Premiers of the ten Canadian provinces to discuss the problem of inflation. My Prime Minister took this opportunity to raise with his colleagues from the provinces the world food problem. They told him that they were also preoccupied by it and that provincial governments were prepared to cooperate with the Government of Canada in contributions to the resolution of the world food problem. I think this vividly reflects the seriousness with which the Canadian people view the problems before this Conference. Future generations have a claim on our intelligence and our compassion, as do todays', and if we do our work well they may come to look back on this Conference as the starting point for the development of a global process that gave each man, in truth, his daily bread.

Monsieur le Président, j'aimerais, comme ceux qui ont pris la parole avant moi, vous féliciter pour votre élection à la présidence.

Les connaissances et la vaste expérience que vous mettez à notre disposition sont directement reliées aux questions sur lesquelles nous devrons nous pencher. En vous élisant par acclamation, les délégués ont reconnu que vous êtes le plus en mesure de nous guider dans la voie de délibérations fructueuses.

J'aimerais également rendre hommage au secrétaire général de la Conférence qui, lui aussi, n'ignore rien des problèmes qui sont aujourd'hui soumis à notre attention. Il suffit de considérer la qualité du travail accompli par le comité préparatoire pour se rendre compte de l'étendue de ses compétences. Compte tenu de l'importance de la Conférence, on a consacré trop peu de temps à définir le cadre de nos discussions. Et pourtant, la délégation canadienne estime qu'elle a rarement eu l'occasion de participer à une conférence où les données de base sont exposées avec autant de clarté, et les solutions avec autant de réalisme que le font les documents présentés par le secrétaire général.

Cette Conférence s'est donnée pour mission de chercher à éliminer la faim - le fléau le plus ancien et l'ennemi le plus acharné de l'humanité. Tout comme la Conférence sur le droit de la mer de Caracas et la Conférence mondiale sur la population tenue à Bucarest, notre rencontre s'inscrit dans le cadre d'un processus de réévaluation de l'ensemble des relations entre l'homme et les ressources dont il dépend pour sa survie. Cet examen de conscience pourrait nous permettre d'envisager dans une nouvelle perspective les responsabilités que doivent assumer toutes les nations et tous les peuples sur le plan mondial. Nous, Canadiens, n'avons pas l'intention de nous y soustraire; nous sommes prêts à appuyer dans toute la mesure de nos moyens toute entreprise collective susceptible de contribuer à libérer l'humanité tout entière du spectre de la misère. Mais pour que ces entreprises portent fruit, il est indispensable que les efforts soient soutenus et véritablement collectifs.

Le problème de la faim doit aujourd'hui être abordé à tous les niveaux: celui de la famille, du village, de la province, du pays et de la région, comme celui de la planète, car la responsabilité première qui incombe à toute société quelle qu'elle soit, est celle de nourrir ses membres. La communauté mondiale dont nous faisons partie assiste chaque jour au spectacle angoissant de la famine partout où elle sévit; c'est pourquoi nous devons faire appel autant à nos sentiments de compassion qu'à notre

...2

intelligence pour trouver les moyens de produire suffisamment de denrées alimentaires pour subvenir aux besoins de tous les hommes. Nous, Canadiens, reconnaissons que notre production agricole pourrait être plus abondante qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Afin de corriger cette situation, nous avons adopté récemment diverses mesures visant à assurer aux producteurs non seulement des revenus plus stables et plus satisfaisants, mais également des systèmes de transport et d'entreposage améliorés afin de faciliter la mise en marché de leurs produits. Nous croyons que ces mesures contribueront à relever la production agricole canadienne à un niveau correspondant plus au potentiel national. Nous ne devons pas oublier pour autant, quelle que soit la quantité de nourriture produite à l'échelle internationale, que la plupart des hommes continueront sans doute à dépendre des ressources alimentaires provenant des marchés voisins.

C'est la raison pour laquelle le Canada insiste sur la nécessité d'accroître la capacité de production alimentaire des pays en voie de développement, car c'est sur cet aspect du problème que doit être axée la lutte contre la faim. Notre gouvernement est décidé à accorder, dans le cadre de ses programmes d'aide, la plus grande priorité aux régions qui disposent des ressources pouvant leur permettre d'atteindre un niveau suffisant de production alimentaire. Le Canada a toujours répondu aux demandes d'aide qui lui ont été présentées à cette fin. Nous analysons présentement avec soin les ressources humaines et matérielles que nous possédons afin de trouver par quels moyens elles pourraient être mises à la disposition des pays en voie de développement qui désirent perfectionner leurs techniques de production agricole et de pêche. Nous avons donc l'intention de répondre adéquatement aux demandes d'aide des pays qui sont fermement décidés à affecter toutes leurs ressources nationales à la production alimentaire et pour lesquels cette production constitue un objectif prioritaire. Nous estimons que les pays qui sont disposés à faire des sacrifices de cet ordre sont en droit de s'attendre à recevoir une aide internationale proportionnelle de la part des membres de la communauté internationale qui sont en mesure de le faire, et c'est pourquoi nous nous efforcerons de participer à la création d'organismes conçus dans cette optique.

L'expérience nous enseigne qu'il n'est pas facile d'accroître la production alimentaire sans prendre de risques. Cet objectif suppose en effet une certaine adaptation des richesses naturelles, de la technologie de la recherche, des ressources financières, des installations d'entreposage et des modes de transport, des agences de mise en marché, des services de planification et des services publics, qui peut entraîner des modifications des modes de vie traditionnels. Il s'agit également de tenir compte de l'obstacle que constitue l'épuisement des réserves de certains produits de base, notamment les engrais azotés. Cet obstacle ne disparaîtra pas du jour au lendemain comme par enchantement,

...3

et chaque pays doit trouver, par lui-même, les moyens de le surmonter. Dans les secteurs où le Canada est en mesure d'alléger ces problèmes, il le fera, et il s'efforcera parallèlement d'assurer sur une base équitable et non discriminatoire l'approvisionnement en produits de base à l'échelle internationale.

La situation des "groupes les plus vulnérables" dans les régions où règne la famine constitue un reproche adressé à la communauté internationale dans son ensemble. Le spectacle que nous offrent deux cent millions d'enfants sous-alimentés et de mères nourricières tourne en dérision les idéaux professés par toutes les sociétés. Il faut trouver les moyens de permettre aux enfants sous-alimentés d'aujourd'hui, de contribuer à la prospérité de demain. La présente Conférence doit se fixer comme objectif d'augmenter le volume des denrées alimentaires destinées à ces groupes, et d'accorder la priorité à ces derniers parmi les bénéficiaires des programmes internationaux d'aide alimentaire. L'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, sans oublier les organismes bénévoles qui font véritablement oeuvre de pionniers dans ce domaine, doivent être dotés des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de programmes pratiques et efficaces. Le Canada entend assumer la part qui lui revient dans cette entreprise.

Nous ne pouvons ignorer le fait que dans un avenir très rapproché, nous devrons faire face à un accroissement sensible des demandes d'importation de denrées alimentaires de la part de pays qui ne sont pas en mesure de payer. Or, les programmes d'aide alimentaire d'un grand nombre de pays donateurs étaient jusqu'à présent facilités par l'existence de stocks excédentaires qui sont maintenant épuisés. L'aide alimentaire fléchit donc au moment même où le besoin s'en fait le plus durement sentir. Et pourtant, les bénéficiaires des "stocks excédentaires" ne peuvent être considérés comme étant de trop, et leurs besoins laissés pour compte. Le Canada a envisagé sa participation aux programmes d'aide comme un témoignage de solidarité internationale et d'humanité. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons abandonner. Les pays donateurs, voire toutes les nations riches, ont le devoir de maintenir le volume de leur contribution au même niveau aussi longtemps que persisteront les conditions d'urgence, et ils devraient même délier leur bourse encore plus s'ils sont en mesure de le faire. Parallèlement, les pays bénéficiaires, ceux d'hier comme ceux de demain, se doivent de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour augmenter leur production nationale de denrées alimentaires de manière à ne pas priver les populations sous-alimentées au profit d'autres qui peuvent s'en sortir.

Le Canada accepte dans ses grandes lignes la politique d'aide alimentaire à longue échéance qui nous a été recommandée. J'aimerais toutefois préciser l'attitude du Gouvernement canadien à l'égard de chacune des recommandations formulées. Tout d'abord, le Gouvernement canadien souscrit au principe de la planification et il a décidé de faire connaître ses engagements pour les

trois années à venir. En second lieu, le Canada reconnaît également qu'il devrait, pour pallier l'érosion du niveau de l'aide alimentaire provoquée par les hausses soudaines de prix, exprimer ses engaments en termes matériels plutôt que monétaires, c'est-à-dire s'engager à fournir de la nourriture plutôt que des sommes d'argent. Troisièmement, le Canada appuie l'établissement d'un objectif minimal de dix millions de tonnes de céréales vivrières annuellement au chapitre de l'aide alimentaire. Quatrièmement, nous nous engageons, conformément aux principes auxquels nous venons de souscrire, à fournir en moyenne au cours de chacune des trois prochaines années un million de tonnes de céréales vivrières. Si nous nous sommes engagés à verser plus que notre part de l'objectif fixé, c'est que nous sommes conscients qu'il s'agit d'un objectif minimum d'une part, et que, d'autre part, la communauté internationale est aux prises avec une situation d'une gravité exceptionnelle. Nous espérons que les pays donateurs, aussi bien ceux de longue date que les nouveaux venus, s'engageront comme nous à surpasser cet objectif. Cinquièmement, le Canada est disposé à accroître considérablement sa contribution de produits autres que les céréales vivrières, devant servir à l'aide alimentaire. Sixièmement, nous reconnaissons l'effet bénéfique des programmes multilatéraux d'aide alimentaire ainsi que la nécessité d'en assurer l'efficacité future par des ressources adéquates. Nous sommes donc prêts à acheminer environ 20 pour cent de notre aide alimentaire par la voie de ces programmes multilatéraux. A cette fin, le Canada versera une contribution supplémentaire au Programme alimentaire mondial.

Voilà pour l'essentiel, Monsieur le Président, la réaction du Canada face à la crise aiguë que nous affrontons à l'heure actuelle.

Nous continuerons à acheminer une partie importante de notre aide alimentaire par des voies multilatérales. Si l'on envisage le problème à plus long terme, le besoin se fait clairement sentir de définir plus précisément les circonstances se prêtant à l'octroi d'une aide alimentaire, et d'éviter de décourager la production alimentaire nationale dans les pays bénéficiaires. Il y a lieu de retenir les suggestions selon lesquelles il faudrait établir des réserves de céréales destinées aux secours d'urgence sur une base internationale solide, et créer des mécanismes assurant leur distribution rapide en cas de besoin; nous avons l'intention de participer à l'étude de cette question.

Le Canada propose depuis longtemps la signature d'ententes sur les céréales ainsi que d'autres mesures destinées à renforcer la sécurité alimentaire mondiale. L'an dernier, lors de la Conférence de la FAO, le Canada a appuyé le principe d'un engagement volontaire sur la sécurité alimentaire mondiale, et il a depuis participé activement à l'étude de différents projets de textes. La formule d'engagement volontaire soumise à

...5

la Conférence renferme une série d'objectifs dont la réalisation constituerait un progrès important sur le plan mondial. Le Canada appuie la proposition d'engagement et est disposé à y adhérer dès que les limites et les modalités d'application auront été établies. Il ne faut cependant pas nous illusionner, car il reste beaucoup de travail à faire, en particulier auprès des pays les plus directement concernés, pour concrétiser les objectifs de sécurité alimentaire. Le Canada entend participer pleinement à cette tâche difficile.

La sécurité alimentaire mondiale prise dans son sens le plus large ne peut se concrétiser que si les réserves alimentaires sont administrées avec prudence à tous les niveaux, que si les gouvernements, les producteurs et les exportateurs dans chaque pays font preuve de jugement et de clairvoyance en évaluant les besoins et les approvisionnements. Par le passé, le Canada a joué un rôle de premier plan en matière de sécurité alimentaire mondiale grâce à la gestion des approvisionnements et à la constitution de réserves. C'est là une tâche à laquelle nous serions heureux de contribuer plus largement. L'information peut jouer un rôle important, et c'est pourquoi nous espérons que tous les pays participant à la Conférence contribueront largement et utilement au système d'information proposé. Les pays importateurs de denrées alimentaires ont de toute évidence avantage à augmenter leur capacité de stockage et à contribuer ainsi à la sécurité mondiale. A plus long terme, il est fort probable que la sécurité dépendra de la mesure dans laquelle les producteurs et les exportateurs seront assurés de revenus stables correspondant à la valeur de leurs produits, valeur que tous s'entendent aujourd'hui à reconnaître.

Nous ne devons pas laisser les questions d'ordre pratique nous détourner du but premier de la Conférence, qui doit être, selon nous, de faire prendre conscience à tous les hommes de l'humiliation que constitue la faim pour l'humanité, quel que soit l'endroit où elle sévit, et de la nécessité pour tous les gouvernements de se fixer comme objectif primordial l'élimination de la faim. Le Canada estime cependant qu'il y aurait lieu de créer de nouveaux organismes de coopération internationale en matière de politique alimentaire, qui seraient chargés de déterminer les secteurs de développement prioritaires; nous sommes disposés à appuyer à cette fin la création d'une organisation appropriée.

Deux champs connexes de l'activité internationale sont intimement reliés au problème de l'alimentation. Ce sont:

- le commerce international et

- la protection de l'environnement.

Le Canada favorise depuis longtemps une libéralisation générale du commerce des denrées alimentaires, afin d'encourager

...6

les producteurs et d'assurer ainsi un bon approvisionnement alimentaire plus abondant, à des prix raisonnables. Il s'agit là de l'un des principaux objectifs que nous poursuivons dans le cadre des négociations commerciales sur le point de s'ouvrir à Genève. Nous reconnaissons que certains pays importateurs de denrées alimentaires ont énormément de difficultés à respecter leurs engagements financiers à court et à moyen terme, et que le dilemme qui en résulte découle, sous certains rapports, de facteurs sur lesquels les principaux intéressés n'exercent aucun contrôle. Ce problème de paiement a cependant des répercussions dans tous les secteurs de l'économie des pays en cause, et c'est principalement par le biais de mesures financières générales, dont celles prises par le FMI et la BIRD, que le Canada s'attend à ce que le problème soit abordé. Nous avons bon espoir que les conclusions des négociations de Genève seront conformes aux exigences émises à Tokyo lors de la réunion ministérielle du GATT, en septembre 1973, et accorderont des avantages commerciaux supplémentaires aux pays en voie de développement; le Canada entend veiller à ce que les mesures adoptées soient mises en application sur une base non discriminatoire.

Dans une perspective plus vaste, l'homme n'a d'autre choix pour se nourrir que de se restreindre à une utilisation équilibrée de toutes les richesses naturelles, sans quoi il risque de voir sa civilisation anéantie comme celles de Ninive et de Babylone, qui ont détruit le sol dont ils tiraient leur subsistance. La Conférence mondiale sur la population, à Bucarest, a constitué un premier pas, quoique hésitant, vers l'adoption de toute une gamme de mesures destinées à contrôler les pressions exercées sur les ressources de notre planète. Il nous faut progresser plus rapidement dans cette voie. Nous assistons déjà à une diminution des prises de certaines espèces de poissons, et la mer n'est pas la seule source d'alimentation dont les limites pourraient être mises à l'épreuve au cours des années à venir.

Grâce aux importantes découvertes des chercheurs et aux techniques nouvelles, la production alimentaire mondiale a pu se maintenir à un niveau convenable, bien que précaire. Pour progresser il faut redoubler d'efforts, mais il faut également envisager le problème dans une perspective plus vaste afin de mettre à profit l'ensemble des écosystèmes et d'en arriver à un équilibre permanent.

Monsieur le Président, j'ai exposé assez en détail la position du Canada à l'égard des divers aspects du programme proposé par le secrétaire général comme solution au problème mondial de l'alimentation. Nous sommes conscients du fait que ce programme ne portera fruit que dans la mesure où tous les Etats accepteront de modifier en conséquence leur ordre de priorités, mais nous reconnaissons également qu'il s'agira d'affecter à cette fin des ressources agricoles beaucoup plus importantes, et ce, à

...7

l'échelle nationale et internationale. Nous croyons que la tenue de cette conférence constitue la meilleure occasion de lancer ce programme d'alimentation mondiale comme il se doit. A titre de garantie de la volonté du Canada de contribuer à la solution du problème mondial de l'alimentation, je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement canadien a décidé d'affecter dès maintenant 50 millions de dollars à des projets d'aide au développement visant à réduire l'ampleur de la crise actuelle. Le but premier de la Conférence doit être, selon nous, de faire prendre conscience à tous les hommes de l'humiliation que constitue la faim pour l'humanité, quel que soit l'endroit où elle sévit, et de la nécessité pour tous les gouvernements de se fixer comme objectif primordial l'élimination de la faim. Si cette conférence en arrive à une telle conclusion, on ne peut en laisser la réalisation au hasard. Nous devons faire de notre mieux pour mettre sur pied les mécanismes nécessaires de contrôle et d'évaluation permanente des progrès accomplis afin de pouvoir rajuster notre tir et assurer que les ressources existantes et futures seront utilisées de façon à promouvoir un développement cohérent et efficace de l'agriculture. A notre avis, M. le Président, ce processus essentiel doit faire appel à l'expérience et aux compétences reconnues des organisations qui ont une contribution à faire à la recherche d'une solution au problème mondial de l'alimantation. Nous ne voulons pas dire que rien ne doit changer, mais qu'il faut aborder la question des modalités d'application avec bon sens et un souci d'économie.

Le 30 octobre, le Premier ministre du Canada rencontrait à Ottawa les premiers ministres des dix provinces canadiennes afin de discuter du problème de l'inflation. Le Premier ministre a profité de l'occasion pour aborder avec ses collègues des provinces le problème mondial de l'alimentation. Ces derniers lui ont fait savoir qu'ils étaient également préoccupés par cette question et que les gouvernements provinciaux étaient disposés à contribuer avec le Gouvernement du Canada à la solution du problème mondial de l'alimentation. Je crois que ce fait traduit très bien l'importance que le peuple canadien accorde aux problèmes qui font l'objet de la présente Conférence. Les générations futures ont droit à notre intelligence et à notre compassion tout comme celles d'aujourd'hui. Si nous faisons bien notre travail, elles pourront un jour considérer que cette Conférence a constitué le point de départ d'un processus général pour vraiment assurer à chacun son pain quotidien.

CA1
EA 75
-C 55

Government
Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 30

Statement in 5th Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by the Honourable R.D.G. Stanbury, the Canadian Representative, on Friday November 8, 1974

Pattern of Conference
(Item 77)

Communiqué de presse n° 30

Déclaration prononcée en Cinquième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'honorable R.D.G. Stanbury, représentant du Canada, le vendredi 8 novembre 1974

Plan des conférences
(Point 77)

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

The Canadian delegation has studied the Report of the Joint Inspection Unit on the pattern of conferences (A/9795) and has found it most useful.

The thorough and far-reaching report of the JIU has revealed weaknesses which directly affect the capacity of the family of United Nations organizations to function. Canada has always felt that a central feature of the activities of the U.N. lies in the area of inter-governmental meetings. These meetings may be time-consuming, expensive and difficult to service, but they represent an effort by the world community to come to grips with a whole series of interrelated problems the dimensions of which have lately been fully recognized and whose solutions can only be achieved if governments strengthen their cooperation.

In response to the greatly increased demands for conferences, the meeting schedule of the various U.N. bodies has been expanded to the point where documentation and language services are over-taxed, as documented in a footnote to paragraph 439 of the JIU report. The scheduling of the Law of the Sea Conference in the summer of 1974 was in part dictated by the shortage of interpretation resources. It necessitated the shifting of the meetings of UNCITRAL and of the Conference on Prescription in the International Sale of Goods. Similarly, in order to allow the resumption of the Conference on a Code of Conduct for Liner Conferences in March 1974, the meeting of the UNCTAD Committee on Shipping had to be postponed until July 1974 and the second session of the Inter-Governmental Preparatory Group on Conventions on International Inter-Modal Transport had to be postponed from July 1974 until 1975. Such rearrangements are but a foretaste of what we may be faced with in the years to come.

The JIU has conclusively shown that the availability of interpreters is barely sufficient for present needs, and will certainly not be sufficient for a continued expansion of demand for their services. In Geneva, the meetings have in the past been serviced by relying on a pool of free-lance interpreters. For a variety of reasons, that pool is shrinking, and interpretation staff are being pushed to the limit. The situation is especially acute with reference to two or three of the languages used. The JIU points out -"unless and until the existing interpretation problems are solved,

.../2

the Geneva office cannot service more meetings than it is now handling during the peak meeting period of May-August and it can service (but without Chinese) only a very few more meetings during the General Assembly period when it must lend interpreters to New York". (A/9795, paragraph 132)

What emerges from the JIU's appraisal is a crisis which money cannot solve. As the training of qualified interpreters takes many years, it is obvious that the U.N. now faces a crisis which money alone cannot solve in the short term.

The situation is the more disturbing in view of the fact that some spare capacity exists both in New York and Geneva, but is not being used. My delegation notes from the JIU's report that in New York there are two periods where language services are not fully utilized: January and February, and July-September. If the present calendar of conferences were rationally distributed through the year, some of the present strain on resources would be reduced to the benefit of all concerned.

Mr. Chairman, during the twenty-first session of the General Assembly, Canada played a part in setting up a Committee on Conferences which reported to the Fifth Committee on matters pertaining to the pattern of conferences. At the twenty-fourth session, my delegation participated in the dismantling of that worthy body. The Committee on Conferences had very restrictive terms of reference. In its final report, the Committee stated that it "...could usefully continue its existence only if it was entrusted with responsibilities to take final decisions on all proposals for new conferences and meetings and changes in the approved calendar of conferences when the General Assembly was not in session". (A/7626, paragraph 30) At that time the General Assembly did not feel that circumstances warranted the transfer of such powers to the Committee and on balance it was felt that its continuation was not justified.

Mr. Chairman, my delegation believes that the situation has changed since then. We have reached the stage where coordination and discipline are needed so that open table conference capability is shared more equitably and economically to accommodate more meetings and service them better in the time span available. Although the Secretariat must be commended for having acted so capably when circumstances necessitated changes

in the Conference Calendar, my delegation does not believe that it is either realistic or appropriate for the Secretariat to take on this responsibility. Arranging the Conference Calendar is not an executive function. Rather, it is the task of an inter-governmental body which can take political decisions reflecting the needs of member states.

My delegation was pleased to note that the ACABQ in its report (A/9795/Add2) endorsed the JIU recommendation for a new Committee on Conferences with adequate powers. We agree completely that anything less than approval in full by the General Assembly of meaningful terms of reference would not justify the creation of the Committee. Confirmation of this view is provided by the Secretary-General in his report (A/9795/Add1). He stated that the Committee on Conferences could be expected to work well "only if its terms of reference provide it with the powers of recommendation and decision proposed by the Inspectors and if the members are prepared to exercise those powers and are supported by the General Assembly".

I repeat, Mr. Chairman, that the present crisis has a new dimension. It is shortage of interpretation staff associated with the increased requirements for conferences and meetings.

To meet this crisis, Mr. Chairman, my delegation strongly supports the recommendation of the JIU. However this support is conditional on the Committee on Conferences having the necessary terms of reference to contribute to a more effective conference programme. I believe that the basic elements of the mandate of the proposed Committee as set out in paragraph 481 of the JIU report meet that condition.

Monsieur le Président, la délégation du Canada a étudié le Rapport du Corps commun d'inspection sur le plan des conférences (document A/9795) et il en a apprécié la très grande utilité.

Ce document détaillé et de grande portée a indiqué les points faibles qui influent directement sur la capacité de fonctionnement de la famille des organisations des Nations Unies. Le Canada a toujours estimé que les réunions intergouvernementales forment un élément central de l'activité des Nations Unies. Ces réunions peuvent exiger du temps; elles peuvent même être onéreuses et difficiles à organiser. Elles représentent toutefois, de la part de la communauté mondiale, une volonté de s'attaquer à toute une série de problèmes connexes dont la dimension a récemment été reconnue à part entière et dont la solution éventuelle appelle un renforcement de la coopération.

En réponse à la demande fortement accrue au chapitre des conférences, le programme de réunions des divers organismes des Nations Unies a été élargi à un tel point que les services de documentation et les services linguistiques sont maintenant surchargés. Comme l'indique le renvoi en bas de page du paragraphe 439 du Rapport du Corps commun d'inspection, l'inscription de la Conférence sur le droit de la mer durant l'été de 1974 a été dictée en partie par la pénurie d'interprètes. Ce faisant, il a fallu changer les dates des réunions de la CNUDCI et de la Conférence des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale d'objets mobiliers corporels. Parallèlement, pour permettre la reprise, en mars 1974, de la Conférence des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes, il a fallu reporter la réunion de la Commission des transports maritimes de la CNUCED à juillet 1974 et différer jusqu'en 1975 la deuxième session du Groupe préparatoire intergouvernemental pour une convention sur le transport international multimodal qui devait se tenir en juillet 1974. Ces remerciements ne sont qu'un avant-goût de ce que l'avenir pourrait nous réserver.

Le Corps commun d'inspection a prouvé sans l'ombre d'un doute que la disponibilité des interprètes suffit à peine à répondre à la demande actuelle et qu'elle ne pourra certes répondre à un accroissement soutenu de la demande des services d'interprétation. Par le passé, les réunions tenues à Genève ont été desservies par un central d'interprètes indépendants. Pour diverses raisons, l'effectif de ce central diminue progressivement, imposant par le fait même un très lourd fardeau au personnel affecté à l'interprétation. Cette situation est particulièrement critique en ce qui concerne l'interprétation dans deux ou trois des langues utilisées. Le Corps commun d'inspection souligne que "jusqu'à ce que les problèmes

.../2

d'interprétation actuels soient résolus, et tant qu'ils ne le seront pas, l'Office de Genève ne pourra assurer plus de réunions qu'il ne le fait actuellement pendant la période de pointe, à savoir mai-août, et qu'il ne pourra desservir (mais sans interprétation en chinois) que très peu de réunions supplémentaires pendant la période de l'Assemblée générale, lorsqu'il doit prêter des interprètes à New York. "(document A/9795, paragraphe 132).

Il ressort de l'évaluation du Corps commun d'inspection une crise que l'argent ne peut résoudre. Etant donné que la formation d'interprètes qualifiés nécessite un temps appréciable, il est manifeste que les Nations Unies font maintenant face à une crise que l'argent à lui seul ne peut résoudre à court terme.

La situation est d'autant plus troublante si l'on tient compte du fait qu'il existe à New York et à Genève une "réserve"qui n'est toutefois pas exploitée. Se reportant au Rapport du Corps commun d'inspection, la délégation du Canada note que les services linguistiques ne sont pas utilisés en totalité durant deux périodes, à savoir janvier et février et de juillet à septembre. Il serait possible d'atténuer certaines pressions exercées à l'heure actuelle sur les ressources, dans l'intérêt de tous les intéressés, si le calendrier actuel des conférences était réparti de façon plus rationnelle sur l'ensemble de l'année.

Monsieur le Président, durant la vingt et unième session de l'Assemblée générale, le Canada a participé à la mise sur pied d'un Comité des conférences, qui ferait rapport à la Cinquième Commission sur des questions se rapportant au plan des conférences. Lors de la vingt-quatrième session, notre délégation a participé à l'abolition de cet organisme éminent. Le Comité des conférences disposait d'attributions très limitatives. Dans son rapport final, le Comité exprimait l'avis "(...) qu'il ne serait utile de le maintenir que si on lui confiait la responsabilité de prendre la décision finale sur toutes les propositions de nouvelles conférences ou réunions ainsi que sur toutes les propositions de changements au calendrier des conférences approuvé quand l'Assemblée générale n'est pas en session." (document A/762[illegible], paragraphe 30). L'Assemblée générale a alors jugé que les circonstances ne justifiaient pas le transfert de tels pouvoirs à la Commission et que,du reste, la poursuite des travaux du Comité n'avait pas sa raison d'être.

Monsieur le Président, la délégation du Canada estime que la situation s'est transformée depuis. Nous sommes rendus au point où une coordination et une discipline s'imposent si nous voulons répartir d'une façon plus équitable et plus économique

.../3

les ressources affectées au service des conférences; de cette façon, il serait possible de tenir un plus grand nombre de réunions et de les mieux desservir durant la période mise à notre disposition. Même si nous devons féliciter le Secrétariat des sages mesures qu'il a prises lorsque les circonstances appelaient des changements dans le calendrier des conférences, nous estimons cependant peu réaliste et même peu opportun que le Secrétariat assume une telle responsabilité. La préparation du calendrier des conférences n'entre pas dans les fonctions exécutives; elle incombe plutôt à un organisme intergouvernemental capable de prendre des décisions politiques qui reflètent les besoins des Etats membres.

La délégation du Canada a noté avec satisfaction que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires appuie dans son rapport (A/9795/Add.2) la recommendation du Corps commun d'inspection prévoyant la mise sur pied d'un nouveau comité des conférences qui serait doté d'attributions suffisantes. Nous convenons parfaitement que seule l'approbation totale de l'Assemblée générale concernant l'attribution d'un mandat significatif saurait justifier la création de ce Comité. Le Secrétaire général, dans son rapport (A/9795/Add.1), a d'ailleurs confirmé ce point de vue. Selon lui, le comité des conférences ne pourra jouer un rôle utile "que si, en vertu de son mandat, il est doté des pouvoirs de recommandation et de décision proposés par les inspecteurs, et si ses membres sont prêts à exercer ces pouvoirs, avec l'appui de l'Assemblée générale".

Puis-je me permettre de répéter, Monsieur le Président, que la crise actuelle comporte une nouvelle dimension, à savoir une pénurie d'interprètes associée à une demande accrue au chapitre des conférences et des réunions.

Pour faire face à cette crise, Monsieur le Président, la délégation du Canada appuie à part entière la recommandation du Corps commun d'inspection. Nous accordons toutefois cet appui à la condition que le comité des conférences dispose des pouvoirs nécessaires pour contribuer à l'établissement d'un programme des conférences plus efficace. Nous estimons que les principaux éléments du mandat du comité envisagé, tels qu'ils sont énoncés dans le paragraphe 481 du Rapport du Corps commun d'inspection, répondent à cette condition.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

CANADA

COMMUNIQUÉ

Press Release No. 31

Statement in Plenary Session of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Ambassador Robert Elliot, Canadian Representative, on Wednesday November 13, 1974.

Suspension of South Africa - Challenge to the President's Ruling

---

Communiqué de presse n° 31

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Monsieur l'Ambassadeur Robert Elliot, représentant du Canada, le mercredi 13 novembre 1974.

Suspension de l'Afrique du Sud - récusation de la décision du Président

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President, the Charter of the United Nations, in effect the Constitution of our organization, outlines a clear distribution of powers as between its principal organs. Certain questions, including those dealing with international peace and security, and membership, fall within the purview of the Security Council. Article 6 of our Charter provides that the expulsion of a Member State may be effected only upon a recommendation of the Security Council to the General Assembly. Article 5 envisages that a member may be suspended from the exercise of the rights and privileges of membership by the General Assembly again upon a recommendation of the Security Council, but such action may be effected only following the adoption of preventive or enforcement action by the Security Council against the Member State concerned.

Mr. President, the ruling which has just been given has the effect of suspending a member from the exercise of the most fundamental attributes of membership, namely the right to participate in debate and to participate in votes. Such action is not within the terms of reference of the General Assembly or in accord with the provisions of the Charter.

Mr. President, the Canadian Government is vigorously opposed to the policy of apartheid practiced by the Government of South Africa, and we deplore the fact that repeated admonitions of this Assembly to South Africa to modify that policy have gone unheeded. My delegation thus well understands the sense of frustration of those members who believe that expulsion or suspension of South Africa from participation in this body could bring about changes of policy by that Government. But we have stated before and must state here again our firm conviction that the continuing exposure of South Africa to international opinion in this forum holds greater hope of gradually modifying South African policies than does a decision to isolate that Government and thus to insulate it from the repeated expression of our views.

Even more important for us today, however, is the fact that the Charter clearly makes distinctions as to which matters may be determined by the General Assembly and which by the Security Council. Indeed, it is for this reason that the Security Council is at present seized of the question of the relationship between South Africa and the United Nations. One course of action has been considered by that body; others remain open for consideration.

.../2

Mr. President, the ruling which has just been put forward is, in our view, clearly not in conformity with the Charter. We had therefore no alternative; my Delegation found itself obliged to support the challenge to your ruling on this matter.

Monsieur le Président, la Charte des Nations Unies, de fait, la Constitution de notre Organisation fait état d'une nette distribution des pouvoirs entre ses principaux organes. Certaines questions, y compris celles qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales et aux questions se rapportant aux Etats Membres, ressortent au Conseil de sécurité. L'Article 6 de la Charte stipule qu'un Etat Membre ne peut être exclu par l'Assemblée générale que sur la recommandation du Conseil de sécurité. De même, aux termes de l'Article 5, un Membre peut être suspendu par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité, de l'exercice des droits et privilèges inhérents à la qualité de Membre. Cette action ne peut toutefois être prise qu'après que le Conseil de sécurité n'ait entrepris une action préventive ou coercitive contre l'Etat Membre visé.

Monsieur le Président, la décision qui vient d'être rendue a pour effet de suspendre un membre de l'exercice des droits et privilèges fondamentaux inhérents à la qualité de Membre, à savoir le droit de prendre part aux délibérations et de participer aux votes. Cette action ne relève pas des attributions de l'Assemblée générale et elle n'est pas conforme aux dispositions de la Charte.

Monsieur le Président, le Gouvernement du Canada s'oppose vigoureusement à la politique d'apartheid appliquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud; il déplore en outre le fait que les exhortations répétées de l'Assemblée générale à l'endroit de l'Afrique du Sud visant une modification de cette politique ont été négligées jusqu'à maintenant. Monsieur le Président, la délégation du Canada comprend bien le sentiment de frustration des membres qui estiment que l'exclusion ou la suspension de l'Afrique du Sud de la participation à l'activité de cet organisme pourrait inciter ce gouvernement à changer sa politique; cependant, le Gouvernement du Canada a déclaré par le passé et déclare encore aujourd'hui qu'il estime que l'exposition continue de l'Afrique du Sud à l'opinion internationale, exprimée en cette assemblée, offre plus d'espoir d'assister à une transformation progressive des politiques de l'Afrique du Sud que ne pourrait le faire une décision visant à isoler ce gouvernement et à le retrancher de l'expression répétée de nos vues.

Il importe surtout de se rappeler aujourd'hui que la Charte établit des distinctions très nettes entre les questions qui relèvent de l'Assemblée générale et celles qui relèvent du Conseil de sécurité. C'est en effet la raison pour laquelle le Conseil de sécurité est maintenant saisi de la question des relations entre l'Afrique du Sud et les Nations Unies. Cet organe n'a envisagé qu'une solution jusqu'à maintenant; d'autres s'offrent encore à notre étude.

...2

Monsieur le Président, nous estimons que la décision qui vient d'être rendue n'est manifestement pas, à notre avis, en conformité avec les principes de la Charte. La délégation du Canada n'avait donc d'autre solution que d'appuyer la récusation de votre décision sur cette question.

CA1
EA 75
-C 55

Government
Publications

Press Release No. 32

Statement in Special Political Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. Marcel Prud'homme, M.P., Canadian Representative, on Friday November 15, 1974

Guidelines for UN Peacekeeping Operations

Communiqué de presse n° 32

Déclaration prononcée en Commission politique spéciale de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. Marcel Prud'homme, député, représentant du Canada, le vendredi 15 novembre 1974

Principes directeurs régissant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

In a few months the Special Committee on Peacekeeping Operations will mark the tenth anniversary of its establishment by General Assembly Resolution 2006 (XIX) of February 18, 1965. It seems appropriate at this time to pause and reflect on what the Special Committee is doing and what expectations we have for it for the future.

The Special Committee was established in the wake of bitter controversy over the role of the United Nations in peacekeeping which became acute in respect of the Congo operation of 1960-64. Controversy over the conduct and financing of that operation led to paralysis of the 19th Session of the General Assembly and protracted deadlock over the question of the application of Article 19 of the Charter. Resolution 2006 which established the Special Committee was in itself an important part of the process of overcoming that deadlock.

It is worth recalling these antecedents, not out of any wish to re-open past controversies but to put in perspective how far we have come from these unhappy beginnings in our attitudes towards peacekeeping today. Over the past year new demands have been made on the United Nations in the field of peacekeeping operations, and new levels of agreement were found in meeting these demands. In October 1973 the Security Council established the United Nations Emergency Force in the Middle East (UNEF) to supervise the zone of disengagement between Egypt and Israel. In May 1974 the Security Council set up the United Nations Disengagement Observer Force (UNDOF) to supervise the disengagement between Syria and Israel. In July 1974 the Secretary-General, as a result of the changed situation in Cyprus, requested with the concurrence of the Security Council that force contributors to the United Nations Peacekeeping Force in Cyprus (UNFICYP) augment their contingents. As a result of these developments there are now over 10,000 military personnel in U.N. service drawn from a total of 25 countries in all parts of the world. Clearly this scale of U.N. involvement in peacekeeping activity is taking place in a political climate far removed from that of 1964.

It is evident from the report of the Special Committee before us (A/9827 October 31, 1974) that the Committee and its Working Group took these developments into account over the past year in its efforts to elaborate a set of guidelines for United Nations peacekeeping operations. The Working Group studied current U.N. peacekeeping operations in the Middle East as an experience which might assist in making further progress.

.../2

The draft guidelines which are annexed to the report of the Special Committee are only a tentative and preliminary set of articles subject to further consideration. As a member of the Working Group we were disappointed that it was not possible to make more progress in translating these new attitudes and new practices into agreement on guidelines. We remain hopeful that the convergence of formerly opposing views on the respective roles of the Security Council and the Secretary-General which we have witnessed in UNEF and UNDOF can be the basis for further progress in the Special Committee. In the view of my Delegation the draft guidelines represent a constructive basis for further work and we believe that the Special Committee and its Working Group should be asked to renew its efforts. A positive feature of the approach adopted by the Working Group, in our view, is the attempt to take into account in a pragmatic and realistic way not only the cumulative work of the Special Committee through earlier years but also the concrete experience built up through decisions in the Security Council and through U.N. operations in the field. It will be noted that many of the draft articles discussed in the working group are drawn from the principles approved by the Security Council for UNEF, and subsequently for UNDOF.

Perhaps one of the most important aspects of the UNEF experience was the agreement reached on the respective roles of the Security Council and the Secretary-General. The mandate of October 27 states in paragraph 4(a) that "the Force will be under the command of the U.N., vested in the Secretary-General, under the authority of the Security Council. The command in the field will be exercised by a Force Commander appointed by the Secretary-General with the consent of the Security Council. The Commander will be responsible to the Secretary-General". Longstanding differences of view within the Committee of 33 on the respective constitutional powers of the Security Council and the Secretary-General at the theoretical level have been overcome in a pragmatic way in relation to UNEF through a balance of responsibilities outlined in the mandate and through a pattern of close consultations which has subsequently developed between the Security Council and the Secretary-General on the ongoing conduct of the operation.

In this process of shared responsibility the Security Council has been able to exercise its overall

.../3

authority so as to ensure that the operation is conducted in conformity with the mandate and in conformity with a broad political consensus essential to the effectiveness of the operation. At the same time the Secretary-General has been responsible for the operational management and functioning of the Force in the field under the overall authority of the Council.

As a force contributor, Canada attaches great importance to the effectiveness of this chain of command. It is essential for the effective functioning of the force and for the security and safety of its personnel that necessary operational decisions can be made by the Secretary-General, responding to changing circumstances. Those decisions may be open to review by members of the Council but it is impracticable for day-to-day operational control to be exercised by a council of fifteen members or by any subordinate body composed along similar lines. Canada has full confidence in the Secretary-General for the manner in which he has discharged his responsibilities for operational control of current peacekeeping operations in which we participate. In parallel with consultations between the Council and the Secretary-General, there has been a pattern of close consultation between force contributors and the Secretary-General on a wide variety of operational, administrative and financial matters.

Against this background, permit me to comment on certain formulations included in the set of 13 draft articles prepared by the Working Group. The Introduction, paragraph 2, is drawn from that part of the UNEF mandate which I have just cited and in our view it contains the seeds of future agreement. Conversely we have strong reservations about the wisdom and feasibility of proposals which provide for operational control to be exercised by a subsidiary organ of the Council under Article 29 of the Charter (as set out in Article 4, paragraph 2.) We do not rule out the possibility that such bodies, which have not hitherto had any role to play in the 27-year history of UN peacekeeping and peace observation activities, may have a role to play in the future, especially in an advisory capacity. We are prepared to examine constructively the possibilities in this regard.

Article 9, paragraph 1, of the draft guidelines sets out three essential conditions for the effective functioning of UN peacekeeping forces. These three conditions were enunciated by the Secretary-General and approved by the Security Council when setting up UNEF in October 1973. In our view they have wider application for future UN peacekeeping activities, and they should properly form part of any agreed guidelines. Let me comment on each of these conditions in turn.

.../4

Firstly, UN peacekeeping forces "shall at all times have the full confidence and backing of the Security Council". This underlines the importance of a broad political consensus, not only on the establishment of a peacekeeping operation, but on its conduct and operations. There should be no disagreement between us on the importance of the ultimate authority of the Security Council.

The second condition enumerated in Article 9 and in the UNEF mandate is that the Force "must operate with the full co-operation of the parties concerned". Again this would seem to be a precept of general application, reflecting the consensual nature of this type of peacekeeping operation. It must be read in the context of the rights and duties assumed by Member States under the Charter, including the provisions of Article 24 of the Charter whereby members confer on the Security Council primary responsibility for the maintenance of international peace and security. The parties concerned who consent to a UN peacekeeping presence in their midst must accept responsibility for the status and safety of the personnel of the force. We believe that the draft guidelines could be strengthened by spelling out in this respect what is implied in Article 9.

The third condition is that forces "must function as integrated and efficient military units". This should be read in conjunction with the concept of equitable geographic representation on the Force which is reflected in the three different formulations of Article 10 of the draft guidelines. In future peacekeeping operations, it will be important to bear in mind the accepted principle of equitable geographic representation, in the interests of assuring broad and continuing support for such operations. At the same time, care must be taken to apply the concept of balanced representation in a flexible manner. As my Delegation stated in this Committee last year: "The concept of balance does not imply a process of arbitrary headcounting; it must be interpreted with measure as one of a number of guidelines". To apply it rigidly could make the task of setting up a peacekeeping force or a peace-observing Mission a most difficult one, and render such operations unwieldy and inefficient. Balance in composition is important, but it will be no less important to the future viability of UN peacekeeping operations that they be carried out in an effective and efficient manner to meet their primary purpose.

There need be no contradiction between broad geographic representation in a multinational force and the effectiveness of the Force as an integrated military unit. Indeed, our own national experience in UNEF to date has been a highly satisfactory one. In accordance with the agreement reached in the Council on November 2, 1973 Canada was asked to share responsibility with Poland for logistic

support of the Force. After detailed discussions between the Secretariat and the Delegations of Poland and Canada, agreement was reached on a reasonable and workable allocation of functions, as set out in the Memorandum of Understanding annexed to the Secretary-General's report of November 24, 1973 (S/11056/Add.6). The logistic function is one which requires a high degree of co-operation and indeed closely integrated operations between units in the field. In spite of different backgrounds in training, equipment and different languages, the two contingents have been able to discharge their responsibilities in an effective way.

As regards composition of a Force, it is worth recalling that a number of possible guidelines were examined in the Working Group of the Special Committee at an earlier stage in relation to observer groups under Model I, including the need for concurrence of the host country; ready availability of forces for despatch in a crisis situation, and effectiveness in contributing to good working relations.

No commentary on the draft guidelines would be complete without a reference to Article 11 on financing of the force. My Delegation shares the view, which was widely expressed at the last session of the General Assembly, that the concept of collective financial responsibility is an essential basis for UN peacekeeping in the long run. The decision of the Security Council to this effect on the financing of UNEF and UNDOF represented a major step forward which should be reflected appropriately in any agreed guidelines.

It has been suggested that UNEF has demonstrated that peacekeeping operations can be mounted by the UN successfully with little advance planning or detailed guidelines, and that a high degree of improvisation is inevitable since each operation will arise in a unique political and military setting. It is clear that nothing should or can impair the discretion of the Security Council in responding to each situation as it arises in the appropriate way. A lack of prior agreement on guidelines for peacekeeping operations did not prevent the UN from achieving agreement on UNEF. At the same time, Canada, as a major force contributor to UNEF, is conscious of the degree of improvisation which was necessary in the setting up of UNEF. We are conscious of the delays and problems which arose at the operational and administrative level, some of which could clearly have been avoided with better advance planning. It is useful, I think, to distinguish between two levels of action; the political and the operational.

At the level of the political consensus, there are clearly limits beyond which it would be unrealistic to attempt to foresee the requirements of future peacekeeping activities. The Working Group has now embarked

on an effort to achieve agreement on guidelines at a high level of generality, and Chairman of the Special Committee, Ambassador Ogbu of Nigeria, has performed a valuable service in submitting to the Working Group, for purposes of discussion, an outline of such guidelines.

At the same time, however, we believe that the Special Committee should give increased attention to the second, or operational, level of U.N. peacekeeping experience. Even with the long U.N. experience in peacekeeping, the lack of systematic preparations and agreed procedures was apparent during the first few months of UNEF. It was clear to us, as one of the Force contributors, particularly in the course of detailed discussions with the Secretariat and with Poland to which I have referred, that there was a need for guidance on such things as movement procedures, accepted and agreed scales for equipment, etc. to be provided and for common standards to be established. In a sense it fell to the three of us to work out detailed arrangements for the allocation of functions on our own under the pressure of events in the field. We are satisfied that the time and efforts expended were necessary to the effectiveness and smooth functioning of the Force and we believe this has been borne out by the subsequent operations in the field. The problems and delays in establishing common procedures, services and allocation of functions were of concern not only to the Secretary-General, to Poland and to Canada. They were of immediate concern to the two parties in conflict in the field who were manning precarious ceasefirelines in circumstances where a U.N. Force was needed as quickly as possible to exercise by its presence a stabilizing influence and help prevent the renewal of fighting. These problems were also of immediate and particular concern to the troop contributing governments and various contingents which were deployed to the area in the first few days with only a bare minimum of logistic support.

We must remember that the ability of the U.N. to respond as quickly as it did to the needs of the situation in October and November 1973 was in substantial measure due to fortuitous circumstances which may not be present in a future U.N. peacekeeping operation. First of all the Secretary-General was able to call upon fully trained contingents already serving under the U.N. flag in the immediate area, in Cyprus. Secondly, the security situation in Cyprus was sufficiently stable at that time to permit the temporary transfer of these U.N. units from Cyprus. Thirdly, the U.N. was able to call upon the services and the experience of UNTSO already operating in the area, and as we know it was the

.../7.

Commander of UNTSO, General Siilasvuo, who was asked to take charge of the operation from the first day and who was subsequently appointed UNEF Commander. Without these personnel and without this expertise, it would have taken the U.N. a good deal longer to set up an effective peace force. Even with them and with the dedicated efforts of the Secretary-General and his staff, there should be no complacency about the existing capacity of the U.N. to respond at the operational level.

My Delegation is convinced that much can be done to enhance the capacity of the U.N. to meet future needs with less improvisation and in a more orderly, economical and efficient way. A number of suggestions and proposals on contingency planning and preparedness have been made in the Special Committee at various stages of its work. The Working Group has already reached agreement in principle on a number of such proposals including, for example, the preparation of a set of standing operational regulations as set out in Chapter VI of Model I, on a list of minimum personal equipment expected to be supplied by Force contributors for their own personnel, and on advance information on equipment, facilities and services which could be provided voluntarily by Member States for observer missions (Chapter VII). A number of other proposals for training and coordination of peace-keeping units, for ear-marking of personnel and for provision of advance information and personnel rosters have been discussed at earlier stages in the Working Group. I refer, for example, to the detailed suggestions contained in the Working Paper tabled by Canada in June, 1968 (A/AC 121/17).

We recognize that matters such as stand-by arrangements and detailed military planning cannot be considered entirely in isolation from the political questions relating to the establishment, direction and control of a peacekeeping force. The convergence of positions on these political issues which we have witnessed in the establishment and operation of UNEF should encourage Delegations to approach these less contentious matters with greater confidence. Progress on general guidelines in the new climate prevailing should be matched with parallel progress on practical and modest measures to enhance U.N. preparedness.

The UNEF experience suggests that it would be highly desirable for renewed attention to be given to training of selected personnel from potential participants, including participants in various geographic regions of the world. It is clear that the effectiveness of any peacekeeping operation will depend on the immediate

availability of trained personnel, and preferably trained personnel with some exposure to or experience in U.N. peacekeeping operations. It has been pointed out that the principle of equitable geographic representation could be difficult to realize in future circumstances if trained personnel were not available in all parts of the world.

Such training would necessarily have to be on a modest scale. It has been our experience that a good U.N. peacekeeping soldier is basically a well-trained and disciplined national soldier and that the skills and qualifications needed for U.N. peacekeeping work are not very different from the skills and qualifications needed by national military establishments. Special problems and needs arise, however, in a multinational operation. It is in these areas that some thought could be given to additional training under U.N. auspices. The paper tabled last fall by the four Nordic countries (A/SPC/165) illustrates the kinds of coordinated efforts which could be encouraged or undertaken under U.N. auspices to help potential participants meet these problems and needs.

One possibility which deserves consideration in the Special Committee when it resumes its work next year would be for the United Nations Institute for Training and Research (UNITAR) to undertake a role in training and research for U.N. peacekeeping. Within existing financial constraints, such a role would necessarily and properly be on a limited scale, perhaps beginning with courses of a week or two for military staff officers from different countries on planning and preparedness for U.N. peacekeeping. Consideration might also be given to certain practical needs which have long gone unfulfilled, such as preparation of manuals on standards of equipment and standard operating procedures for U.N. forces. UNITAR has responded to opportunities for training and research in a wide variety of areas of interest, including economic, social and technical interests. It could no doubt respond in like manner to the interest of member states in peacekeeping, drawing on available expertise within the Secretariat and within member states which have contributed personnel to U.N. peacekeeping operations, on a broad geographical basis. My Delegation would hope that the Special Committee will devote appropriate attention to such possibilities, as part of its overall mandate, and make recommendations for inclusion in its report to the General Assembly next year.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

CANADA

communiqué

Press Release No. 33

Statement in the Sixth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. David M. Miller, Canadian Representative, on Monday November 8, 1974

Report of the United Nations Commission on International Trade Law on the Work of its Seventh Session
(Item 89)

Communiqué de presse n° 33

Déclaration prononcée en Sixième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. David M. Miller, représentant du Canada, le lundi 18 novembre 1974

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa septième session
(Point 89)

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

UNCITRAL has an important contribution to make in the study of the various aspects of this problem undertaken within the UN family. Let me refer again this year to the exceptionally large role such enterprises play in key sectors of the Canadian economy, and the corresponding effort which the Canadian Government devotes to ensuring that the activities of these organizations devolve to the benefit of the Canadian people, while at the same time requiring that they are accountable to our authorities and responsive to our national policies. Canada has taken particular note of the very valuable report of the Group of Eminent Persons appointed by ECOSOC to study the impact of multinational corporations on development and on international relations, and of the Secretary-General's comments on that report. In our own comments on the report, we expressed the view that the study made an important and positive contribution by setting out the issues to which member states must now address themselves.

Canada recognizes that, as various recommendations by United Nations organs and agencies about multinational enterprises reach the implementation stage, it will be necessary to ensure that the work of the various U.N. bodies concerned is carefully co-ordinated. We are strongly of the view that the role and expertise of UNCITRAL makes it particularly well suited to deal with the international legal aspects of this subject. We noted with great satisfaction the desire expressed at the Commission's last session that the report of the Group of Eminent Persons would recognize, in its recommendations for appropriate international action, the mandate given to UNCITRAL by the General Assembly in respect of the legal aspects of multinational enterprises.

The proposed creation, under the Economic and Social Council, of a Commission on Multinational Corporations certainly leaves room for effective and profitable co-operation on the part of UNCITRAL. In this regard, my Delegation expressed the hope that the Secretary-General's report, based on replies by governments to his questionnaire, sent at UNCITRAL's request, on the legal problems presented by multinational enterprises, will be available in time for the Commission's next session. We look forward with great interest to the analysis of these replies, the survey of related studies by other organs and agencies, and the recommendations for future action in this area by the Commission which the report is to contain. My Delegation would hope that the Secretary-General's report will, in addition, indicate the way in which the work of the Commission can most effectively be co-ordinated with that of other UN bodies active in this area. We would also hope that, with the approaching completion of the Commission's work on a number of its original priority topics, it will now be in a position to devote sufficient resources to the study of this important subject. Moreover we are confident that the Commission will make a timely and effective contribution to

....3

the general effort of the United Nations in the field of the regulation of multinational enterprises.

Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur le Président, la délégation du Canada accueille favorablement cette occasion qui lui est offerte de faire certaines brèves observations sur ce qui s'est avéré être une autre année de travail très productif pour la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

La délégation du Canada désire exprimer sa reconnaissance envers M. le professeur Jakubowski pour son introduction éclairante et utile au rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa septième session. Comme en témoigne ce rapport, les travaux de la Commission sur les sujets prioritaires qu'elles a abordés ont continué d'être exécutés d'une manière efficace et digne d'éloges, sous l'habile direction de son président et de tous ses membres.

Bien que le Canada ne fasse pas partie de la CNUDCI, il a toutefois porté une très grande attention, à titre d'importante nation commerçante, aux efforts diversifiés que la Commission a déployés afin de parvenir à son objectif consistant à harmoniser et à unifier progressivement les législations dans le secteur du commerce international; notre pays désire en outre continuer de contribuer aux progrès réalisés dans la poursuite de cet objectif. C'est avec une grande satisfaction que le Canada a vu, dans l'adoption de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale d'objets mobiliers corporels, les premiers résultats tangibles découlant de l'exécution du mandat de la CNUDCI; la délégation du Canada tient à féliciter la Commission d'avoir préparé ce projet de Convention, lequel a contribué à l'aboutissement heureux de la Conférence sur la prescription en matière de vente internationale d'objets mobiliers corporels qui s'est tenue par la suite.

Comme nous pouvons manifestement le constater dans le présent rapport de la Commission, les divers groupes de travail établis par la CNUDCI ont poursuivi leurs travaux à un rythme très satisfaisant et ils sont sur le point de terminer les tâches qui leur avaient été confiées à l'origine. Il est donc à prévoir que la Commission pourra être saisie prochainement de plusieurs projets de textes sur l'élaboration de règles et de lois uniformes se rapportant à des questions d'intérêt immédiat pour la communauté commerçante internationale, y compris le Canada. Pour des raisons attribuables à la situation géographique d'un pays s'étendant de l'Atlantique au Pacifique et en raison de l'importance connexe qu'il accorde à son commerce maritime de part et d'autre des deux océans, le Canada se réjouit particulièrement des progrès réalisés par le Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes. Il a noté avec satisfaction l'accord général réalisé lors de la septième session de la Commission, voulant que "le Groupe de travail achève sa tâche aussi rapidement que possible". Le

...2

Canada accueille maintenant avec une satisfaction particulière la décision que le Groupe de travail a prise il y a quelques semaines lors de sa réunion d'orienter ses efforts futurs en vue d'établir une nouvelle convention plutôt que de chercher à amplifier et à réviser les Règles de La Haye de 1929 et le Protocole de 1968. Le Canada a envoyé un observateur à la sixième session du Groupe de travail et il a l'intention de faire de même lors de la prochaine session au cours de laquelle un projet de convention devrait normalement être soumis aux fins de discussions.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant, comme l'a fait la délégation du Canada par le passé, me reporter particulièrement à l'étude actuelle sur les aspects juridiques se rapportant aux activités des sociétés multinationales. La Commission est fort consciente de l'intérêt que le Canada manifeste à l'égard de cette question et elle est tout aussi consciente de notre ferme conviction selon laquelle la CNUDCI doit apporter une contribution importante à l'étude des divers aspects de ce problème dont est maintenant saisie la famille des Nations Unies. Puis-je me permettre de souligner à nouveau cette année le rôle très important que jouent ces sociétés dans des secteurs clés de l'économie du pays et les efforts correspondants que déploie le Gouvernement du Canada pour veiller à ce que sa population puisse tirer profit de l'activité de ces organisations; ce faisant, il s'attend à ce que celles-ci soient responsables devant les autorités canadiennes et qu'elles soient conformes à la politique nationale. Le Canada a pris note en particulier du rapport très valable du Groupe de personnalités nommé par le Conseil économique et social pour étudier les effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales ainsi que des observations du Secrétaire général sur ce rapport. Dans nos propres observations sur le rapport, nous avons émis l'opinion que cette étude constituait un apport important et positif, du fait qu'elle mettait en lumière les questions dont les Etats membres sont maintenant saisis. Au moment même où les diverses recommandations formulées par les organes et les institutions des Nations Unies sur les sociétés multinationales parviennent au stade de leur mise en application, le Canada reconnaît qu'il est nécessaire de coordonner de façon réfléchie le travail de ces organismes. Nous croyons fermement que la CNUDCI, de par son rôle et sa compétence, est particulièrement apte à traiter des aspects juridiques internationaux inhérents à ce sujet. Le Canada se réjouit particulièrement du fait que la Commission, lors de sa dernière session, ait exprimé le désir que le rapport du Groupe des personnalités reconnaisse, dans ses recommandations portant sur une action internationale appropriée, le mandat confié par l'Assemblée générale à la CNUDCI en ce qui a trait aux aspects juridiques de la question des sociétés multinationales.

...3

Le projet de création d'une commission des sociétés multinationales sous l'égide du Conseil économique et social permet certes d'espérer en une coopération efficace et profitable de la part de la CNUDCI. Dans cette optique, la délégation du Canada a exprimé l'espoir que le rapport du Secrétaire général soit déposé à temps pour la prochaine session de la Commission; ce rapport sera établi à partir des réponses des gouvernements au questionnaire portant sur les problèmes juridiques posés par les sociétés multinationales que le Secrétaire général a envoyé à la demande de la CNUDCI. Dans l'étude de ce rapport, nous porterons un vif intérêt à l'analyse des réponses, au relevé des études connexes faites par d'autres organes et institutions et aux recommandations d'une action future dans ce secteur de la part de la Commission. La délégation du Canada espère en outre que le rapport du Secrétaire général indiquera la façon par laquelle le travail de la Commission pourrait être coordonné le plus efficacement possible avec celui d'autres organismes des Nations Unies oeuvrant dans ce secteur. Comme la Commission est sur le point d'achever son travail sur certains de ses premiers sujets prioritaires, il est à souhaiter qu'elle sera maintenant en mesure de consacrer des ressources suffisantes à l'étude de cette importante question. Nous sommes en outre convaincus que la Commission contribuera de façon opportune et efficace à l'effort global des Nations Unies dans le domaine de la réglementation des sociétés multinationales.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

CANADA

communiqué

Press Release No 34

Statement in Plenary Session
of the 29th Session of the
United Nations General Assembly
by the Canadian Secretary of
State for External Affairs, the
Honourable Allan J. MacEachen,
on Wednesday, November 20, 1974.

The Question of Palestine
(Item 108)

Communiqué de presse n° 34

Déclaration prononcée en séance
plénière de la vingt-neuvième
session de l'Assemblée générale
des Nations Unies par le Secrétaire
d'Etat aux Affaires extérieures du
Canada, l'honorable Allan J. MacEachen,
le mercredi 20 novembre 1974.

La question de Palestine
(point 108)

**CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS**

**DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES**

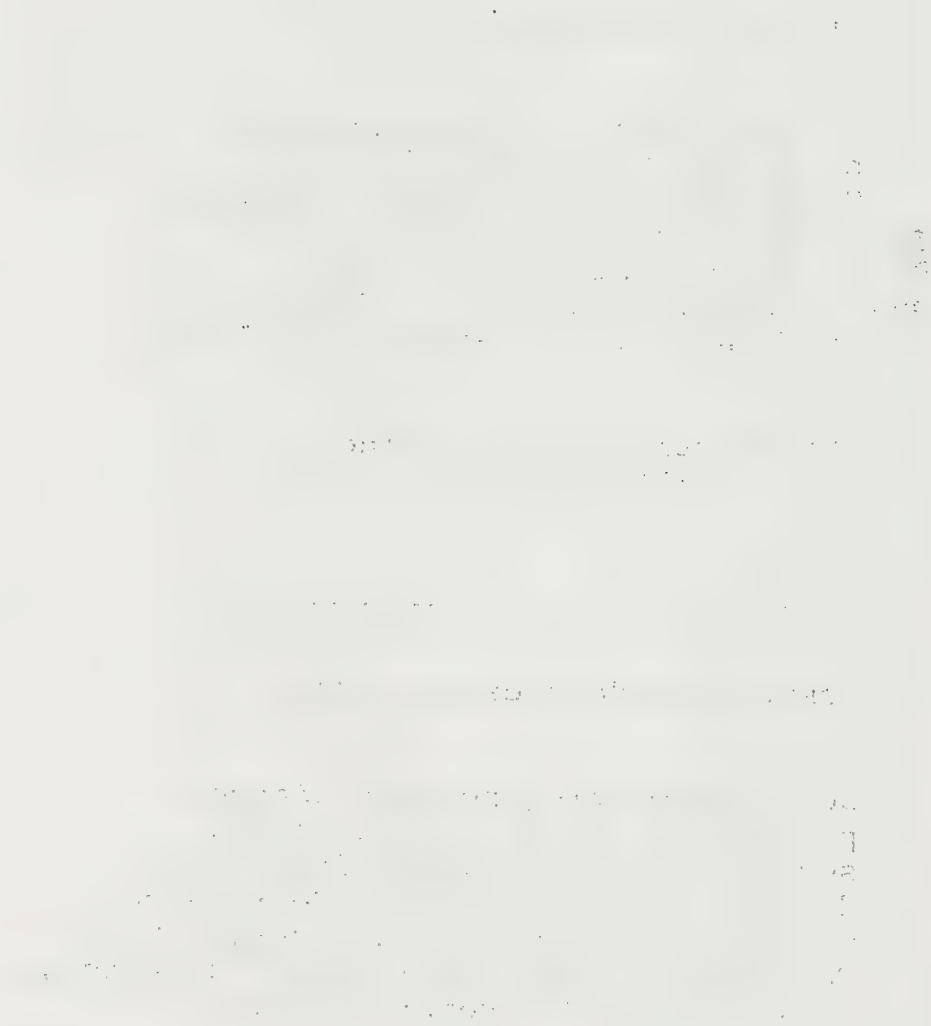

Mr. President, no one who is familiar with the developments in the Middle East in the past quarter century can fail to be deeply moved by the human suffering which has been caused by the perpetual upheaval, insecurity and armed conflict in that region. Though far removed from this area, Canada has not and could not remain indifferent to this tragedy and has tried to make a helpful contribution to the United Nations' efforts to grapple with the problem.

Canada's fundamental concern has always been to help bring about a just and durable peace. To be just it must take full account of the legitimate interests of all the peoples and to be durable it must be developed and accepted by all. No imposed solution could endure.

Right to Exist of Israel and of Other States

We consider it essential to any lasting and comprehensive settlement that there be respect for the sovereignty, the territorial integrity and the political independence of Israel and of every other state in the Middle East. We remain opposed to any attempt to challenge the right of Israel or the right of any other state in the region to live in peace within secure and recognized boundaries free from threat and acts of force.

Right of Palestinians to Participate in Settlement

The important issue we are now examining, concerning the status of the Palestinians and their role in efforts to achieve a negotiated peace, has figured prominently in this tragic history. From the outset Canada has recognized that the Palestinians represent a major interested element in the Middle East situation. Security Council Resolution 242, firmly subscribed to by Canada since its adoption in 1967, called for a just settlement of the Palestine refugee problem. Canada has given and continues to give substantial financial support to the United Nations Relief and Works Agency. Recent developments, including this debate, testify to the growing acknowledgement that cognizance must be taken of the need for the Palestinian people to be represented and heard in negotiations involving their destiny. Canada is fully in accord with the view that any enduring peaceful settlement of the Arab-Israeli dispute must take account of the legitimate concerns of the Palestinians.

Condemnation of Terrorism

But we are convinced that these concerns must be, and realistically can only be, pursued by non-violent means. Canada condemns vigorously terrorism in whatever

.../2

form and from whatever quarter it may occur. It has no place in any efforts to resolve the differences between the parties to this dispute. No one who seeks a role in a negotiated settlement no matter how legitimate his grievances are or how deep his frustrations may be can expect to be accepted at the negotiating table unless he sheds violence in favour of dialogue. Meaningful dialogue depends upon full recognition of the existence of Israel and its right of survival.

We have noted with satisfaction that there have been within a relatively short space of time territorial adjustments on two fronts in the form of the existing disengagement agreements. We may also be witnessing a fundamental change of appreciation of existing realities on the part of both sides to the dispute. On the one hand, Arab governments appear more disposed to recognize Israel's right to exist. Israel, for its part, has reaffirmed its intention to pursue the search for peace with its Arab neighbours and to this end has indicated greater recognition of the fact that Palestinian concerns will have to be taken into account in some way if real peace is to be achieved.

This said, Mr. President, the question is how legitimate Palestinian concerns are to be brought to bear in efforts to reach a just and durable settlement. Canada has firmly resisted giving advice on what form Palestinian representation should take in future negotiations. The claim of the Palestine Liberation Organization to represent the Palestinians is thus one which, in our view, is not for Canada to decide. It is a question which remains to be resolved by the parties directly involved in the course of their continuing efforts to work towards an agreed peace, and Israel in our view is an essential party in deciding the question.

If recent developments have placed new emphasis on certain elements among the numerous factors which must be taken into account in any realistic move toward a peace settlement, nothing which has occurred derogates from Canada's conviction that Security Council Resolution 242 constitutes a valid framework for a just and equitable settlement. It remains our view that the equitable balance of obligations thereby laid down for the parties continues to provide them with important guidelines for their efforts to resolve their differences.

.../3

The integrity of that Security Council Resolution must be maintained, in particular by refraining from any action which would tend to emphasize one aspect to the exclusion of other equally valid principles. This applies, of course, to the Palestinian issue as to all the others involved. While important and indeed fundamental to the Arab-Israeli dispute, this issue evidently cannot be resolved separately and without consideration for other elements of the problem. We would be opposed to any unilateral actions which could be prejudicial to the comprehensive negotiated settlement which is being sought.

I have said, Mr. President, that the manner in which legitimate Palestinian concerns are to be represented in the course of the search for a peace settlement is a matter for agreement by the parties involved. The same principle clearly applies to the declared aspiration of the Palestine Liberation Organization to establish an independent national authority in the region. If the emergence of any Palestinian entity were to be envisaged at some stage, it would be essential that this should be the result of agreement among the parties directly involved which, of course, includes Israel. In this respect the establishment, evolution and existence of any such entity should in no way prejudice the continued existence of the State of Israel.

From what has been said, it will be clear, Mr. President, that the Canadian Government believes a settlement cannot be imposed in the Middle East by outside forces. The will to make peace and the modalities and structures of an eventual settlement must be evolved by the parties directly concerned. We shall evaluate objectively any particular course which may be followed in the pursuit of peace basing ourselves on certain fundamental principles but free of any preconceived ideas as to the form and content of an eventual settlement. We shall continue to weigh events in direct relation to their likely impact on what has always been and remains for Canada the cardinal objective: the achievement of an agreed and lasting settlement between Israel and its Arab neighbours enabling all the states of the region to live in peace and security. Canada will continue whole-heartedly, through whatever means may be open to us, to support all efforts to this end.

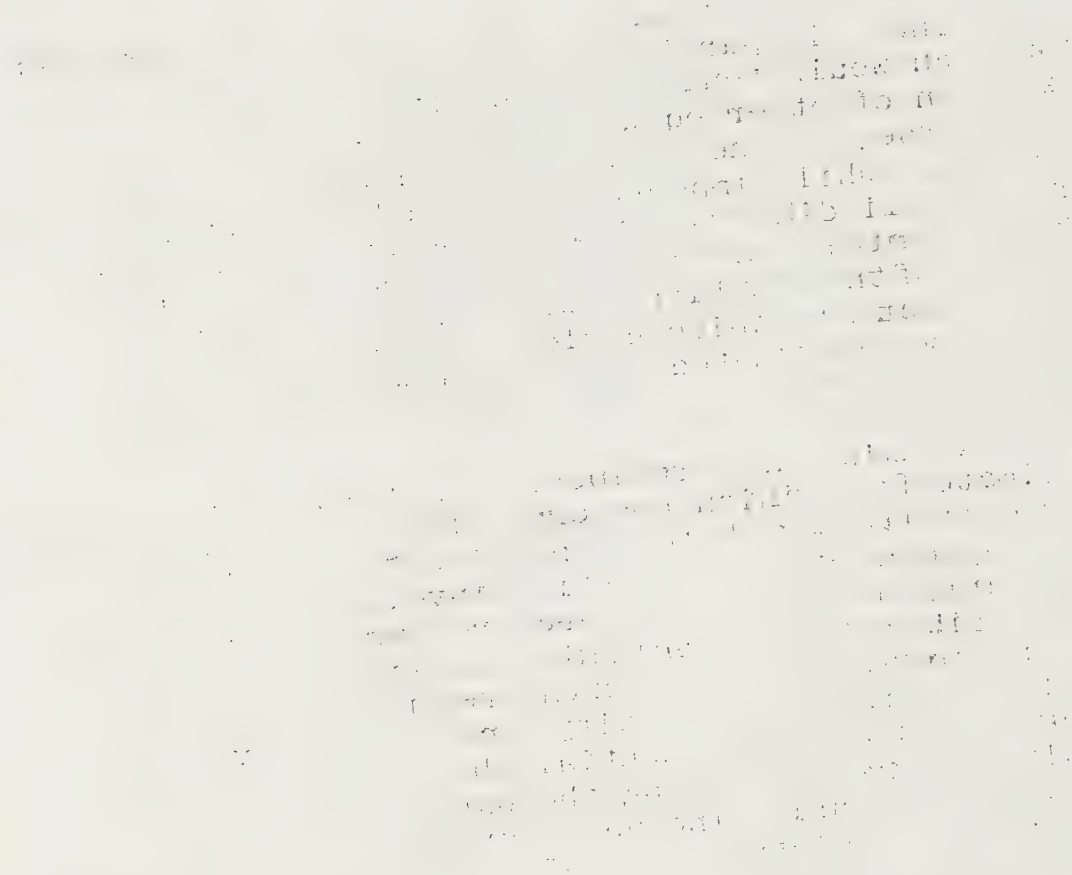

Monsieur le Président, parmi ceux qui ont suivi les événements du Moyen-Orient durant le dernier quart de siècle, il n'est personne qui n'éprouve une émotion profonde devant tant de souffrances causées par les bouleversements, l'insécurité et les conflits armés de cette région. Malgré la distance, le Canada ne pouvait pas demeurer indifférent à l'égard de cette tragédie; il s'est efforcé de collaborer utilement avec l'Organisation des Nations Unies pour y porter remède.

Le principal souci du Canada a toujours été de contribuer à l'avènement d'une paix juste et durable. Pour être juste, cette paix doit tenir compte des intérêts légitimes de tous. Pour être durable, elle doit s'édifier avec le concours de tous, et doit être acceptable à tous. Aucun règlement imposé du dehors ne saurait durer.

Droit à l'existence de l'Etat d'Israël et des autres Etats

Nous tenons pour un élément essentiel de toute solution d'ensemble permanente le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique tant de l'Etat d'Israël que de tous les autres Etats du Moyen-Orient. Nous nous opposons toujours à toute tentative de nier à Israël, comme à tout autre état de la région, le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces et d'actes de violence.

Droit des Palestiniens de participer à tout règlement

La question importante dont nous sommes saisis, celle du statut des Palestiniens et de leur rôle dans l'élaboration d'une paix négociées, figure au premier plan de cette tragique histoire. Dès le début, le Canada a reconnu que les Palestiniens étaient l'une des principales parties intéressées dans la situation au Moyen-Orient. Dans la résolution nº 242, appuyée fermement par le Canada depuis son adoption en 1967, le Conseil de Sécurité demandait que le problème des réfugiés palestiniens soit réglé dans un esprit de justice. Le Canada continue de verser une aide financière considérable à l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies. Les événements de ces derniers temps et le présent débat font ressortir le fait que l'on admet de plus en plus la nécessité de reconnaître au peuple palestinien le droit de se faire représenter et de se faire entendre dans les négociations où se joue son destin. Le Canada partage entièrement l'opinion selon laquelle tout règlement pacifique du conflit israélo-arabe doit faire entrer en ligne de compte les intérêts légitimes des Palestiniens.

.../2

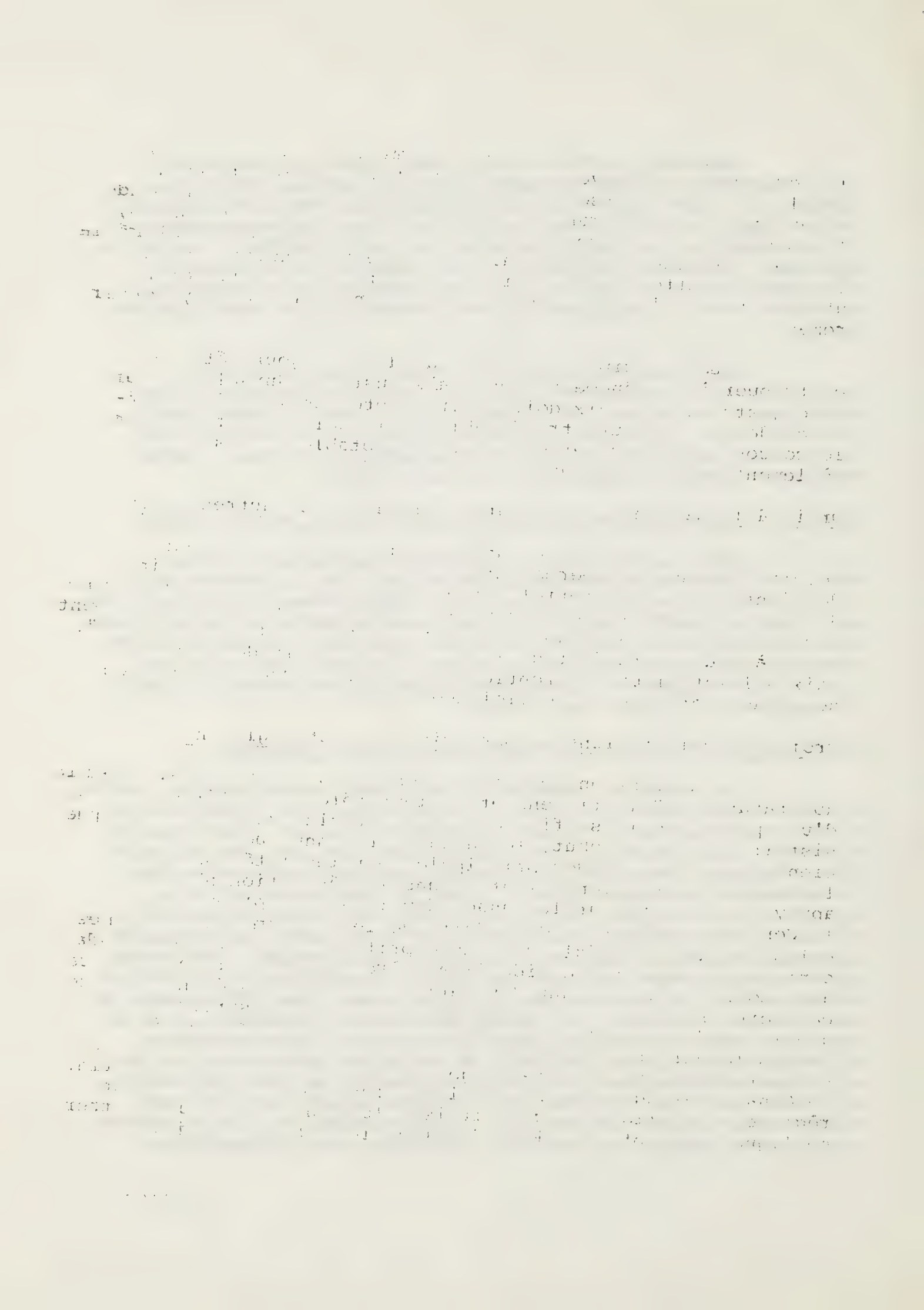

Condamnation du terrorisme

Pour parler de façon réaliste, nous sommes convaincus que ces intérêts ne peuvent et ne doivent être défendus que par les voies de la non-violence. Le Canada condamne vigoureusement le terrorisme, quelle que soit sa forme et d'où qu'il vienne. Le terrorisme ne saurait entrer dans une entreprise de conciliation des parties adverses. Nul ne peut s'attendre à prendre part à des pourparlers de paix ni à s'asseoir à la table de négociation s'il n'est pas résolu, même lorsqu'il se sent profondément frustré et que ses griefs sont bien fondés, à renoncer à la violence en faveur du dialogue. Il s'ensuit que si le dialogue doit être profitable, il importe que l'existence même d'Israël et son droit de survie soient d'abord pleinement reconnus.

Nous avons été heureux de constater les arrangements territoriaux intervenus sur deux fronts, dans un laps de temps assez court, sous la forme des accords de désengagement en vigueur. Nous sommes peut-être les témoins d'un revirement complet, chez les parties en présence, de leur perception des réalités actuelles. D'une part, les gouvernements arabes semblent mieux disposés à reconnaître le droit à l'existence de l'Etat d'Israël. De son côté, Israël a réaffirmé son intention de chercher le chemin de la paix avec ses voisins arabes et, à cette fin, a paru indiquer une meilleure appréciation de la nécessité de tenir compte, d'une manière ou d'une autre, des intérêts palestiniens pour établir une paix véritable.

Il s'agit maintenant, Monsieur le Président, de déterminer quelle incidence les intérêts légitimes des Palestiniens doivent avoir sur la recherche d'une paix durable et juste. Le Canada s'est bien gardé de donner des conseils sur la forme que devrait revêtir la représentation des Palestiniens dans les futurs pourparlers. Il n'appartient pas au Canada, à notre avis, de prendre position sur le droit que revendique l'Organisation pour la libération de la Palestine de représenter les Palestiniens. Voilà une question que les parties directement en cause devront trancher elles-mêmes dans le cadre de leurs efforts renouvelés en vue d'une paix négociée et l'Etat d'Israël a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Si des événements récents ont pu mettre plus en évidence certains des multiples facteurs qui doivent entrer en ligne de compte dans toute évolution réaliste visant à un règlement pacifique, rien, par contre, n'est venu infirmer notre certitude que la résolution 242 du Conseil de sécurité reste un fondement solide sur lequel bâtir une paix juste et durable. Nous persistons à croire que l'équilibre des obligations fixées de part et d'autre par ce document pose

.../3

toujours les jalons importants sur lesquels pourront se guider les parties dans leur recherche d'une solution à leur différend.

L'intégrité de cette résolution du Conseil de sécurité doit être respectée. Il faut, notamment, éviter toute intervention qui risquerait de mettre l'accent sur un des principes qui y est énoncé à l'exclusion des autres éléments d'importance égale qu'on l'y retrouve. Cette obligation vaut naturellement aussi bien pour la question palestinienne que pour tous les autres points en litige. Bien qu'elle constitue un aspect important, voire fondamental, du conflit israélo-arabe, la question palestinienne ne pourra trouver de solution distincte ou divorcée des autres facettes du problème. Nous nous opposerions à tout acte unilatéral préjudiciable à l'accord global auquel tendent les négociations actuelles.

Monsieur le Président, j'ai affirmé précédemment qu'il revient aux protagonistes de fixer les modalités de la représentation palestinienne aux pourparlers de paix. Le même principe régit de toute évidence la réclamation de l'Organisation de libération de la Palestine à établir une autorité nationale indépendante au Moyen-Orient. Si l'émergence d'une entité palestinienne doit être envisagée éventuellement, elle devra essentiellement découler d'une entente entre les parties en cause y compris de toute évidence l'Etat d'Israël. De même l'établissement, l'évolution et l'existence d'une telle entité ne devra d'aucune façon porter préjudice à la survie de l'Etat d'Israël.

Monsieur le Président, il est donc évident, à la lumière des propos que je viens de tenir, que le Gouvernement canadien ne croit pas à l'imposition d'une solution étrangère au Moyen-Orient. Les protagonistes eux-mêmes doivent vouloir la paix et doivent élaborer eux-mêmes les modalités et les mécanismes de leur entente. Nous entendons évaluer de façon objective tout cheminement vers la paix, dans le respect de certains principes de base, mais sans aucune opinion préconçue quant à la forme ou au fond d'un accord éventuel. Nous continuerons à jauger les événements en fonction de leur influence prévisible sur ce qui a toujours été et reste, aux yeux du Canada, l'objectif primordial, c'est-à-dire la conclusion d'une entente négociée et durable entre Israël et ses voisins arabes afin que tous les Etats de la région puissent vivre dans la paix et la sécurité. Le Canada continuera, en se prévalant des voies et moyens à sa disposition, d'appuyer sans réserve les efforts consentis en ce sens.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHAN

Government Publications

CANADA

communiqué

Press Release No. 35

Statement in Plenary Session of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, on Friday November 22, 1974

The Question of Palestine - Explanation of Vote

Communiqué de presse n° 35

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Son Excellence M. Saul F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le vendredi 22 novembre 1974

La question de Palestine - Explication de vote

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

The Declaration by Canada's Secretary of State for External Affairs on November 20 stands as the statement of the whole Canadian policy on this question. A vote by Canada for or against the Resolution before us would not have been consistent with this total policy. In the circumstances the Canadian Delegation had no choice but to abstain on Resolution 741. Canada cannot support a resolution which ignores the existence of the State of Israel and its role as an essential party in any search for an eventual negotiated peace settlement of the Arab-Israeli dispute. In this context the Resolution makes no reference to the principles enunciated in Resolution 242 which Canada continues to believe provides a valid and available framework for such a settlement. Further, there is no mention of the requirement for negotiations among the parties directly involved in this dispute, as called for by Security Council Resolution 338, which Canada believes is the only way in which the Arab-Israeli conflict can eventually be resolved.

As confirmed by its statement at the General Assembly on November 20 Canada is fully in accord with the view that any enduring peaceful settlement of the Arab-Israeli dispute must take account of the legitimate concerns of the Palestinians, and in this spirit Canada supports the right of Palestinian people to be heard and to participate in negotiations involving their destiny. Canada will not oppose any legitimate step intended to ensure that a full voice is allowed to the Palestinian people. However, Canada continues to believe that the question of how the Palestinians are to be represented in such negotiations remains to be decided by the parties themselves. It follows that Canada cannot associate itself with the granting of recognition by the United Nations to any organization or group of a status tantamount to that granted to sovereign states.

As a result of all these considerations based upon the statement of Canadian policy during the debate, Canada abstained on the resolution in Document A/L.741.

In respect of Resolution L.742, the effect of this Resolution as we see it would be to grant to the Palestine Liberation Organization a status in the United Nations which has hitherto been accorded only to sovereign states or associations of sovereign states. To grant the status of observer to the Palestine Liberation Organization would be contrary to long-established practice in the U.N. and indeed inconsistent with the Charter of the U.N.

As a result Canada was obliged to vote against Resolution L.742.

CA1
EA 75
-C 55

Government
Publications

CANADA

Press Release No. 36

Statement in Fourth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Ambassador R. Elliott, the Canadian Representative, on Tuesday November 26, 1974

Decolonization Questions
(Items 13, 23, 64, 69, 70, 71)

Communiqué de presse n° 36

Déclaration prononcée en Quatrième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. l'ambassadeur R. Elliott, représentant du Canada, le mardi 26 novembre 1974

Questions de décolonisation
(points 13, 23, 64, 69, 70 et 71)

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

We have reached, at this point in the Committee's deliberations, the consideration of a number of items, the majority of which are related to the work of the Special Committee on the situation with regard to implementation of the Declaration on the Granting of Independence to colonial countries and peoples. My Delegation has examined the sections of the report before us on this item, contained in document A/9623 in its various parts and addenda and has been struck by the sheer number of questions examined in some depth by the Committee of 24. There is in these documents, for example, a wealth of information about the position of smaller territories which have not yet reached independence. While we are very much aware of the pressures of work on the Special Committee, it would be useful for the Committee in future years to have this information if possible at an earlier stage, and to consider the item at a somewhat earlier point in our agenda so that this important work may receive the careful attention which it deserves.

We have spent many weeks now discussing the critical questions related to the colonial situation in Southern Africa; we are now to take a few meetings to examine questions related to the many small territories in other parts of the world which have not yet achieved independence or a self-governing status. This distribution of our time should not be taken as an indication of any lack of interest in, or concern about, these territories. The role of the United Nations in promoting the development of an appropriate status for them is essential. There is after all no other body which is equipped to discharge this responsibility.

The situation of the non-self-governing territories differs widely as between different geographic areas and even within geographic areas. As a result, solutions to the problems involved must be solutions which take into account these differences. The territories in question are relatively small, sparsely populated and often separated by hundreds of miles from their nearest neighbour. Their resources are limited or scarcely evident. As a result of this combination of circumstances some may not wish to choose the path of full independence, with the responsibilities and burdens that it entails. It is, we believe, important for the United Nations and indeed for the Committee of 24 to take fully into account the different needs of these territories and in particular the freely-expressed wishes of their peoples. There can be no question of our organization stipulating the kind of status which any particular territory should seek to achieve. We have noted with satisfaction the understanding and flexible attitude the Special Committee has recently demonstrated with regard to the expressed wishes of the peoples of certain smaller territories.

Mr. Chairman, my Government believes that the decolonization process must essentially be the result of dealings between the parties directly concerned, namely the administering power and the non-self-governing territory, and that it is the role of the United Nations to ensure that attention is devoted to guaranteeing

the rights of the peoples of these territories, and their economic and social development. The United Nations should also be prepared to render whatever assistance is possible in carrying out the decolonization process.

We have noted with satisfaction the continuing cooperation of Australia, New Zealand and the United States and the recent decisions of the UK and Portugal, to work closely with the Committee of 24 in its consideration of territories under their administration. The results of this cooperation have been positive. Visiting missions to the territories concerned have returned with a greater understanding of the conditions and problems of the people of those territories and have conveyed to us these findings.

I shall not comment in detail on all of the territories discussed in the Special Committee. My Delegation has noted with pleasure the amicable arrangement which has been arrived at by the Government of New Zealand and the Government of Niue which guarantees the autonomous status of Niue in free association with New Zealand, and even more remarkably the inclusion of a commitment of continuing economic assistance from New Zealand for that territory in its constitution. We have noted as well the decision of the Governments of UK and of France to bring about a more normal situation for the peoples of New Hebrides; and of the Government of France to ensure that a referendum is carried out within a few months leading to the independence of the Comoro Archipelago.

Mr. Chairman, the Trusteeship Council will soon have put itself out of business. We look forward to the day that the Fourth Committee will similarly have decisively reached to the end of its agenda, an achievement which is well within its reach. We are happy to be co-sponsors of the resolution on Papua New Guinea, which acknowledges the imminent end of the trusteeship relationship between Australia and that country, on a date to be determined by the Government of Papua New Guinea. We applaud the extraordinary cooperation which has been evidenced between these two countries, and the way in which the Government of Australia has over the period of 20 years contributed to the economic and social development of the territories in question and has assisted the peoples of Papua New Guinea, in their preparations for independence. Papua New Guinea, will accordingly begin its life as an independent state, armed with trained cadres and with ministers, officials and diplomats which have already had some experience in the roles which they are now to fulfil in an independent state.

I would like now to say a few words about the UN Education and Training Programme for Southern Africa or UNETPSA as it is becoming familiarly known. The programme's objective, one which member states have unanimously supported, is to give training and education to young people from the countries of Southern Africa still under colonial administration, in order to prepare them to become responsible citizens and perhaps even leaders of their own countries as they become independent. With the rapidly unfolding decolonization of that part of the world, the funds activities are to have in some cases an almost immediate

effect on the development of the newly independent countries. The programme, instituted on the recommendation of this Committee in 1967, has during the five years of its existence provided fellowships to a total of 1131 young people from Namibia, Southern Rhodesia, South Africa, Angola, Mozambique, Guinea-Bissau, Cape Verde and Sao Tome. Up to the present time 215 students have completed their studies or training. Contributions to the fund from 53 countries have totalled $4,737,851 and in addition, 21 governments have offered scholarships for studies under the programme in their own countries. Apart from this broadly-based participation, there has been notable cooperation on the part of the governments who have received scholarship holders in their institutions and who have demonstrated a particular interest in the special position of the students. I would mention in particular the role being played by several African states.

My Delegation has joined with those of Austria, Denmark, Egypt, Finland, FRG, India, Ireland, Japan, Kenya, Sesotho, Norway, Sierre Leone, Swaziland, Sweden, U.K., Tanzania, and Zambia in co-sponsoring the resolution on UNETPSA which is before you in document A/A.C4/L.1070 and is pleased to introduce this resolution. The resolution, as you will note, closely resembles that of previous years but contains two new elements. The first is operative paragraph 4 which decides to continue, as a transitional measure, and at the request of the governments concerned, assistance under the programme to residents of Guinea-Bissau as well as other territories to which the programme applies and who will reach independence. This paragraph related to the opinion of members of Advisory Committee of UNETPSA of which Canada is at present Chairman that it would be unfortunate to discontinue assistance to students from Guinea-Bissau of territories about to be independent who have only partially completed their studies, or to cut off precipitately the possibility of providing fellowships to students of that country or to students of countries about to become independent before other multilateral and bilateral fellowship programmes can be instituted. As you know, the administration of a fellowship programme requires a lead time of approximately one year following a decision to implement a given programme. The continuation of this transitional, I emphasize transitional, measure would be entirely at the request of the governments concerned.

The second new provision of the resolution contained in operative paragraph 6 requests the Advisory Board in consultation with the Secretary-General to carry out an evaluation of the programme. This paragraph is not intended to question the merits of the programme, rather, it reflects the generally accepted feeling that after five years of existence and in the light of the programme's substantial nature, it is time for the Advisory Committee to examine whether the programme in fact is having the desired effect. We are particularly interested in investigating for example whether the graduates of the programme have found their studies suitable to their individual needs and whether they have managed to find appropriate employment following

the completion of their studies. The evaluation would involve three experts whose expertise would include knowledge of educational programmes and facilities in Africa, knowledge of the administration of fellowship programmes and knowledge of the circumstances of the countries in which the majority of the fellowship holders are placed. It would be financed through the $100,000 transitional allocation from the regular budget. On the subject of this transitional contribution, I should say that it is my Government's opinion that the contributions to the programme have now almost reached the point where the programme could be considered to be self-supporting - an objective of all voluntary funds instituted within the UN system. We accept that a continuing allocation for 1975 is in order, so that the cost of this evaluation might be covered. However as of 1976, my Government will suggest the termination of the transitional allocation from the budget to take into account the fact that the programme will by then be firmly established. Continuing voluntary support for the programme will, we believe, obviate the need for the transitional allocation.

Mr. Chairman, before concluding, I would wish to thank the very competent administrators of this programme for the assistance they have provided to the Advisory Committee throughout the year and as well to thank the members of the Advisory Committee and the many countries who have cooperated in this extremely worthwhile programme. I would like to invite those which have not yet found it possible to join in this cooperation to consider whether they might now do so.

Monsieur le Président, nous sommes maintenant rendus au stade des délibérations de la Commission où il nous faut étudier un certain nombre de points, dont la plupart ont trait aux travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La délégation du Canada a examiné les chapitres du rapport dont la Co-mission est maintenant saisie, lesquels sont contenus dans le document A/9623, ses diverses parties et ses additions; elle a été frappée par le grand nombre de questions que le Comité des 24 a examinées de façon assez détaillée. Ainsi, ce document renferme une mine de renseignements sur la position des petits territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. Nous sommes fort conscients du fait que le Comité spécial est appelé à travailler sous pression; nous estimons toutefois que la Commission devrait recevoir ces renseignements si possible à un stade moins avancé de ses délibérations à l'avenir et qu'elle devrait devancer l'inscription de ce point à son ordre du jour pour consacrer à ce travail important toute l'attention qu'il mérite.

Nous avons passé nombre de semaines à discuter des questions critiques se rapportant à la situation coloniale qui règne en Afrique australe; nous consacrerons maintenant quelques réunions à l'examen des questions touchant les nombreux petits territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance ou à un statut autonome dans d'autres parties du monde. Cet état de choses ne devrait pas être interprété comme une indication de notre manque d'intérêt envers ces territoires. En favorisant le développement d'un statut approprié pour ces territoires, les Nations Unies jouent un rôle essentiel. Il n'existe après tout aucun autre organisme qui puisse s'acquitter de cette responsabilité.

La situation des territoires non autonomes diffère largement d'une région géographique à l'autre et même au sein d'une même région géographique. En conséquence, les solutions au problèmes en cause doivent tenir compte de ces différences. Ces territoires sont relativement petits, faiblement peuplés et souvent situés à des centaines de milles de leur plus proche voisin. Leurs ressources sont limitées ou à peine évidentes. Etant donné ce concours de circonstances, certains d'entre eux peuvent peut-être désirer ne pas s'engager dans la voie de l'indépendance totale, avec les responsabilités et les fardeaux qu'elle comporte. Nous estimons que les Nations Unies et le Comité des 24 se doivent de tenir pleinement compte des besoins différents de ces territoires et notamment des désirs exprimés librement par leurs populations. Les Nations Unies ne sauraient stipuler le genre de statut vers lequel un

.../2

Monsieur le Président, TOUS HOMMES maintenant
mêmes au stade des délibérations de la Commission où
nous faut étudier un certain nombre

territoire devrait tendre. Nous avons noté avec satisfaction l'attitude compréhensive et souple que le Comité spécial a manifestée récemment à l'égard des désirs exprimés par les populations de certains petits territoires.

Monsieur le Président, le Gouvernement du Canada estime d'une part que le processus de décolonisation doit résulter d'abord et avant tout des négociations entre les parties directement intéressées, à savoir la puissance administrante et le territoire non autonome; il estime d'autre part que les Nations Unies doivent veiller à centrer l'attention sur la garantie des droits des populations vivant dans ces territoires et sur leur développement économique et social. Les Nations Unies devraient en outre être disposées à collaborer dans la mesure du possible à l'exécution du processus de décolonisation.

Nous avons pris note de la coopération soutenue de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis ainsi que de la décision récente du Royaume-Uni et du Portugal de travailler en étroite collaboration avec le Comité des 24 dans son étude de la question des territoires tombant sous l'administration de ces pays. Les résultats de cette coopération ont été positifs. Les missions de visite envoyées dans les territoires visés en sont revenues avec une plus grande compréhension de la situation et des problèmes des populations de ces territoires et elles nous ont transmis cette compréhension.

Je ne ferai pas des observations détaillées sur chacun des territoires qui ont fait l'objet de discussions au sein du Comité spécial. La délégation du Canada a noté avec satisfaction l'arrangement à l'amiable intervenu entre le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et le Gouvernement de Nioué et garantissant le statut autonome de Nioué en libre association avec la Nouvelle-Zélande. Nous n'avons pas moins remarqué que la Nouvelle-Zélande s'est engagée, dans la constitution de Nioué, à fournir une aide économique continue à ce territoire. Nous avons également noté la décision des Gouvernements du Royaume-Uni et de la France de normaliser la situation dans laquelle se trouve la population des Nouvelles-Hébrides et celle du Gouvernement de la France de veiller à ce qu'on procède dans quelques mois à un référendum menant à l'indépendance de l'archipel des Comores.

Monsieur le Président, le Conseil de tutelle mettra bientôt fin à ses travaux. Nous vivons dans l'attente du jour où, à la fin de ses travaux, la Quatrième Commission aura elle aussi réalisé de façon décisive un progrès qui n'est certes pas hors de sa portée. Nous coparrainons volontiers la résolution concernant le Papua-Nouvelle-Guinée, qui reconnaît la fin

.../3

imminente de la relation tutélaire entre l'Australie et ce pays, à une date qui sera fixée par le Gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée. Nous nous réjouissons vivement de la très grande coopération qui s'est établie entre ces deux pays et de la façon par laquelle le Gouvernement de l'Australie a d'une part contribué, au cours des vingt dernières années, au développement économique et social des territoires en cause et d'autre part aidé les populations du Papua-Nouvelle-Guinée dans leurs préparatifs en vue de l'indépendance. En conséquence, le Papua-Nouvelle-Guinée "fera ses débuts" comme Etat indépendant, disposant de cadres compétents et de ministres, de fonctionnaires et de diplomates ayant déjà une certaine expérience des fonctions qu'ils sont maintenant appelés à remplir au sein d'un Etat indépendant.

J'aimerais maintenant faire quelques brèves observations sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, communément appelé UNETPSA. L'objectif de ce Programme a reçu l'appui unanime des Etats membres; il consiste à fournir une formation et l'instruction appropriée aux jeunes gens des pays d'Afrique australe qui demeurent sous administration coloniale, afin de les préparer à devenir des citoyens responsables et peut-être même les dirigeants de leur pays lorsqu'il accédera à l'indépendance. Etant donné l'évolution rapide du processus de décolonisation dans cette partie du monde, l'activité du Programme aura dans certains cas des répercussions quasi immédiates sur le développement des Etats nouvellement indépendants. Etabli sur la recommandation de la Quatrième Commission en 1967, le Programme a octroyé, durant les cinq années de son existence, des bourses d'études à 1,131 jeunes en Namibie, en Rhodésie du Sud, en Afrique du Sud, en Angola, au Mozambique, en Guinée-Bissau, au Cap-Vert et à Sao Tome. A l'heure actuelle, 215 étudiants ont terminé leurs études ou leur formation. Cinquante-trois pays ont versé $4,737,851 au Programme; en outre, 21 gouvernements ont offert des bourses d'études dans leur pays, dans le cadre de ce même Programme. Mise à part cette participation générale, il y a lieu de noter la collaboration importante des gouvernements qui ont accueilli les boursiers dans leurs maisons d'enseignement et qui ont montré un intérêt particulier à l'égard de la situation spéciale de ces étudiants. J'aimerais à cette fin souligner en particulier la participation de certains gouvernements africains.

La délégation du Canada s'est jointe aux délégations de l'Autriche, du Danemark, de l'Egypte, de la Finlande, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Inde, de l'Irlande, du Japon, du Kenya, du Lesotho, de la Norvège, de la Sierra Leone, du Souaziland, de la Suède, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie pour coparrainer la résolution concernant l'UNETPSA, contenue dans le document A/A.C4____, dont la Commission est maintenant saisie. Elle a maintenant l'honneur

de présenter cette résolution. Comme la Commission le constatera, la résolution ressemble d'assez près à celle des années précédentes, mais elle renferme deux nouveaux éléments. Le premier est contenu dans le paragraphe 4 du dispositif où il est décidé qu'il faudra continuer, à titre de mesure provisoire et à la demande des gouvernements intéressés, d'accorder une assistance dans le cadre du Programme aux résidents de la Guinée-Bissau ainsi qu'à ceux des autres territoires auxquels s'applique le Programme et qui accéderont à l'indépendance. Ce paragraphe reflète l'opinion des membres du Comité consultatif dont le Canada fait partie. Il serait en effet inopportun de cesser de fournir une aide aux étudiants de la Guinée-Bissau ou de territoires sur le point d'accéder à l'indépendance lorsqu'ils n'ont terminé qu'une partie de leurs études; il serait également inopportun de mettre court à la possibilité de fournir des bourses aux étudiants de ce pays ou de territoires sur le point de devenir indépendants, avant que d'autres programmes de bourses d'études puissent être élaborés sur les plans bilatéral et multilatéral. Comme vous le savez, l'administration d'un programme de bourses d'études nécessite environ un an après qu'une décision stipulant sa mise en oeuvre a été rendue. La continuation de cette mesure provisoire, et j'insiste sur le terme "provisoire", serait laissée à l'entière initiative des gouvernements intéressés.

Le deuxième élément nouveau de la résolution, contenu au paragraphe 6 du dispositif, prie le Comité consultatif de faire procéder à une évaluation du Programme, en consultation avec le Secrétaire général. Ce paragraphe n'est pas conçu de façon à mettre en question le bien-fondé du Programme; il se veut plutôt le reflet d'un sentiment généralement accepté voulant que, après cinq ans d'existence et à la lumière de l'importance de ce Programme, le Comité consultatif examine si le Programme produit de fait les effets escomptés. Ainsi, il nous intéresse notamment de savoir si les diplômés du Programme ont jugé que leurs études correspondaient à leurs propres besoins et s'ils ont su trouver un emploi approprié à la fin de leurs études. L'évaluation appellerait la participation de trois experts ayant une connaissance pertinente des programmes d'éducation et des maisons d'enseignement en Afrique, une connaissance de l'administration des programmes de bourses d'études et une connaissance des conditions des pays qui reçoivent la majorité des boursiers. L'évaluation serait financée au moyen d'une affectation de crédits provisoires de $100,000 tirée à même le budget ordinaire. En ce qui concerne cette affectation, le Gouvernement du Canada estime que les contributions au Programme ont presque atteint le point où le Programme pourrait être considéré comme "autonome", objectif vers lequel tendent tous les fonds de contributions volontaires mis sur pied au sein du système des Nations Unies. Nous admettons qu'une affectation est de mise pour 1975, car elle servirait à couvrir le coût de cette évaluation. Toutefois, à compter de 1976, le Gouvernement du Canada recommandera la cessation de l'affectation de crédits provisoires à même le

.../5

budget, tenant compte du fait que le Programme devrait alors être solidement établi. Nous estimons qu'un appui volontaire et soutenu à l'égard du Programme devrait suppléer le besoin d'une telle affectation.

Monsieur le Président, avant de conclure mon exposé, j'aimerais remercier les administrateurs très compétents du Programme de l'aide qu'ils ont fournie au Comité consultatif tout au cours de l'année; j'aimerais également remercier les membres de ce Comité et les nombreux pays qui ont contribué à ce programme très valable. J'aimerais enfin inviter les pays qui n'ont pas pu apporter leur contribution à ce jour, à considérer s'ils sont maintenant en mesure de le faire.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No 37

Statement in Plenary Session of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, on Wednesday, November 27, 1974.

Cambodia (Item 25).

Communiqué de presse n° 37

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Son Excellence M. Saul F. Rae, ambassadeur et représentant permanent auprès des Nations Unies, le mercredi 27 novembre 1974.

Le Cambodge (point 25).

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President,

I have transmitted to the Secretary-General the following message from the Secretary of State for External Affairs of Canada, the Honourable Allan J. MacEachen:

> "The Government and people of Canada are deeply saddened by the passing of U Thant who, in his years as United Nations Secretary-General, demonstrated total and selfless dedication to the principles enunciated in the Charter and to the betterment of mankind. In expressing our sorrow to you, as U Thant's successor, I also ask that you convey our sympathy to his wife and other members of his immediate family."

My Delegation would like briefly to explain its position on the question before us, The Canadian Government recognizes the Government of the Khmer Republic as the legitimate government of Cambodia and we support the right of that Government to retain its seat in the General Assembly as a member of the United Nations. Moreover, we firmly believe that the internal problems of Cambodia must be settled peacefully by the Khmer people themselves. The Khmer people should be permitted to determine their political future free from outside interference in any form. We therefore oppose efforts in this Assembly to interfere in the domestic political situation in Cambodia and to prejudge in any way the decisions of the Cambodian people.

Canada has cosponsored the resolution contained in Document A/L./737/Rev.1 which urges the parties directly concerned to hold talks, requests the Secretary-General to lend appropriate assistance to the parties concerned and calls upon member states to respect the outcome of the talks. This appears to us, Mr. President, to be the most reasonable and fair approach which this Assembly can adopt regarding the difficult and complex situation in Cambodia. For this reason we consider that the General Assembly should endorse this resolution and give priority to its consideration.

Delegations should consider carefully the implications of the alternative to this reasonable approach. The General Assembly should not take any action on the question of representation which would prejudge the decision of the Khmer people themselves on their political future and which may prolong the tragic suffering and loss of life in Cambodia. The resolution contained in Document A/L.733 clearly involves such prejudgement. We maintain that the people of Cambodia themselves should solve their political problems free from outside interference and we commend this approach to members of this Assembly.

Monsieur le Président, je me suis fait le porte-parole de l'honorable Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, en transmettant au Secrétaire général le message qui suit:

> "Le Gouvernement et la population du Canada sont profondément attristés par le décès de M. Thant qui, durant son mandat à titre de Secrétaire général, a fait montre d'un dévouement total et désintéressé à l'égard des principes énoncés dans la Charte et dans ses efforts visant à améliorer le sort de l'humanité. En votre qualité de successeur de M. Thant, nous vous exprimons notre affliction et vous prions de transmettre nos condoléances à son épouse et aux autres membres de sa proche famille."

La délégation du Canada désire exposer brièvement sa position sur la question dont nous sommes saisis. Le Gouvernement du Canada reconnaît le Gouvernement de la République khmère comme le gouvernement légitime du Cambodge et il appuie le droit de ce pays de conserver sa place à l'Assemblée générale, en sa qualité de pays membre des Nations Unies. En outre, nous croyons fermement qu'il revient au peuple khmer de résoudre les problèmes internes du Cambodge de façon pacifique. Le peuple khmer devrait être libre de déterminer son propre avenir politique, à l'abri de toute intervention étrangère. Ainsi, la délégation du Canada s'oppose à toute tentative de cette Assemblée visant à intervenir dans les affaires politiques nationales du Cambodge et à porter préjudice aux décisions du peuple du Cambodge sous quelque forme que ce soit.

Le Canada a coparrainé la résolution contenue dans le document A/L./737/rév.1. La résolution prie instamment les parties directement intéressées d'engager des pourparlers, prie le Secrétaire général de fournir l'assistance nécessaire aux parties et demande à tous les Etats Membres de respecter l'issue des pourparlers. Il nous semble, Monsieur le Président, qu'il s'agit là de la ligne de conduite la plus raisonnable et la plus juste que cette Assemblée puisse adopter à l'égard de la situation complexe et difficile qui règne au Cambodge. Voilà pourquoi nous considérons que l'Assemblée générale devrait adopter cette résolution et accorder la priorité à son examen.

Les délégations devraient envisager attentivement les répercussions possibles de l'autre solution à ce problème. L'Assemblée générale ne devrait rien faire au sujet de la question de la représentation qui puisse préjuger la décision du peuple khmer lui-même et faire durer le martyre des souffrances et des pertes en vies humaines que subit le Cambodge. La résolution contenue dans le document A/L.733 suppose manifestement un tel jugement prématuré. La délégation du Canada soutient que le

.../2

peuple du Cambodge devrait pouvoir résoudre lui-même ses propres problèmes politiques, à l'abri de toute intervention étrangère et il soumet cette ligne de conduite aux membres de l'Assemblée.

CANADA

communiqué

Press Release No. 38

Statements in Fourth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Ms. Verona Edelstein, the Canadian Representative, on Thursday November 28, and Friday, November 29, 1974.

Southern Rhodesia (Item 67) & Foreign Economic Interests (Item 68)
Namibia (Item 65) - Explanations of Vote

Communiqué de presse n° 38

Déclarations prononcées en Quatrième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Mad. Verona Edelstein, représentant du Canada, les jeudi 28 et vendredi 29 novembre 1974.

Rhodésie du Sud (point 67) et intérêts économiques étrangers (point 68)
Namibie (point 65) - Explications de vote

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

EXPLANATION OF VOTE - agenda item 67 - Southern Rhodesia

Mr. Chairman,

Canada firmly rejected the illegal declaration of independence of the Smith Regime in Southern Rhodesia and has consistently supported all U.N. actions aimed at bringing an end to that illegal situation and promoting a solution in accordance with the freely-expressed wishes of the whole population of that territory. For this reason Canada, as a member then of the Security Council, supported the adoption of Resolution 253 with regard to the imposition of mandatory sanctions against Southern Rhodesia. Sanctions are enforced in Canadian Law in the form of the Rhodesian regulations of 1968.

My Delegation regrets that, while supporting the overriding objectives of the resolutions under consideration, namely to ensure the faithful implementation of mandatory sanctions and thus help to bring about an acceptable settlement, we are not able to vote in favour of the resolutions contained in Documents A/C.4/L.1067 and A/C.4/L.1068. With regard to the former, we find that its provisions are not realistic. There is no doubt in our mind that the ends sought for example in Operative Paragraphs 4, 5, 6, 7, 8 and 10 are desirable in themselves; but it is also clear that the U.K. is not able in the present situation to bring about these ends. Moreover, the resolution embodies the idea of armed struggle, an option my government does not support. With regard to the resolution contained in the latter document A/C.L.1068, my government believes that what is required is stringent and complete implementation of mandatory sanctions which have already been imposed by the Security Council. We believe that the adoption of additional sanctions would not give any substantially increased weight to measures already in force. With regard to operative paragraphs 5(b) and (d) although there is no significant immigration or tourism from Canada to Rhodesia, inclusion of such provisions in Canada/ Rhodesia regulations would run counter to the well-developed body of Canadian law relating to individual freedoms. With regard to operative paragraph 6, we believe it is preferable to avoid cutting all communications with Southern Rhodesia in order that pressure of international opinion may continue to be brought to bear on the illegal regime with a view to bringing it to accept the necessity of immediate and peaceful change.

In conclusion, I would wish to assure the Committee that Canada continues faithfully to implement the existing sanctions against Rhodesia prescribed by the Security Council.

EXPLANATION OF VOTE - agenda item 68 - Foreign Economic Interests

Mr. Chairman,

My Delegation has voted in favour of the resolution contained in document A/C.4/L.1069. It does so in accordance with its belief that the economic development of non-self-governing territories should be carried out in a manner which is in harmony with the short and long term interests of the peoples of those territories, and furthermore that it is the responsibility of the de facto administering power to ensure that such is the case. I must point out however that my Delegation regrets that the language of the resolution which suggests that any foreign activity in a non-self-governing territory, is necessarily in conflict with the interests of the peoples of the territories. It may in fact be beneficial and in any event, judgments must be made on a case-by-case basis. A satisfactory standard of living which is necessary to provide social and economic justice to all of the people requires the development of natural and human resources and agricultural and industrial growth. For most countries this can only be achieved through the provision of foreign as well as domestic capital and the expansion and liberalization of trade. We are certain this resolution is not intended to suggest that economic development of a positive nature should cease in non-self-governing territories.

Mr. Chairman,

In its intervention on this item my Delegation reaffirmed its support for the termination of the illegal administration of Namibia by the Government of South Africa. It also described the humanitarian support the Canadian Government was providing to the peoples of Namibia and as well of other parts of Southern Africa to bring about the realization of their essential rights.

In considering the draft resolution in Document A/C.4/L.1072/Rev.1 my Delegation finds considerable merit in a great number of its provisions, in particular those advocating positive measures to mobilize international public opinion and to assist the peoples of Namibia to work to gain their just political rights. My Delegation has difficulty however with those aspects of the resolution which imply a struggle by violent means and which suggest that the situation constitutes in the terms of the Charter "a threat to international peace and security". Also the resolution contains very important and serious provisions which we believe we have not had sufficient time to analyze and subsequently to take a decision and here I refer to the question of broad and undetailed financial provisions relating to the financing of a SWAPO office in New York and certain other activities. We do believe, Mr. Chairman, that the presence of SWAPO at meetings of the Council and of other agencies and meetings directly relating to the interests of Namibia is very useful and should be supported. On the other hand, we are uncertain as to the implications of these operative paragraphs with regard not only to the total amount of financing involved but as to the precedent being established. A most preliminary examination of the administrative and financial implication as contained in Document A/C.4/L.1077 which we received only this morning, adds weight to our concern. It points to deficiencies in the language of the resolution and, to mention only one aspect, indicates that expenditures of a total of some 1.6 million dollars could be engendered by its implementation. We doubt that this aspect of the resolution has received sufficient consideration. With regard to those paragraphs relating to the decree on natural resources of Namibia, I wish to say that my Government is examining this decree but has not yet reached firm conclusions with regard to its implications. Mr. Chairman, my Government will be examining this and all the provisions of the resolutions with care in coming months but for the present, regrets that it has found it necessary to abstain on this resolution.

Rhodésie du Sud

Monsieur le Président, le Canada a fermement rejeté la déclaration d'indépendance illégale du régime Smith en Rhodésie du Sud et il a constamment appuyé toute mesure des Nations Unies visant à mettre un terme à cette situation illégale et à promouvoir une solution qui serait conforme aux désirs librement exprimés par l'ensemble de la population de ce territoire. Pour cette raison, le Canada, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité à cette époque, a appuyé l'adoption de la résolution 253 concernant l'imposition de sanctions obligatoires à l'endroit de la Rhodésie du Sud. Ces sanctions sont mises en application dans le cadre du droit canadien sous la forme du Règlement de 1968 sur la Rhodésie.

Même si elle appuyait les objectifs premiers des résolutions à l'étude, qui consistent à veiller à l'application rigoureuse des sanctions obligatoires et ainsi paver la voie d'un règlement acceptable, la délégation du Canada regrette de n'avoir pu voter en faveur des résolutions contenues dans les documents A/C.4/L.1067 et A/C.4/L.1068. Nous considérons que les dispositions de la première résolution ne sont pas réalistes. Nous ne doutons pas que les objectifs visés dans les paragraphes 4,5,6,7,8 et 10 du dispositif soient souhaitables en eux-mêmes; il est toutefois manifeste que le Royaume-Uni ne peut réaliser ces objectifs dans les circonstances actuelles. En outre, cette résolution renferme la notion de conflit armé, option à laquelle nous ne pouvons souscrire. En ce qui concerne la deuxième résolution, le Gouvernement du Canada estime qu'il est nécessaire de procéder à une application rigoureuse et totale des sanctions obligatoires qui ont déjà été imposées par le Conseil de sécurité. Nous croyons que l'adoption de sanctions additionnelles ne renforcerait pas d'une façon marquée les mesures déjà en vigueur. En outre, en dépit du fait que le nombre de touristes ou d'émigrants canadiens se rendant en Rhodésie soit peu imposant, l'inclusion, dans le règlement Canada-Rhodésie, des dispositions contenues dans les alinéas b) et d) du paragraphe 5 du dispositif irait à l'encontre de la juridiction canadienne bien établie concernant la liberté individuelle. Pour ce qui est du paragraphe 6 du dispositif, nous estimons qu'il est préférable d'éviter de couper toutes les communications avec la Rhodésie du Sud pour continuer de soumettre le régime illégal aux pressions de l'opinion internationale et ainsi lui faire accepter la nécessité de procéder à des transformations immédiates et pacifiques.

En guise de conclusion, j'aimerais donner à la Commission l'assurance que le Canada continue d'appliquer fidèlement les sanctions prescrites par le Conseil de sécurité à l'endroit de la Rhodésie.

Namibie

Monsieur le Président, dans son intervention sur ce point, la délégation du Canada a réaffirmé qu'elle appuyait la cessation de l'administration illégale de la Namibie par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Elle a également fait état de l'aide humanitaire que le Gouvernement du Canada fournit aux populations de la Namibie et d'autres régions d'Afrique australe pour permettre la réalisation de leurs droits essentiels.

Dans son étude du projet de résolution contenu dans le document A/C.4/L.1072/Rev.1, la délégation du Canada reconnaît le bien-fondé d'un grand nombre de ses dispositions; elle apprécie notamment les dispositions préconisant l'élaboration de mesures positives afin de mobiliser l'opinion publique internationale et de fournir l'assistance aux populations de la Namibie pour leur permettre d'acquérir leurs droits politiques légitimes. La délégation du Canada exprime toutefois des réserves sur les aspects de la résolution qui supposent une lutte par la violence et qui laissent à entendre que la situation constitue aux termes mêmes de la Charte "une menace à la paix et à la sécurité internationales". La résolution contient également des dispositions très importantes que nous n'avons pu analyser et sur lesquelles nous n'avons pu nous prononcer, faute de temps; je fais ici allusion aux dispositions globales et imprécises concernant le financement du bureau de la South West Africa People's Organization à New York et de certaines autres activités. Monsieur le Président, nous jugeons très utile la présence de cette organisation aux délibérations du Conseil et d'autres organismes, ainsi qu'aux conférences qui se rapportent directement aux intérêts de la Namibie et nous croyons que cette initiative mérite d'être appuyée. Cependant, nous avons certains doutes sur les répercussions de ces paragraphes du dispositif, non seulement en ce qui concerne le montant du financement en cause, mais aussi en ce qui a trait au précédent qui est établi. Un examen très sommaire de l'incidence administrative et financière contenue dans le document A/C.4/L.1077 dont nous n'avons été saisis que ce matin, renforce notre préoccupation. Cet examen fait ressortir les faiblesses inhérentes à la formulation de la résolution; il nous révèle entre autres que la mise en application de cette résolution pourrait occasionner des dépenses totales de l'ordre de 1.6 million de dollars environ. Nous doutons qu'on ait accordé une attention suffisante à cet aspect.

En ce qui a trait aux paragraphes se rapportant au Décret sur les ressources naturelles de la Namibie, je tiens à faire remarquer que le Gouvernement du Canada étudie ce document à l'heure actuelle mais qu'il n'a pu arriver jusqu'à maintenant à des conclusions précises sur les répercussions du Décret. Monsieur le Président, au cours des prochains mois, le Gouvernement du Canada examinera attentivement cette disposition et toutes les dispositions des autres résolutions; pour l'instant, il a jugé nécessaire de s'abstenir sur cette résolution.

Intérêts économiques étrangers

Monsieur le Président, la délégation du Canada a voté en faveur de la résolution contenue dans le document A/C.4/L.1069 pour les raisons suivantes. Elle estime d'une part que le développement économique des territoires non autonomes devrait se faire d'une façon qui s'harmonise avec les intérêts à court et à long terme des populations de ces territoires et d'autre part, qu'il revient à la puissance administrante de facto de veiller à ce qu'il en soit ainsi. Je me dois toutefois de souligner que la délégation du Canada déplore la formulation de la résolution, qui suppose que toute activité étrangère exercée dans un territoire non autonome entre nécessairement en conflit avec les intérêts des populations de ces territoires. En fait, ces activités peuvent comporter certains avantages et tout jugement doit être porté à la lumière des circonstances particulières à chaque cas. Un niveau de vie satisfaisant pouvant assurer à l'ensemble de la population une justice économique et sociale appelle la mise en valeur des ressources humaines et naturelles et l'expansion des secteurs agricole et technique. La plupart des pays ne sauraient atteindre cet objectif que par l'apport de capitaux nationaux et étrangers et par l'expansion et la libéralisation du commerce. Nous sommes convaincus que cette résolution ne suppose pas que le développement économique positif devrait prendre fin dans les territoires non autonomes.

CA1
EA 75
C 55

CANADA

communiqué

Press Release No 39

Statement in Fifth Committee
of the 29th Session of the
United Nations General Assembly
by Mr. Robert Stanbury, M.P.,
the Canadian Representative,
on Thursday November 28, 1974.

Peacekeeping Financing

Communiqué de presse n° 39

Déclaration prononcée en
Cinquième Commission de la
vingt-neuvième session de
l'Assemblée générale des Nations
Unies par M. Robert Stanbury,
député et représentant du Canada,
le jeudi 28 novembre 1974.

Financement des forces de
maintien de la paix

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

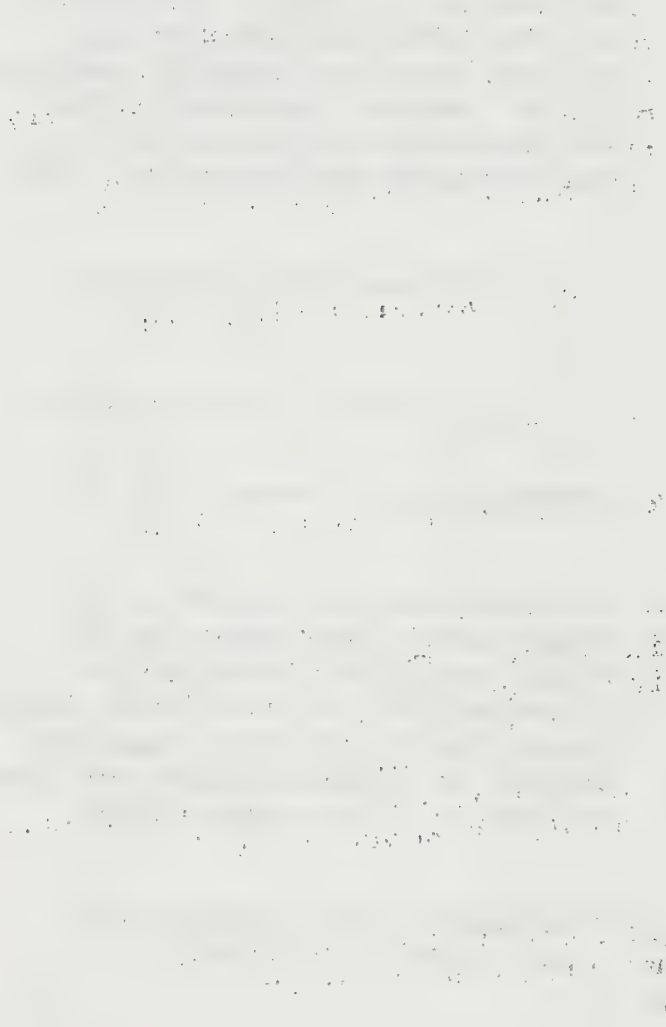

Mr. Chairman,

Participation in the peacekeeping activities of the United Nations is a Canadian policy of long standing. Throughout this involvement it has been my country's particular concern that successive United Nations peacekeeping forces be established on a sound financial and administrative basis. In the past, differences of view on the establishment and control of peacekeeping operations have made the attainment of such a goal extremely difficult. However, this Committee is now considering the finances of the United Nations Emergency Force and the United Nations Disengagement Observer Force, at a time when conditions are conducive to the consolidation of a fair and rational system for the maintenance of this Organization's peacekeeping capacity. Canada welcomes the renewed commitment of the United Nations to effective peacekeeping as reflected in several major decisions of the Security Council providing for an increased level of United Nations activity in this area, and in the consensus achieved last week in the Special Political Committee on renewed efforts to achieve agreement on guidelines for future peacekeeping operations.

Last year the members of the United Nations achieved a high degree of unanimity in authorizing the creation of the United Nations Emergency Force in the Middle East through Security Council Resolution 340 of 25 October 1973. Subsequently on May 31, 1974 the Security Council adopted Resolution 350 establishing the U.N. Disengagement Observer Force to supervise the disengagement agreement between Israel and Syria. These decisions reflected a consensus that U.N. peacekeeping measures were necessary in order to help restore peace to this troubled part of the world. Just as the political will to act in this instance had come from a broad cross-section of Member States, so the Forces themselves contained contingents which were selected with due regard to the principle of equitable geographic representation. Thus, the Emergency Forces were born out of the shared convictions of a variety of countries and were subsequently manned by the personnel from an equally diverse group of states. Given this community of interest, it is not surprising that a spirit of cooperation is evident in the process of financing the arrangements for the Force.

Canada believes that the scale of assessment for the financing of UNEF and UNDOF established last year is the most equitable formula that could be devised in the circumstances. Moreover, we support its continued application. We feel that UNDOF as well should continue to be financed on the same basis as it has been since its inception. The

.../2

Canadian Government firmly believes that peacekeeping is the collective responsibility of all member states and that all member states should fulfil the obligations entailed in that general responsibility. We do continue, however, to feel that this responsibility is best reflected in the regular scale of assessment of the United Nations. Nevertheless, while we recognize that current political circumstances necessitate continued acceptance of the special scale of assessment for UNEF/UNDOF, We do wish to stress as we did last year that our acceptance does not bind us to similar formulae in the future.

Mr. Chairman, the troop contributing countries have assumed major financial obligations over and above the assessed share of the UNEF/UNDOF budget to which troop contributors and other member states contribute alike. We believe that the General Assembly has a responsibility to agree on personnel reimbursement arrangements which will help lighten a part of the financial burden that troop contributors will continue to carry. We are pleased to see that intensive negotiation has resulted in the development of such an arrangement and we trust that this proposal will commend itself to the members of this Committee in view of its practical approach and its simplicity of administration. We would like to take this opportunity to thank member states and the Secretariat for their constructive assistance and goodwill.

We have accepted the proposal worked out amongst troop contributors for a standardized reimbursement rate as reasonable in the circumstances, although the amount to be reimbursed on a man/month basis falls well short of our actual personnel costs. An important consideration from our point of view, however, is that all contributing countries receive comparable treatment.

Like others, the Canadian Government is concerned about the overall UNEF budget which involves not only personnel costs but a number of other elements identified by the Secretary-General in his report of 30 October 1974 (A/9822). We appreciate that part of the current financial problem has been the difficulty of estimating accurately the cost of a major new peacekeeping operation. After a year's experience, the Secretary-General is now clearly in a better position to anticipate the future level of expenses for the forces.

.../3

For our part, we will do everything we can to ensure that costs of operation are kept to an absolute minimum consistent with the effectiveness of the Force, and with due regard for the safety of those serving in it. We assume that these are the objectives and responsibilities shared by the United Nations membership as a whole in their mutual pursuit of peace.

Monsieur le Président, depuis nombre d'années le Canada accorde une importance particulière à sa participation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Durant cette période, il a surtout cherché à ce que les forces successives de maintien de la paix des Nations Unies soient établies sur une solide base financière et administrative. Par le passé, il a été très difficile de réaliser cet objectif en raison des divergences de vues sur la mise sur pied et le contrôle des opérations de maintien de la paix. Toutefois, la Cinquième Commission examine maintenant la situation financière de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, à un moment où la conjoncture est favorable à la consolidation d'un système équitable et rationnel servant à assurer la capacité de maintien de la paix de l'Organisation. Le Canada accueille favorablement l'engagement renouvelé des Nations Unies à l'égard du maintien efficace de la paix, comme le reflètent d'une part plusieurs décisions importantes du Conseil de sécurité prévoyant un accroissement de l'activité des Nations Unies dans ce secteur et, d'autre part, le consensus obtenu la semaine dernière au sein du Comité politique spécial sur les efforts renouvelés visant à parvenir à un accord sur les principes directeurs régissant les opérations futures de maintien de la paix.

L'an dernier, les membres des Nations Unies ont autorisé presque à l'unanimité la création de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient par l'adoption de la résolution 340 du 25 octobre 1973. Par la suite, le Conseil de sécurité adoptait le 31 mai 1974 la résolution 350 portant création de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement aux fins de surveiller l'accord de dégagement entre Israël et la Syrie. Ces décisions ont reflété un consensus d'opinion voulant que les mesures de maintien de la paix des Nations Unies soient un élément nécessaire à la restauration de la paix dans cette partie troublée du globe. Tout comme, dans ce cas, la volonté d'agir au niveau politique a émané d'une vaste gamme d'Etats Membres différents, dans la même mesure les forces elles-mêmes comptaient des contingents choisis en tenant dûment compte du principe de la représentation géographique équitable. Ainsi, les convictions communes de pays différents ont donné naissance aux Forces d'urgence et un groupe d'Etats tout aussi diversifié a fourni des contingents à ces forces par la suite. Etant donné cette communauté d'intérêts, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'esprit de coopération qui anime les Etats dans le cadre du processus de financement des activités de la Force.

Le Canada estime que le barème des quotes-parts établi l'an dernier concernant le financement de la FUNU et de la FNUOD constituait alors la formule la plus équitable, compte tenu des

...2

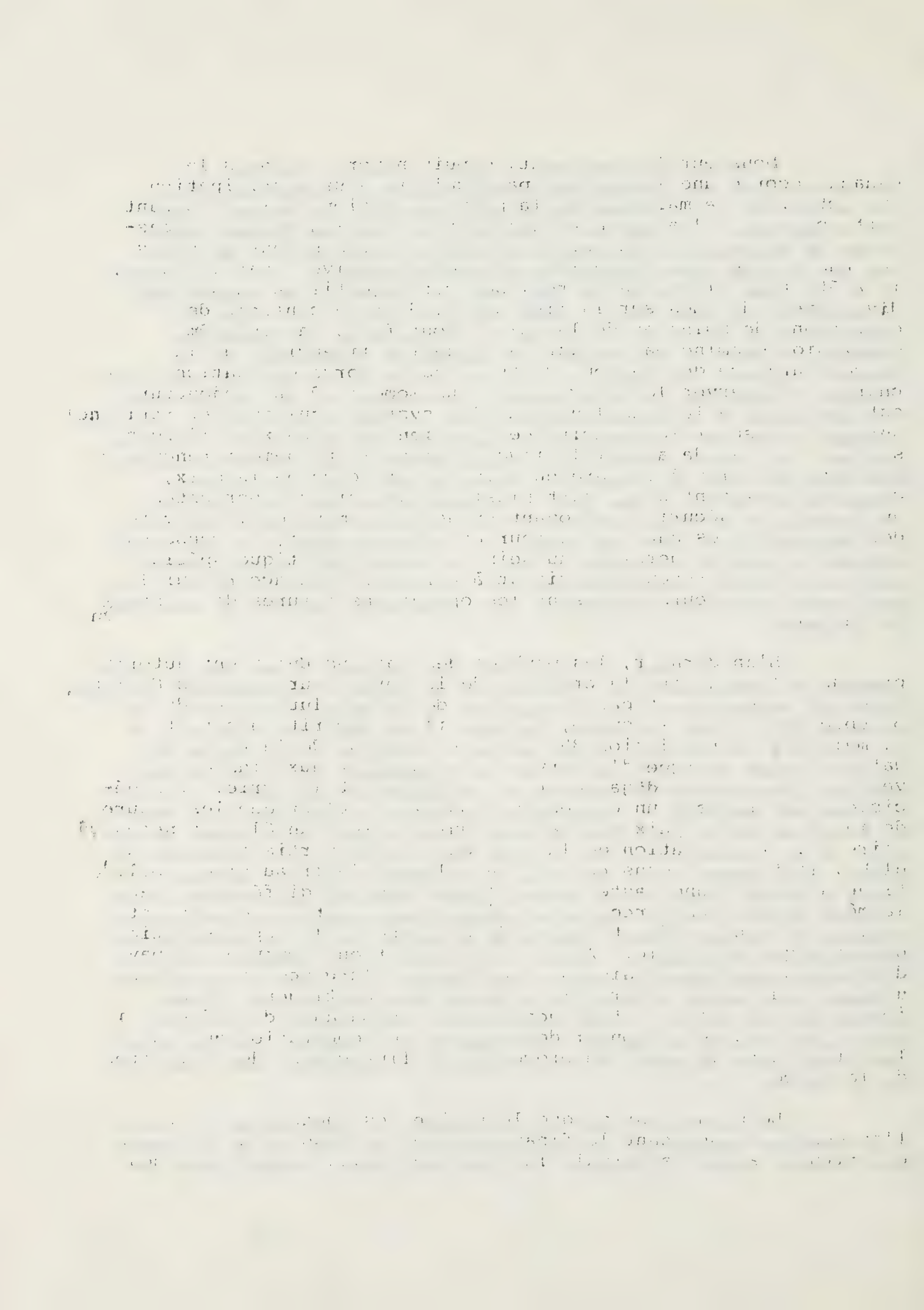

circonstances. En outre, nous appuyons l'application continue de ce barème. Nous estimons que la FNUOD devrait être financée de la même façon qu'au moment de sa création. Le Gouvernement du Canada est fermement d'avis que tous les Etats Membres sont chargés collectivement du maintien de la paix et qu'ils devraient s'acquitter des obligations inhérentes à cette responsabilité globale. Nous continuons toutefois de croire que le barème ordinaire des quotes-parts des Nations Unies reflète cette responsabilité de la façon la plus appropriée. Cependant, bien que nous reconnaissions que la conjoncture politique actuelle nécessite l'acceptation continue du barème spécial de quotes-parts pour la FUNU et la FNUOD, nous désirons souligner, comme nous l'avons fait l'an dernier, que notre acceptation ne nous engage pas à adopter d'autres formules analogues à l'avenir.

Monsieur le Président, les pays qui fournissent des contingents ont assumé des obligations financières importantes en sus de la quote-part du budget de la FUNU et de la FNUOD auquel ces pays et d'autres Etats membres contribuent également. Nous croyons que les membres de l'Assemblée générale devraient s'entendre sur des accords pour les remboursements au titre des contingents afin d'alléger partiellement le fardeau financier que les pays qui fournissent des contingents continueront de supporter. Nous notons avec satisfaction que des négociations intensives ont mené à l'élaboration d'un tel accord et nous espérons que cette proposition recevra l'assentiment des membres de cette Commission, étant donné son caractère pratique et la simplicité de son administration. Nous désirons saisir cette occasion pour remercier les Etats Membres et le Secrétariat de leur aide constructive et de leur bonne volonté.

Nous avons accepté la proposition stipulant l'établissement d'un taux de remboursement uniforme mise de l'avant par les pays qui fournissent des contingents; nous avons jugé cette proposition raisonnable dans les circonstances, même si la somme devant être remboursée sur une base mois-hommes est de beaucoup inférieure à nos dépenses actuelles au chapitre des contingents. Toutefois, il importe à notre avis que tous les pays qui fournissent des contingents reçoivent un traitement comparable.

Comme d'autres gouvernements, le Canada s'intéresse au budget global de la FUNU qui renferme non seulement les dépenses relatives aux contingents, mais également nombre d'autres éléments que le Secrétaire général a identifiés dans son rapport du 30 octobre 1974 (document A/9822). Nous sommes conscients qu'une partie du problème financier actuel réside dans la difficulté d'évaluer de façon précise le coût d'une nouvelle opération de maintien de la paix de grande envergure. Fort d'une année d'expérience, le Secrétaire général peut certes maintenant prévoir avec une plus grande exactitude le montant des dépenses qui devront être engagées à l'avenir à l'endroit des forces.

...3

De notre côté, nous ferons tout en notre pouvoir pour veiller à ce que les dépenses opérationnelles soient réduites au strict minimum, en ne sacrifiant pas pour autant l'efficacité de la force et en tenant dûment compte de la sécurité de ses membres. Nous présumons que l'ensemble des membres des Nations Unies endossent ces objectifs et ces responsabilités dans leur recherche mutuelle de la paix.

CANADA

CA1
EA 75
-C 55

Press Release No 40

Statement in the First Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations on Wednesday December 4, 1974.

Korea

Communiqué de presse n° 40

Déclaration prononcée en Première Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Son Excellence M. Saul F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le mercredi 4 décembre 1974.

La question de Corée

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

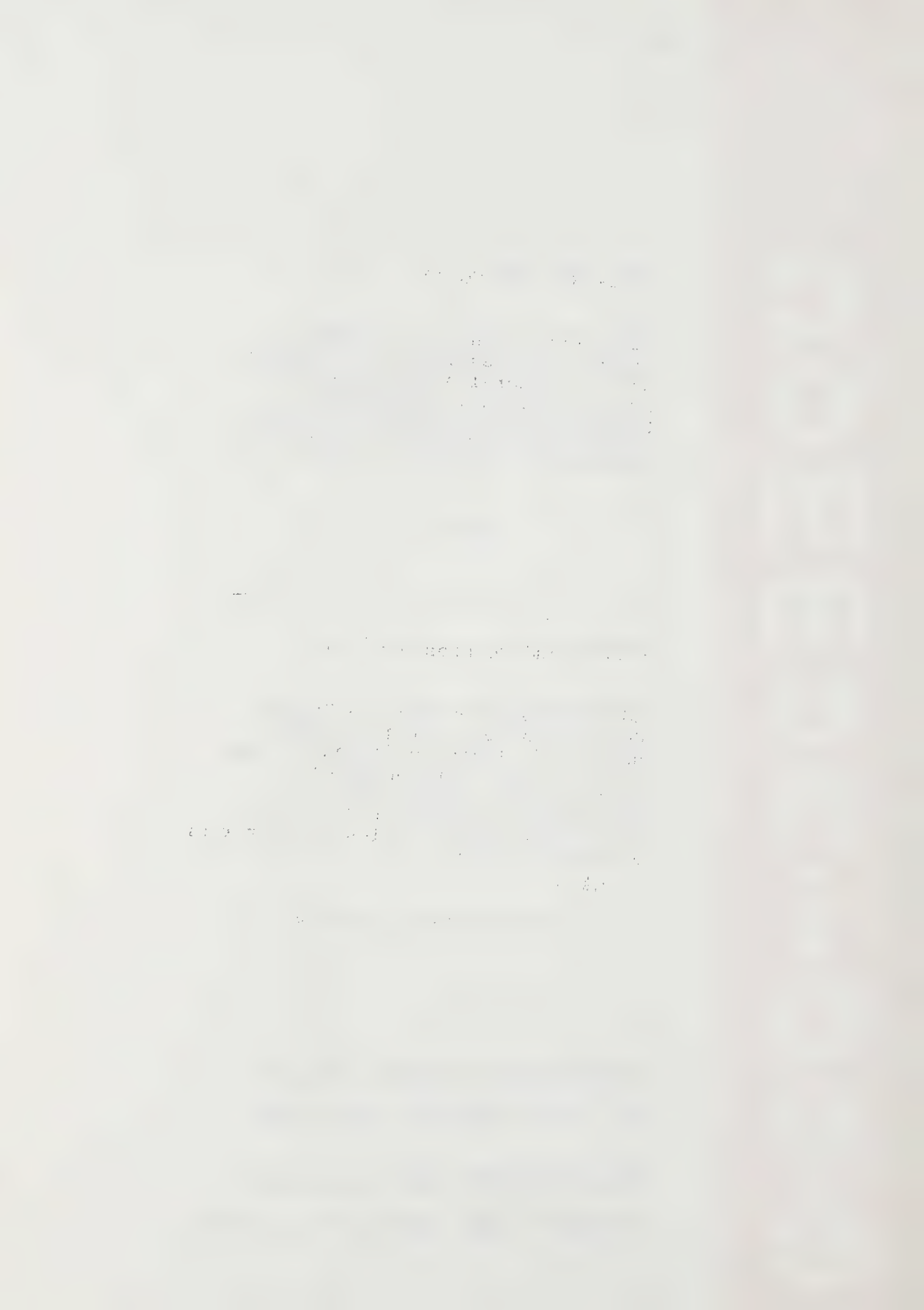

Canada regrets that the Korean question has been raised again at this year's General Assembly. We feel that matters concerning Korea must be resolved by the people of Korea, and we therefore question whether Resolutions on Korea should be brought to the United Nations without at least a basis for negotiations having been agreed upon by both sides in Korea. In our view the Resolution adopted by consensus at last year's General Assembly established a sound framework for fruitful negotiations. However, negotiations between North and South Korea have not so far been productive and thus we find ourselves participating reluctantly in another debate on the Korean question.

Mr. Chairman, I say reluctantly because past experience indicates the acrimonious debate of Korean questions at the General Assembly is not conducive to, and indeed distracts attention from, the urgent need for positive negotiations between the two sides. My Delegation would prefer therefore that our deliberations this year simply focus on the need to urge the authorities of both sides to resume negotiations in accordance with last year's consensus resolutions.

However, much is again being made about the United Nations Command and the presence of United States troops in South Korea. Therefore permit me Mr. Chairman to restate briefly my government's position on these two quite separate issues.

Canada does not consider that the U.N. Command in any way hinders or inhibits the search for peace in Korea. Indeed, we consider that, by contributing to the observance of the 1953 Armistice Agreement, the UNC is important to stability on the Korean peninsula and in the entire region. As to the future of the UNC, it is Canada's view that because the UNC was established by a Security Council Resolution, and because the Security Council remains the only U.N. body competent to review the status of the UNC, the UNC cannot be withdrawn by a resolution passed by the General Assembly. Moreover, Canada considers that the UNC as one of the signatories to the 1953 Armistice Agreement should not be withdrawn until all parties concerned, including the Security Council, decide upon an alternative arrangement which would effectively ensure the peace and security of the area.

With regard to the presence of United States troops in South Korea, they are there under the 1954 bilateral agreement between the U.S.A. and the Republic of Korea.

.../2

Canada therefore regards the presence of the United States troops in South Korea essentially as a bilateral matter between the governments of the United States and the Republic of Korea.

Mr. Chairman, in spite of reservations over the need for a Korean debate this year, Canada has agreed to co-sponsor Resolution 676. This resolution urges North and South Korea to continue their dialogue and expresses the hope that the Secutiry Council will consider the future of the United Nations Command in consultation with the parties directly concerned. In these respects the resolution clearly follows the spirit of the consensus achieved last year. We therefore regard the resolution as reasonable and moderate, one drafted in a spirit of accommodation and aimed at defining common ground for continuing the search for a peaceful solution of the Korean question.

For more than 20 years Canada has had a deep interest in the maintenance of peace and security in Korea. We remember the 378 Canadians who served with the United Nations Force in Korea and who are buried at Pusan. It is our hope that the Korean people will achieve reunification by their own peaceful efforts, and we applaud efforts made so far to reduce tension and resolve differences in Korea. However, we are concerned that the atmosphere created by events of the past year has not contributed to further progress in north south negotiations. We would therefore call for wide support of Resolution 676 and urge both governments to reaffirm their intention, as they did in their Joint Communique of July 4, 1972, to refrain from recrimination and acts of armed provocation. Such a reaffirmation, we believe, would be a positive step forward at this stage.

Le Canada regrette que l'Assemblée générale doive à nouveau cette année aborder la question de Corée. Nous estimons qu'il revient au peuple coréen de résoudre les problèmes de son pays; en conséquence, nous nous interrogeons à savoir s'il y a lieu de présenter aux Nations Unies des résolutions concernant la Corée sans que les deux parties en Corée aient convenu d'une base de négociations. A notre avis, la résolution adoptée par consensus lors de la dernière Assemblée générale constituait un cadre de travail propice à l'établissement de négociations fructueuses. Toutefois, les négociations amorcées entre la Corée du Nord et la Corée du Sud sont demeurées stériles jusqu'à maintenant; c'est donc à regret que nous participons à de nouvelles délibérations sur la question de Corée.

Monsieur le Président, j'ai utilisé l'expression "à regret" parce que l'expérience montre que les discussions acerbes de l'Assemblée générale sur les questions se rapportant à la Corée détournent l'attention du besoin urgent d'établir des négociations positives entre les deux parties. Ainsi, la délégation du Canada préférerait que les délibérations de cette année soient simplement axées sur la nécessité de prier instamment les autorités des deux parties de reprendre les négociations, en conformité avec les résolutions adoptées par consensus l'an dernier.

Cependant, on fait encore une fois grand état du commandement des Nations Unies et de la présence des troupes américaines en Corée du Sud. En conséquence, Monsieur le Président, puis-je me permettre d'exposer brièvement à nouveau la position du Gouvernement du Canada sur ces deux questions très distinctes.

Le Gouvernement du Canada n'estime pas que le commandement des Nations Unies entrave ou empêche de quelque façon que ce soit la recherche de la paix en Corée. Il considère de fait qu'en contribuant à l'observation de la Convention d'armistice intervenue en 1953, le commandement des Nations Unies constitue un élément stabilisateur important dans la péninsule coréenne et dans le reste de la région. En raison de l'établissement du commandement des Nations Unies par une résolution du Conseil de sécurité et compte tenu du fait que le Conseil de sécurité demeure le seul organisme des Nations Unies ayant la compétence nécessaire pour réviser le statut du commandement, le Canada considère qu'une résolution adoptée par l'Assemblée générale ne peut mener au retrait de ce commandement. En outre, étant donné que le commandement était l'un des signataires de la Convention d'armistice de 1953, nous estimons qu'il ne devrait pas être retiré avant que toutes les parties en cause, y compris le Conseil de sécurité, aient convenu d'une solution de rechange qui assurerait efficacement la paix et la sécurité dans cette région.

.../2

Les troupes des Etats-Unis sont stationnées en Corée du Sud aux termes de l'accord bilatéral intervenu en 1954 entre les Etats-Unis et la République de Corée. En conséquence, le Canada envisage la présence de ces troupes en Corée du Sud comme étant essentiellement une question d'ordre bilatéral entre les deux gouvernements.

Monsieur le Président, la délégation du Canada a accepté de coparrainer la résolution 676 en dépit des réserves qu'elle a exprimées sur la nécessité d'aborder la question de la Corée cette année. Cette résolution prie instamment la Corée du Nord et la Corée du Sud de poursuivre leur dialogue et elle exprime l'espoir que le Conseil de sécurité envisagera l'avenir du Commandement des Nations Unies, en consultation avec les parties directement intéressées. A cet égard, la résolution se conforme manifestement à l'esprit de consensus qui a été réalisé l'an dernier. En conséquence, nous jugeons que cette résolution est à la fois raisonnable et modérée; elle a été élaborée dans un esprit de compromis visant à trouver un terrain d'entente qui permettrait de continuer de rechercher une solution pacifique à la question de Corée.

Monsieur le Président, depuis plus de vingt ans, le Canada accorde une importance marquée au maintien de la paix et de la sécurité en Corée. Nous nous rappelons les 378 Canadiens qui ont servi dans la Force des Nations Unies en Corée et qui sont inhumés à Pusan. Nous espérons que le peuple coréen parviendra à la réunification par ses propres moyens pacifiques et nous approuvons intégralement tous les efforts déployés jusqu'à maintenant pour diminuer la tension et résoudre les différends qui règnent en Corée. Cependant, nous craignons que l'atmosphère engendrée par les événements survenus au cours de la dernière année n'ait pas contribué à la réalisation de nouveaux progrès dans le cadre des négociations entre le Nord et le Sud. En conséquence, nous invitons les pays à appuyer la résolution 676 et nous prions instamment les deux gouvernements de réaffirmer, comme ils l'ont fait dans leur communiqué conjoint du 4 juillet 1972, leur intention de ne pas se livrer à la récrimination ou à des actes de provocation armée. Nous estimons qu'une telle réaffirmation constituerait un progrès véritable à ce stade.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 41

Statement in the Sixth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. E.G. Lee, the Canadian Representative, on Thursday December 5, 1974

Respect for Human Rights in Armed Conflicts

Communiqué de presse n° 41

Déclaration prononcée en Sixième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Monsieur E.G. Lee, représentant du Canada, le jeudi 5 décembre 1974

Respect des droits de l'homme en période de conflit armé

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

On the basis of expert advice over the past several years a relatively few but highly dedicated individuals in the International Committee of the Red Cross have been mainly responsible for the two draft Protocols to the 1949 Geneva Conventions which serve as the basic documents for the current Diplomatic Conference on Humanitarian Law in which over 130 states and more than 65 observer delegations including about 10 National Liberation Movements are participating.

Mr. Chairman, before commenting briefly on the first session of this Conference I should like to underline some points relating to the two draft Protocols which my Delegation considers important.

With respect to Protocol I on international armed conflict Canada is concerned firstly about the increasing danger that the standard of its humanitarian protection may become dependent upon the declared purpose of an armed conflict and on the degree to which the ascribed cause is considered to be just or not. There is in the opinion of my Delegation no single principle more basic or necessary to the effective application of humanitarian law as reflected in the Geneva Conventions than that of non-discrimination. The instruments of humanitarian law are not designed to serve private or national interests nor is humanitarian law concerned with economic or political issues: its purpose has been and should remain the safeguarding of human life, without restriction, of persons out of combat in need of assistance and protection. Without strict adherence to this fundamental principle the foundations of humanitarian law will, through non-adherence and disrespect, become severely eroded if not eventually swept away.

Secondly, Canada continues to be apprehensive about the injection of rules governing the methods and means of combat (more widely known as the Law of the Hague) into any Protocol to the Geneva Conventions which are concerned primarily with the protection of those out of combat. Our worry is not the further development of rules of combat per se but that these new rules will likely be breached first thereby leading to a corresponding disrespect for the other humanitarian provisions in the Protocol. If, however, the historic, albeit artificial distinction between the Hague Law and the Geneva Law is to become blurred or even to disappear, let us at least be extremely careful to adopt realistic rules that take fully into account the basic military and human imperatives involved in all armed conflicts.

.../2

Thirdly, Mr. Chairman, my Delegation continues to ascribe the utmost importance to provisions for the effective implementation of the Geneva Conventions and the eventual protocols. Recent experience has demonstrated graphically and often tragically how easy it is for States (and not just individuals) to ignore international, legal obligations solemnly and voluntarily accepted. There is an urgent need, therefore, to strengthen materially the present system of protecting powers or substitutes so as to ensure more positive protection for civilians, prisoners of war and the wounded from violent abuse.

Turning now to Protocol II on non-international armed conflict it remains our view, that the purpose of this Protocol is to add significantly and in a practical manner to the fundamental humanitarian provisions of Article 3 common to all four Geneva Conventions (1) by clarifying what is meant by non-international conflicts, (2) by covering all instances involving the use of armed force and, (3) by establishing new, simple, clear and basic provisions of the kind that any and every responsible government would willingly wish to apply in the exercise of its sovereignty. It follows that the combat provisions in the present draft, which are largely copied from Protocol I, are not entirely appropriate in a Protocol intended largely for application within a single state and designed primarily to persuade governments and insurgents alike of the humanitarian benefits of acting with reasonable restraint in their treatment of civilians and captured combatants. What Canada is still seeking, Sir, is a realistic "victim oriented" protocol well within the capacity of all adversaries to an internal conflict to comply with and considered by both sides to a dispute to be mutually advantageous vis a vis each other and the civilian population at large.

It is against this background that my Delegation reflects upon the results of the first session of the Diplomatic Conference which are recorded in the report of the Secretary-General (Document A/9669 of September 12, 1974). Like others, Canadian representatives were disappointed at the limited progress made on the substance of the Protocols. Given the very large attendance and keen interest in the purpose of this important gathering it was foreseeable, however, that much time would have to be devoted at the beginning in establishing a representative bureau, appropriate rules of procedure, and an orderly method of work. Canada accepted this

.../3

and is relatively pleased with the procedures adopted which we fully expect the Conference to follow at subsequent sessions. My Delegation is gratified to note also that the Conference has set up a drafting committee and created several committees of the whole which in turn were able to begin discussing, and in some cases even to adopt, draft articles relating to both Protocols. Again it is to be expected that this committee structure will continue to be employed at future sessions.

Mr. Chairman, although it is not my intention to comment on the work of these committees so far, I should like to refer to the issue of internationalizing armed struggles for self-determination which occupied so much of the time of Committee I. My Delegation is appreciative of the history, particularly within the United Nations, in the development and articulation of the now generally recognized right of peoples to their self-determination. Canada both understands and supports, therefore, the corresponding aspirations of such peoples in the relatively few remaining areas of colonial domination. These aspirations, together with outstanding instances of alien or foreign occupation, have, correctly in our opinion, been the subject of international discussion and action. Therefore, where armed conflicts result, we would wish the full protective effect of humanitarian law to be applied. Committee I has decided by majority vote that this can best be accomplished by means of a reworded Article I of Protocol I. My Delegation, subject only to concerns of a drafting character, is prepared to accept this decision and to join others in analyzing the consequential effects this may have directly on the other substantive articles of the Protocol and indirectly on both Protocol II and the Geneva Conventions. We hope, therefore, that at its second session Committee I will immediately recommence its examination of these other articles in light of the form and content of the new Article I.

It is our firm conviction, Mr. Chairman, that the placing of armed struggles for self-determination within the scope of Protocol I does not significantly lessen the urgent need for Protocol II, because the vast majority of armed conflicts are non-international and are not struggles for self-determination as that principle has been elaborated at the United Nations. My Delegation is heartened to note from the Secretary-General's report, therefore, that most states participating in the Conference support Protocol II in principle.

Sir, I have deliberately not said anything about the Conference's Ad Hoc Committee on Weapons because the Canadian representative in the First Committee has already placed on record the positive attitude of my Government towards the continuing search for possible rules that would prohibit or restrict the use of conventional weapons that cause unnecessary suffering or have indiscriminate effects. It is perhaps sufficient to note that the mandate for the second session of the Ad Hoc Committee has been effectively established in the consensus statement by the President of the recent conference of government experts held in Lucerne.

Finally, Mr. Chairman, the Canadian Government is confident that with good will and mutual understanding it will be possible to reaffirm and to develop international humanitarian law in a way which will transcend frontiers and ideologies and thus be more broadly accepted and applied, and at the same time will remain true to the humanitarian objectives of protecting the weak, and mitigating much of the inhumane effects armed conflicts are having on their innocent victims.

Monsieur le Président, quelques membres très dévoués du Comité international de la Croix-Rouge se sont fondés sur les conseils d'experts qu'ils avaient accumulés au cours des années pour élaborer les deux projets de Protocoles aux Conventions de Genève de 1949; ces projets servent de documents de base à la Conférence diplomatique sur le droit humanitaire qui se tient à l'heure actuelle et regroupe plus de 130 Etats et plus de 65 délégations d'observateurs, dont dix mouvements de libération nationale environ.

Monsieur le Président, avant de faire quelques brèves observations sur la première session de cette Conférence, permettez-moi de souligner certains points des deux projets de Protocoles que la délégation du Canada juge particulièrement importants.

Pour ce qui est du Protocole I relatif aux conflits armés internationaux, le Canada craint d'abord le danger de plus en plus imminent selon lequel le niveau de la protection humanitaire qu'il accorde dépende de l'objectif déclaré du conflit armé et de la mesure dans laquelle la cause est considérée comme étant légitime ou non. La délégation du Canada estime qu'au chapitre de l'application efficace du droit humanitaire dans sa forme envisagée dans les Conventions de Genève, il n'existe aucun principe plus fondamental et plus nécessaire que celui de la non-discrimination. Les instruments du droit humanitaire ne sont pas conçus de façon à servir des intérêts privés ou nationaux et ce droit ne se rapporte aucunement aux questions d'ordre économique ou politique. Il a toujours eu et devrait continuer d'avoir pour objectif de sauvegarder sans restriction la vie des non-combattants qui ont besoin d'aide et de protection. Sans la stricte adhésion à ce principe fondamental, les bases mêmes du droit humanitaire seront durement ébranlées sinon éventuellement détruites en raison du manque de respect à ce principe.

En deuxième lieu, le Canada continue de redouter l'incorporation de règles régissant les méthodes et les moyens de combat, mieux connues sous le nom de Règles de La Haye, dans tout protocole aux Conventions de Genève qui se rapportent principalement à la protection des non-combattants. Nous n'appréhendons pas l'élaboration même de nouvelles règles de combat; nous craignons toutefois que ces nouvelles règles soient vraisemblablement les premières à n'être pas respectées et que cette situation entraîne une contravention correspondante des autres dispositions humanitaires du Protocole. Si, toutefois, la distinction historique bien qu'artificielle entre les Règles de La Haye et "les Règles" de Genève devait s'estomper ou même disparaître, il nous faudrait à tout le moins veiller à adopter avec le plus grand soin des règles réalistes tenant pleinement compte des exigences humaines et militaires fondamentales qui sont inhérentes à tout conflit armé.

.../2

En troisième lieu, Monsieur le Président, la délégation du Canada continue d'accorder la plus haute importance aux dispositions prévoyant la mise en application efficace des Conventions de Genève et des protocoles ultérieurs. L'expérience récente a montré,et souvent de façon tragique, combien il était facile pour des Etats, et non seulement pour des individus, de passer outre les obligations internationales et juridiques acceptées solennellement et volontairement. En conséquence, il nous faut de toute urgence renforcer matériellement le système actuel des "Puissances protectrices" ou des "substituts" afin d'assurer une meilleure protection à la population civile, aux prisonniers de guerre et aux blessés à qui on a fait violence.

En ce qui a trait au Protocole II relatif aux conflits armés ne présentant pas un caractère international, nous demeurons d'avis que l'objectif de ce Protocole consiste à compléter d'une façon significative et pratique les dispositions humanitaires fondamentales contenues dans l'Article 3 des quatre Conventions de Genève, 1) en précisant ce qu'on entend par l'expression "conflits armés ne présentant pas un caractère international"; 2) en englobant tous les cas impliquant le recours à la force armée; et 3) en établissant des dispositions nouvelles, simples, claires et fondamentales du genre de celles que tout gouvernement responsable désirerait appliquer dans l'exercice de sa souveraineté. Ainsi, les dispositions relatives aux moyens et aux méthodes de combat dans le projet de Protocole II s'inspirent largement de celles du Protocole I et ne conviennent pas parfaitement à un protocole dont l'application se limite en grande partie à l'intérieur d'un même Etat et qui cherche d'abord à convaincre les gouvernements et les insurgés des avantages humanitaires qu'ils pourraient retirer en faisant preuve d'une modération raisonnable à l'égard de la population civile et des combattants capturés. Monsieur le Président, le Canada continue de rechercher un protocole réaliste et "axé sur la victime" que tous les adversaires d'un conflit interne pourraient respecter et que les deux parties d'un différend considéreraient mutuellement avantageux pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la population civile.

C'est à la lumière de ce qui précède que la délégation du Canada examine les conclusions de la première session de la Conférence diplomatique, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (document A/9669 du 12 septembre 1974). Les représentants du Canada, entre autres, ont été déçus par les progrès limités qui ont été réalisés sur le fond des protocoles. Etant donné la très forte assistance et le vif intérêt manifesté à l'égard de cette rencontre importante, il était à prévoir que l'établissement d'un conseil représentatif,d'un règlement intérieur approprié et d'une méthode de travail ordonnée nécessiteraient un temps appréciable au début. Le Canada s'est plié à cette exigence et il est assez satisfait des procédures qui ont été adoptées; il s'attend à ce que la Conférence suive fidèlement ces

.../3

procédures lors de ses sessions ultérieures. La délégation du Canada note également avec satisfaction que la Conférence a mis sur pied un Comité de rédaction et plusieurs comités pléniers; ceux-ci ont pu amorcer des discussions sur des projets d'articles se rapportant aux deux protocoles et même, dans certains cas, adopter ces projets d'articles. Là encore, nous nous attendons à ce que cette "structure des comités" soit utilisée lors des prochaines sessions.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de faire des observations sur le travail accompli par ces comités jusqu'à maintenant; j'aimerais toutefois me reporter à la question qui a retenu une grande partie de l'attention du Comité I, à savoir l'internationalisation des luttes armées pour l'autodétermination. La délégation du Canada apprécie, notamment au sein des Nations Unies, l'historique du développement et de la formulation du droit maintenant généralement reconnu des peuples à leur autodédermination. En conséquence, le Canada comprend et appuie les aspirations parallèles des peuples vivant dans les quelques régions qui sont encore sous domination coloniale. Nous croyons que ces aspirations et les cas flagrants d'occupation étrangère ont à juste titre fait l'objet de discussions et de décisions au niveau international. Ainsi, en cas de conflit armé, nous désirerions que s'applique le plein effet de protection du droit humanitaire. Le Comité I a décidé par un vote majoritaire que la reformulation de l'Article premier du Protocole I constituait le moyen le plus susceptible de produire cet effet. La délégation du Canada, sous réserve des seules préoccupations d'ordre rédactionnel qu'elle entretient, est disposée à accepter cette décision et à se joindre aux autres délégations pour étudier les répercussions directes que cette décision pourrait avoir sur les autres articles de fond du Protocole et ses répercussions indirectes sur le Protocole II et sur les Conventions de Genève. Ainsi, nous espérons qu'à sa deuxième session le Comité I se penchera immédiatement sur ces autres articles en tenant compte de la forme et du contenu du nouvel Article premier.

Monsieur le Président, nous croyons fermement que le fait de rattacher les luttes armées pour l'autodétermination au champ d'application du Protocole I ne diminue pas de façon marquée la nécessité d'un Protocole II, étant donné que la majorité des conflits armés ne présentent pas un caractère international et qu'ils ne constituent pas des luttes pour l'autodétermination, comme ce principe a été élaboré aux Nations Unies. A la lecture du rapport du Secrétaire général, la délégation du Canada a noté avec satisfaction que la plupart des Etats participant à la Conférence appuient le Protocole II en principe.

Monsieur le Président, je n'ai fait délibérément aucune mention de la Commission ad hoc sur les armes étant donné que le représentant du Canada à la Première Commission a déjà fait état de l'attitude positive de notre Gouvernement en ce qui concerne la recherche continue de règles pouvant interdire ou limiter

.../4

l'emploi d'armes classiques qui causent des souffrances inutiles ou frappent sans discernement. Il suffit peut-être de noter que le mandat de la deuxième session de la Commission ad hoc a été établi d'une façon effective dans la déclaration exprimant les vues de la majorité que le président de la Conférence d'experts gouvernementaux a prononcée récemment à Lucerne.

Monsieur le Président, j'aimerais ajouter en guise de conclusion que le Gouvernement du Canada croit fermement qu'une bonne volonté et une compréhension mutuelle permettront de réaffirmer et de développer le droit international humanitaire d'une façon qui lui permette de dépasser les frontières et les idéologies et de recevoir une acceptation et une application plus générales, tout en demeurant fidèle à ses objectifs consistant à protéger les faibles et à atténuer en grande partie les répercussions inhumaines que peuvent avoir les conflits armés pour leurs innocentes victimes.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ANSHEN

CANADA

COMMUNIQUÉ

Press Release No 42

Statement in Sixth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Mr. E.G. Lee, the Canadian Representative on Thursday December 5, 1974.

Charter Review

Communiqué de presse n° 42

Déclaration prononcée en Sixième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Monsieur E.G. Lee, représentant du Canada, le jeudi 5 décembre 1974.

Révision de la Charte

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

Since the Charter was adopted 29 years ago, the United Nations has undergone significant development. It has grown to two and a half times its original size, encompassing nearly 150 countries. Though our countries have different political, economic, cultural and social traditions, we have come together in this international organization to reconcile divergent views and interests and to cooperate in areas of mutual benefit. Fortunately, the interpretation of the Charter has evolved with the growth of the Organization. The Charter has proven flexible enough both to provide newer members with a vehicle for promoting their objectives and to accommodate to the changes since 1945 in the emphasis of interest of those states which were original members.

The Charter has been a positive vehicle for action in the world community. The former Secretary of State for External Affairs for Canada said in his statement in the General Debate at the twenty-seventh session of the General Assembly:

> "The successive challenges of the last generation have been met with only two changes in the Charter, to increase the membership of the Security Council and of the Economic and Social Council. Apart from this, we have built upon the Charter machinery, giving a living interpretation to the Charter itself. While it has been difficult in practice to secure the required degree of agreement to amend the Charter, this does not seem to have prevented the United Nations from keeping up with the times. Canada is ready to look seriously at any specific proposals to amend the Charter or make it work better, if these have broad support among member states. But I am not convinced that a new charter that could be agreed upon now would be better than the Charter written in 1945."

The effective functioning of the United Nations is a matter of sustained interest and great importance to Canadians. Some Canadians have expressed a sense of frustration felt from time to time at the difficulties experienced in this Organization in coming to grips with serious international problems. Our reply to Canadians who have written of the need to make the United Nations a more influential and active body has been based on this same premise, namely that more than anything else, the effectiveness of the United Nations is directly dependent on the political will of all members, especially the great powers.

...2

Similarly in our reply to the Secretary-General, we stated that we are prepared to give careful and serious consideration to all specific proposals for revision or more effective utilization of the Charter which might command broad support amongst the membership of the Organization. We acknowledge that certain textual modifications might be examined in a constructive spirit on a functional or case-by-case basis. But the Charter has proved to be a remarkably flexible and responsive document. An example of what can be done within the framework of the Charter is the work of the Special Committee of 31 which was established in 1970 in response to the urgent need to improve the procedures and organization of the General Assembly. The elaboration of Charter principles in the Friendly Relations Declaration is another example of flexibility in enabling the United Nations to keep pace with a changing world.

In considering its response to the Secretary-General's request for views, my Government examined with special care various suggestions which have been made from time to time in relation to the composition and voting procedures of the Security Council. Canada does not believe that proposals which have been made to alter the method of voting in the Security Council are feasible or, in some cases, desirable. Briefly, we are of the view that the veto reflects a political realism with which the Security Council must be guided if we are to avoid a risk of grave damage to the Organization itself which could result from a direct confrontation of irreconcilable political forces within the membership. Although we have carefully considered the many and differing views that other governments have presented on this question, we continue to believe that action taken by the Security Council must be based on what is possible in the world today.

Some delegations have spoken here of the role which a special committee could play in sifting proposals for revision of the Charter or more effective functioning of the United Nations in an effort to identify those which might command particular interest or support. My delegation believes that the role that a Committee would play is already being performed to some extent by the General Assembly. Each session of the General Assembly provides in itself a natural process of sifting of proposals put forward by members over the range of our international concerns and preoccupations. Our agenda each year provides a rough image of those concerns and preoccupations. If we are to make progress as we have in the past, for example, in taking steps towards improving the environment, towards eliminating racism, towards lessening economic disparities and towards decolonialization, we must continue to direct our efforts to practical and workable so-

lutions. Even if such progress may at times be modest or painfully slow effective, United Nations action on many problems must be in response to specific needs on a functional basis.

Against this background, Mr. Chairman, my delegation would like to study many more responses from Member States which we hope will be made in response to the inquiries of the Secretary-General made pursuant to resolutions 2697(XXV) and 2698(XXVII), and to have the opportunity to hear the reasoned views of the members of this Committee over a considerably longer period than we are able to allot to this item at this session. For this reason, my delegation wishes to see this item placed on the provisional agenda of the thirtieth session of the General Assembly for further appropriate consideration.

Monsieur le Président,

Depuis l'adoption de la Charte, il y a 29 ans, l'Organisation des Nations Unies a connu une évolution importante. Elle a maintenant atteint deux fois et demie sa dimension originale, regroupant aujourd'hui près de 150 Etats Membres. Bien que nos pays aient des traditions politiques, économiques, culturelles et sociales différentes, nous nous sommes unis dans cette organisation internationale pour concilier des vues et des intérêts divergents et pour coopérer dans des domaines présentant des avantages mutuels. L'interprétation de la Charte a heureusement évolué de façon parallèle à l'expansion de l'Organisation. La Charte s'est révélée assez souple, à la fois pour fournir aux nouveaux Membres un moyen de faire valoir leurs objectifs particuliers et pour s'adapter aux changements qui se sont produits, depuis 1945, dans les intérêts des Etats Membres d'origine.

La Charte a été un moyen d'action positif pour la communauté mondiale. Dans sa déclaration lors de la discussion générale de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, l'ancien secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada affirmait ce qui suit:

> "Les défis successifs de la dernière génération ont été relevés en n'exigeant que deux modifications à la Charte, à savoir l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. En outre, nous avons étendu les mécanismes prévus par la Charte en donnant à celle-ci une interprétation dictée par la réalité. Bien qu'il ait été difficile d'obtenir en pratique le consensus nécessaire pour modifier la Charte, cela ne semble pas avoir empêché les Nations Unies d'évoluer. Le Canada est disposé à étudier sérieusement toutes les propositions précises visant à modifier la Charte ou à en améliorer l'application à condition que ces propositions reçoivent l'appui de la plupart des Etats Membres. Je ne suis pas sûr, cependant, que la Charte qui pourrait être adoptée maintenant serait meilleure que celle qui a été rédigée en 1945."

Le fonctionnement efficace de l'Organisation est une question qui suscite un intérêt constant et revêt une grande importance pour les Canadiens. Certains d'entre eux ont exprimé ce sentiment de frustration que l'on ressent parfois devant les difficultés que rencontre notre Organisation lorsqu'elle s'attaque aux graves problèmes internationaux. La réponse que nous avons fournie aux Canadiens qui ont fait état de la nécessité de faire des Nations Unies un organisme plus influent et plus actif a été fondée sur la même prémisse, à

.../2

savoir que d'abord et avant tout, l'efficacité de l'ONU dépend directement de la volonté politique de tous les membres et notamment des grandes puissances.

De même, nous avons affirmé dans notre réponse au Secrétaire général que nous étions disposés à étudier attentivement toutes les propositions concrètes tendant à une révision ou à une meilleure utilisation de la Charte, qui recueilleraient un large appui parmi les Membres de l'Organisation. Nous reconnaissons qu'il serait possible d'étudier, dans un esprit constructif, certaines modifications de texte, d'une façon fonctionnelle ou en considérant chaque cas séparément. Toutefois, la Charte s'est révélée un document remarquablement souple et utile. Les travaux du Comité spécial des 31 créé en 1970, en raison du besoin urgent d'améliorer les règles de procédure et l'organisation de l'Assemblée générale fournissent un exemple de ce qu'il est possible de réaliser dans le cadre de la Charte. L'élaboration des principes de la Charte dans la Déclaration sur les relations amicales constitue un autre exemple de la souplesse qui permet à l'ONU de suivre le rythme d'un monde en constante évolution.

En réfléchissant à la réponse qu'il ferait à l'invitation que lui avait adressée le Secrétaire général de lui communiquer ses vues, le Gouvernement du Canada a étudié avec une attention particulière les diverses suggestions faites de temps à autre au sujet de la composition et des procédures de vote du Conseil de sécurité. Le Canada ne croit pas que les propositions visant à modifier la procédure de vote au Conseil de sécurité soient réalisables ou même parfois souhaitables. En bref, nous estimons que le véto reflète le réalisme politique dont le Conseil doit faire preuve si nous voulons éviter à l'Organisation le grave dommage qui risquerait de découler d'une confrontation directe de forces politiques irréconciliables au sein des Etats Membres. Bien que nous ayons étudié attentivement les opinions nombreuses et diverses présentées sur cette question par d'autres gouvernements, nous continuons à croire que l'action du Conseil de sécurité doit être basée sur ce qu'il est possible de faire dans le monde d'aujourd'hui.

Certaines délégations ont parlé en cette Commission du rôle qu'un comité spécial pourrait jouer en approfondissant les propositions visant à réviser la Charte ou à accroître l'efficacité des Nations Unies, dans le but de déterminer celles qui pourraient susciter un intérêt ou un appui particulier. La délégation du Canada estime que l'Assemblée générale remplit déjà en grande partie le rôle que pourrait jouer un tel comité. Chaque session de l'Assemblée générale fournit par elle-même l'occasion naturelle d'étudier en profondeur les propositions faites par les Membres sur toute la gamme de nos intérêts et de nos préoccupations internationales. Chaque année, notre ordre du jour nous donne une idée générale de ces intérêts et de ces

.../3

préoccupations. Si nous voulons poursuivre les progrès que nous avons réalisés dans le passé, par exemple en cherchant à améliorer l'environnement, à éliminer le racisme, à aplanir les disparités économiques et à abolir le colonialisme, nous devons continuer à diriger nos efforts vers des solutions pratiques et réalisables. Même si parfois le progrès est modeste ou terriblement lent, une action valable de la part de l'Organisation des Nations Unies sur de nombreux problèmes doit répondre à des besoins précis, sur une base fonctionnelle.

A la lumière de ce qui précède, Monsieur le Président, la délégation du Canada désirerait étudier les nombreuses autres réponses que les Etats Membres apporteront, du moins nous l'espérons, en réponse aux demandes faites par le Secrétaire général conformément aux résolutions 2697(XXV) et 2698(XXVII). Elle désirerait en outre avoir l'occasion de connaître les opinions raisonnées des membres de cette Commission sur une période beaucoup plus longue que celle qu'il nous a été possible de consacrer à l'étude de ce point durant la présente session. Voilà pourquoi la délégation du Canada souhaiterait voir l'inscription de ce point à l'ordre du jour provisoire de la trentième session de L'Assemblée générale, aux fins de son étude appropriée.

CA1
EA 75
-C 55

Government Publications

CANADA

COMMUNIQUÉ

Press Release No 43

Statement in Second Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Ambassador N.F.H. Berlis, the Canadian Representative, on Friday, December 6, 1974.

Charter of Economic Rights and Duties of States

Communiqué de presse n° 43

Déclaration prononcée en Deuxième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'ambassadeur N.F.H. Berlis, représentant du Canada, le vendredi 6 décembre 1974.

Charte des droits et devoirs économiques des Etats

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

My delegation wishes, at the outset, to pay tribute to the bold and statesmanlike initiative of President Echeverria of Mexico in proposing, two years ago, the preparation and adoption of a United Nations Charter on the Economic Rights and Duties of States. We also wish, Mr. Chairman, to express our appreciation for the efforts of the representatives of Mexico who have been charged with the task of leading the negotiations to draft this document. As members of the UNCTAD Working Group on the Charter, we have seen at first hand how skilfully and tirelessly they have carried out their task, and for this we express to them our thanks and our warm admiration.

We wish also, Mr. Chairman, to express our appreciation to the Working Group as a whole. That body, under the chairmanship of Ambassador Castaneda, accomplished a great deal, and we believe this accomplishment deserves to be recognized. The document presented to us, Mr. Chairman, deals with a vast range of exceedingly complicated issues and it is a tribute to the Working Group that it was able to achieve agreement on by far the greater portion of the issues facing it. That it was not able to reach agreement on all issues in the time available to it is an indication of the sensitivity of those issues upon which agreement could not be reached.

Before commenting on particular provisions of the Charter and on Canada's voting position, Mr. Chairman, I wish to underline, once again, the firm support of the Canadian Government for the basic objective of the Charter, namely the formulation of principles and guidelines to enable the international community to establish and maintain an equitable distribution of the world's wealth and thereby to contribute to an international peace based upon justice. This was the objective which guided us in the Working Group and which will continue to guide us when the issues to which the Charter addresses itself are considered here and in other bodies.

I would like now to indicate why the Canadian delegation voted as it did on certain of the fundamental issues of the Charter and on the text before us. I should like to turn first to Chapter II, Article 2, on permanent sovereignty and the treatment of foreign investment and to remind distinguished

.../2

representatives that Canada approaches this Article from the viewpoint of a country which, while a country of origin of a certain amount of foreign investment abroad, receives as host country a far larger amount of such investment from abroad. We are a country in whose economy foreign investment plays a major role and we are thus very much aware of both its advantages and its disadvantages. My Government has only recently enacted legislation to ensure that new foreign investment takes place in a manner which will bring significant economic benefit to Canada.

The text of this article as it appears in document L.1386 presents several difficulties for my Delegation. The United Nations has for a number of years asserted, in various resolutions, the permanent sovereignty of states over their natural resources. Paragraph 1 of Article 2, however, asserts the permanent sovereignty of every state not only over its natural resources but, in addition, over its wealth and economic activities. The paragraph contains no element restricting the territorial application of these concepts. It is thus clearly open to the interpretation that if a state chooses to transfer a portion of its wealth abroad, for example by investing in the economies of other countries, it nevertheless retains full permanent sovereignty over that wealth. I rather doubt that many countries would accept investment on such terms. I can certainly give no assurance that my own country could do so. Indeed, Mr. Chairman, in this respect the unqualified references to full permanent sovereignty over wealth and economic activities are in direct contradiction to later provision of Article 2 which assert the primary jurisdiction of the host state in respect of foreign investment.

Paragraph 2(a) asserts that no State whose nationals invest in a foreign country shall demand privileged treatment for such investors. Our problem here is in determining what, in the view of the sponsors of this text, constitutes privileged treatment. It is not the view of my government that Canadian investors should occupy a privileged position in the economies of the countries in which they invest. But it is our view that, when a host state takes measures against foreign investment, it should not discriminate against Canadian foreign investment, in relation to foreign investment from other sources, and the measures which it applies to all foreign investment should be in accordance with its international obligations. If either of these requirements were not met, my Government would feel it was entitled to raise the matter with the government of the host state and to rely on any relevant principles of international law. We could not consider this as constituting a demand for preferential treatment, but we are not at all confident that all the sponsors of the text in L.1386 share this view.

.../3

I am happy to say that my delegation fully supports the text of paragraph 2(b) of Article 2 respecting the regulation of transnational corporations.

My delegation does not deny the right of a state to nationalize foreign property but it does maintain that this right is conditional upon the payment of compensation. The question of what amount of compensation is just or equitable will naturally depend upon the particular circumstances of each individual case, but my delegation is unable to accept a text which seeks to establish the principle that a state may nationalize or expropriate foreign property without compensation, in effect to confiscate such property. This, in the view of my delegation, is the effect of paragraph 2(c) of Article 2.

I wish to refer now, Mr. Chairman, to an issue which constitutes one of the most important obstacles to my Delegation's support of the Charter as a whole, namely the absence of any reference in Article 2 to the applicability of international law to the treatment of foreign investment. There is, of course, a very relevant distinction between the body of law to be applied in the event of a dispute and the tribunal which is to apply that law. It is clear that, in the absence of a relevant acceptance of the compulsory jurisdiction of the International Court of Justice (in the case of disputes between states) or some other agreement between the parties respecting disputes settlement, jurisdiction in respect of a dispute rests with the appropriate tribunal of the host state.

This does not, however, alter the fact that the host state's measures must be carried out in conformity with its international legal obligations. There is, of course, disagreement among states over whether such obligations arise only from treaties or from principles of customary international law as well. The amendment to Article 2 which my Delegation had the honour of cosponsoring used, deliberately, in paragraph 3, the words "international obligations" rather than "international law" in order to allow both groups of states to maintain their respective positions on this issue.

Even among states which, like Canada, hold the view that there are principles of customary international law which are relevant to the treatment of foreign investment, there is disagreement about the precise content of these principles. Where old law is unjust or ineffective, then it must be changed to reflect the present economic interdependence of states, and the need for the development of the developing countries, which are the two most important facts of economic life in our generation. It had been the hope of my Delegation that this Charter would command the consensus necessary to enable it to contribute to the codification and progressive development of law in this area. Unhappily, this is not the case.

.../4

The third paragraph proposed for Article 2 in document L.1404, prejudged neither the content of international law relating to foreign investment, nor the sources of such law. It merely sought to establish the principle that in this very important area of international relations, the rule of law is to apply among states. We are aware that Chapter I refers to the fulfillment in good faith of international obligations, but the application of this principle to Article 2 is, in the view of my delegation, seriously impaired by the unqualified reference in paragraph 2(c) to the domestic law of the nationalizing state.

I have already said that proposed paragraph 3 merely sought recognition that the rule of law would apply among states in respect of foreign investment. The reason my delegation attaches such importance to this point, Mr. Chairman, is that if we are to achieve and maintain the equitable distribution of the world's wealth which this Charter is intended to promote, a significant flow of private capital from developed to developing countries in the form of investment will be required. This movement of capital will take place only in conditions which provide at least a certain degree of security, which cannot possibly exist if the rule of law is rejected.

It is therefore the view of my delegation, Mr. Chairman, that Article 2 as it appears in document L.1386, far from promoting the development of developing countries, will constitute an obstacle to that development, which the individual countries concerned will have to overcome in seeking to attract the funds required for their development. It is for this reason, Mr. Chairman, that my Delegation is unable to support this Article.

With respect to Article 5, Canada understands the desire of nations to achieve stable and remunerative export earnings. However, as a major exporter and importer of many important commodities, it is the Canadian view that, where international action is required to resolve commodity problems, this should be jointly devised and implemented by exporters and importers.

Canada has supported the text of Article 6 contained in L.1386 because it feels this text approximately reflects the Canadian position on this issue. We interpret the text to mean that just as exporting nations have a responsibility to promote the flow of commercial goods, so too do importing nations have a corresponding and balancing responsibility to facilitate access of goods, including processed and fabricated products.

.../5

Article 15: With respect to Article 15, my delegation was able to vote for the text in L.1386, as Canada has long been a strong supporter of disarmament measures. However, we would note that the concept of a link between disarmament and development financing has for some time been the subject of discussion amongst interested states. Canada, for one, would at this stage of these discussions continue to question the validity of the concept that development funds may be automatically generated by disarmament.

The Canadian delegation abstained from voting on the text of Article 16 in L.1386. We are quite in sympathy with the goals of this Article; we do, however, have reservations with respect to the obligations which the Article would impose on all states to extend assistance to the countries, territories and peoples mentioned. Additionally, we consider the degree of interpretation which may be attached to sub-article two of this Article is far too broad to serve the best purposes of the Charter as a whole, particularly when the important question of the sovereignty of states which are host countries to foreign investments is considered.

Article 19: My delegation was constrained to abstain in the vote on Article 19 in L.1386 for the reason that while generalized preferential, non-reciprocal and non-discriminatory treatment to developing countries may be technically feasible in terms of formulating a mechanism whereby such preferences may be expressed, the extension of preferences in some fields may not be appropriate, e.g. for reasons of health.

My delegation would have been able to accept the text of Article 26 in L.1386 but for the manner in which most-favoured-nation treatment was referred to. Canada recognizes that the exchange of most-favoured-nation treatment may in a great many cases be an appropriate basis for international trade relations. It is Canada's view, however, that the establishment of such a basis is one for the states concerned to work out in each instance between themselves, through the negotiation of either bilateral or multilateral arrangements.

Regarding Article 28, Canada considers that techniques aimed at protecting the terms of trade of developing countries both merit and require detailed examination. However, we have strong doubts on the desirability and feasibility of linking the prices of exports of developing countries to the prices of their imports. The question of linkage involves several difficult and complex issues and has not been considered in depth in various fora; therefore, it is the Canadian view that it would be premature to include this concept in the Charter.

.../6

To sum up, Mr. Chairman, it is a matter of considerable disappointment to my delegation that, after two years of effort by the Working Group, in which Canadian representatives consistently played a leading role, it was not possible to reach agreement on a Charter which engaged the general support of the international community. In view of the unfortunate manner in which this document has been adopted, I must make clear, Mr. Chairman, that in the view of my delegation, the document cannot be considered as a basis for the evolution of international law in the controversial areas where the Charter did not gain general acceptance.

Monsieur le Président, la délégation du Canada désire d'abord rendre hommage au Président Echeverria du Mexique pour l'initiative audacieuse et noble qu'il a prise il y a deux ans en proposant la préparation et l'adoption d'une Charte des Nations Unies sur les droits et devoirs économiques des Etats. Nous tenons également à exprimer notre appréciation à l'égard des efforts des représentants du Mexique, qui ont reçu pour tâche de diriger les négociations menant à la rédaction de ce document. A titre de membres du Groupe de travail de la CNUCED chargé d'élaborer la Charte, nous avons été à même de constater la façon par laquelle ces représentants se sont habilement et inlassablement acquittés de leurs fonctions; voilà pourquoi nous désirons les remercier et les assurer de notre profonde admiration.

Monsieur le Président, nous désirons en outre rendre hommage au Groupe de travail dans son ensemble. Cet organe a réalisé des progrès importants sous la présidence de l'ambassadeur Castaneda; nous estimons que ce haut fait mérite d'être reconnu. Monsieur le Président, le document qui nous a été soumis porte sur une vaste gamme de questions très complexes. Le Groupe de travail peut donc se féliciter d'avoir pu se mettre d'accord sur un grand nombre de questions qu'il a dû aborder. Le fait qu'il n'ait pu se mettre d'accord sur toutes les questions durant la période dont il disposait reflète la complexité des questions qui sont demeurées en suspens.

Monsieur le Président, avant de faire des observations sur toute disposition de la Charte et sur la position du Canada lors du vote, j'aimerais réitérer le ferme appui du Gouvernement du Canada à l'égard de l'objectif fondamental de la Charte, à savoir la formulation de principes et de lignes de conduite qui permettraient à la communauté internationale d'établir et de maintenir une répartition équitable des richesses mondiales et ainsi favoriser l'avènement d'une paix internationale fondée sur l'équité. Cet objectif a guidé le Groupe de travail; il continuera d'orienter nos discussions lorsque nous aborderons ici même et dans d'autres organismes l'étude des questions auxquelles la Charte s'adresse.

J'aimerais maintenant expliquer le vote de la délégation du Canada sur certaines questions fondamentales de la Charte ainsi que sur le document dont nous sommes maintenant saisis. J'aimerais d'abord me reporter à l'Article 2 du Chapitre II qui a trait à la souveraineté permanente et au traitement des investissements étrangers. Je désire rappeler aux distingués représentants que le Canada envisage cet article du point de vue d'un pays qui, même s'il investit dans une certaine mesure à l'étranger, reçoit de l'étranger des investissements beaucoup plus importants comme pays hôte. Les investissements étrangers jouent un rôle important dans l'économie canadienne; nous sommes ainsi fort conscients des avantages et des inconvénients inhérents

.../2

à de tels investissements. Le Gouvernement du Canada n'a que récemment adopté une législation visant à ce que les nouveaux investissements étrangers s'effectuent d'une façon qui procure des avantages économiques importants pour le Canada.

Le texte de cet article qui figure au document L.1386 pose plusieurs difficultés à la délégation du Canada. Depuis un certain nombre d'années, les Nations Unies ont soutenu dans diverses résolutions la souveraineté permanente de l'Etat sur ses ressources naturelles. Toutefois, le paragraphe 1 de l'Article 2 stipule la souveraineté permanente de tout Etat, non seulement sur ses ressources naturelles mais également sur ses richesses et sur ses activités économiques. Ce paragraphe ne renferme aucun élément qui restreindrait l'application territoriale de ces notions. Il y a donc tout lieu de supposer que si un Etat choisit de transférer une partie de ses richesses à l'étranger, en investissant par exemple dans l'économie d'autres pays, il ne continue pas moins d'exercer une souveraineté permanente sur cette partie de ses richesses. Je doute que nombre de pays acceptent de recevoir des investissements à de telles conditions. Je ne puis certes vous donner l'assurance que le Canada pourrait se plier à ces exigences. A cet égard, Monsieur le Président, les références expresses à la notion de la souveraineté entière et permanente sur les richesses et les activités économiques entrent en contradiction directe avec les autres dispositions de l'Article 2, lesquelles confèrent à l'Etat hôte la juridiction première au chapitre des investissements étrangers.

L'alinéa a) du paragraphe 2 stipule qu'aucun Etat dont les ressortissants investissent dans un pays étranger n'exigera pour eux de traitement privilégié. Le problème consiste à savoir ce qui constitue, de l'opinion des parrains du texte, un traitement privilégié. Notre Gouvernement n'est pas d'avis que les Canadiens devraient occuper une position privilégiée dans l'économie du pays où ils investissent. Il estime toutefois que l'Etat hôte qui prend des mesures contre les investissements étrangers ne devrait pas exercer une discrimination à l'égard des investissements canadiens par rapport aux investissements provenant d'autres sources et que les mesures appliquées aux investissements étrangers devraient être conformes aux obligations internationales de cet Etat. Advenant que l'une ou l'autre de ces exigences ne soit pas respectée, le Gouvernement du Canada juge qu'il serait en droit de porter la question à l'attention du gouvernement du pays hôte et de recourir à tout principe pertinent du droit international. Nous ne pourrions considérer ce geste comme une demande de traitement préférentiel, mais nous ne sommes aucunement convaincus que tous les parrains du texte du document L.1386 partagent cette opinion.

.../3

Je suis heureux d'affirmer que la délégation du Canada appuie à part entière le texte de l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'Article 2 concernant la réglementation des activités des sociétés transnationales.

La délégation du Canada ne nie pas le droit d'un Etat de nationaliser les biens étrangers, mais elle soutient que l'exercice de ce droit doit supposer le versement d'une indemnité. Le montant juste et équitable de l'indemnité à verser dépendra évidemment des circonstances particulières entourant chaque cas; notre délégation ne peut toutefois accepter un texte qui cherche à établir le principe selon lequel un Etat peut nationaliser ou exproprier les biens étrangers sans indemnisation, ou, en d'autres termes, confisquer de tels biens. De l'avis de la délégation du Canada, l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'Article 2 favoriserait cet état de choses.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant me reporter à une question qui constitue l'un des obstacles les plus importants à l'appui de notre délégation à l'endroit de la Charte dans son ensemble, à savoir l'absence à l'Article 2 de quelque référence que ce soit concernant l'applicabilité du droit international pour ce qui est du traitement des investissements étrangers. Il existe évidemment une distinction marquée entre le genre de législation qui s'appliquerait en cas de différend et le tribunal qui serait chargé d'appliquer cette législation. En l'absence d'une acceptation pertinente de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, dans le cas des différends entre les Etats, ou d'une autre forme d'accord entre les parties au sujet du règlement des différends, il est manifeste que la juridiction relative à tout différend relève du tribunal approprié du pays hôte.

Il ne demeure pas moins que l'Etat hôte doit appliquer ses mesures en conformité avec ses obligations juridiques internationales. Les Etats ne peuvent évidemment s'entendre sur la question de savoir si ces obligations ne sont contractées qu'aux termes de traités ou si elles sont également dictées par des principes du droit international coutumier. L'amendement de l'Article 2 que la délégation du Canada a eu l'honneur de coparrainer utilise de façon délibérée au paragraphe 3 l'expression "obligations internationales" au lieu de "droit international" pour permettre aux deux groupes d'Etats de conserver leur position respective sur cette question.

Certains Etats, comme le Canada, estiment qu'il existe des principes du droit international coutumier se rapportant au traitement des investissements étrangers; ils ne peuvent toutefois s'entendre sur le contenu précis de ces principes. Le cas échéant, il faut changer une ancienne loi qui se révélerait injuste ou inefficace afin de refléter l'interdépendance économique

.../4

actuelle des Etats et la nécessité de procéder au développement des pays en voie de développement, deux réalités très importantes de la vie économique de la génération actuelle. La délégation du Canada espérait que la présente Charte appelerait le consensus nécessaire pour lui permettre de contribuer à la codification et à l'élaboration progressive du droit dans ce domaine. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

Le troisième paragraphe proposé pour l'Article 2 dans le document L.1404 ne préjugeait pas du contenu de la partie du droit international se rapportant aux investissements étrangers ou des sources de ce droit. Il cherchait simplement à établir le principe selon lequel la règle de droit devrait s'appliquer entre les Etats dans ce secteur très important des relations internationales. Nous sommes conscients du fait que le Chapitre premier fait allusion à l'exécution de bonne foi des obligations internationales, mais nous estimons que l'application de ce principe à l'Article 2 est sérieusement entravée par la référence expresse à l'alinéa c) du paragraphe 2 à la législation nationale de l'Etat qui prend des mesures de nationalisation.

J'ai déjà mentionné que le paragraphe 3 proposé ne cherchait qu'à faire reconnaître l'application de la règle de droit entre les Etats dans le cas des investissements étrangers. Monsieur le Président, la délégation du Canada accorde une très grande importance à ce point pour la raison suivante: la réalisation et le maintien de la répartition équitable des richesses mondiales que la présente Charte cherche à promouvoir nécessitera des apports importants de capitaux privés sous la forme d'investissements des pays développés vers les pays en voie de développement. Ce mouvement de capitaux ne pourra se faire que dans des conditions offrant à tout le moins une sécurité relative; cette sécurité ne saurait exister si la règle de droit est rejetée.

En conséquence, Monsieur le Président, la délégation du Canada est d'avis que l'Article 2 du document L.1386, loin de servir le développement des pays en voie de développement, constituera plutôt à cet égard un obstacle que chaque pays intéressé devra surmonter dans sa recherche des capitaux nécessaires à son développement. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, la délégation du Canada ne peut appuyer cet article.

En ce qui a trait à l'Article 5, le Canada comprend le désir des nations de réaliser des bénéfices stables et rémunérateurs au chapitre des exportations. A titre de pays importateur et exportateur de nombre de produits de base importants, le Canada estime toutefois que les importateurs et les exportateurs devraient élaborer et appliquer conjointement toute action internationale qui pourrait s'avérer nécessaire pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base.

.../5

Le Canada a appuyé le texte de l'Article 6 du document L.1386 parce qu'il juge que cette formulation reflète approximativement la position du Canada sur cette question. Selon notre interprétation de ce texte, les nations exportatrices doivent favoriser le courant régulier des produits commerciaux; les nations importatrices doivent toutefois faciliter dans la même mesure l'accès aux produits, y compris les produits transformés et manufacturés.

La délégation du Canada a voté en faveur du texte de l'Article 15 étant donné que notre pays est depuis longtemps un fervent partisan des mesures de désarmement. Nous désirons toutefois noter que la notion d'un lien entre le désarmement et le financement du développement a fait depuis un certain temps l'objet de discussions entre les Etats intéressés. Au stade actuel des discussions, le Canada continuerait pour sa part de douter de la validité de la notion voulant que le désarmement puisse libérer automatiquement des ressources affectées au développement.

La délégation du Canada s'est abstenue sur le texte de l'Article 16. Nous souscrivons dans une large mesure aux objectifs de cet Article, mais nous entretenons certaines réserves à l'égard des obligations qu'il imposerait à tous les Etats de fournir une aide aux pays, aux territoires et aux populations mentionnés. En outre, nous considérons que le niveau d'interprétation qui pourrait se rattacher au paragraphe 2 de cet article est beaucoup trop global pour servir les objectifs les plus importants de la Charte dans son ensemble, notamment lorsqu'il s'agit de la question importante de la souveraineté des Etats hôtes sur les investissements étrangers qu'ils reçoivent.

La délégation du Canada a été obligée de s'abstenir lors du vote sur l'Article 19 du document L.1386 car, bien qu'il soit techniquement possible d'accorder aux pays en voie de développement un traitement préférentiel généralisé, sans réciprocité ni discrimination en formulant un mécanisme par lequel ces préférences pourraient être exprimées, il reste que l'incorporation de ces préférences dans d'autres secteurs pourrait ne pas être appropriée.

La délégation du Canada aurait été en mesure d'accepter le texte de l'Article 26, n'eut été la façon d'introduire la référence au traitement de la nation la plus favorisée. Le Canada reconnaît que l'échange de ce traitement peut, dans de nombreux cas, constituer une base appropriée aux relations commerciales internationales. Il estime toutefois qu'il revient dans chaque cas aux Etats intéressés d'élaborer cette base d'un commun accord par la voie de négociations menant à des arrangements bilatéraux ou multilatéraux.

.../6

En ce qui concerne l'Article 28, le Canada considère que les mesures visant à protéger les termes de l'échange des pays en voie de développement méritent et exigent un examen détaillé. Nous doutons fortement toutefois de la désirabilité et de la faisabilité d'ajuster les prix des exportations des pays en voie de développement par rapport aux prix de leurs importations. Cette question d'ajustement comporte plusieurs points difficiles et complexes et elle n'a pas été discutée à fond dans les divers centres de discussions; en conséquence, le Canada estime qu'il serait prématuré d'inclure cette notion dans la Charte.

En guise de conclusion, Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que la délégation du Canada est profondément déçue du fait que, après deux ans d'efforts de la part du Groupe de travail au sein duquel les représentants du Canada ont continuellement joué un rôle de premier plan, il a été impossible de se mettre d'accord sur une Charte qui bénéficiait de l'appui général de la communauté internationale. Etant donné la façon regrettable avec laquelle ce document a été adopté, je me dois d'affirmer, Monsieur le Président, qu'aux yeux de la délégation du Canada, la Charte ne peut être considérée comme un fondement de l'évolution du droit international dans les secteurs controversés au sein desquels elle n'a pas reçu une acceptation générale.

CA1
EA 75
-C 55

CANADA

communiqué

Press Release No. 44

Statement in Plenary of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. Dr. Saul F. Rae, Ambassador and Permanent Representative of Canada to the United Nations, on Monday December 9, 1974

Decolonization

Communiqué de presse n° 44

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par Son Excellence M. Saul F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le lundi 9 décembre 1974

La décolonisation

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. President,

This year the colonial situation in Africa has undergone important and far-reaching changes. The Republic of Guinea-Bissau has taken its place as a sovereign and independent member of this organization. The General Assembly early in this session heard the historic interventions of the President of Portugal, and of that country's Foreign Minister, which affirmed Portugal's commitment to early and complete decolonization. Last week, Dr. Almeido Santos, Minister of Interterritorial Affairs of Portugal, gave us details of the substantial and rapid progress which has been made towards the formation of provisional governments in the remaining African territories administered by Portugal, and the information that Mozambique, Angola, Cape Verde, Sao Tome and Principe will be fully independent before the end of 1975.

Mr. President,my country has consistently supported the right of peoples under colonial rule to self-determination and independence; and we are very pleased that these basic rights, too long denied to the peoples of the territories administered by Portugal, are finally being recognized and accorded to them. Canada has been very much encouraged by the forthcoming attitude and policies of the Portuguese Government. My delegation wishes to commend the Portuguese authorities for their policies, to support wholeheartedly their enlightened attitudes, and to offer our moral support for their current and rapid application of the policies to which they have committed themselves.

At the same time, we are encouraged by the reactions of the various liberation movements to the changed situation. After centuries of colonial rule and repression, after years of conflict and hostility, it can be no simple matter to accept as real the words of peace, friendship, reconciliation and respect addressed to them by former adversaries. That suspicions are being overcome, and that cooperation has been able to commence, is in itself a major accomplishment for both sides. It is our most sincere hope that the lines of communication and cooperation that have now been forged will be extended and strengthened. This is important not only for the Portuguese people and the peoples of their former colonial territories; it is important also for the development of peace and progress in the rest of the world.

Mr. President, it is evident that new forces have been set in motion in Southern Africa. The "winds of change" have once again begun to be felt, and this, with increasing force. The minority regimes that control South Africa and Rhodesia cannot ignore these new forces or fail to recognize their importance. The colonial and racist domination of Namibia and of the African peoples of Rhodesia and South Africa cannot continue indefinitely. Can the minority regimes still fail to understand the need to rebuild and reconstruct the foundations of their existence in Southern Africa?

I said earlier that my country has consistently supported the rights of self-determination and independence for the peoples living under oppressive colonial rule. The United Nations has played

an active role in promoting and assisting the decolonization process: Canada has supported, and will continue to support, realistic efforts of this and other international organizations to encourage and facilitate decolonization. We have recognized that the liberation movements of the various territories under colonial domination represent the legitimate aspirations of a significant proportion of their peoples, and we support their right to be heard in deliberations concerning their countries.

Canada, does not support the use of violence to bring about realization of the common goals we all share. It is our firm belief that lasting and meaningful changes can best be brought about by peaceful means; resort to violence could only make the long-term problems of Southern Africa even more difficult to resolve.

Canada does not support the military activities of the various liberation movements. We are, however, deeply concerned about the material conditions of life of the indigenous populations of the remaining areas of colonial and racial rule. It was for this reason that my government earlier this year announced its policy of expanded humanitarian aid in Southern Africa - a policy which envisaged granting humanitarian assistance, through reputable Canadian non-governmental organizations and other international organizations, to the peoples of that area. Despite unavoidable delays in obtaining parliamentary approval of the policy, we are now able to implement it. In fact, the first grants under this policy (totalling over $200,000) were approved last week.

Mr. Chairman, the policy I have just referred to is new, but Canada has for many years past provided humanitarian aid to the peoples of Southern Africa through the UN, other international organizations and non-governmental organizations. This year, our contributions to the United Nations Educational and Training Programme for South Africa, the International University Exchange Fund, the Commonwealth Scholarship programme for Rhodesia and the Trust Fund for South Africa, among others, have totalled more than $630,000. Our bilateral assistance programme to the free nations of Southern Africa is substantial. This year our bilateral aid programmes for the six independent African countries bordering the territories which remain under minority regimes or are not yet independent, total in loans and grants over $60 million. The main object of these programmes is, of course, to cooperate and assist in the economic and social development of these countries; but we consider our contribution to their development also as a rebuke to the minority regimes in Southern Africa, and as a means also of strengthening the economies of independent African countries, making them better able to cope with the multitude of challenges that face them.

As I said earlier, the situation in Southern Africa has drastically changed. This evolution hopefully will proceed during the months ahead. It is Canada's firm intention to continue to support all efforts to bring about conditions wherein all the peoples of the area will enjoy their basic human rights. We shall do what we can to further this process both through the U.N. and

its agencies and through our bilateral programmes and contacts.

Mr. Chairman, I have referred mainly to the colonial situation in Southern Africa, because it is there that the gravest and most blatant colonial oppression still exists in the world today. It is there that the major force of all our collective concern and efforts has been directed. And it is there that our attention should rightfully remain centred until the remaining colonial situations are settled.

Yet, there exist colonial situations in other parts of Africa and in other parts of the world. The fact that most of these are in small areas with small populations does not in any way lessen our responsibility to see that rights of their populations to determine their own future are accorded to them. We have, however, been careful to point out that self-determination does not always mean independence - particularly in respect of certain small territories, which may consider that their limited human and material resources make independent status impracticable or unattractive. We believe that the U.N. and all member countries have a responsibility to ensure that the freely expressed wishes and rights of all colonial peoples are respected.

Monsieur le Président, la situation coloniale en Afrique a subi des transformations importantes et de grande portée cette année. La République de Guinée-Bissau a pris place au rang des membres souverains et indépendants de cette Organisation. Plus tôt au cours de la présente session, l'Assemblée générale a pu entendre les interventions historiques du Président et du ministre des Affaires étrangères du Portugal, qui ont affirmé la volonté de leur pays de procéder sous peu à une décolonisation complète. La semaine dernière, M. Almeido Santos, ministre des Affaires inter-Territoire du Portugal, nous a donné un exposé détaillé des progrès importants et rapides qui ont été réalisés en ce qui concerne la formation de gouvernements provisoires dans les territoires africains demeurant sous administration portugaise; il a également affirmé que le Mozambique, l'Angola, le Cap-Vert, Sao Tomé et Principe accéderont à l'indépendance totale avant la fin de 1975.

Monsieur le Président, le Canada a continuellement appuyé le droit des peuples sous administration coloniale à l'autodétermination et à l'indépendance; il se réjouit vivement du fait que ces droits fondamentaux, depuis si longtemps refusés aux populations des territoires administrés par le Portugal, sont maintenant reconnus et leur sont finalement accordés. L'attitude et la politique de coopération adoptées par le Gouvernement du Portugal constituent une très grande source d'encouragement pour le Canada. Notre délégation désire féliciter les autorités portugaises de cette politique, donner son plein appui à leur attitude éclairée et leur fournir l'appui moral nécessaire à la mise en application rapide de cette politique envers laquelle elles se sont engagées.

Les réactions manifestées par les divers mouvements de libération face à la nouvelle situation constituent également pour nous une source d'encouragement. Après des siècles d'administration et de répression coloniales, après des années de conflit et d'hostilité, il peut leur être difficile d'accepter comme vraies les expressions de paix, d'amitié, de réconciliation et de respect que leur adressent d'anciens adversaires. L'élimination de la méfiance et l'amorce possible d'une coopération constituent en elles-mêmes un progrès important pour les deux parties. Nous espérons sincèrement que l'on étendra et renforcera les réseaux de communications et de coopération maintenant établis. Cette mesure revêt une importance particulière non seulement pour le peuple portugais et les populations de ses anciens territoires coloniaux, mais également en ce qui concerne le développement de la paix et la réalisation de nouveaux progrès dans d'autres parties du monde.

...2

Monsieur le Président, nous croyons fermement que de nouvelles forces ont été mises en branle en Afrique australe. Au cours de la dernière décennie, les "vents de la transformation" se sont faits sentir avec une force de plus en plus vive. Les régimes minoritaires qui contrôlent l'Afrique du Sud et la Rhodésie ne peuvent négliger ces nouvelles forces ou ne pas reconnaître leur importance. La domination coloniale et raciste à laquelle sont soumises la population de la Namibie et les populations africaines de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud ne peut se poursuivre indéfiniment. Les régimes blancs peuvent-ils se refuser de comprendre la nécessité de reconstruire les fondements de leur existence en Afrique australe?

J'ai affirmé précédemment que le Canada a constamment appuyé les droits à l'autodétermination et à l'indépendance des populations vivant sous une administration coloniale oppressive. Les Nations Unies ont joué un rôle actif en favorisant et en aidant le processus de décolonisation; le Canada a appuyé et continuera d'appuyer les efforts réalistes déployés par cette Organisation et toute autre organisation internationale visant à encourager et à faciliter la décolonisation. Nous avons reconnu que les mouvements de libération des divers territoires sous domination coloniale représentent les aspirations légitimes d'une grande partie de leurs populations et nous supportons leur droit de prendre la parole lors des délibérations se rapportant à leur pays.

Le Canada ne peut toutefois pas appuyer le recours à la violence comme moyen d'entraîner la réalisation des objectifs que nous nous fixons tous. Nous croyons fermement que des moyens pacifiques sont le plus en mesure de donner lieu à des transformations durables et significatives; le recours à la violence ne peut que rendre plus complexe la solution des problèmes à long terme de l'Afrique australe.

En conséquence, le Canada n'a pu appuyer les activités militaires des divers mouvements de libération. Il se préoccupe toutefois profondément des conditions matérielles dans lesquelles vivent les populations autochtones des régions qui demeurent sous administration coloniale et raciale. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement du Canada a annoncé plus tôt cette année un programme d'aide humanitaire élargie en Afrique australe; ce programme prévoit la fourniture de l'aide aux populations de cette région, par l'entremise d'organisations non gouvernementales canadiennes de bonne réputation et d'autres organisations internationales. Nous sommes maintenant en mesure de mettre ce programme en oeuvre, en dépit des délais inévitables occasionnés par l'obtention de l'autorisation parlementaire à cette fin. En fait, les premières subventions accordées dans le cadre de ce programme ont été approuvées la semaine dernière; elles se chiffrent à plus de 200,000 dollars.

Monsieur le Président, le programme auquel je viens de faire allusion est nouveau; le Canada offre toutefois depuis nombre d'années un programme d'aide humanitaire soutenue aux populations de l'Afrique australe par l'entremise des Nations Unies, d'autres organisations internationales et non gouvernementales. Cette année, notre contribution au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, au Fonds d'échanges universitaires internationaux, au programme de bourses d'études du Commonwealth pour la Rhodésie, au fonds d'affectations spéciales pour l'Afrique du Sud, entre autres, ont totalisé plus de 630,000 dollars. Notre programme d'aide bilatérale destinée aux nations libres de l'Afrique australe est également important. Cette année, notre programme d'aide bilatérale aux six pays africains indépendants qui bordent les territoires demeurant sous régime minoritaire et n'ayant pas encore accédé à l'indépendance s'est chiffré à plus de 60 millions de dollars, sous forme de subventions et de prêts. Ces programmes ont pour objectif premier de coopérer et d'aider au développement économique et social de ces pays; nous considérons également notre contribution à leur développement comme une critique adressée aux régimes minoritaires de l'Afrique australe et comme un moyen de renforcer l'économie des nations africaines indépendantes, de façon à les rendre plus aptes à faire face aux très nombreux défis qu'elles doivent relever.

Ainsi que je l'ai mentionné auparavant, la situation en Afrique australe s'est transformée de façon radicale. Cette évolution, nous l'espérons, se poursuivra dans les mois à venir. Le Canada a la ferme intention de continuer d'appuyer tous les efforts visant à faire naître des conditions au sein desquelles toutes les populations de cette région pourront jouir de leurs droits fondamentaux. Nous ferons tout en notre pouvoir pour favoriser ce processus, tant par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes que par la voie de nos relations et de nos programmes sur le plan bilatéral.

Monsieur le Président, j'ai fait principalement allusion à la situation coloniale qui règne en Afrique australe parce que c'est dans cette partie du monde que subsiste à l'heure actuelle l'oppression coloniale la plus grave et la plus manifeste. C'est là que la principale force de nos préoccupations et de nos efforts collectifs a été dirigée. C'est là que notre attention devrait demeurer rivée jusqu'à ce que la situation des autres pays sous administration coloniale soit réglée.

Et pourtant, il existe d'autres situations coloniales dans d'autres régions de l'Afrique et dans d'autres parties du monde. La plupart de ces situations se présentent heureusement dans de petites régions faiblement peuplées. Cela ne diminue toutefois en rien notre responsabilité de veiller à ce que ces

personnes puissent jouir du droit de déterminer leur propre avenir. Nous avons toutefois pris soin de souligner que l'autodétermination ne veut pas toujours signifier l'indépendance, notamment dans le cas de certains petits territoires. Ceux-ci peuvent en effet estimer que leurs ressources humaines et matérielles limitées rendent la notion d'un statut indépendant irréalisable ou peu attrayante. Nous croyons que les Nations Unies et tous ses pays membres se doivent de veiller à ce que les désirs et les droits de toutes les populations coloniales soient respectés.

CA1
EA 75
-C 55

MARK S. ARCHIVE

CANADA

communiqué

Press Release No 45

Statement in Plenary of the 29th Session of the United Nations General Assembly by Senator The Honourable H. W. Hays, the Canadian Representative, on Thursday, December 12, 1974.

Charter of Economic Rights and Duties.

Communiqué de presse n° 45

Déclaration prononcée en séance plénière de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'honorable sénateur H. W. Hays, représentant du Canada, le jeudi 12 décembre 1974.

Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

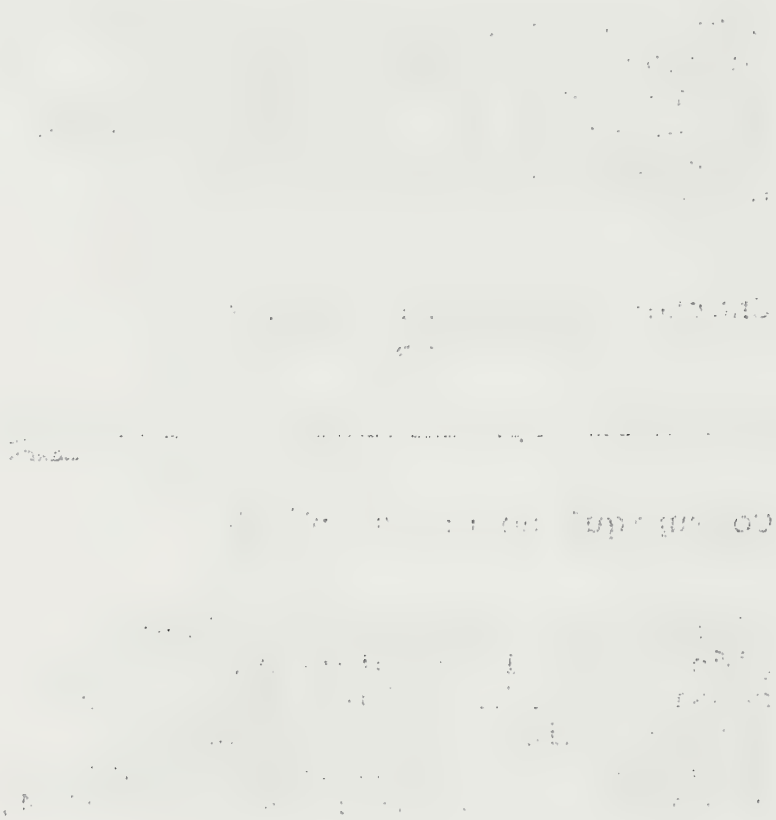

My Delegation wishes, at the outset, to pay tribute as we did in the Second Committee, to the bold and statesman-like initiative of President Acheverria of Mexico in proposing, two years ago, the preparation and adoption of a United Nations Charter on the Economic Rights and Duties of States.

The document presented to us, Mr. President, deals with a vast range of exceedingly complex issues and it is a tribute to the tireless efforts of those who participated actively in the negotiations on it that agreement was achieved on by far the greater portion of the issues facing them. That agreement was not reached on all issues in the time available, is a clear indication of the sensitivity of those issues. In this connection, I should note that we were among those delegations which favoured some extension of the negotiating timetable of the Charter in the hope that this might permit a fully agreed text to emerge.

Mr. President, I wish to underline, once again, the firm support of the Canadian Government for the basic objective of the Charter, namely the formulation of principles and guidelines to enable the international community to establish and maintain an equitable distribution of the world's wealth and thereby to contribute to an international peace based upon justice. This was the objective which guided us in the negotiations on the Charter and which will continue to guide us when the issues to which the Charter addresses itself are considered here and in other bodies.

Mr. President, the Canadian Delegation took considered positions on certain of the fundamental issues in the Charter. I should like to turn first to Chapter II, Article 2, on permanent sovereignty and the treatment of foreign investment and to remind distinguished representatives that Canada approaches this Article from the viewpoint of a country which, while a country of origin of a certain amount of foreign investment abroad, receives as host country a far larger amount of such investment from abroad.

We are a country in whose economy foreign investment plays a major role and we are thus very much aware of both its advantages and its disadvantages. My Government has only recently enacted legislation to ensure that new foreign investment takes place in a manner which will bring significant economic benefit to Canada.

The text of this Article, Article 2, as it appears in Document L.1386 presents several difficulties for my Delegation. The United Nations has for a number of years asserted, in various resolutions, the permanent sovereignty of states over their natural resources. Paragraph 1 of Article 2, however, asserts the permanent sovereignty of every state not only over its natural resources but, in addition, over its wealth and economic activities. The paragraph contains no element restricting the territorial application of these concepts. It is thus clearly open to the interpretation that if a state chooses to transfer a portion of its wealth abroad, for example by investing in the economies of other countries, it nevertheless retains full permanent sovereignty over that wealth. I rather doubt that many countries would accept investment on such terms. I can certainly give no assurance that my own country

could do so. Indeed, Mr. President, in this respect the unqualified references to full permanent sovereignty over wealth and economic activities are in direct contradiction to later provisions of Article 2 which assert the primary jurisdiction of the host state in respect of foreign investment.

Paragraph 2(a) asserted in its original version that no State whose nationals invest in a foreign country shall demand privileged treatment for such investors. Our problem here was in determining what, in the view of the sponsors of this text, constituted privileged treatment. It is not the view of my Government that Canadian investors should occupy a privileged position in the economies of the countries in which they invest. But it is our view that, when a host state takes measures against foreign investment, it should not discriminate against Canadian foreign investment in relation to foreign investment from other sources, and the measures which it applies to all foreign investment should be in accordance with its international obligations. If either of these requirements were not met, my Government would feel it was entitled to raise the matter with the government of the host state and to rely on any relevant principles of international law. We could not consider this as constituting a demand for preferential treatment, but we are not at all confident that all the sponsors of the text in L.1386 share this view. Our problem was not solved by the amendment made to this text.

I am happy to say that my Delegation fully supports the text of paragraph 2(b) of Article 2 respecting the regulation of transnational corporations.

As for paragraph 2(c), my Delegation does not deny the right of a state to nationalize foreign property but it does maintain that this right is conditional upon the payment of compensation The question of what amount of compensation is just or equitable will naturally depend upon the particular circumstances of each individual case, but my Delegation is unable to accept a text which seeks to establish the principle that a state may nationalize or expropriate foreign property without compensation, in effect to confiscate such property. This, in the view of my Delegation, is the effect of paragraph 2(c) of Article 2.

I wish to refer now, Mr. President, to an issue which constitutes one of the most important obstacles to my Delegation's support of the Charter as a whole, namely the absence of any reference in Article 2 to the applicability of international law to the treatment of foreign investment. There is, of course, a very relevant distinction between the body of law to be applied in the event of a dispute and the tribunal which is to apply that law. It is clear that, in the absence of a relevant acceptance of the compulsory jurisdiction of the International Court of Justice (in the case of disputes between states) or some other agreement between the parties respecting disputes settlement, jurisdiction in respect of a dispute rests with the appropriate tribunal of the host state.

. . . . 3

This does not, however, alter the fact that the host state's measures must be carried out in conformity with its international legal obligations. There is, of course, disagreement among states over whether such obligations arise only from treaties or from principles of customary international law as well. The amendment to Article 2 which my Delegation had the honour of co-sponsoring used deliberately in paragraph 3, the words "international obligations" rather than "international law" in order to allow both groups of states to maintain their respective positions on this issue.

Even among states which, like Canada, hold the view that there are principles of customary international law which are relevant to the treatment of foreign investment, there is disagreement about the precise content of these principles. Where old law is unjust or ineffective, then it must be changed to reflect the present economic interdependence of states and the need for the development of the developing countries, which are the two most important facts of economic life in our generation. It had been the hope of my Delegation that this Charter would command the consensus necessary to enable it to contribute to the codification and progressive development of law in this area. Unhappily, this is not the case.

The third paragraph proposed for Article 2 in Document L.1404, prejudged neither the content of international law relating to foreign investment, nor the sources of such law. It merely sought to establish the principle that in this very important area of international relations, the rule of law is to apply among states. We are aware that Chapter 1 refers to the fulfillment in good faith of international obligations, but the application of this principle to Article 2 is, in the view of my Delegation, seriously impaired by the unqualified reference in paragraph 2(c) to the domestic law of the nationalizing state.

I have already said that the proposed paragraph 3 merely sought recognition that the rule of law would apply among states in respect of foreign investment. The reason my Delegation attaches such importance to this point, Mr. President, is that if we are to achieve and maintain the equitable distribution of the world's wealth which this Charter is intended to promote a significant flow of private capital from developed to developing countries in the form of investment will be required. This movement of capital will take place only in conditions which provide at least a certain degree of security, which cannot possibly exist if the rule of law is rejected.

It is therefore the view of my Delegation, Mr. President, that Article 2 as it appears in Document L.1386, far from promoting the development of developing countries, will constitute an obstacle to that development, which the individual countries concerned will have to overcome in seeking to attract the funds required for their development. It is for this reason, Mr. President, that my Delegation is unable to support this Article.

With respect to Article 5, Canada understands the desire of nations to achieve stable and remunerative export earnings. However, as a major exporter and importer of many important

commodities, it is the Canadian view that, where international action is required to resolve commodity problems, this should be jointly devised and implemented by exporters and importers.

Canada has supported the text of Article 6 contained in L.1386 because it feels this text approximately reflects the Canadian position on this issue. We interpret the text to mean that just as exporting nations have a responsibility to promote the flow of commercial goods, so too do importing nations have a corresponding and balancing responsibility to facilitate access of goods, including processed and fabricated products.

With respect to Article 15, my Delegation was able to vote for the text in L.1386, as Canada has long been a strong supporter of disarmament measures. However, we would note that the concept of a link between disarmament anddevelopment financing has for some time been the subject of discussion amongst interested states. Canada, for one, would at this stage of these discussions continue to question the validity of the concept that development funds may be automatically generated by disarmament.

The Canadian Delegation abstained on the text of Article 16. We are quite in sympathy with the goals of this Article. We do, however, have reservations with respect to the obligations which the article would impose on all states to extend assistance to the countries, territories, and peoples mentioned. Additionally, we consider the degree of interpretation which may be attached to sub-article two of this article is far too broad to serve the best purposes of the Charter as a whole, particularly when the important question of the sovereignty of states which are host countries to foreign investments is considered.

My Delegation was constrained to abstain in the vote on Article 19 for the reason that while generalized preferential, non-reciprocal, and non-discriminatory treatment to developing countries may be technically feasible in terms of formulating a mechanism whereby such preferences may be expressed, the extension of preferences in some fields may not be appropriate.

My Delegation would have been able to accept the text of Article 26 but for the manner in which most-favoured-nation treatment was referred to. Canada recognizes that the exchange of most-favoured-nation treatment may in a great many cases be an appropriate basis for international trade relations. It is Canada's view, however, that the establishment of such a basis is one for the states concerned to work out in each instance between themselves, through the negotiation of either bilateral or multilateral arrangements.

Regarding Article 28, Canada considers that techniques aimed at protecting the terms of trade of developing countries both merit and require detailed examination. However, we have strong doubts on the desirability and feasibility of linking the prices of exports of developing countries to the prices of their imports. The question of linkage involves several difficult and complex issues and has not been considered in depth in various fora; therefore, it is the

. . . . 5

Canadian view that it would be premature to include this concept in the Charter.

To sum up, Mr. President, it is a matter of considerable disappointment to my Delegation that, after two years of effort by the UNCTAD Working Group on the Charter in which Canadian Representatives consistently played a leading role, it was not possible to reach agreement on a Charter which engaged the general support of the international community. In view of the manner in which this document has been adopted, I must make clear, Mr. President, that in the view of my Delegation, the document cannot be considered as a basis for the evolution of international law in the controversial areas where the Charter did not gain general acceptance.

La délégation du Canada désire d'abord, comme elle l'a fait en Deuxième Commission, rendre hommage au Président Echeverria du Mexique pour l'initiative audacieuse et noble qu'il a prise il y a deux ans en proposant la préparation et l'adoption d'une Charte des Nations Unies sur les droits et devoirs économiques des Etats.

Monsieur le Président, le document qui nous a été soumis porte sur une vaste gamme de questions très complexes. Ceux qui ont participé activement aux négociations entourant l'élaboration de cette Charte peuvent donc se féliciter d'avoir pu, grâce à leurs efforts soutenus, se mettre d'accord sur un grand nombre de questions qu'ils ont dû aborder. Le fait qu'ils n'aient pu se mettre d'accord sur toutes les questions, durant la période dont ils disposaient, reflète la complexité de celles-ci. A cet égard, j'aimerais noter que la délégation du Canada était au nombre de celles qui favorisaient une prorogation relative du calendrier des négociations concernant la Charte, en espérant que cette mesure pourrait permettre aux intéressés de s'entendre sur toutes les dispositions du document.

Monsieur le Président, je désire réitérer le ferme appui du Gouvernement du Canada à l'égard de l'objectif fondamental de la Charte, à savoir la formulation de principes et de lignes de conduite qui permettraient à la communauté internationale d'établir et de maintenir une répartition équitable des richesses mondiales et ainsi favoriser l'avènement d'une paix internationale fondée sur l'équité. Cet objectif nous a guidés lors des négociations concernant la Charte; il continuera d'orienter nos discussions lorsque nous aborderons ici même et dans d'autres organismes l'étude des questions auxquelles la Charte s'adresse.

Monsieur le Président, la délégation du Canada a adopté une position raisonnée sur certaines questions fondamentales de la Charte. J'aimerais d'abord me reporter à l'Article 2 du Chapitre II qui a trait à la souveraineté permanente et au traitement des investissements étrangers. Je désire rappeler aux distingués représentants que le Canada envisage cet article du point de vue d'un pays qui, même s'il investit dans une certaine mesure à l'étranger, reçoit de l'étranger des investissements beaucoup plus importants comme pays hôte. Les investissements étrangers jouent un rôle important dans l'économie canadienne; nous sommes ainsi fort conscients des avantages et des inconvénients inhérents à de tels investissements. Le Gouvernement du Canada n'a que récemment adopté une législation visant à ce que les nouveaux investissements étrangers s'effectuent d'une façon qui procure des avantages économiques importants pour le Canada.

...2

Le texte de cet article qui figure au document L.1386 pose plusieurs difficultés à la délégation du Canada. Depuis un certain nombre d'années, les Nations Unies ont soutenu dans diverses résolutions la souveraineté permanente de l'Etat sur ses ressources naturelles. Toutefois, le paragraphe 1 de l'Article 2 stipule la souveraineté permanente de tout Etat, non seulement sur ses ressources naturelles mais également sur ses richesses et sur ses activités économiques. Ce paragraphe ne renferme aucun élément qui restreindrait l'application territoriale de ces notions. Il y a donc tout lieu de supposer que si un Etat choisit de transférer une partie de ses richesses à l'étranger, en investissant par exemple dans l'économie d'autres pays, il ne continue pas moins d'exercer une souveraineté permanente sur cette partie de ses richesses. Je doute que nombre de pays acceptent de recevoir des investissements à de telles conditions. Je ne puis certes vous donner l'assurance que le Canada pourrait se plier à ces exigences. A cet égard, Monsieur le Président, les références expresses à la notion de la souveraineté entière et permanente sur les richesses et les activités économiques entrent en contradiction directe avec les autres dispositions de l'Article 2, lesquelles confèrent à l'Etat hôte la juridiction première au chapitre des investissements étrangers.

L'alinéa a) du paragraphe 2 stipule qu'aucun Etat dont les ressortissants investissent dans un pays étranger n'exigera pour eux de traitement privilégié. Le problème consiste à savoir ce qui constitue, de l'opinion des parrains du texte, un traitement privilégié. Notre Gouvernement n'est pas d'avis que les Canadiens devraient occuper une position privilégiée dans l'économie du pays où ils investissent. Il estime toutefois que l'Etat hôte qui prend des mesures contre les investissements étrangers ne devrait pas exercer une discrimination à l'égard des investissements canadiens par rapport aux investissements provenant d'autres sources et que les mesures appliquées aux investissements étrangers devraient être conformes aux obligations internationales de cet Etat. Advenant que l'une ou l'autre de ces exigences ne soit pas respectée, le Gouvernement du Canada juge qu'il serait en droit de porter la question à l'attention du gouvernement du pays hôte et de recourir à tout principe pertinent du droit international. Nous ne pourrions considérer ce geste comme une demande de traitement préférentiel, mais nous ne sommes aucunement convaincus que tous les parrains du texte du document L.1386 partagent cette opinion.

Je suis heureux d'affirmer que la délégation du Canada appuie à part entière le texte de l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'Article 2 concernant la réglementation des activités des sociétés transnationales.

La délégation du Canada ne nie pas le droit d'un Etat de nationaliser les biens étrangers, mais elle soutient que l'exercice de ce droit doit supposer le versement d'une indemnité. Le montant juste et équitable de l'indemnité à verser dépendra évidemment des circonstances particulières entourant chaque cas; notre délégation ne peut toutefois accepter un texte qui cherche à établir le principe selon lequel un Etat peut nationaliser ou exproprier les biens étrangers sans indemnisation, ou, en d'autres termes, confisquer de tels biens. De l'avis de la délégation du Canada, l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'Article 2 favoriserait cet état de choses.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant me reporter à une question qui constitue l'un des obstacles les plus importants à l'appui de notre délégation à l'endroit de la Charte dans son ensemble, à savoir l'absence à l'Article 2 de quelque référence que ce soit concernant l'applicabilité du droit international pour ce qui est du traitement des investissements étrangers. Il existe évidemment une distinction marquée entre le genre de législation qui s'appliquerait en cas de différend et le tribunal qui serait chargé d'appliquer cette législation. En l'absence d'une acceptation pertinente de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, dans le cas des différends entre les Etats, ou d'une autre forme d'accord entre les parties au sujet du règlement des différends, il est manifeste que la juridiction relative à tout différend relève du tribunal approprié du pays hôte.

Il ne demeure pas moins que l'Etat hôte doit appliquer ses mesures en conformité avec ses obligations juridiques internationales. Les Etats ne peuvent évidemment s'entendre sur la question de savoir si ces obligations ne sont contractées qu'aux termes de traités ou si elles sont également dictées par des principes du droit international coutumier. L'amendement de l'Article 2 que la délégation du Canada a eu l'honneur de coparrainer utilise de façon délibérée au paragraphe 3 l'expression "obligations internationales" au lieu de "droit international" pour permettre aux deux groupes d'Etats de conserver leur position respective sur cette question.

Certains Etats, comme le Canada, estiment qu'il existe des principes du droit international coutumier se rapportant au traitement des investissements étrangers; ils ne peuvent toutefois s'entendre sur le contenu précis de ces principes. Le cas échéant, il faut changer une ancienne loi qui se révélerait injuste ou inefficace afin de refléter l'interdépendance économique actuelle des Etats et la nécessité de procéder au développement des pays en voie de développement, deux réalités très importantes de la vie économique de la génération actuelle. La délégation du Canada espérait que la présente Charte appelerait le consensus nécessaire pour lui permettre de contribuer à la codification et à l'élaboration progressive du droit dans ce domaine. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

...4

Le troisième paragraphe proposé pour l'Article 2 dans le document L.1404 ne préjugeait pas du contenu de la partie du droit international se rapportant aux investissements étrangers ou des sources de ce droit. Il cherchait simplement à établir le principe selon lequel la règle de droit devrait s'appliquer entre les Etats dans ce secteur très important des relations internationales. Nous sommes conscients du fait que le Chapitre premier fait allusion à l'exécution de bonne foi des obligations internationales, mais nous estimons que l'application de ce principe à l'Article 2 est sérieusement entravée par la référence expresse à l'alinéa c) du paragraphe 2 à la législation nationale de l'Etat qui prend des mesures de nationalisation.

J'ai déjà mentionné que le paragraphe 3 proposé ne cherchait qu'à faire reconnaître l'application de la règle de droit entre les Etats dans le cas des investissements étrangers. Monsieur le Président, la délégation du Canada accorde une très grande importance à ce point pour la raison suivante: la réalisation et le maintien de la répartition équitable des richesses mondiales que la présente Charte cherche à promouvoir nécessitera des apports importants de capitaux privés sous la forme d'investissements des pays développés vers les pays en voie de développement. Ce mouvement de capitaux ne pourra se faire que dans des conditions offrant à tout le moins une sécurité relative; cette sécurité ne saurait exister si la règle de droit est rejetée.

En conséquence, Monsieur le Président, la délégation du Canada est d'avis que l'Article 2 du document L.1386, loin de servir le développement des pays en voie de développement, constituera plutôt à cet égard un obstacle que chaque pays intéressé devra surmonter dans sa recherche des capitaux nécessaires à son développement. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, la délégation du Canada ne peut appuyer cet article.

En ce qui a trait à l'Article 5, le Canada comprend le désir des nations de réaliser des bénéfices stables et rémunérateurs au chapitre des exportations. A titre de pays importateur et exportateur de nombre de produits de base importants, le Canada estime toutefois que les importateurs et les exportateurs devraient élaborer et appliquer conjointement toute action internationale qui pourrait s'avérer nécessaire pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base.

Le Canada a appuyé le texte de l'Article 6 du document L.1386 parce qu'il juge que cette formulation reflète approximativement la position du Canada sur cette question. Selon notre interprétation de ce texte, les nations exportatrices doivent favoriser le courant régulier des produits commerciaux; les nations importatrices doivent toutefois faciliter dans la même mesure l'accès aux produits, y compris les produits transformés et manufacturés.

La délégation du Canada a voté en faveur du texte de l'Article 15 étant donné que notre pays est depuis longtemps un fervent partisan des mesures de désarmement. Nous désirons toutefois noter que la notion d'un lien entre le désarmement et le financement du développement a fait depuis un certain temps l'objet de discussions entre les Etats intéressés. Au stade actuel des discussions, le Canada continuerait pour sa part de douter de la validité de la notion voulant que le désarmement puisse libérer automatiquement des ressources affectées au développement.

La délégation du Canada s'est abstenue sur le texte de l'Article 16. Nous souscrivons dans une large mesure aux objectifs de cet Article, mais nous entretenons certaines réserves à l'égard des obligations qu'il imposerait à tous les Etats de fournir une aide aux pays, aux territoires et aux populations mentionnés. En outre, nous considérons que le niveau d'interprétation qui pourrait se rattacher au paragraphe 2 de cet article est beaucoup trop global pour servir les objectifs les plus importants de la Charte dans son ensemble, notamment lorsqu'il s'agit de la question importante de la souveraineté des Etats hôtes sur les investissements étrangers qu'ils reçoivent.

La délégation du Canada a été obligée de s'abstenir lors du vote sur l'Article 19 du document L.1386 car, bien qu'il soit techniquement possible d'accorder aux pays en voie de développement un traitement préférentiel généralisé, sans réciprocité ni discrimination en formulant un mécanisme par lequel ces préférences pourraient être exprimées, il reste que l'incorporation de ces préférences dans d'autres secteurs pourrait ne pas être appropriée.

La délégation du Canada aurait été en mesure d'accepter le texte de l'Article 26, n'eut été la façon d'introduire la référence au traitement de la nation la plus favorisée. Le Canada reconnaît que l'échange de ce traitement peut, dans de nombreux cas, constituer une base appropriée aux relations commerciales internationales. Il estime toutefois qu'il revient dans chaque cas aux Etats intéressés d'élaborer cette base d'un commun accord par la voie de négociations menant à des arrangements bilatéraux ou multilatéraux.

En ce qui concerne l'Article 28, le Canada considère que les mesures visant à protéger les termes de l'échange des pays en voie de développement méritent et exigent un examen détaillé. Nous doutons fortement toutefois de la désirabilité et de la faisabilité d'ajuster les prix des exportations des pays en voie de développement par rapport aux prix de leurs importations. Cette question d'ajustement comporte plusieurs points difficiles et complexes et elle n'a pas été discutée à fond dans les divers centres de discussions; en conséquence, le Canada estime qu'il serait prématuré d'inclure cette notion dans la Charte.

En guise de conclusion, Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que la délégation du Canada est profondément déçue du fait que, après deux ans d'efforts de la part du Groupe de travail au sein duquel les représentants du Canada ont continuellement joué un rôle de premier plan, il a été impossible de se mettre d'accord sur une Charte qui bénéficiait de l'appui général de la communauté internationale. Etant donné la façon regrettable avec laquelle ce document a été adopté, je me dois d'affirmer, Monsieur le Président, qu'aux yeux de la délégation du Canada, la Charte ne peut être considérée comme un fondement de l'évolution du droit international dans les secteurs controversés au sein desquels elle n'a pas reçu une acceptation générale.

CA1
EA75
-C55

Government Publication

MARK S. ANSHAN

CANADA

communiqué

Press Release No. 46

Statement in Fourth Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. R. Elliott, the Canadian Representative, on Wednesday December 11, 1974

Explanation of Vote on Spanish Sahara

Communiqué de presse n° 46

Déclaration prononcée en Quatrième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par S.E. Monsieur R. Elliott, représentant du Canada, le mercredi 11 décembre 1974

Le Sahara espagnol - explication de vote

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman, I wish to explain briefly the position of the Canadian Delegation on the draft resolution contained in Document A/C.4/L.1090 on which we shall abstain.

Canada has consistently supported the right of peoples under colonial rule to self-determination, including the achievement of independence. My Delegation had assumed that the fundamental objective of this Committee's consideration of the question of Spanish Sahara was to further the early progress of the people of that territory to full enjoyment of this right.

In the event conflicting views have emerged as to how the people of Spanish Sahara can best be enabled to exercise their right of self-determination, and while the principle of self-determination has indeed come to be reiterated in the draft resolution which has emerged, the main thrust of that resolution is nonetheless to emphasize a particular course of action which has not been accepted in its entirety by all the parties involved. My Delegation therefore is not convinced that the adoption of this resolution would necessarily contribute to early progress by the people of Spanish Sahara toward free exercise of their right of self-determination. It is on this ground that we shall abstain.

I should like to comment also on the fact that the Fourth Committee on this occasion did not have recourse to the process envisaged under Annex II to the Rules of Procedure, whereby the Sixth Committee may be consulted regarding the drafting of a request to the International Court of Justice for an advisory opinion. In the view of the Canadian Delegation, referral of questions to the ICJ represents a very important step, which should not be taken by the General Assembly without the benefit of consideration by the Sixth Committee. My Delegation wishes to emphasize that the procedure followed in respect of this item should not be taken as a precedent for the future, and that wherever possible referral of questions to the ICJ should benefit from examination by the Sixth Committee.

Monsieur le Président, j'aimerais expliquer brièvement la position de la délégation du Canada sur le projet de résolution contenu dans le document A/C.4/L.1090 au sujet duquel nous nous abstiendrons lors du vote.

Le Canada a constamment appuyé le droit des populations vivant sous administration coloniale à l'autodétermination et à l'accession à l'indépendance. La délégation du Canada supposait que l'objectif fondamental de l'étude par la Quatrième Commission de la question du Sahara espagnol consistait à favoriser les progrès initiaux accomplis par la population de ce territoire visant à jouir pleinement de ce droit.

Cette étude a donné lieu à des points de vue divergents concernant la façon par laquelle la population du Sahara serait le plus en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination; en outre, bien que le principe de l'autodétermination ait de fait été réitéré dans le projet de résolution qui a résulté des discussions, l'objectif premier de cette résolution consiste toutefois à mettre l'accent sur une ligne de conduite précise que toutes les parties en cause n'ont pas totalement acceptée. Ainsi, la délégation du Canada n'est pas convaincue que l'adoption de cette résolution contribuerait nécessairement aux progrès initiaux accomplis par la population du Sahara espagnol, dans la voie du libre exercice de leur droit à l'autodétermination, et c'est à la lumière de ces faits qu'elle s'abstiendra lors du vote.

J'aimerais également faire remarquer qu'à cette occasion la Quatrième Commission n'a pas eu recours à la méthode prévue dans l'Annexe II du Règlement intérieur selon laquelle la Sixième Commission peut être consultée en ce qui concerne la rédaction d'une demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice. La délégation du Canada estime que le renvoi des questions à la Cour internationale de Justice constitue une mesure très importante qui ne devrait pas être prise par l'Assemblée générale sans être portée à l'attention de la Sixième Commission. La délégation tient en outre à souligner que la méthode adoptée pour l'étude de ce point ne devrait pas servir de précédent et que, là où c'est chose possible, toutes les questions renvoyées à la Cour internationale de Justice devraient être soumises à l'examen de la Sixième Commission.

CA1
EA 75
-C 55

Government Publications

CANADA

COMMUNIQUÉ

Press Release No. 47

Statement in Second Committee of the 29th Session of the United Nations General Assembly by H.E. N.F.H. Berlis, Canadian Representative, on Wednesday December 11, 1974

World Food Conference

Communiqué de presse n° 47

Déclaration prononcée en Deuxième Commission de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par S.E. Monsieur N.F.H. Berlis, représentant du Canada, le mercredi 11 décembre 1974

Conférence mondiale de l'alimentation

CANADIAN DELEGATION
TO THE UNITED NATIONS

DELEGATION DU CANADA
AUPRES DES NATIONS UNIES

Mr. Chairman,

Like other speakers I should like first of all to express the appreciation of my Delegation for the efforts of all those who have helped to bring consultations in the World Food Conference to a successful conclusion.

The Report and Resolutions of the World Food Conference reflect the concern of nations seized of the need for action to eliminate the scourges of malnutrition and hunger. They set out a world food strategy which challenges the political will of developed and developing, importing and exporting, recipient and donor countries alike over both the medium and the long term. In the medium term we are challenged to implement a system of world food security to prevent starvation. Over the longer term we are challenged to increase agricultural production so that countries will be able to feed their people within their financial capacity and the capacity of the world's transport and distribution systems.

Canada participated actively in the Conference and responded positively on issues of nutrition, increased agricultural production and research, world food security and a long term food aid policy. The Secretary of State for External Affairs committed Canada at the Conference to action on four fronts:

(1) The provision of an average of one million tons of foodgrains annually for each of the next three years as Canada's more than proportional pledge towards the minimum annual target of ten million tons for the triennium,

(2) a substantial increase in our transfers of non-grain food aid,

(3) the channelling of approximately 20% of our food aid through multilateral agencies - such as the World Food Programme to which we will make a unilateral supplementary contribution,

(4) increased emphasis on the agricultural sector in Canada's international development assistance programme.

At this Assembly by the adoption of the Resolution in Document A/C.2/L.1421 we have confirmed the conclusions of the Conference as set out in the resolutions of the Conference which my delegation strongly supports. Second and perhaps more important, we have set in motion a mechanism which will ensure that the world food strategy is pursued effectively and coherently and that long term goals are not lost sight of or subordinated to the demands of the moment.

The World Food Council must have the information sources and analytical capacity to perform its overview of the implementation of this strategy. At the same time its prestige must ensure that

its recommendations will be considered and respected by national governments and international organizations alike.

We support this resolution which the Committee has adopted by consensus. After extensive discussions we consider that the World Food Council will be most effective if its ministerial meetings are carefully organized through prior consultations among members. Canada, as a major food exporter, will welcome the opportunity to participate actively in the Council.

Thank you Mr. Chairman.

Monsieur le Président, à l'exemple d'autres représentants, je voudrais d'abord exprimer la reconnaissance de la délégation du Canada à l'égard de tous ceux qui, par leurs efforts, ont contribué à l'aboutissement heureux des consultations de la Conférence mondiale de l'alimentation.

Le rapport et les résolutions de la Conférence mondiale de l'alimentation reflètent la préoccupation des nations qui se doivent d'agir pour éliminer les fléaux que constituent la sous-alimentation et la faim. Ces nations ont élaboré une stratégie alimentaire mondiale qui met au défi, à moyen et à long terme, la volonté politique des pays industrialisés et en voie de développement, des pays importateurs et exportateurs et des pays donateurs et bénéficiaires. Nous devons, à moyen terme, mettre au point un système de sécurité alimentaire mondiale pour empêcher la famine. Il nous faut, à plus longue échéance, augmenter notre production agricole de sorte que des pays soient en mesure de nourrir leurs populations dans les limites de leur capacité financière et de la capacité des systèmes mondiaux de transport et de distribution.

Le Canada a participé activement à la Conférence et il a répondu de façon positive aux questions de l'alimentation, de l'augmentation de la production agricole et de la recherche, de la sécurité alimentaire mondiale et de l'élaboration d'une politique d'aide alimentaire à long terme. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a affirmé lors de la Conférence que le Canada avait pris l'engagement

1) de fournir un million de tonnes de céréales vivrières en moyenne chaque année pour les trois prochaines années, contribuant ainsi dans une mesure plus que proportionnelle à la réalisation de l'objectif annuel minimum de dix millions de tonnes durant cette période de trois ans;

2) de majorer de façon significative nos transferts d'aide alimentaire non céréalière;

3) d'acheminer environ 20 pour cent de notre aide alimentaire par la voie de programmes multilatéraux, comme le Programme alimentaire mondial auquel nous apporterons une contribution unilatérale additionnelle;

4) d'attacher plus d'importance au secteur agricole dans le cadre du programme d'aide au développement international du Canada.

...2

L'adoption par cette Assemblée de la résolution contenue dans le document A/C.2/L.142 a confirmé les conclusions de la Conférence énoncées dans les résolutions de la Conférence que la délégation du Canada appuie à part entière. En outre, et c'est peut-être là un aspect encore plus important, nous avons mis en branle un mécanisme qui veillera à ce que la stratégie alimentaire mondiale soit menée de façon efficace et cohérente et que les objectifs à long terme ne soient pas délaissés ou subordonnés aux exigences du moment.

Le Conseil mondial de l'alimentation doit pouvoir disposer des sources d'information et de la capacité d'analyse nécessaires pour procéder à l'examen de la mise en oeuvre de cette stratégie. De même, le Conseil doit avoir assez de prestige pour que ses recommandations soient étudiées et observées par les gouvernements nationaux tout comme par les organisations internationales.

Nous appuyons cette résolution que la Commission a adoptée par consensus à la suite de longues discussions. Nous estimons que le Conseil mondial de l'alimentation pourra jouer un rôle très utile si ses réunions ministérielles sont soigneusement planifiées au moyen de consultations préalables entre ses membres. Le Canada, à titre d'important pays exportateur de denrées, accueillera favorablement l'occasion qui pourra lui être offerte de participer activement aux travaux du Conseil.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

JUL 13 1986

3 1761 11550303 9